This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

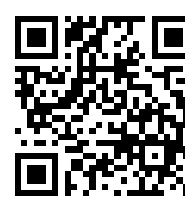

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

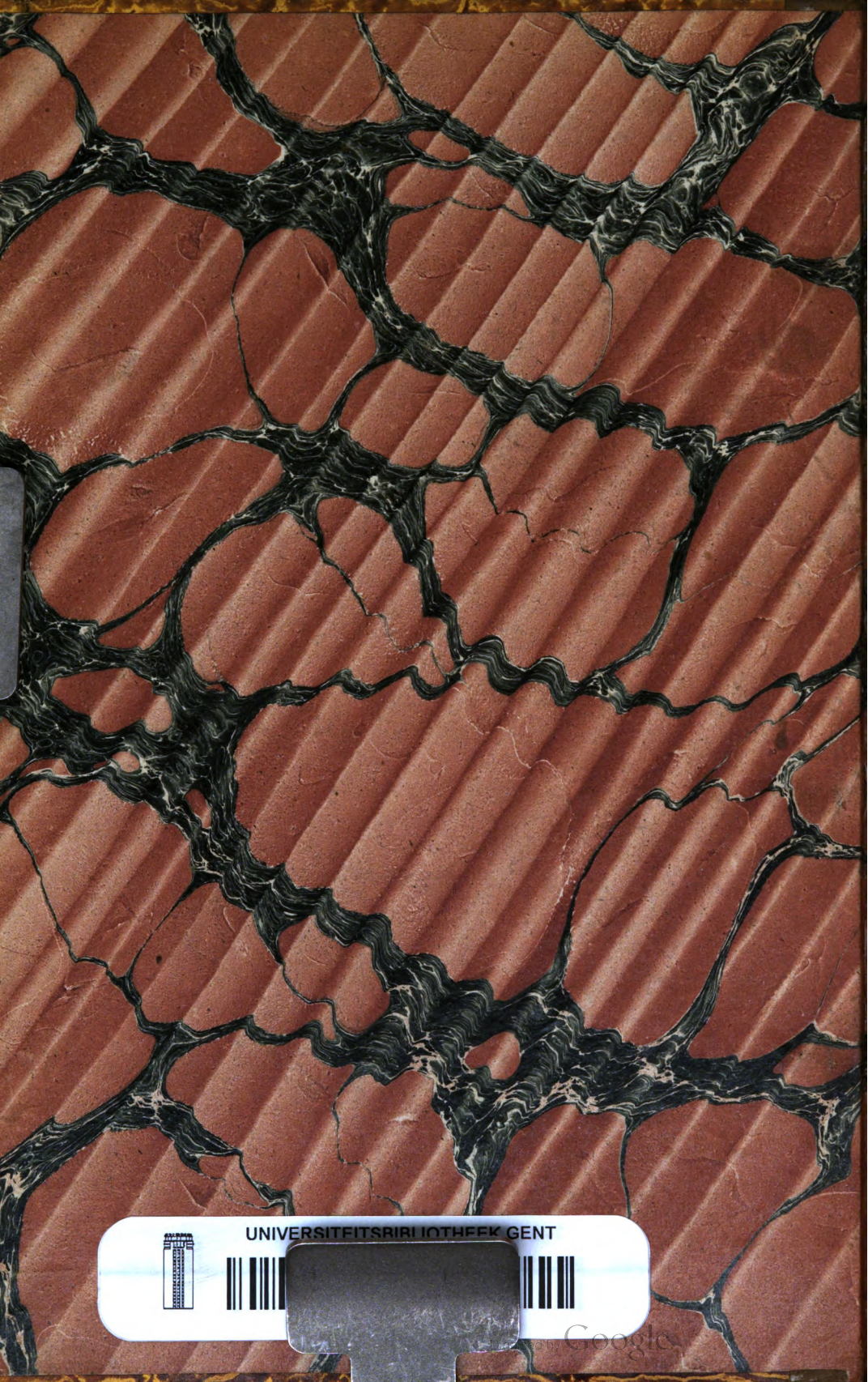
UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

Digitized by Google

30701.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT.

Mémoires et Publications

TOME NEUVIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1848—1850.

MONS.

Emm. Hoyois, Imprimeur-Libraire,

Imprimeur de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,

et de la Société des Bibliophiles belges.

M. DCCC. LI.

Digitized by Google

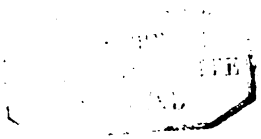

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

Année académique 1848—1849.

SEIZIÈME ANNIVERSAIRE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 AVRIL 1849.

Présents : M.re Camille WINS, *Président ;* RAINGO, *Vice-Président ;* Ad. MATHIEU, *Secrétaire perpétuel ;* LACROIX, GOFFINT-DELRUE, LAMBERT, *Questeurs ;* BOTY, DESCAMPS, FUMIÈRE, HOYOIS, LE TELLIER, MICHOT, WINS (Valère), *Membres ;* et ERMEL, *Bibliothécaire-Archiviste, faisant fonctions de Secrétaire.*

A trois heures et demie, le Président déclare la séance ouverte. Il prononce un discours présentant *un aperçu rétrospectif des Travaux de la Société, précédé de Considérations générales sur le but et le mérite de notre Institution.*

Empêché par indisposition, le Secrétaire n'a pu produire, pour être lu à l'assemblée, le Rapport annuel prescrit par l'art. 39 du Réglement. Cette formalité sera accomplie lors d'une prochaine réunion.

Digitized by Google

Il est ensuite donné lecture d'un mémoire récemment envoyé par M.r l'ingénieur GUILLERY, membre correspondant, qu'une mort prématurée vient d'enlever aux sciences. Ce mémoire est un *Examen de la question de l'exécution des Travaux publics par voie de concession ;*

M.r RAINGO donne lecture d'un écrit dont il a présenté verbalement le sommaire, dans la séance du 1.er mars, sous le titre de : *La Bêche et la Charrue,* Mémoire traitant des moyens d'étendre et de développer le travail agricole.

Ce travail sera compris dans la plus prochaine livraison des Publications de la Société ; sur la demande de l'auteur, une copie en sera préalablement transmise au Département de l'Intérieur, à Bruxelles.

M.r MATHIEU lit ensuite une pièce de vers, sur *les Gloires belgiques*, par M.r André Van Hasselt, membre correspondant.

La séance se termine par la remise à M.r Ch. DEJARDIN, de Mons, de la médaille que lui a votée la Société, comme témoignage de satisfaction pour son triomphe, lors du dernier Concours général entre les Athénées et les Colléges du Royaume, dans lequel cet élève a remporté le premier prix de Mathématiques supérieures.

Le Président adresse au lauréat les félicitations de la Société sur ce beau succès, et des paroles encoura-

Digitized by Google

geantes pour son avenir. Il rappelle en même temps, avec bonheur, les distinctions honorables obtenues, depuis l'institution des Concours généraux, par les élèves sortis du collége de Mons; distinctions qui ont placé ce collége au premier rang, parmi tous les établissements rivaux, et donné la preuve de la supériorité de l'enseignement que la jeunesse y reçoit.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
Camille Wins.

Le Bibliothécaire-Archiviste,
f.f. de Secrétaire,
E. Ermel.

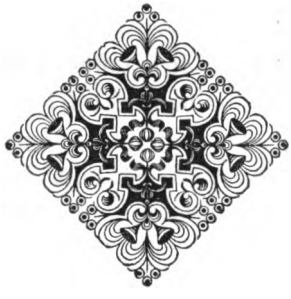

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE.

CHERS COLLÈGUES,

Diverses raisons vous ont empêchés d'ordonner que Notre seizième Anniversaire serait public. Puisque l'occasion s'en présente, et selon le désir que vous m'en avez d'ailleurs manifesté, traitons, en famille, de nos affaires. Jetons un coup-d'œil rétrospectif sur notre Institution, voyons quel est son présent et quel peut être son avenir.

S'il est difficile de constituer, il ne l'est pas moins de maintenir et surtout de maintenir ascensionnellement, je dis ascensionnellement, car ce qui ne progresse pas, marche déjà vers la décadence.

Les corps savants ne s'établissent que difficilement et par la persévérance qui tourne ou méprise les obstacles. Ils ne subsistent qu'au moyen de travaux incessants, dignes au moins des lumières de l'époque, quand ils ne peuvent les devancer.

Digitized by Google

Vous pouvez vous remémorer, Messieurs, combien nos commencements furent timides, que de difficultés nous eûmes à vaincre, que d'écoles à faire, que de modestie et de craintes à surmonter. Les discours anniversaires de l'érudit professeur de médecine, M.r Victor François, le premier de nos présidents, dont nous nous rappelons toujours, avec tant d'intérêt, le zèle entendu et les formes polies, sont là pour l'attester.

Eloignés des précieux dépôts d'archives générales; ne pouvant consulter, autour de nous, les restes encore vivants des temps passés; n'ayant pas les conseils de ces vieux arbitres de la littérature; manquant de la possibilité de soumettre nos œuvres à d'autres maîtres de l'art, attachés que nous sommes de plus, à la chaîne d'une profession, nécessaire à notre existence comme à notre position sociale, il nous est bien plus ardu qu'aux autres écrivains, d'entreprendre et bien plus difficile encore de réussir.

L'homme de lettres, qui habite les grandes capitales, a mille ressources auprès de lui : le naturaliste peut visiter, chaque jour, de vastes jardins botaniques et de rares collections d'objets pris dans les trois règnes; l'historien trouve sous la main, les actes authentiques dont il doit se servir; la mémoire des contemporains lui vient encore en aide; il n'a souvent même qu'à transcrire les événements remarquables auxquels il a pu assister et parfois concourir. Diplomates, grammairiens, critiques, novateurs, guerriers, législateurs, assemblées nationales, tous ces puissants mobiles, sans compter ce qui court y rayonner, sont centralisés dans nos modernes Babylones.

La Nature n'a certainement pas déshérité les hommes des provinces, d'aucuns des dons de l'intelligence; nous sommes tous ses enfants et ses enfants également aimés; mais n'ayant pas les éléments suffisants pour nous occuper de certaines matières graves, à moins de nombreux déplacements et de longues recherches; force nous est, le plus souvent, d'occuper nos esprits à ce qui nous environne.

Digitized by Google

Les grandes Académies ont toujours honoré les travaux des autres réunions savantes du pays; lorsque celles-ci se bornaient surtout, à l'étude de leurs localités ; à la chronique particulière de leurs Communautés; au développement de l'instruction dans leur entourage; à la diffusion chez elles des lumières et du progrès; à la protection de toutes les investigations et de toutes les découvertes, et au soutien des talents qui se manifestent à proximité ou parmi elles. — Sans doute, rien n'empêche que des érudits spéciaux, des natures privilégiées, indépendantes de tout extérieur, attaquent des questions-mères, préparent des œuvres purement littéraires, philosophiques ou législatives. On peut penser tout aussi bien, entre quatre murs, à Mons qu'à Londres ou à Paris.

Ce que nous pouvons faire, trace, tout à la fois, et notre route et nos devoirs. Ne pas mettre nos idées, simplement naturelles ou notre imagination, à la place des faits, des pièces, des principes avérés ; réunir les antiquités de notre province ; décrire le sol, les ressources, l'avenir de notre contrée ; aider à nos industries ; développer nos richesses ; cataloguer et rassembler les œuvres de nos artistes ; — tracer notre histoire littéraire et coordonner, dans nos musées, tout ce qui peut arriver à ces fins si importantes et si fécondes en résultats : — Monuments, reliques, livres, minéraux, herbiers, collections zoologiques, propagation des inventions dans les arts et dans les sciences, voilà nos principales occupations. — Que l'étranger ne croie plus, qu'il viendra nous enseigner à comprendre ce qui nous frappe journellement les yeux ; qu'il arrive, au contraire, admirer les soins et le classement, que nous avons donnés aux œuvres de Dieu dans le Hainaut, et à celles des hommes, plus ou moins recommandables, qui l'ont habité ou illustré, ou qui l'illustrent encore.

Voilà, Messieurs et Chers Collègues, ce que nous avons tout d'abord à effectuer, soit par nous-mêmes, soit par les autorités et les spécialités qui marchent avec nous. La tâche est encore

Digitized by Google

bien étendue; elle est belle et vos efforts sont là pour justifier, que vous avez pensé que telle est notre mission, que tel est le chemin principal que nous avons à parcourir. — Pour ne prendre qu'un exemple : Quelle folie n'y aurait-il pas à tenter de réunir dans une bibliothèque provinciale, tout ce que l'esprit humain a produit : mensonges et vérités, particularités comme généralités; et même à vouloir des parties complètes, dans quelque point que ce soit, de l'encyclopédie! Montrez d'abord vos trésors locaux et prouvez, par les meilleurs échantillons, que vous avez, pour le surplus, les maîtres de la science, de l'érudition et des belles-lettres.

Nos programmes, nos publications, nos conférences établissent que la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, sait sa force et connaît son domaine.

L'homme de labeur et d'intelligence ne veut pas seulement transmettre ses conquêtes territoriales ou pécuniaires, à ses successeurs; il tient encore, surtout s'il a des fils ou des neveux, à leur laisser un nom échappé à l'oubli et qui a quelque peu brillé dans son modeste tourbillon. Rien, du reste, ne nous rapproche plus de la Divinité. — Il n'est pas donné à tous les humains, même de génie ou de haut intellect, de se faire un nom universel! Chacun est appelé à tourner dans le cercle où la Providence l'a jeté. Les êtres hors lignes, qui se sentent le désir ou se croient les forces de se produire sur un plus haut théâtre, en sentiront l'aiguillon; ils iront dans les grands centres de population, sur les mers, dans les régions inexplorées, démontrer le courage que le ciel leur a donné et la pensée ardente qui les fait courir après le succès ou la célébrité. — Nous désirons ne pas ressembler au sillage d'un vaisseau, ne laissant après lui d'autre trace qu'une écume légère, que la brise dissipe aussitôt; on espère être autre chose, à sa mort, que le cadavre du marin obscur, tombé du pont d'un navire dans l'abîme des eaux et ne faisant, à la seconde seulement de

Digitized by Google

sa chute, qu'un faible bruit, sans écho. — Cependant un petit murmure peut suffire à nos mânes; de temps en temps, du moins, notre souvenir pourra reparaître encore à la surface de la Postérité.

Votre nom dût-il mourir avec vous, sans retentissement ultérieur, n'auriez-vous pas déjà reçu votre récompense? — Quelle jouissance pour le poète, que de donner l'essor à sa bouillante imagination et de suivre, dans leur vol rapide, les aigles du Parnasse! Quelle satisfaction à notre inquiète curiosité, que de remonter les âges, de reconstituer les empires et de faire comparaître, devant nous, les phases successives de l'Humanité! Quel plaisir n'a pas le linguiste, de retrouver, sur les monuments, dans les écrits des anciens et des modernes, la filiation des langues, leurs alliances, leurs progrès et leur décadence! Que de bonheur n'a point le philosophe, à s'assurer de la sagesse humaine, à toutes les époques du monde et à voir dominer ces imposantes figures, qui en ont fait l'honneur et l'illustration! Quelle extension heureuse, les arts et les sciences n'ont-ils pas pris et ne prennent-ils pas encore! et l'homme de lettres, assiste, de son cabinet, à ces émouvants spectacles.

Après les doux liens de la famille, ce paradis d'ici-bas; loin des erreurs et des déceptions; l'homme peut-il être plus heureux qu'avec ses livres! Un lettré, qui sait s'éloigner des querelles de critique, de politique ou de religion, reste bon et humain; laborieux et obligeant, il voit tout, comme tout est réellement; son commerce est facile et empreint d'une amitié franche, qui calme et qui conseille l'usage modéré, mais continu, des bienfaits divins! — La retraite du savant est, tout à la fois, son Empyrée et son Elysée. Il y reconstruit le passé, comprend le présent et en jouit, et anticipe sur son éternité!

Mon honorable prédécesseur, à la parole si facile, M.r l'avocat

Digitized by Google

Defuisseaux, vous a rappelé, dans une improvisation chaleureuse, la première décade de vos travaux. Un lustre s'est écoulé depuis, et le souvenir de vos nouvelles productions ne sera ni moins étendu ni moins glorieux.

La versification, harmonieuse et nourrie, de notre poète M.r Mathieu, a dignement chanté nos hauts-faits d'armes! C'est que la fécondité de notre Secrétaire-Perpétuel ne se lasse jamais; elle a donné l'essor à une pléïade montoise, dont l'émulation produit des œuvres charmantes, pleines de verve et d'élégance. Qui n'entend, avec bonheur, les grâcieux couplets de M.r Clesse et les hardis refrains de M.r Etienne Wauquier.

Notre agriculture a trouvé des maîtres expérimentés, en nos laborieux Collègues: M.rs Raingo et Bivort, mentionnés honorablement de l'Académie Royale, et en M.rs Michot, Lacroix et Lambert.

M.r Adelson Castiau, au style incisif et venant du cœur, vous a narré les vœux de libéralisme; M.r Hienson vous a lu un *Essai sur la Souveraineté* et M.r Plétain un écrit élémentaire sur *les Gouvernements;* tandis que M.r Le Hardy de Beaulieu vous a donné son avis sur une matière, bien délicate: *L'Organisation du travail.*

L'architecture, les travaux publics et l'industrie ont excité la plume de M.rs Guillery et Delbar: ce dernier Collègue vous a aussi communiqué une dissertation sur les anciens Belges et Gaulois.

Hommes de science et de la partie, M.rs Gonot, Lambert, Valère Wins, Désiré Toilliez et Goffint-Delrue vous ont adressé de bien judicieuses dissertations sur nos *mines de houille*, leurs allures, leurs machines d'exhaure et les courageux ouvriers qu'elles occupent.

Les aperçus pleins de finesse de M.r Fumière sur les points obscurs de *notre histoire;* les intéressantes publications de M.r Gachard; les trouvailles répétées de notre constant archiviste, M.r Lacroix, toutes relatives aux antiquités de Mons et de

Digitized by Google

la province ; les piquants exposés de M.r Le Hon sur la paléontologie; les belles pages de M.r Defuisseaux (qui vous a montré, ailleurs, toute la sainteté de la mission de la mère de famille, dans l'éducation physique et morale de l'enfance), sur nos Annales nationales, feuilles qui nous font désirer l'apparition prochaine de son histoire de notre Cité; les articles neufs et pleins d'érudition de M.r R. Chalon, sur nos *médailles* et *nos monnaies ;* la *Biographie montoise* de M.r Adolphe Mathieu, ce jet ferme d'une œuvre lente, mais féconde, ayant déjà excité les recherches de M.r Quetelet sur Le Poivre; travail empreint de civisme, qui nous engage à réclamer, avec instance, la *Bibliographie montoise,* si attendue, de M.r Rousselle, et nous pousse à demander aux professeurs de notre Académie : une description des tableaux, monuments et sculptures, qui existent encore ou ont péri dans ces derniers temps, des artistes marquants du Hainaut; — ne sont pas vos moindres titres à la reconnaissance publique!

Vous avez nommé des délégués, pour vous représenter aux Congrès de la liberté commerciale et de la Réforme pénitentiaire, et récemment encore au Congrès agricole. Les rapports lumineux de M.rs Guibal, Rousselle et Raingo vous ont indiqué les points les plus saillants, discutés dans ces imposantes réunions, d'hommes capables venus des diverses régions des continents, qui ont tant honoré la Belgique! — La justice m'ordonne, ici, de noter, d'une manière toute particulière, les factums diserts sur le *Libre-échange et son Histoire,* de M.rs les professeurs Devillez et Le Hardy de Beaulieu.

Des écrits moins importants, et qui avaient pourtant leur à propos, ont encore signalé nos séances mensuelles; mais leur énumération et leur appréciation, faites d'ailleurs dans nos procès-verbaux et dans les rapports annuels de nos Secrétaires, seraient ici trop longues et superflues.

Notre période quinquennale a encore été marquée par de notables succès et de brillants anniversaires.

Digitized by Google

L'instruction s'est répandue de plus en plus dans toutes les classes; les talents naissants ont été soutenus et encouragés; les élèves de nos établissements publics ont remporté des palmes aux Concours généraux du Royaume, ils en ont eu les premiers prix, et, aujourd'hui même, je suis chargé de l'agréable mission, de remettre une médaille d'or, en souvenir de son triomphe, à M.r Charles DEJARDIN, de Mons, lauréat de 1848 en Mathématiques supérieures. Vous vous rappelerez que les deuxième et sixième prix ont été obtenus, dans la même composition, par deux de ses camarades, aussi de notre Collège d'humanités.

Une foule de réponses aux questions de vos concours, vous sont parvenues et ont été soumises à des commissions. Un grand nombre, jugées imparfaites ou au-dessous de la science, ont été écartées; plusieurs remplies de mérite, mais n'atteignant pas à cette perfection que vous recherchez, plus que jamais, dans les travaux que vous provoquez, ont été seulement mentionnées, et d'autres enfin, écrites avec chaleur et talent, pleines de fond et d'idées neuves, ont été couronnées. Nos médailles, frappées désormais au coin que vous avez fait graver, ont été décernées, à l'approbation générale, à M.rs DE LEBIDART, PLÉTAIN, BIVORT, WERY, PINCHART, PAYAN, DORVAULT et deux fois à M.r Adolphe LACOMBLÉ.

Ouvrages nombreux offerts par leurs auteurs, recueils des académies indigènes ou de l'étranger, envoyés à votre Bibliothèque, — tout continue à constater les heureuses relations intervenues avec notre Société, dont le nom s'étend chaque jour, et qui acquiert une renommée, osons le dire, justement méritée.

Des écrivains étrangers à notre Institution, ont aussi soumis à votre examen, différents traités; les uns, intéressants par leur objet : la Cosmogonie, la Botanique, la Chimie, les Idiomes, la Géographie et la Grammaire; les autres, d'une utilité pratique et incontestable : sur les pierres, les chaux, les ciments et les plantes médicinales de notre fertile province.

Digitized by Google

Vous pouvez, MESSIEURS! exhiber, avec orgueil, le Tableau de vos membres effectifs et de vos correspondants. Il s'est enrichi, dans ces cinq dernières années : et d'hommes infiniment recommandables par leurs études et les postes éminents qu'ils occupent dans nos administrations supérieures, et d'artistes qui ne périront point et qui jouissent, de leur vivant, d'une réputation européenne. Vous ne vous souviendrez pas, avec moins de plaisir, CHERS COLLÈGUES, de la belle exposition d'œuvres de peinture et de sculpture, que nous avons faite il y a deux ans; et vous avez vu, avec joie, mettre dernièrement à exécution, par notre Société principale de Chœurs, récompensée à Bruxelles par la première couronne de chants d'ensemble de toutes les sociétés du Royaume, la fête musicale dont je vous avais soumis le projet. Elle a eu lieu, avec éclat, sous la direction de l'un de vos vice-présidents à vie, le profond musicien M.r Fétis; et a ainsi commencé une série de concerts, propres à réunir, en peu de tems, les fonds nécessaires à l'érection d'une statue à notre *Orlandus* LASSUS, dont le nom est immortel, et qui récréait, par ses mélodies, le monde fatigué de guerres incessantes.

Aidées des subsides de l'État et de la Province, nos cotisations ont suffi à nos fortes dépenses et à nos impressions, qui se font avec ordre et ponctualité. Nos productions vont acquérir un vif intérêt, une valeur nouvelle, par la promesse que vous avez bien voulu faire à Votre Président, de petits opuscules détachés et particuliers, dont la variété ne sera pas, j'en suis sûr, la seule recommandation. Plusieurs sont déjà sous presse et, à cette séance, vous entendrez celui que, peu de jours avant sa mort, M.r l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Guillery, vous adressait de Liége, pour acquitter sa dette. C'est le testament littéraire d'un administrateur expérimenté.

Ce malheur rouvre nos blessures, et bien grandes ont été nos pertes dans cette dernière partie de notre existence! Évoquons

Digitized by Google

ici les ombres : du profond Cauchy ; du modeste Voisin; du Nestor des historiens, notre premier Président à vie, le marquis Fortia d'Urban ; des dignes professeurs : Malbrenne et Campion; des caustiques Charles Nodier et Aimé Leroy ; de l'ingénieux Simons; de nos bons Thauvoye et Labrique; de l'énergique De Puydt; des industrieux Henrard et de Eocarmé; des sages Vandercorput et Sauveur ; du champion des Flandres Willems ; de l'exact traducteur des Satyriques latins, Raoul ; du doyen des peintres, Ducorron; des respectables Président et Secrétaire de la Société des Sciences Physiques et Chimiques de Paris : Fabré Palaprat et Julia de Fontenelle! Qu'ils reçoivent, encore une fois ici, l'expression bien vive et bien douloureuse de vos regrets. Tous ont honoré leur vie, plusieurs l'ont rendue à jamais célèbre!

Ces pénibles sensations allaient me faire oublier, CHERS ET HONORÉS COLLÈGUES, que je vous ai parlé moi-même : des grands *Poètes épiques*, de *Napoléon*, des *Trésors littéraires* et des merveilles *de l'Orient, des Révolutions probables en Europe, du Beau* physique dans les arts et de *l'Avenir des lettres*, pour ne me souvenir que de mon dévouement entier à notre belle Institution. Je ne puis penser non plus, sans émotion, à l'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant au fauteuil et j'éprouve aussi le besoin de témoigner, le plustôt possible, à tous mes bons Collègues du Bureau, mes sentiments de sincère reconnaissance, pour le loyal concours qu'ils me prêtent dans l'administration et la direction de notre Société : je crois être votre interprète, en leur votant des remerciements, pour l'accomplissement si exact de leurs devoirs, et je ne crains pas de leur offrir, en votre nom, la continuation de toutes vos sympathies.

Le progrès seul, MESSIEURS, je le répète en finissant, constitue la véritable vie : dès qu'un corps s'arrête dans son ascension,

Digitized by Google

il tend à descendre et le reste de sa course n'est bientôt plus qu'une chute précipitée. Au risque de mentir à son but ou même de périr, une assemblée savante se doit à l'étude et à la recherche des perfectionnements et des découvertes. Son drapeau doit se trouver à l'avant-garde des travaux du siècle. Vainement se croirait-on de petits Mécènes, appelés à favoriser les arts et à rémunérer tous les mérites : tel n'est pas notre rôle ; s'il pouvait suffire à votre cœur, il ne saurait contenter vos intelligences. Prêchons donc d'exemple et continuons à cultiver aussi nous-mêmes l'arbre de la Science.

CHERS COLLÈGUES,

Les moments difficiles ont passé rapidement ; LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT est désormais assise sur des bases inébranlables ; votre mission porte ses fruits, et vos œuvres témoignent hautement, que vous êtes non-seulement dignes de montrer aux autres la route du savoir, de l'éloquence et du talent, mais que vous savez encore la parcourir avec bonheur et gloire.

CAMILLE WINS.

9 AVRIL 1849.

Digitized by Google

Rapport du Secrétaire sur les Travaux de la Société pendant l'année académique 1847 — 1848.

Messieurs et Très-Honorables Collègues,

L'année qui vient de s'écouler a été féconde en grands événements ; des crises politiques et sociales ont vivement préoccupé l'attention publique, même dans notre pays, qui, resté calme au milieu de tant d'orages, en a néanmoins ressenti quelques lointains effets.

Tous, nous avons suivi avec intérêt les mouvements si divers qui ont agité l'Europe, et notre attention, captivée par des faits aussi graves, n'a pu être ramenée qu'avec peine vers nos paisibles travaux.

Rien d'étonnant dès lors si ceux-ci se sont ralentis et si leurs résultats ont été moins nombreux que ceux des années précédentes.

Digitized by Google

Cependant, si ma tâche de cette année est abrégée par le petit nombre de mémoires dont je vais avoir à rendre compte, je dois dire que, par leur importance et par la nature des sujets qui y sont traités, ils témoignent de l'avidité d'améliorations qui caractérise notre époque, et du louable désir qui anime chacun de leurs auteurs, de faire accomplir par votre Société la mission civilisatrice qu'elle s'est imposée.

La formation d'un Congrès agricole, à Bruxelles, vous ayant été annoncée, vous avez jugé que la Société renfermait dans son sein des hommes spéciaux qui pouvaient apporter à cette réunion un utile contingent de lumières, et vous avez délégué une commission pour vous représenter à ce congrès.

En dehors de cette députation, d'autres de vos collègues ont participé à ses discussions.

M.r Raingo, l'un de vos délégués, vous a lu un rapport dans lequel il a présenté un résumé succinct du résultat des travaux de cette assemblée.

M.r Lambert, également membre de votre commission, vous a communiqué une notice dans laquelle il fait vivement ressortir l'utilité de l'application de la chimie et de la géologie à l'agriculture, et signale les grands avantages qu'elle en a déjà retirés.

M.r l'abbé Michot, qui se livre depuis des années à de constantes études sur toutes les branches des connaissances humaines ayant quelques rapports avec l'agriculture, vous a présenté un mémoire sur l'impôt foncier, grave question agitée depuis près d'un siècle et qui est jusqu'aujourd'hui le sujet d'une controverse dont la conclusion paraît devoir se faire attendre encore longtemps. Le travail de notre savant collègue ayant été remis à une commission chargée de l'apprécier, je n'anticiperai pas sur le jugement qu'elle en portera.

Digitized by Google

Enfin, votre honorable Vice-Président M.r Raingo se propose de vous lire dans cette séance un mémoire sur les moyens d'étendre et de développer le travail agricole, renfermant des considérations entièrement neuves sur cet important sujet.

Ces travaux, et les nombreuses discussions auxquelles l'agriculture a donné lieu dans vos réunions de l'année qui vient de s'écouler, prouvent combien vivement vous vous intéressez au progrès de cet art et combien vous désirez y contribuer par vos études et vos recherches.

L'art du mineur, auquel notre belle province doit en grande partie sa prospérité, n'est pas non plus demeuré étranger à votre sollicitude. M.r Désiré Toilliez, dans un mémoire qu'il vous a soumis, a présenté un résumé de vos travaux relatifs aux ouvriers mineurs, depuis la fondation de la Société jusqu'à l'année dernière, par lequel il démontre que le sort de ces utiles et courageux travailleurs a été l'objet de vos constantes préoccupations.

Un de vos membres correspondants, M.r le capitaine Le Hon, a varié de la manière la plus agréable la série des mémoires qui vous ont été présentés, en y ajoutant quelques particularités sur les découvertes les plus récentes en géologie et en paléontologie; par ses descriptions pittoresques, il a réussi avec beaucoup de bonheur à mettre ces sciences si difficiles et si arides à la portée des gens du monde et à leur donner un charme qu'offrent rarement les mémoires, plus scientifiques parfois, des sociétés géologiques.

Comme les précédentes années, l'histoire et la biographie ont fait le sujet de vos recherches. M.r Lacroix, aux infatigables travaux duquel les Annales de notre province sont redevables de tant de faits intéressants, vous a lu un mémoire préliminaire sur les chartes, coutumes, etc., du comté de Hai-

Digitized by Google

naut, qui fait présager encore une ample moisson d'utiles découvertes.

En publiant, l'année dernière, ses Biographies Montoises, œuvre trop étendue pour pouvoir être complétée d'un premier jet, notre honorable Secrétaire-Perpétuel a tracé un vaste concours que chacun va chercher à remplir des particularités qui parviendront à sa connaissance.

Déjà M.r Quetelet vous a envoyé un notice sur *Le Poivre*, géomètre montois, dans laquelle votre savant correspondant fournit de nouvelles lumières sur les remarquables travaux de ce compatriote et justifie de son droit au souvenir de la postérité. Cette notice a été accueillie par vous avec une satisfaction marquée, tant à cause de l'intérêt que mérite tout ce qui provient de la plume de l'estimable directeur de l'Observatoire de Bruxelles, que parce qu'elle rend une tardive justice à un concitoyen dont le mérite éminent n'avait pas encore été apprécié à sa juste valeur.

M.r Fumière aussi s'est livré à des recherches biographiques et vous a fourni pour son contingent annuel aux travaux de la Société, une introduction à trois notices sur l'abbé Delobel, poète, sur Germain Hallez, peintre, et sur l'abbé Hossart, historien.

Il me reste maintenant à vous mentionner un opuscule, œuvre dernière d'un de nos collègues, justement aimé et estimé de ceux qui l'ont connu, et regretté de tous. M.r Guillery nous envoyait une notice sur l'exécution des travaux publics par voie de concession le 10 février et il est décédé en mars. Honneur à la mémoire de celui qui vous consacra une de ses dernières pensées!

Enfin, Messieurs, vous avez résolu, sur la proposition de votre

Digitized by Google

Président, d'encourager les efforts de la jeunesse studieuse de notre province, en décernant, dans votre séance d'aujourd'hui, une médaille d'honneur à l'élève Charles Dejardin, de Mons, qui a remporté le premier prix en Mathématiques supérieures au dernier concours entre les élèves des Colléges et Athénées du Royaume, vous conformant en cela au précédent établi par vous en 1845.

Voilà, Messieurs, le rapide résumé de vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. Puissions-nous bientôt, délivrés de toute inquiétude sérieuse sur l'avenir que les révolutions et les guerres ménagent à notre patrie et à l'humanité, poursuivre nos travaux avec une activité nouvelle et les appliquer avec succès au perfectionnement moral et intellectuel de tous.

Le Secrétaire,
Ch. DE BEAULIEU.

MONS, 9 AVRIL 1849.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1848-1849.

Rapport du Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

Les commotions politiques qui ébranlent les grandes puissances européennes, et dont notre pays, par sa position géographique, doit toujours ressentir les contre-coups, ne permettaient pas de compter qu'il serait répondu aux questions, pour la plupart si ardues et si controversées, qui figurent à votre Programme de 1848—1849; aussi avez-vous vu sans étonnement, sinon sans un vif et profond regret, qu'aucune tentative à cet égard n'avait été faite. Les sciences, les arts et les lettres sont essentiellement amis de la paix, du recueillement, de la méditation, et le moment serait mal choisi pour s'y livrer avec toute la maturité d'examen convenable, lorsqu'une agitation fébrile s'est emparée des esprits, même les plus froids et les plus réfléchis, en présence de l'immense travail de réorganisation sociale dont la France a pris l'initiative, la

Digitized by Google

France, *ce cyclope dont Paris est l'œil*, ce pôle où tendent comme forcément toutes les pensées, cette fournaise ardente, chauffée au feu des révolutions, et où s'élabore si péniblement sous nos yeux l'émancipation progressive de la famille humaine. Quelques soient les crises inséparables d'un pareil état de choses, espérons que cette œuvre gigantesque s'accomplira sans conflagration générale, sans déchirements internationaux, sans recours à la force brutale, par la seule puissance des idées, d'un besoin unanimement senti, et que notre heureuse Belgique, qui a su conserver une attitude si digne au milieu des perturbations récentes, recouvrera bientôt, dans toute leur plénitude, ce calme, cette tranquillité indispensables aux études sérieuses; espérons, dis-je, que, par une conséquence presque nécessaire, les questions que vous avez posées dans votre nouveau Programme recevront une complète solution.

J'ai l'honneur, MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES, d'en déposer un exemplaire sur votre bureau:

I.

HISTOIRE. — L'histoire politique, administrative et judiciaire du comté de Hainaut jusqu'en 1794.

Un délai de trois années a été accordé pour répondre à cette question. Ce délai expirera le 31 décembre 1850. L'auteur du travail couronné recevra une médaille d'or de six cents francs ou pareille somme en numéraire.

II.

» — Faire l'historique des mots *Belge* et *Belgique :* établir quand et comment ces mots ont été employés, soit substantivement, soit adjectivement; à quels hommes, à quelles choses, à quelles contrées ils ont été appliqués; à quelles époques cette application a eu ou n'a pas eu lieu, dans les différentes provinces ou parties de province qui forment le territoire du royaume actuel de Belgique. Citer ses autorités.

Digitized by Google

III.

DROIT POLITIQUE, CIVIL ET DE POLICE. — De la responsabilité en cas d'incendie.

IV.

LITTÉRATURE. — Du développement de l'art théâtral en Belgique.

V.

INDUSTRIE. — De l'exploitation des grandes industries par le Gouvernement.

VI.

MÉCANIQUE. — Trouver un moyen commode et peu dispendieux de mesurer, à chaque instant, la pression effective de la vapeur sur le piston d'une machine à détente qui fonctionne, et de déterminer, à chaque instant, la vitesse absolue de ce piston. On admettra les dispositions à l'aide desquelles ces questions seront résolues approximativement, pourvu que l'erreur possible soit très-petite.

Les appareils devront être essayés devant une commission nommée à cet effet.

VII.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Moyens pratiques de substituer à l'aumône un travail moralisateur, offert comme un bienfait aux indigents valides.

VIII.

» » » » — De la condition du pauvre dans l'ordre politique moral et religieux.

La Société désire un écrit simple, clair et à la portée de toutes les intelligences.

IX.

AGRICULTURE. — Décrire l'agriculture de l'un des cantons de l'arrondissement judiciaire de Mons; donner l'analyse et la composition des différents sols et sous-sols qu'on y trouve; indiquer les diverses plantes qu'on y cultive, les modes de culture qu'on y pratique, les assolements qu'on y suit, les engrais qu'on y emploie; joindre enfin à ces détails quelques vues sur les améliorations à introduire dans la contrée, principalement sous le rapport de l'application du plus grand nombre de bras possible aux travaux agricoles.

Digitized by Google

Questions mises au Concours,

sur la proposition de M.r le Ministre de l'Intérieur.

X.

Faire connaître la composition habituelle et les qualités physiques de l'air qu'on rencontre dans les différentes houillères du Hainaut, en y rattachant la connaissance des qualités chimiques et physiques des diverses variétés de houille qu'elles présentent.

XI.

Décrire les corps organisés fossiles du calcaire de Ciply et de la craie blanche du Hainaut; faire ressortir les différences et les analogies paléontologiques que présentent ces deux étages du terrain crétacé supérieur.

XII.

Décrire les fossiles du terrain crétacé inférieur du Hainaut; indiquer les analogies et les différences paléontologiques qu'il présente avec le terrain crétacé supérieur.

XIII.

Réunir et discuter les faits météorologiques et les phénomènes constatés par les écrivains anciens et modernes, qui peuvent servir à faire connaître le climat du Hainaut.

XIV.

Écrire un mémoire sur la mortalité des ouvriers employés à l'exploitation des mines et des houillères du Hainaut.

XV.

Décrire les plantes fossiles du bassin houiller du Hainaut, en indiquant leur gisement exact; porter principalement l'attention sur les fruits fossiles qui ont été signalés dans ces localités.

XVI.

Décrire d'une manière détaillée les morts-terrains qui couvrent le terrain houiller dans la province de Hainaut. Joindre à la réponse des plans et des coupes propres à indiquer, avec la plus grande précision, les détails de composition et de gisement qui peuvent exercer quelque influence sur l'exploitation des mines de houille.

Digitized by Google

XVII.

Décrire toutes les espèces ou variétés de houille exploitées dans la province de Hainaut, en faisant connaître leur composition chimique, leurs caractères extérieurs, la manière dont elles se comportent au feu, en vases clos et au contact de l'air, les usages économiques auxquels elles sont les plus propres et les localités où on les exploite.

XVIII.

Décrire succinctement et comparer, sous le point de vue économique, en s'appuyant exclusivement sur des résultats d'expériences, les divers systèmes de machines à vapeur employées, dans la province de Hainaut, pour l'exploitation des substances minérales.

XIX.

Comparer, sous le double point de vue de leurs résultats actuels et de leurs chances d'avenir, les établissements sidérurgiques de la province de Hainaut et de la partie contiguë de la province de Namur, dans lesquels on emploie la houille et ceux dans lesquels on se sert de combustibles végétaux. Joindre aux considérations théoriques sur lesquelles on appuiera la réponse à cette question, le plus grand nombre possible de données pratiques.

XX.

Rédiger une notice statistique des chaux et ciments de toute espèce du Hainaut, en développant les applications géologiques et géognostiques nécessitées par les recherches faites à ce sujet. Rendre compte des caractères physiques et chimiques des pierres découvertes, ainsi que de leurs propriétés. Joindre aux mémoires un tableau, d'après le modèle ci-après, où sera consigné le résultat des explorations et examens. L'envoi des échantillons analysés est de rigueur pour la vérification des analyses chimiques et des essais d'hydraulicité.

Digitized by Google

Numéros des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localités.	Constitution géologique et importance de l'étude.	Caractère physique.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriété de la matière cuite.	Observations sur l'extraction.	Résultats des essais d'hydraulicité.	Observations.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de la Députation permanente du Hainaut.

XXI.

Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et réglements qui, depuis l'an 1200 jusqu'au 7 pluviôse an V, ont régi :

1.° Les seigneuries de Tournai et du Tournaisis, avec les communes du duché de Brabant et du comté de Flandre qui entrèrent dans la formation du département de Jemmapes ;

2.° Les communes du comté de Namur et de l'évêché de Liége qui en furent séparées pour former le département de Jemmapes, ainsi que les communes qui, par le traité du 20 novembre 1815, ont été détachées du territoire français pour être réunies à la province de Hainaut.

L'auteur pourra se borner à traiter l'une des deux parties de la question.

Digitized by Google

XXII.

Retracer l'état, les développements et les vicissitudes du commerce et de l'industrie dans le Hainaut, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-neuvième.

XXIII.

Présenter l'analyse et le rapprochement des dispositions des diverses coutumes du Hainaut qui régissaient, avant l'introduction des lois françaises, l'état des personnes, l'organisation de la famille et l'ordre des successions. En faire ressortir le but, l'influence, les avantages et les inconvénients.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Ainsi arrêté, en séance, le jeudi 1.er février 1849.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,
AD. MATHIEU.

Les mémoires sont adressés, franco, avant le 1.er janvier, au Secrétaire perpétuel, rue de Nimy, N.° 16 (nouveau), à Mons.

Ils ne sont point signés et portent une devise ou un signe distinctif, répété sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Sont exclus du concours les auteurs qui se font connaître autrement ou dont les mémoires sont remis après le terme fixé.

Les mémoires doivent être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

Tout mémoire envoyé devient la propriété de la Société. L'auteur a seulement la faculté d'en prendre copie chez le Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

Digitized by Google

Liste des Fonctionnaires et des Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, au 9 avril 1849.

Président honoraire à vie : M.r LIEDTS, CHARLES.

Vice-Présidents honoraires à vie :

M.r REIFFENBERG (FRÉDERIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, Baron de);

M.r FÉTIS, FRANÇOIS-JOSEPH;

M.r QUÉTELET, LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES.

Fonctionnaires.[1]

Président : M.r WINS, CAMILLE.

Vice-Présidents : M.r RAINGO, GERMAIN;
M.r GONOT, JEAN.

Secrétaire perpétuel : M.r MATHIEU, ADOLPHE.

Secrétaire annuel : M.r LE HARDY DE BEAULIEU, CHARLES.

Bibliothécaire-Archiviste : M.r DELBAR, ANDRÉ.

Trésorier : M.r NÈVE, ÉDOUARD.

Questeurs : M.r LACROIX, AUGUSTIN;
M.r GOFFINT, JEAN;
M.r GUIBAL, THÉOPHILE;
M.r LAMBERT, GUILLAUME.

[1] Les élections du 6 mai 1849 les ont maintenus dans leurs fonctions, à l'exception de M.r le *Bibliothécaire*, démissionnaire, qui a été remplacé par M.r ERMEL, EUGÈNE.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

BOTY, Alexandre, Directeur-Gérant du charbonnage du Haut-Flénu, à *Jemmapes*.
BOUILLIOT, François, Avocat, à *Mons*.
BOUVEZ, Emmanuel, Agronome, à *Dour*.
CAMBIER, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Lens*.
CARION, Henri, candidat Notaire, à *Wasmes*.
CASTIAU, Adelson, Avocat, ancien Représentant, à *Péruwelz*.
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe*.
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons*.
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien*.
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons*.
D'AUXY (le Marquis), Gaston, Docteur en droit, à *Frasnes-lez-Buissenal*.
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à *Dour*.
DEFUISSEAUX, Nicolas, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons*.
DELBAR, André, Ingénieur civil, à *Mons*.
DELHAYE, Victor, Docteur en médecine, à *Montignies-sur-Roc*.
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
DE LIGNE (le Prince Eugène LAMORAL), Propriétaire, à *Belœil*.
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
DESCAMPS, Henri, Professeur, à *Mons*.
DEVILLEZ, Barthélemy, Professeur, à *Mons*.
ERMEL, Eugène, Chef de Bureau au gouvernement provincial, à *Mons*.
FAGNIART, Antoine, Professeur, à *Quiévrain*.
FUMIÈRE, Louis, Chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons*.
GOFFINT, Jean-François, Avocat, à *Mons*.
GONOT, Jean, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons*.
GONTHIER, Edmond, Architecte-voyer, à *Charleroy*.
GUIBAL, Théophile, Professeur, à *Mons*.
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons*.
HALLEZ, Jules, Professeur à l'École de Dessin, à *Charleroy*.
HENNEBERT, Frédéric, Archiviste, à *Tournay*.
HERBAUT, Alexandre, Principal du Collége, à *Mons*.
HOYOIS, Emmanuel, Typographe, à *Mons*.
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroy*.
LACROIX, Augustin, Archiviste de l'État et de la Ville, à *Mons*.
LAMBERT, Guillaume, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Mons*.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

LE BIDART (le Chevalier DE), Premier Substitut du Procureur du Roi, à *Liége.*

LEFEVRE, Jean-Joseph, Architecte et Géomètre, à *Mons.*

LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur, à *Mons.*

LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, à *Soignies.*

LE TELLIER, Adrien-Léopold, Avocat, à *Mons.*

LETORET, Charles, Docteur en médecine, à *Mons.*

MANFROY, Antoine, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons.*

MATHIEU, Adolphe-Charles-Ghislain, ex-Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons.*

MAUROY, Louis, Notaire, à *Gœgnies-Houdeng.*

MICHOT, Norbert-Louis, Botaniste, à *Mons.*

MISSON, Victor, Commissaire d'arrondissement, à *Mons.*

MONTEGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons.*

NÈVE, Edouard, Docteur en médecine, à *Mons.*

PETIT, Louis, Professeur, à *Mons.*

PLÉTAIN, Armand, Notaire, à *Mons.*

PLUMAT, Emmanuel, Directeur de charbonnages, à *Cuesmes.*

QUINET, Benoît, Littérateur, à *Mons.*

RAINBEAUX, Emile, Propriétaire de charbonnages, à *Hornu.*

RAINGO, Benoît, Notaire, à *Enghien.*

RAINGO, Germain, Professeur, à *Mons.*

RAOUT, Louis-Victor, Commissaire d'arrondissement, à *Ath.*

ROUSSELLE, Hippolyte, Avocat, à *Mons.*

STIÉVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons.*

TOILLIEZ, Albert, Sous-Ingénieur des Mines, à *Mons.*

TOILLIEZ, Désiré, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Jemmapes.*

VANDENBROECK, Médecin principal de la garnison, à *Mons.*

VAN DER ELST, Constant, Directeur d'usines, à *Monceau-sur-Sambre.*

VAN YZENDYCK, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons.*

WAUQUIER, Etienne, Professeur à l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons.*

WINS, Camille, Avocat, à *Mons.*

WINS, Valère, Architecte-voyer, à *Mons.*

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

ARRIVABÈNE (le Comte), Jean, Économiste, à *Bruxelles*.
BAUD, J.-M., Docteur et Professeur de Médecine, à *Louvain*.
BÉCART, Antoine-Joseph, Professeur aggrégé à l'Université de *Liége*.
BIVORT, Jean-Baptiste, Chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
BLARGNIES, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, Félix, Professeur, à *Anvers*.
BORGNET, Adolphe, Professeur, à *Liége*.
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles*.
BRAEMT, Joseph-Pierre, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles*.
BROGNIEZ, André, Professeur, à *Bruxelles*.
BROUEZ, Jules, candidat Notaire, à *Bruxelles*.
CHALON, Régnier, Receveur, à *Bruxelles*.
CHEVREMONT, Lambert, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles*.
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin*.
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
CUNIER, Florent, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles*.
DAINEZ, Pierre-Joseph, Professeur, à *Rouen*.
DAVREUX, Charles-Joseph, Professeur, à *Liége*.
DEBONNARD, Arthur, Docteur en médecine, à *Paris*.
DEBURBURE, Léon-Philippe-Marie, Compositeur de musique, à *Termonde*.
DE BUSSCHER, S., Littérateur, à *Anvers*.
DE CUYPER, Jean-Baptiste, Sculpteur, à *Anvers*.
DELECOURT, Victor, Vice-président du Tribunal de première instance, à *Bruxelles*.
DELEPIERRE, Joseph-Octave, attaché à l'Ambassade Belge, à *Londres*.
DE MEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges*.
DEPRET, Professeur, à *Paris*.
DEREUME, Capitaine d'artillerie, à *Bruxelles*.
DERIVE, Benoît, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Haumont*.
DERIVE, Théodore, Professeur, à *Spa*.
DE ROISIN (le Baron), Ferdinand, Littérateur, à *Lille*.
DE SAINT-GÉNOIS, Jules, archiviste de la Flandre orientale, à *Gand*.
DESHAYE, Gérard, Géologue, à *Paris*.
DE STASSART (le Baron), Goswin-Joseph-Augustin, Membre de l'Académie Royale de Bruxelles, à *Bruxelles*.
DINAUX, Arthur, Littérateur, à *Valenciennes*.
DOLEZ, Hubert, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
DU CHASTEL (le Comte), Ferdinand, Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUCPETIAUX, Edouard, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, à *Bruxelles*.
DUMONT, André-Hubert, Géologue, à *Liége*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
DUPUIS, Félix, Avocat à la Cour de Poitiers, Secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
FÉTIS, François-Joseph, Directeur du Conservatoire, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

FOURMOIS, Théodore, Peintre paysagiste, à *Bruxelles.*
FRAIKIN, C.-A., Statuaire, à *Bruxelles.*
FRANÇOIS, Victor, Docteur et Professeur de médecine, à *Louvain.*
GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste-général du Royaume, à *Bruxelles.*
GACHET, Emile, Littérateur, à *Bruxelles.*
GEEFS, Guillaume, Statuaire, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles.*
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, Substitut de l'Auditeur-général près de la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles.*
GOETHAELS, Félix-Victor, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles.*
GRART, Adolphe, Major, à *Namur.*
GRAUX, Docteur et Professeur en médecine, à *Bruxelles.*
GROUVELLE, Ingénieur civil, à *Paris.*
GUÉRIN, Jules, Docteur en médecine, à *Paris.*
GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université, de *Bruxelles.*
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles.*
HEUSCHLING, Xavier, Chef du bureau de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles.*
JUSTE, Théodore, Littérateur, à *Bruxelles.*
KERCKHOVE D'EXAEDRE (le Vicomte DE), François-Antoine-Maximilien, Littérateur, à *Anvers.*
KERCKHOVE (le Chevalier DE), Joseph-Romain-Louis, Littérateur, à *Anvers.*
KEYSER (DE), Nicaise, Peintre, à *Anvers.*
LACOMBLÉ, Adolphe, Peintre, à *Bruxelles.*
LE GLAY, Archiviste général du département du Nord, à *Lille.*
LEGRAND, Edouard, Littérateur, à *Bruxelles.*
LE HON, H., Capitaine de marine, Peintre, à *Bruxelles.*
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'histoire, à *Bruxelles.*
LESBROUSSART, Jean-Baptiste-Philippe, Professeur à l'Université de *Liége.*
LESSINES, F.-J., Docteur en médecine, à *Binche.*
LEYS, H., Peintre, à *Anvers.*
LIEDTS, Charles, Président de la Chambre des Représentants, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles.*
MATTHIEU, Lambert-Joseph, Peintre d'histoire, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain.*
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles.*
MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles.*
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume.*
NAVEZ, Peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles.*
NÈVE, Félix, Professeur à l'Université de *Louvain.*
PARIDAENS, Ferdinand, Littérateur, à *Bruxelles.*
PAYEN, Chimiste, à *Paris.*
PEIGNOT, Gabriel, Membre de l'Académie de *Dijon.*
PETIAU, Benoît, Docteur en médecine, à *Saint-Amand.*
POLAIN, M.-L., Archiviste, à *Liége.*
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacq., Directeur de l'Observatoire, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

REIFFENBERG, (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, Baron de), Conservateur de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles.*
ROBBE, Louis, Peintre, à *Bruxelles.*
ROGIER, Charles, Membre de la Chambre des Représentants, Ministre de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
SCHELER, Auguste, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles.*
SEUTIN (le Baron), Louis, Docteur en médecine et en chirurgie, à *Bruxelles.*
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur de beaux-arts, à *Gand.*
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur, à *Gand.*
SIMONIS, Eugène, Statuaire, à *Bruxelles.*
SIRET, Adolphe, Littérateur, à *Gand.*
SMITS, Edouard, Littérateur, à *Bruxelles.*
SOVET, Auguste, Docteur en Médecine, à *Beaurain.*
TEICHMAN, Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Bruxelles.*
THIRY, Charles, ancien Président du Conseil des monnaies, à *Bruxelles.*
VAN DER ELST, Constant, Négociant, à *Bruxelles.*
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles.*
VAN DE WEYER, Sylvain, Ambassadeur Belge, à *Londres.*
VAN DUYSE, Prudent, Professeur, à *Gand.*
VAN HASSELT, André-Henri-Constant, Inspecteur des Écoles, à *Bruxelles.*
VAN MALDEGHEM, Compositeur, à *Bruxelles.*
VAN THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers.*
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
WAPPERS, Gustave, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers.*

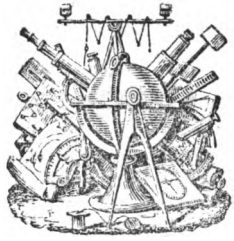

Nota. M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance, au Secrétaire perpétuel, des erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

DEBRY, JEAN, ancien administrateur, à *Paris*. (1833)
HABERLÉ, FRANÇOIS, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons*. (1833)
DELMOTTE, HENRI, Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*. (1836)
LAISNÉ, CÉLESTIN-ALBERT-JOSEPH, Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1837)
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroy*. (1837)
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons*. (1838)
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1838)
VERMEREN, FRÉDERIC, Calligraphe, à *Mons*. (1838)
ACCARAIN, ANTOINE, Docteur en médecine, à *Mons*. (1839)
DELECOURT, CHARLES, Avocat, à *Mons*. (1839)
VANBRÉE, MATHIEU, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*. (1839)
BURCKHARD-EBLE, Docteur en médecine, à *Vienne*. (183 .)
LANGLOIS, HYACINTHE, Membre de l'Académie de *Rouen*. (183 .)
HALLEZ, GERMAIN, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*. (1840)
COUREUX, HENRI, Artiste vétérinaire, à *Mons*. (1841)
TOEPKEN, Médecin, à *Brême*. (1841)
CAVENAILE, FRANÇOIS, Docteur en médecine, à *Boussu*. (1842)
LAPORTE, LÉOPOLD, Architecte-voyer, à *Enghien*. (1842)
L'HOEST, ISIDORE, Botaniste, à *Péruwelz*. (1842)
PLAPIED, JOSEPH, Amateur de Beaux-Arts, à *Mons*. (5 JUIN 1842)
CAUCHY, PHILIPPE-FRANÇOIS, Ingénieur en chef des mines, à *Namur*. (1843)
VOISIN, AUGUSTE, Bibliothécaire de l'Université de *Gand*. (1843)
FORTIA D'URBAN (le Marquis DE), Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire*. (1844)
CAMPION, PIERRE-LOUIS, Instituteur, à *Mons*. (1844)
NODIER, CHARLES, Littérateur, à *Paris*. (1844)

Digitized by Google

Membres décédés.

SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles*. (1845)
MALBRENNE, MAXIMILIEN, Professeur, à *Mons*. (1845)
THAUVOYE, JEAN-BAPTISTE, Docteur en médecine, à *Pâturages*. (1845)
DE PUYDT, REMY, Colonel du Génie, à *Bruxelles*. (1845)
BOCARMÉ (le Comte VISART de), Propriétaire, à *Thieu*. (1846)
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.
WILLEMS, JEAN-FRANÇOIS, Membre de l'Académie de Bruxelles, etc., à *Gand*. (1847)
LABRIQUE, NESTOR, Avocat, à *Haine-Saint-Paul*. (1847)
THAUVOYE, EMMANUEL, Pharmacien, à *Wasmes*. (1847)
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de Dessin, à *Ath*. (1847)
HENRARD, PAUL, Directeur des usines et des hauts-fourneaux, à *Couillet*. (1847)
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des sciences physiques et chimiques de France, à *Paris*. (1848)
RAOUL, LOUIS-VINCENT, professeur émérite à l'Université de Gand. (1848)
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris*. (1848)
LEROY, AIMÉ-NICOLAS, Littérateur, à *Valenciennes*. (1848)
GUILLERY, HIPPOLYTE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége*. (1849)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

Année académique 1849—1850.

DIX-SEPTIÈME ANNIVERSAIRE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 OCTOBRE 1850.

Présents : M.rs GONOT, *Vice-Président, faisant fonctions de Président;* LE TELLIER, *Vice-Président;* ERMEL, *Bibliothécaire-Archiviste;* NÈVE, *Trésorier;* GUIBAL, *Questeur;* DEVILLEZ, TOILLIEZ, PLÉTAIN, FRAIKIN, CARION, BOTTY, LEROY, et LAMBERT, *Secrétaire.*

A trois heures et demie, M.r GONOT, déclare la séance ouverte.

Il est donné lecture par M.r ERMEL, du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté.

Monsieur le Vice-Président fait part à l'assemblée des circonstances malheureuses qui tiennent M.r le Président

Digitized by Google

éloigné de l'assemblée (la perte récente d'une fille chérie). Le discours que ce Fonctionnaire devait prononcer est ainsi remis à la prochaine séance anniversaire.

Par suite du changement de Secrétaire annuel, le rapport qui devait être présenté des Travaux de la Société pendant l'année académique écoulée, est aussi ajourné à une réunion ultérieure.

Le rapport de la commission des comptes sera également soumis à une autre assemblée.

Toutefois, il est donné lecture, par M.r Ermel, d'un projet de Budget de 1850 à 1851.

M.r le Secrétaire lit une lettre adressée à la Société par la rédaction du journal français *La Patrie*, à l'effet d'obtenir de la compagnie communication des rapports, procès-verbaux, comptes-rendus, etc., auxquels elle voudrait donner de la publicité dans un compte-rendu général, que cette feuille se propose de donner des travaux de toutes les sociétés savantes. — Il est décidé qu'une réponse favorable serait faite à cette obligeante demande.

M.r Ermel dépose une proposition tendant à ce qu'il soit accordé une distinction particulière à M.r Charles Wibier de Mons, 1.er prix de chant au Conservatoire de

Digitized by Google

Bruxelles. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et il est décidé qu'une médaille en vermeil sera remise en souvenir de son succès, à M.r Charles Wibier dans la séance publique de l'année 1851.

M.rs Stiévenart, Vanden Broeck et Montégnie, qui avaient été nommés membres de la commission chargée d'examiner le mémoire portant pour devise : *Scripsi fidè medica*, n'ayant pas cru devoir accepter cette mission, M.rs Leroy, Cambier et Cuerens ont été désignés pour les remplacer.

On procède au scrutin sur la présentation de M.r Alex. Pinchart, qui est nommé membre correspondant.

M.r Meugy, ingénieur des mines à Lille, est présenté comme membre correspondant par M.rs Gonot, Devillez et Lambert. Ces sociétaires font hommage, de la part de ce candidat, de plusieurs de ses publications scientifiques.

Il est donné communication, par M.r Ermel, d'une lettre de M.r le Ministre de l'Intérieur qui propose deux nouvelles questions pour le concours.

Ces questions, qui sont relatives, l'une, au lavage du charbon, et l'autre, aux moyens de pénétrer dans les mines et d'en sortir, seront insérées dans le nouveau programme.

Digitized by Google

La séance est levée après quelques discussions sur des points d'art et de finances.

Adopté le 7 novembre 1851.

Le Président,
Camille Wins.

Le Secrétaire,
G. Lambert.

Digitized by Google

Rapport du Secrétaire sur les Travaux de la Société pendant l'année académique 1849 — 1850.

MESSIEURS ET TRÈS-HONORABLES COLLÈGUES,

Quand une violente commotion a ébranlé la société, elle ne reprend son équilibre qu'après de longues oscillations. L'Europe entière a contemplé, anxieuse, le mouvement de la France en 1848; de nouveaux principes tendaient à s'y faire jour et n'aspiraient à rien moins qu'à une régénération sociale complète.

L'impulsion, partie de Paris, mit en mouvement la plupart des nations; mais quand on s'aperçut que le principe nouveau était mal arrêté dans l'esprit de ses promoteurs, et que leurs essais de réalisation tendaient à désorganiser et même à détruire la société au lieu d'accroître son bien-être, une vive réaction se manifesta, une seconde lutte commença en sens inverse de la première. Quoique le théâtre de ces luttes soit demeuré constamment éloigné de notre pays, nous n'avons pas moins été obligés de les suivre, d'en étudier les causes et les phases

Digitized by Google

diverses, et quelquefois d'y prendre part lorsqu'elles prenaient le caractère plus pacifique d'une discussion de principes.

A peine sommes-nous affranchis aujourd'hui de ces luttes, des inquiétudes et des préoccupations qu'elles occasionnent, et nul ne peut dire qu'elles ne se reproduiront pas dans un avenir peu éloigné.

Nous croyons que c'est là que gît la cause principale, sinon unique, de la pénurie de productions littéraires et scientifiques dans le pays en général et dans notre Société en particulier.

Le petit nombre d'écrivains qui ont réussi à se soustraire à cette influence ont suivi le cours général des idées, en s'occupant de préférence, de recherches sur les moyens d'améliorer la condition des classes les plus souffrantes de la société.

Notre tâche, pour cette année, sera donc encore fort courte; espérons, pour le bien de l'humanité, pour le progrès des sciences, des arts et des lettres, que les questions qui agitent le monde puissent recevoir bientôt une solution satisfaisante et surtout pacifique, et que vous puissiez, MESSIEURS, reprendre, avec une activité nouvelle, le cours de vos utiles travaux.

Notre honorable Président a dignement inauguré l'année par un discours dans lequel, après avoir retracé la noble mission que notre société s'est imposée, les limites dans lesquelles elle doit la circonscrire, les difficultés et les obstacles que son accomplissement doit rencontrer et qui la rendent d'autant plus glorieuse, il a énuméré les nombreux travaux de ses membres pendant les cinq dernières années, et il les a engagés à continuer de travailler à la splendeur et au bien-être de notre belle province, par leurs méditations et leurs recherches.

Digitized by Google

Dans cette même séance anniversaire, M.r le Président a remis, en votre nom, à M.r Charles DEJARDIN, de Mons, l'auréat du concours de 1848, pour les mathématiques supérieures, entre les athénées et les colléges du royaume, une médaille d'or à titre de souvenir et de récompense de son triomphe. Cette distinction, si justement méritée par celui qui en a été l'objet, aura aussi pour résultat d'engager la jeunesse studieuse de notre province à se distinguer dans ses études, et à contribuer de son côté au maintien de la renommée que le Hainaut s'est acquise depuis si longtemps dans la culture des diverses branches des connaissances humaines.

M.r RAINGO, aux spirituelles productions duquel les Mémoires de la Société sont redevables de tant de bonnes pages, et dont nous regrettons tous l'éloignement, vous a lu un écrit sur les moyens d'étendre et de développer le travail agricole, intitulé : *La Bêche et la Charrue*. Se préoccupant de l'accroissement rapide de la population et de ce que le travail menace de manquer à des bras qui deviennent trop nombreux, il cherche les moyens de perfectionner la culture des terres, de manière à pouvoir supprimer l'usage de la charrue pour la remplacer par la bêche manœuvrée par des mains humaines, mais en obtenant toutefois un produit plus que suffisant pour compenser le surcroît de frais de culture qui résulterait de l'emploi de ses procédés. Quelque étrange que paraisse au premier abord la proposition de supprimer les charrues, elle est soutenue par des arguments fort plausibles, dont il ne m'appartient pas de discuter ici la valeur, et qui prouvent, tout au moins, que l'auteur est animé d'un sincère désir d'apporter son contingent aux efforts qui se font pour réaliser le bien-être de la classe ouvrière.

M.r LACROIX est encore au nombre de ceux qui enrichissent de leurs œuvres chaque volume de vos Mémoires. Cette fois ses

Digitized by Google

patientes et laborieuses investigations ont porté sur un sujet que les préoccupations de l'époque rendent doublement intéressantes, *le Paupérisme et la Bienfaisance publique en Hainaut aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.*

Après avoir, avec cette admirable persévérance que nous lui connaissons, rassemblé et compulsé une grande quantité de renseignements et s'être assuré, par de nombreuses recherches, que des documents précieux avaient été détruits et laissaient malheureusement la question sans solution rigoureuse, basée sur des nombres, il a tracé le parallèle entre le paupérisme du siècle dernier et celui de nos jours, et a discuté les moyens employés aux deux époques pour le soulager ou pour y remédier. Ses conclusions ont été dictées par un sage esprit de prudence et de réserve, tel que le comportait l'extrême gravité de la question qu'il a traitée, et méritent d'être méditées par nos hommes d'état.

M.r Fumière nous a lu deux intéressantes notices; l'une, intitulée : *Quelques jugements académiques*, est une spirituelle causerie, dont le but principal est de démontrer que les corps savants, de même que les individus, sont suscepibles de commettre des erreurs qui ont jeté quelquefois sur les académies un ridicule temporaire que l'importance et l'utilité de leurs travaux, et la sagesse d'autres décisions ont bientôt effacé.

La seconde notice de M.r Fumière a pour titre : *Gilles de Chin et le Dragon, ou l'épopée montoise.* L'auteur y recherche l'origine de la tradition populaire et de la cérémonie du Lumçon, et croit, avec beaucoup de vraisemblance, y voir une allégorie des luttes qui eurent lieu, au douzième siècle, entre les seigneurs féodaux et les communes qui voulaient leur affranchissement, luttes terminées, sous Bauduin de Constantinople, par l'heureux compromis qui précéda le départ de ce comte de Hainaut pour la Terre-Sainte.

Digitized by Google

M.r l'abbé Michot vous a lu un mémoire *Sur les Impôts agricoles qui grèvent l'agriculture.* Une commission, dont j'ai été le rapporteur, l'a examiné à la demande de l'auteur. Les deux documents présentant les deux opinions sont consignés dans vos publications de l'année.

Notre laborieux Secrétaire perpétuel vous a fourni trois nouvelles biographies montoises, les Yeuwain et Paulin Louyet. Vous avez également inséré, de M.r Adolphe Mathieu, ses adieux touchants à son parent et ami M.r le baron Fréderic De Reiffenberg, et sa cordiale et charmante épitre: *A mes amis de la Société des gens de lettres:* c'étaient d'heureuses pages à conserver.

Enfin, vous avez ordonné l'insertion dans vos Publications du mémoire couronné de M.r Alex. Pinchart, devenu notre collègue: *De l'inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut,* et celui de M.r Carez, notre correspondant, honorablement mentionné, contenant une *Notice statistique sur les chaux et ciments de toute espèce du Hainaut, avec un tableau analysant les substances calcaires de la même province.*

Tels ont été, Messieurs, vos travaux de l'année. Espérons que bientôt, délivrés de fâcheuses préoccupations, vous pourrez en reprendre le cours avec une ardeur nouvelle.

Mons, le 11 octobre 1850.

Le Secrétaire,
Ch. DE BEAULIEU.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1849—1850.

Rapport du Secrétaire perpétuel.

Messieurs et Honorables Collègues,

Un seul mémoire vous est parvenu en réponse au programme de vos questions pour l'année académique 1849—1850. C'est une réponse à deux de ces questions :

1.° *De la condition du pauvre dans l'ordre politique, moral et religieux.* Cette partie est la plus faible de l'ouvrage. Vous n'y avez rien remarqué de saillant; aucune idée neuve, aucune vue remarquable n'y est émise.

2.° *Moyens pratiques de substituer à l'aumône un travail moralisateur, offert comme bienfait aux indigents valides.* C'est la partie la mieux traitée; l'auteur présente, comme solution, un système complet, méthodiquement exposé, bien coordonné, consciencieusement étudié dans tous ses détails,

Digitized by Google

quelquefois même avec une minutie qui nuit à l'effet général des idées.

Il est fort difficile de porter un jugement bien fondé sur les théories de l'auteur ; l'expérience s'est prononcée de manières fort diverses sur des essais analogues tentés en Belgique, en Hollande et en France, et, comme les moyens exposés ne sont pas en tout semblables à ceux que les établissements existants ont mis en œuvre, il est impossible d'en tirer des conséquences rigoureuses pour ou contre ceux-ci.

Cependant il vous a paru que le système de l'auteur, basé uniquement sur le défrichement des terres encore incultes en Belgique pour fournir un travail moralisateur aux indigents valides, pèche par cette base même, attendu qu'il n'est nullement démontré et qu'il paraît même douteux que ces terres soient en quantité suffisante, si l'on déduit des terres incultes celles qui sont absolument incultivables et celles dont le défrichement ne peut être entrepris sans des dépenses hors de toute proportion avec les produits que l'on en pourra retirer.

Aucune raison bien plausible ne justifie la préférence que l'auteur accorde à l'agriculture comme fournissant l'élément d'un travail essentiellement moralisateur, aucune donnée statistique dans son travail ne vient fournir une idée du nombre de pauvres qui pourraient être alimentés par le produit des terres à défricher; il ne paraît pas avoir douté un instant que ces terres eussent une étendue plus que suffisante pour donner du travail à tout ce qu'il y a en Belgique de bras inoccupés.

D'autres questions d'une haute importance, soulevées dans l'exposition des moyens présentés, sont demeurées sans réponse ou ont été tranchées sans discussion dans le sens le plus favorable aux vues de l'auteur. Il serait trop long d'entrer ici dans des détails à ce sujet.

En résumé, ce mémoire est une œuvre de conscience et surtout de haute moralité, fruit de recherches ardues et de longues méditations. Vous avez vivement regretté que les

Digitized by Google

imperfections signalées et le manque absolu de mérite littéraire vous empêchassent de décerner à l'auteur, M.r A. PELLETIER, de Maffles, la récompense proposée, mais vous avez été unanimes pour lui accorder une *mention honorable*.

Il ne me reste, MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES, qu'à déposer sur votre bureau la première partie du programme des questions que vous avez adoptées pour le concours de 1850—1851 :

I.

ADMINISTRATION. — Des avantages et des inconvénients de la centralisation gouvernementale.

II.

DROIT CIVIL. — De la succession des enfants naturels et des améliorations à apporter sous ce rapport à la législation.

III.

» — De la propriété littéraire en Belgique et des modifications dont est susceptible la législation sur cette matière.

IV.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Des résultats des inventions humaines sur le bien-être des diverses classes de la société.

V.

» » — Des causes et de la nécessité de l'inégale répartition des richesses.

VI

» » — Quels résultats la Belgique pourrait-elle attendre de colonisations à l'étranger?

Digitized by Google

VII.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — De l'influence qu'exerceront les voies de communications économiques et rapides sur la prospérité des mines de houille, et, en particulier, des conséquences qu'amènera pour les trois centres d'établissements houillers du Hainaut leur liaison entre eux par des chemins de fer.

VIII.

» » — Quelles sont les institutions qu'il conviendrait de créer pour l'organisation du crédit agricole, tant en faveur des propriétaires qu'en faveur des cultivateurs? Ces institutions devraient-elles être fondées par l'État, par des compagnies avec le concours du Gouvernement, ou par l'industrie privée?

Indiquer les réformes législatives qui doivent précéder l'établissement des banques de crédit foncier.

IX.

ÉLOQUENCE. — La Belgique industrielle.

X.

GÉOLOGIE. — Des notions géologiques applicables à l'agriculture.

XI.

HISTOIRE. — L'histoire politique, administrative et judiciaire du comté de Hainaut jusqu'en 1794.

Le délai de trois ans accordé pour répondre à cette question expire le 31 décembre 1850.

XII.

» — Histoire de la ville de Charleroi.

XIII.

» — Histoire de l'agriculture dans le Hainaut.

Digitized by Google

XIV.

HISTOIRE. — Histoire de l'exploitation de la houille dans la même province.

XV.

» — Biographie des Tournaisiens célèbres.

XVI.

MÉDECINE. — Faire connaître les causes des principales épidémies et les moyens d'y obvier.

XVII.

» — Établir, par des faits, si le choléra-morbus est ou n'est pas contagieux.

XVIII.

POÉSIE. — Le congrès national.

Ainsi arrêté, en séance, le vendredi 22 mars 1850.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

AD. MATHIEU.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Digitized by Google

Les mémoires en réponse aux questions n.os 1, 2, 4, 5, 6, 9, 13, 16 et 18 doivent être déposés chez le secrétaire perpétuel, rue de Nimy, n.o 16, à Mons, avant le 20 août 1850, et ceux en réponse aux autres questions avant le 1.er janvier 1851.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient leurs mémoires après le terme fixé.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés.

Digitized by Google

MÊME CONCOURS DE 1850—1851.

PROGRAMME.

SECONDE PARTIE.

XIX.

ÉLOQUENCE. — Éloge de LOUISE D'ORLÉANS, Reine des Belges.

Questions proposées :

A. *Par le Gouvernement.*

XX.

Traiter à fond la question du lavage des charbons destinés aux opérations métallurgiques et aux travaux industriels en général.

XXI.

Établir un parallèle raisonné entre les divers moyens de pénétrer dans les mines et d'en sortir, en envisageant la question sous le rapport de l'économie, de la sûreté et de l'hygiène.

XXII.

Réunir et discuter les matériaux anciens et modernes propres à établir la climatologie du Hainaut.

XXIII.

Présenter un travail complet sur les poids et mesures en usage dans le Hainaut depuis les temps anciens.

Digitized by Google

XXIV.

Faire connaître le gisement, l'âge et le mode de formation des gîtes métallifères de la province de Hainaut et indiquer les méthodes d'exploitation et de traitement les plus avantageux pour en retirer les substances utiles qu'ils contiennent.

B. Par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut.

XXV.

Rechercher et établir par des faits les causes de la présence du gaz hydrogène protocarboné, ou grisou; décrire les circonstances de gisement et du dégagement de ce gaz dans les mines de houille.

Ainsi arrêté, en séance, le 7 novembre 1850.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,
AD. MATHIEU.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Digitized by Google

Les mémoires doivent être déposés chez le Secrétaire perpétuel, rue de Nimy, n.° 16, à Mons, avant le 26 mai 1851.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages ; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours : ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient leurs mémoires après le terme fixé.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés.

Digitized by Google

Digitized by Google

Liste des Fonctionnaires et des Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, au 6 mai 1850.

Président honoraire à vie : M.r LIEDTS, Charles.
Vice-Présidents honoraires à vie :
M.r FÉTIS, François-Joseph ;
M.r QUÉTELET, Lambert-Adolphe-Jacques.

Fonctionnaires.

Président : M.r WINS, Camille.
Vice-Présidents : M.r GONOT, Jean.
M.r LE TELLIER, Adrien-Léopold.
Secrétaire perpétuel : M.r MATHIEU, Adolphe.
Secrétaire annuel : M.r LAMBERT, Guillaume.
Bibliothécaire-Archiviste : M.r ERMEL, Eugène.
Trésorier : M.r NÈVE, Édouard.
Questeurs : M.r LACROIX, Augustin ;
M.r GOFFINT, Jean-François ;
M.r GUIBAL, Théophile ;
M.r DESCAMPS, Henri.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

BOTY, Alexandre, Directeur-Gérant du charbonnage du Haut-Flénu, à *Jemmapes*.
BOUILLIOT, François, Avocat, à *Mons*.
BROUEZ, Jules, candidat Notaire, à *Mons*.
CAMBIER, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Lens*.
CARION, Henri, Notaire, à *Dour*.
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe*.
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien*.
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons*.
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à *Dour*.
DEFUISSEAUX, Nicolas, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Baudour*.
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
DE LIGNE (le Prince Eugène LAMORAL), Propriétaire, à *Belœil*.
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
DESCAMPS, Henri, Professeur, à *Mons*.
DEVILLEZ, Barthélemy, Professeur, à *Mons*.
ERMEL, Eugène, Chef de Bureau au gouvernement provincial, à *Mons*.
FUMIÈRE, Louis, Chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons*.
GOFFINT, Jean-François, Avocat, à *Mons*.
GONOT, Jean, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons*.
GONTHIER, Edmond, Architecte-voyer, à *Charleroy*.
GUIBAL, Théophile, Professeur, à *Mons*.
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons*.
HERBAUT, Alexandre, Principal du Collége, à *Mons*.
HOYOIS, Emmanuel, Typographe, à *Mons*.
LACROIX Augustin, Archiviste de l'État et de la Ville, à *Mons*.
LAMBERT, Guillaume, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Mons*.
LE BIDART (le Chevalier DE), Premier Substitut du Procureur du Roi, à *Liége*.
LEFEVRE, Jean-Joseph, Architecte et Géomètre, à *Mons*.
LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur, à *Mons*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, à *Soignies*.
LE TELLIER, Adrien-Léopold, Avocat, à *Mons*.
LETORET, Charles, Docteur en médecine, à *Mons*.
MANFROY, Antoine, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

MATHIEU, Adolphe-Charles-Ghislain, Professeur agrégé à l'Université de Liége, à *Mons*.
MAUROY, Louis, Notaire, à *Gœgnies-Houdeng*.
MICHOT, Norbert-Louis, Botaniste, à *Mons*.
MISSON, Victor, Commissaire d'arrondissement, à *Mons*.
MONTEGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, Edouard, Docteur en médecine, à *Mons*.
PAULET, Léon, Littérateur, à *Mons*.
PLÉTAIN, Armand, Notaire, à *Mons*.
PLUMAT, Emmanuel, Directeur de charbonnages, à *Cuesmes*.
RAINBEAUX, Emile, Propriétaire de charbonnages, à *Hornu*.
RAINGO, Benoit, Notaire, à *Saint-Ghislain*.
ROUSSELLE, Hippolyte, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons*.
STIÉVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.
TOILLIEZ, Albert, Sous-Ingénieur des Mines, à *Mons*.
TOILLIEZ, Désiré, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Mons*.
VANDENBROECK, Médecin principal de la garnison, à *Mons*.
VAN DER ELST, Constant, Directeur d'usines, à *Monceau-sur-Sambre*.
VAN YZENDYCK, Antoine, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.
WAUQUIÈRE, Etienne, Professeur à l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.
WINS, Camille, Avocat, à *Mons*.
WINS, Valère, Architecte-voyer, à *Mons*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

ABRASSART, Jules, Littérateur, à *Valbek*.
ARRIVABÈNE (le Comte), Jean, Economiste, à *Bruxelles*.
BAUD, J.-M., Docteur et Professeur de Médecine, à *Louvain*.
BÉCART, Antoine-Joseph, Professeur agrégé à l'Université de *Liége*.
BIVORT, Jean-Baptiste, Chef de Division au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
BLARGNIES, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, Félix, Professeur, à *Anvers*.
BORGNET, Adolphe, Professeur, à *Liége*.
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles*.
BRAEMT, Joseph-Pierre, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles*.
BROGNIEZ, André, Professeur, à *Bruxelles*.
CHALON, Régnier, Receveur, à *Bruxelles*.
CHEVREMONT, Lambert, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles*.
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin*.
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
CUNIER, Florent, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles*.
DAINEZ, Pierre-Joseph, Professeur, à *Rouen*.
DAVREUX, Charles-Joseph, Professeur, à *Liége*.
DEBURBURE, Léon-Philippe-Marie, Compositeur de musique, à *Termonde*.
DE BUSSCHER, S., Littérateur, à *Gand*.
DE CUYPER, Jean-Baptiste, Sculpteur, à *Anvers*.
DELECOURT, Victor, Président du Tribunal de première instance, à *Bruxelles*.
DELEPIERRE, Joseph-Octave, attaché à l'Ambassade Belge, à *Londres*.
DE MEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges*.
DEPRET, A., Professeur, à *Paris*.
DE REUME, A., Capitaine d'artillerie, à *Bruxelles*.
DERIVE, Benoît, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Haumont*.
DERIVE, Théodore, Professeur, à *Spa*.
DE ROISIN (le Baron), Ferdinand, Littérateur, à *Lille*.
DE SAINT-GÉNOIS, Jules, archiviste de la Flandre orientale, à *Gand*.
DESHAYE, Gérard, Géologue, à *Paris*.
DE STASSART (le Baron), Goswin-Joseph-Augustin, Membre de l'Académie Royale de Bruxelles, à *Bruxelles*.
DIEGERICK, J., Archiviste, à *Ypres*.
DINAUX, Arthur, Littérateur, à *Valenciennes*.
DOLEZ, Hubert, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
DU CHASTEL (le Comte), Ferdinand, Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUCPETIAUX, Edouard, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, à *Bruxelles*.
DUPONT, André-Hubert, Géologue, à *Liége*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
DU PUIS, Félix, Substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Poitiers, Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
FÉTIS, François-Joseph, Directeur du Conservatoire, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

FOURMOIS, Théodore, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.
FRAIKIN, C.-A., Statuaire, à *Bruxelles*.
FRANÇOIS, Victor, Docteur et Professeur de médecine, à *Louvain*.
GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste-général du Royaume, à *Bruxelles*.
GACHET, Emile, Littérateur, à *Bruxelles*.
GEEFS, Guillaume, Statuaire, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles*.
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, Substitut de l'Auditeur-général près de la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles*.
GOETHAELS, Félix-Victor, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles*.
GRART, Adolphe, major, à *Namur*.
GRAUX, Docteur et Professeur en médecine, à *Bruxelles*.
GROUVELLE, Ingénieur civil, à *Paris*.
GUERIN, Jules, Docteur en médecine, à *Paris*.
GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université, de *Bruxelles*.
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles*.
HEUSCHLING, Xavier, Chef du bureau de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
JUSTE, Théodore, Littérateur, à *Bruxelles*.
KERCKHOVE D'EXAEDRE (le Vicomte DE), François-Antoine-Maximilien, Littérateur, Président de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers*.
KEYSER (DE), Nicaise, Peintre, à *Anvers*.
LACOMBLÉ, Adolphe, Peintre, à *Bruxelles*.
LE GLAY, Archiviste général du département du Nord, à *Lille*.
LEGRAND, Edouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
LE HON, H., Capitaine de marine, Peintre, à *Bruxelles*.
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'histoire, à *Bruxelles*.
LESBROUSSART, Jean-Baptiste-Philippe, Professeur à l'Université de *Liége*.
LEYS, H., Peintre, à *Anvers*.
LIEDTS, Charles, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles*.
MATTHIEU, Lambert-Joseph, Peintre d'histoire, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain*.
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles*.
MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume*.
NAVEZ, Peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles*.
NÈVE, Félix, Professeur à l'Université de *Louvain*.
PARIDAENS, Ferdinand, Littérateur, à *Bruxelles*.
PAYEN, Chimiste, à *Paris*.
PEIGNOT, Gabriel, membre de l'Académie de *Dijon*.
PETIAU, Benoît, Docteur en médecine, à *Saint-Amand*.
PETIT, Louis, Professeur de rhétorique à l'Athénée de Bruxelles.
POLAIN, M.-L., Archiviste, à *Liége*.
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacq., Directeur de l'Observatoire, à *Bruxelles*.
RAINGO, Germain, Directeur de l'Institut agricole d'Attert.
ROBBE, Louis, Peintre, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

ROGIER, Charles, Membre de la Chambre des Représentants, Ministre de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
SCHELER, Auguste, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles*.
SEUTIN (le Baron), Louis, Docteur en médecine et en chirurgie, à *Bruxelles*.
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur, à *Gand*.
SIMONIS, Eugène, Statuaire, à *Bruxelles*.
SIRET, Adolphe, Littérateur, Chef de Division au Gouvernement provincial, à *Namur*.
SMITS, Edouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
SOVET, Auguste, Docteur en Médecine, à *Beaurain*.
STKOOBANT, Corneille, Vicaire, à *Lembeck*.
TEICHMAN, Gouverneur de la Province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées.
VAN DER ELST, Constant, Négociant, à *Bruxelles*.
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VAN DE WEYER, Sylvain, Ambassadeur Belge, à *Londres*.
VAN DUYSE, Prudent, Professeur, à *Gand*.
VAN HASSELT, André-Henri-Constant, Inspecteur des Écoles, à *Bruxelles*.
VAN MALDEGHEM, Compositeur, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
WAPPERS, Gustave, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*.

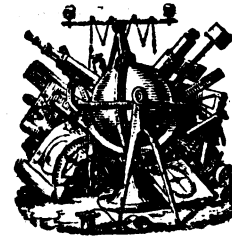

Nota. M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance, au Secrétaire perpétuel, des erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

DEBRY, JEAN, ancien administrateur, à *Paris*. (1833)
HABERLÉ, FRANÇOIS, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons*. (1833)
DELMOTTE, HENRI, Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*. (1836)
LAISNÉ, CÉLESTIN-ALBERT-JOSEPH, Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1837)
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroy*. (1837)
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons*. (1838)
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1838)
VERMER..., FRÉDERIC, Calligraphe, à *Mons*. (838)
ACCARAIN, ANTOINE, Docteur en médecine, à *Mons*. (1839)
DELECOURT, CHARLES, Avocat, à *Mons*. (1839)
VANBRÉE, MATHIEU, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*. (1839)
BURCKHARD-EBLE, Docteur en médecine, à *Vienne*. (183 .)
LANGLOIS, HYACINTHE, Membre de l'Académie de *Rouen*. (183 .)
HALLEZ, GERMAIN, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*. (1840)
COUREUX, HENRI, Artiste vétérinaire, à *Mons*. (1841)
TOEPKEN, Médecin, à *Brême*. (1841)
CAVENAILE, FRANÇOIS, Docteur en médecine, à *Boussu*. (1842)
LAPORTE, LÉOPOLD, Architecte-voyer, à *Enghien*. (1842)
L'HOEST, ISIDORE, Botaniste, à *Péruwelz*. (1842)
PLAPIED, JOSEPH, Amateur de Beaux-Arts, à *Mons*. (5 JUIN 1842)
CAUCHY, PHILIPPE-FRANÇOIS, Ingénieur en chef des mines, à *Namur*. (1843)
VOISIN, AUGUSTE, Bibliothécaire de l'Université de *Gand*. (1843)
FORTIA D'URBAN (le Marquis DE), Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire*. (1844)
CAMPION, PIERRE-LOUIS, Instituteur, à *Mons*. (1844)
NODIER, CHARLES, Littérateur, à *Paris*. (1844)

Digitized by Google

Membres décédés.

SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles.* (1845)
MALBRENNE, MAXIMILIEN, Professeur de mathématiques, à *Mons.* (1845)
THAUVOYE, JEAN-BAPTISTE, Docteur en médecine, à *Pâturages.* (1845)
DE PUYDT, REMY, Colonel du Génie, à *Bruxelles.* (1845)
BOCARMÉ (le Comte VISART DE), Propriétaire, à *Thieu.* (1846)
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles.*
WILLEMS, JEAN-FRANÇOIS, membre de l'Académie de Bruxelles, etc., à *Gand.* (1847)
LABRIQUE, NESTOR, Avocat, à *Haine-Saint-Paul.* (1847)
THAUVOYE, EMMANUEL, Pharmacien, à *Wasmes.* (1847)
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de Dessin, à *Ath.* (1847)
HENRARD, PAUL, Directeur des usines et des hauts-fourneaux, à *Couillet.* (1847)
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des sciences physiques et chimiques de France, à *Paris.* (1848)
RAOUL, LOUIS-VINCENT, professeur émérite à l'Université de Gand. (1848)
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris.* (1848)
LEROY, AIMÉ-NICOLAS, Littérateur, à *Valenciennes.* (1848)
GUILLERY, HIPPOLYTE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége.* (1849)
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroy.* (1850)
REIFFENBERG (FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, Baron DE), Conservateur de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles.* (1850)
KERCKHOVE (le Chevalier DE), JOSEPH-ROMAIN-LOUIS, Littérateur, à *Anvers.* (1850)
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur de beaux-arts, à *Gand.* (1850)
THIRY, CHARLES, ancien Président du Conseil des monnaies, à *Bruxelles.* (1850)

Digitized by Google

FRÉDERIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS

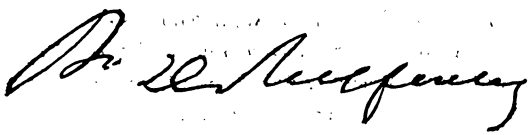

conservateur de la Bibliothèque royale de Belgique, secrétaire de la Commission royale d'histoire, vice-consul du Mexique, commandeur des ordres d'Isabelle-la-catholique et de Philippe-le-magnanime, officier de l'ordre impérial de la Rose, chevalier des ordres de Léopold, de la Légion d'honneur, de Saint-Jean de Jérusalem, de l'Aigle rouge, du Christ, de Danebrog, du Lion de Zeringen, de la Couronne de chêne, de Saint-Grégoire-le-grand,... etc.,... etc.;... vice-président honoraire à vie de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut; membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (1823), de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de l'Académie royale de Turin, des Sociétés des antiquaires de Londres, de France, de Normandie et de Morinie; l'un des vingt-neuf de la Société des bibliophiles français, des vingt-cinq de la Société des bibliophiles belges séant à Mons; membre de la Société des bibliophiles de Belgique, de la Société de l'histoire de France, de l'Institut historique, des Académies de Rouen et de Lyon, de la Société de statistique universelle, de celle de statistique de Marseille, des Sociétés asiatique, polytechnique et philotechnique de Paris, de la

Digitized by Google

Société historique grand'ducale de Fribourg, de la Société grand'ducale d'Iéna, de celles de Batavie (Asie) et de Rhode-Island (Amérique du nord), de la Société maritime d'Angleterre, des Sociétés académiques de Leyde, Utrecht, Toulon, Évreux, Blois, Douai, Boulogne-sur-mer, Cambrai, Valenciennes, Anvers, Liége, Gand, Bruxelles,... etc.;... né à Mons (rue du Rivage, n.° 12 nouveau, dans la maison occupée en dernier lieu par M.r Eyckholt, colonel du génie), le 14 novembre 1795, de Fréderic-Joseph-Charles-Ferdinand baron et comte De Reiffenberg (à titre de son frère), né à Mussot, département de la Moselle, dans le château de son père, le 26 novembre 1756, mort le 17 avril 1830, et de Marie-Antoinette Senault, une des descendantes de Pierre Senault, l'un des premiers Seize, sous la Ligue, et père de Jean-François Senault, 4.me général de l'ordre de l'Oratoire,[1] née à Mons, le 8 février 1767, y décédée le 21 février 1840.

De Reiffenberg, qui était enfant unique, est mort à Saint-Josse-ten-Noode le 18 avril 1850, à trois heures du matin. Il avait épousé, à Louvain, le 29 août 1827, Marie-Adèle-Félicité Frantzen,[2] dont il laisse deux enfants : 1.° Fréderic-Guillaume-Eméric-Philippe-Cuno-Marsilius, né à Louvain le 28 août 1830; 2.° Hermann-Fréderic-Lothaire, né dans la même ville le 14 mai 1832.

De Reiffenberg fréquenta d'abord l'école primaire dirigée à Mons par l'abbé Olinger; il suivit deux cours au collége de Mons et termina ses humanités au Lycée de Bruxelles, en 1813; de là il se rendit en Allemagne, où était alors son père, embrassa presque immédiatement l'état militaire, fit partie du 4.me bataillon d'infanterie formé à Mons, en 1814, sous les

[1] Les armes de la famille Senault sont d'or à trois rameaux de laurier au naturel.

[2] Fille de l'adjudant-général au service de France et de Nathalie Van der Mersch, fille du général de ce nom.

Digitized by Google

ordres du colonel Murray, et qui assista plus tard au siége de Valenciennes, où De Reiffenberg reçut une légère blessure; cédant ensuite à un irrésistible penchant pour l'étude, il renonça à la carrière des armes à la chûte de Napoléon, débuta dans l'enseignement à Anvers et devint professeur de poésie au Lycée de Bruxelles. Le roi Guillaume le nomma, en 1818, professeur extraordinaire de philosophie à l'université de Louvain, et, en 1835, par suite de la modification apportée à cette université, il fut désigné pour occuper la chaire d'histoire à l'université de Liége, d'où il fut bientôt appelé à Bruxelles comme conservateur en chef de la Bibliothèque royale, que le gouvernement venait de créer avec le fonds Van Hulthem; place qu'il remplit jusqu'à sa mort.

Ses obsèques eurent lieu, en l'église de Sainte-Marie, à Saint-Josse-ten-Noode, le samedi 20 avril, à deux heures de l'après-midi. Des membres des classes de l'Académie royale de Belgique, des littérateurs, des savants, des artistes, assistaient à cette triste cérémonie. Les coins du poële étaient portés, de la maison mortuaire (rue du Gastronome, 1) à l'église par M.rs Gachard (Louis-Prosper), archiviste général du Royaume; Navez (François-Joseph), directeur du Musée de peinture de Bruxelles; A. de Hemptinne (représentant les trois classes de l'Académie) et le chevalier Marchal de Rinonville (François-Joseph-Ferdinand), conservateur de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne. Après l'absoute, le convoi s'est acheminé vers le cimetière de Laeken, où cinq discours ont été prononcés : par M.r Gachard — au nom de la Commission royale d'histoire, — Marchal — au nom des employés de la Bibliothèque royale, — Mathieu (Adolphe-Charles-Ghislain),[1] Capellemans (Victor) et Schoonen (Louis-Adolphe), au nom de la Société des gens de lettres belges. Ce

[1] Tome VIII des *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, tome VIII, page 189 à 194.

Digitized by Google

dernier a terminé la cérémonie en déposant sur la tombe de l'illustre Montois une couronne d'immortelles.

On trouve dans la *Biographie universelle* [1] les renseignements suivants sur la famille de DE REIFFENBERG :

Philippe De Reiffenberg, lieutenant-général de l'électeur de Trèves. C'est sous ses auspices que l'imprimeur Feyrabend publia, à Francfort, l'an 1580, la première collection d'historiens belges, sous le titre d'*Annales sive historiæ rerum belgicarum*, vol. in-fol.;

Fréderic (ou François) De Reiffenberg, homme de guerre, mort le 12 mai 1595. Robertson l'appelle un soldat de fortune. Entr'autres exploits, il s'était emparé, pour son compte, de l'abbaye d'Echternach, dans le Luxembourg, le 1.er septembre 1552;

Jean-Philippe baron De Reiffenberg, petit-neveu du précédent, fut bourgmestre noble de Coblence en 1681 et 1701 ; il possédait de profondes connaissances en antiquités et en histoire ; l'illustre de Hontheim lui a rendu témoignage à cet égard. Il mourut le 4 février 1722, à l'âge de 77 ans;

Philippe-Louis baron De Reiffenberg, cousin du précédent, entra dans l'état ecclésiastique et fut nommé, le 28 avril 1649, coadjuteur de l'électeur de Trèves. Ses ennemis réussirent à le faire déposer et enfermer dans le château de Kœnigstein ;

Enfin, Fréderic De Reiffenberg, né en 1719, dans le pays de Trèves, jésuite, historien, poète latin et théologien. Il fut enlevé par une mort prématurée en 1764.

L'ouvrage d'où ces détails sont tirés ne fait pas mention d'un Justus Reiffenberg, cité par M.r Xavier Heuschling, dans sa *Bibliographie historique de la statistique en Allemagne*, avec une introduction générale; Bruxelles, 1845, grand in-8.°, page 20.

[1] Édition de Bruxelles, H. Ode, tome XVI, 1846.

Digitized by Google

L'Annuaire de la noblesse de Belgique, par le baron Isidore de Stein d'Altenstein, année 1849, établit ainsi qu'il suit la généalogie de la famille De Reiffenberg. Je laisse à de plus versés dans l'art héraldique le soin d'en vérifier l'authenticité :

Cette famille tire son nom d'un vieux château dont les ruines se voient encore non loin de Wiesbaden et qui a été longtemps le chef-lieu d'un puissant *Ganerbinat*.

Les seigneurs de cette ancienne terre salique jouissaient du droit de guerre privée ou de *Fehde*. En 1362, ils firent la guerre à la ville de Limpurg; en 1373, au comte de Falkenstein; plus tard, à la ville de Francfort, aux landgraves de Hesse, etc.

Ils figurèrent dans les diètes de l'empire et furent convoqués nominalement à celle de Ratisbonne en 1471.

Ils ont été constamment reçus dans tous les chapitres nobles.

Parmi leurs alliances, il y en a avec les maisons de *Hohenlohe*, *Nassau*, *Sponheim*, *Landskron*, *Hatzfeld*, *Stolberg*, *Leyen*, *Schwartzenberg*, *Dalberg*, *Metternich*, *Eltz*, *Renesse*, *Raigecourt*, *etc.*

Ils ont produit des *Ministeriales imperii*, des commandeurs de l'ordre Teutonique et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; un grand prieur de Malte, maître dans les pays d'Allemagne et prince d'Heydersheim; des châtelains de Friedberg, des burgraves de Caub, un coadjuteur de l'électeur de Trèves, un feld-maréchal en 1440, beaucoup de prélats et d'officiers généraux; un savant jésuite, dans la personne de Fréderic De Reiffenberg, historiographe de sa société; un autre historien d'une érudition remarquable, Jean-Philippe De Reiffenberg, seigneur de Baldenstein et de Sayn; des chambellans, des conseillers intimes d'empereurs, etc., etc.

Cette famille a formé cinq branches sortant les unes des autres par les mâles et dont la dernière représente toutes les autres. Elle a eu pour chef Jacob 1.er, fondateur de la branche

Digitized by Google

de Buttgenbach, chambellan de l'empereur, qui, obligé pour une querelle de sortir des états de l'empire, vint chercher un asile dans le Luxembourg, où ses descendants acquirent des domaines, ainsi qu'en Lorraine. Il épousa (6 octobre avant l'année 1524) Béatrix *de Lierneux*.

Son arrière-petit-fils, Jean-Marie Joseph, baron De Reiffenberg et du Saint-Empire, seigneur de Mussot, d'Aix-sur-Cloye, de la Madelaine, de Bettencourt, ancien capitaine de cavalerie au service d'Espagne, épousa, 21 avril 1722, Marie-Elisabeth, baronne *de Gorcy*, à peine nubile. De ce mariage naquirent :

A. Charlotte-Marie-Julienne-Joséphine-Catherine, baronne De Reiffenberg, née en 1723. Elle épousa André, baron *de Marches*, seigneur de Guirsh, ancien capitaine au régiment de cavalerie de Grammont.

B. Anne-Ursule, baronne De Reiffenberg, née le 8 novembre 1724, à Aix-sur-Cloye, baptisée le 14 mars 1725; parrain, le comte du Han de Martigny, son oncle; marraine, Anne-Ursule De Reiffenberg, épouse du dit comte.

C. Pierre-Philippe-Joseph, comte De Reiffenberg, né en 1730, mort au château de Laval, paroisse de Bazeilles, en Lorraine, dans la nuit du 11 au 12 août 1782. Par contrat du 17 avril 1752, signé par le roi Stanislas, à Nancy, il épousa Anne-Françoise-Gabrielle, comtesse *de Raigecourt*, dont il n'eut qu'une fille, mariée au comte Marie-Innocent-Louis *de Maillard* de Landres, seigneur de Beaufort. Leur fils est décédé sans postérité, 20 novembre 1786, à Busancy.

D. Marie-Salomé, baronne De Reiffenberg, née le 2 avril 1734, à Aix-sur-Cloye. Elle épousa *Dotlew de Reventlow d'Holstein*, ambassadeur de Danemark à la cour de France.

E. Deux enfants morts en naissant.

F. Fréderic-Joseph-Charles-Ferdinand, baron et comte De Reiffenberg; il entra très-jeune au service des Provinces-Unies, et se maria, à Mons, le 22 février 1795.

Digitized by Google

De Reiffenberg a édité ou publié :

Les Harpes. Bruxelles, Hayez, 1823; in-12.

Poésies diverses, suivies d'épîtres et de discours en vers. Paris, Dondey-Dupré, 1825; 2 vol. in-12.

Ruines et Souvenirs. Bruxelles, De Mat, 1832; in-8.°

« La première édition des *Harpes*, dit De Reiffenberg dans un avertissement, a paru en 1823, la seconde en 1825. » Il ne faut pas conclure de là cependant que ce soit trois éditions du même ouvrage sous des titres différents. L'auteur y a fait successivement divers retranchements, additions et corrections. La plus complète est celle de Dondey-Dupré. Les pièces qui en font partie et qui ne figurent pas dans les deux autres, à la seule exception des quatrains, huitains, etc.,... et romances, sont peut-être les plus remarquables du recueil; il faut comprendre dans ce nombre les dix premières dont la désignation suit :

L'Ame et le Corps. Bruxelles, Hayez, 1823; in-8.°
Le Partage. Bruxelles, Hayez, 1823; in-18.
Epître à Raoul (sur la traduction). *Id.;* in-8.°
*Epître à mon ami Q**** (Quetelet). *Id.;* in-8.°
Epître à M.lle Lenormand. Id., 1821; in-8.°
*Epître à M.r **** (Charles Froment) sur l'épigramme. *Id.;* 1823.
La Gazette infernale, à M.r Nodier. *Id.;* 1822.
Le Champ Fréderic. Id.; in-8.°
Epître à M.r A.-V. Arnault. Id., 1820; in-8.°
Epître à Talma. Id., 1819.
Epître à la statue d'Érasme. Paris, 1828; in-8.°

L'édition de Dondey-Dupré contient en outre, de plus que les deux autres : *A mon ami V.....* (1822). *A quelques membres présumés d'une société secrète. A de jeunes infortunés. La Gazette infernale. A la poésie;* 1824. *Épîtres à Honorine, à Myrthé,....*

Digitized by Google

etc.... — Quelques pièces des éditions de De Mat et de Hayez ne se trouvent pas dans celle de Dondey-Dupré.

Le Collége philosophique, ode. 2 pages in-8.°

Histoire des troubles des Pays-Bas, par Vandervynckt, avec un discours préliminaire et des notes qui ont été traduites en hollandais par Olivier Schilperoort. Bruxelles, 1822; 3 v. in-8.°

Les politiques de salon, comédie en 3 actes. Bruxelles, Hayez, 1823; in-8.° [1]

Mémoires de Jacques Du Clercq, publiés pour la première fois. Bruxelles, 1823; 4 vol. in-8.°

Archives philologiques et historiques des Pays-Bas, 1825—1832; 6 vol. in-8.°

Résumé de l'histoire des Pays-Bas. Bruxelles, H. Tarlier, 1827; 2 vol. in-18 et in-32.

De philosophiæ fatis in Academiâ Lovaniensi; in-4.°

De la tendance actuellement nécessaire aux études philosophiques; 1827; in-8.°

Éclectisme; 1827; in-8.°

Principes de logique, suivis de l'histoire et de la bibliographie de cette science. Bruxelles, Louis Hauman et C.ie, 1833; in-8.° de 8 et 420 pages; une planche.

Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur. Bruxelles, 1827; in-8.°; en société avec M.r Warnkœnig,... etc...

Épître au général des jésuites. Bruxelles, Tarlier, 1828; in-8.°

Le collége philosophique, ode. 1828; 2 pages in-8.°

[1] De Reiffenberg avait composé une tragédie intitulée : *Le Comte d'Egmont*, dont il n'a donné au public que des fragments à la suite d'un essai sous le titre de *La Victoire, l'Hymen et la Naissance*, et dans son édition de Vandervynckt. — Il a donné aussi au théâtre un opéra-comique, intitulé : *La Toison d'Or*, dont la musique a été composée par M.r Mesmacker.

Digitized by Google

Qu'est-ce que le collége philosophique? brochure. Louvain, 1828; in-8.°; traduit en flamand par M.r Peeteers, maintenant juge de paix à Bruxelles.

Entrerai-je au collége philosophique? Bruxelles, 1828.

Lettre à M.r Fétis sur l'histoire de la musique, 1833; in-8.°; extrait du recueil encyclopédique belge; réimprimée, corrigée dans *Le Dimanche.*

Mémoire sur Jean Molinet; dans le recueil de la Société d'émulation de Cambrai, pour 1834; réimprimé, avec additions, dans l'édition de De Barante.

Recueil historique et héraldique des familles nobles des Pays-Bas. (Il n'a paru que 2 livraisons de cet ouvrage.)

Fastes de la Belgique; grand in-folio, fig.; avec la collaboration de M.r Lecocq. Ouvrage non terminé.

Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, in-4.°; tome 1.er, 1.re partie (la seule qui ait été imprimée).

Manuel de l'histoire politique de l'Europe de Heeren, revu et corrigé. Bruxelles, 1834; 3 vol. in-18.

Le Dimanche. Bruxelles, Louis Hauman et C.ie, 1834; 2 v. in-18.

Histoire des ducs de Bourgogne de M.r De Barante; avec des remarques et des appendices. Bruxelles, Lacrosse, 1835 — 1836; 10 vol. in-8.°, fig.

Le Lundi. Bruxelles, 1835; vol. in-18.

La chronique métrique de Chastelain et de Molinet, revue, corrigée et commentée par M.r De Reiffenberg. Bruxelles, Lacrosse, 1836. Se trouve dans son édition de De Barante.

Nouvelles leçons de littérature et de morale, avec une préface, par De Reiffenberg. Bruxelles, Meline, 1836; in-8.°

De quelques solennités anciennement usitées en Belgique: Tournois, Carrousels, Jubilés. Bruxelles, Société nationale pour la propagation des bons livres, gérant, J. De Mat, 1838; in-12 de 53 pages, non compris titre et faux titre.

Digitized by Google

Discours sur l'Histoire de Belgique, servant de préface à l'*Histoire de la civilisation en Europe depuis la chûte de l'empire jusqu'à la révolution française*, par Guizot. Bruxelles, Lacrosse, 1838; in-8.° de 23 pages.

Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller. Bruxelles et Leipsik, 1839; in-8.° de 475 pages.

De l'honneur national à propos des vingt-quatre articles, par un Luxembourgeois de la partie cédée. Petit in-8.° de 15 pag.

Nouveaux souvenirs d'Allemagne, pèlerinage à Munich; 2 v. in-18.

Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique. 1840 à 1850; in-12.

Le catalogue des accroissements de la Bibliothèque royale; onze livraisons, in-8.°

Pièce de vers lue à la séance de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons, à Bruxelles, le 3 avril 1842.

Au dîner des Bibliophiles de Mons; pièce de vers lue à Mons, le 7 novembre 1842. 2 pag. in-4.°, gothique, imprimée en couleurs, sans nom d'imprimeur (Mons, Emm. Hoyois).

Bruchstuch, über den Kreuzzug Friderich's I, herautgegeben von Fr. Reiffenberg. Stuttgart, 1844; in-8.°

Les Loges de Raphaël, 52 tableaux dessinés et gravés par J.-C. de Meulemeestre, accompagnées d'un texte par le baron De Reiffenberg. Bruxelles, A. Lacrosse, 1844; in-4.°

Pièce de vers lue en séance de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons, le 5 avril 1847, et imprimée dans les *Mémoires et publications* de cette société, tom. 7, p. XII et XIII.

OEuvres choisies de Jean-Baptiste-Dominique Vautier, précédées d'une notice par M.r De Reiffenberg. Bruxelles, Parent, 1847; in-18.

Apologues. Bruxelles et Leipzig, Ch. Muquardt, 1848; in-18.

Digitized by Google

Histoire du comté de Hainaut, 1849 — 1850; 2 volumes in-12. Bruxelles, Jamar.[1] Collection de la *Bibliothèque nationale*.

De Reiffenberg a donné :

Dans les publications de la *Société des Bibliophiles belges, séant à Mons :*

Mémoires du comte de Mérode d'Ongnies ; avec une introduction et des notes, 1665. Mons, Emm. Hoyois, 1840; in-8.°

Dans les publications de la *Société des Bibliophiles de Belgique :*

Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, suivie des *Interrogatoires du comte d'Egmont.* Bruxelles, Delevingne et Callewaert, 1842 ; gr. in-8.° de XVII et 372 p. Les *Interrogatoires du comte d'Egmont* ont été tirés à part à 100 exemplaires.

Lettres sur la vie intérieure de l'empereur Charles-Quint, écrites par Guillaume Van Male, gentilhomme de sa chambre ; gr. in-8.°

Une existence de grand seigneur au XVI.me siècle. Mémoires autographes du duc Charles de Croy. Bruxelles et Leipzig, C. Muquardt, 1845 ; gr. in-8.° de XXXVI et 368 p.

Dans le *Messager des Sciences historiques,* revue publiée à Gand, outre plusieurs analyses critiques :

1833 :

Traditions populaires, faits singuliers, anecdotes. (p. 161—163 et 442—448.)

Chartes d'affranchissement des XI.me et XIII.me siècles. (p. 303—320.)

[1] La publication de cet ouvrage, qui formera 3 volumes, a été interrompue par la mort de l'auteur; le troisième volume est sous presse. Le second se termine à l'an 1265.

Digitized by Google

1824 :

Un primus de Louvain. (p. 22—30.)

Poésies et œuvres d'imagination en Belgique depuis 1830. (p. 217—223.)

1828 :

Mémoires du comte d'Ongnies (1665). (p. 121—134).

Dans le *Trésor national*, recueil périodique publié à Bruxelles :

Un manuscrit des ducs de Bourgogne. (tom. 1.er, p. 13—25.)

Dans les Mémoires des savants étrangers de l'Académie des sciences et belles-lettres :

Tome II :

Sur la question : *Quel a été l'état de la population des fabriques et manufactures, et du commerce, dans les provinces des Pays-Bas, pendant les XV.me et XVI.me siècles.* (1820.)

Tome III :

De Justi Lipsii vitâ et scriptis commentarius. (1821.)

Dans les Mémoires des membres de l'Académie des sciences et belles-lettres :

Tome V :

Mémoire sur le séjour que Louis, dauphin de Viennois, depuis roi sous le nom de Louis XI, fit aux Pays-Bas, de l'an 1456 à 1461. (43 p. — Lu dans la séance du 1.er mars 1828.)

Mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain. (44 p. — Lu dans la séance du 8 mai 1828.)

Notice sur Olivier le Diable ou le Dain, barbier de Louis XI. (23 p. — Lue dans la séance du 14 juin 1828.)[1]

[1] Ces deux mémoires ont reparu corrigés dans *Le Lundi.*

Digitized by Google

Notice sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, PRO REGNO CYPRI. (12 p. — Lue dans la séance du 8 novembre 1828.)

Tome VI :

Notice sur les archives de la ville de Louvain. (11 p. — Lue dans la séance du 7 mars 1829.)

Remarques sur deux actes de Henri II et Henri III, ducs de Brabant. (12 p. — Lues dans la séance du 9 février 1830.)

Note sur des lettres d'indulgence du pape Jules II. (8 p. — Lue dans la séance du 9 février 1830.)

Éloge de l'abbé Mann. (38 p.—Lu dans la séance du 6 mars 1830.)

Recherches sur la famille de Pierre-Paul Rubens. (12 p. — Lues dans la séance du 3 avril 1830.)

Mémoire sur les sires de Kuyk. (36 p. — Lu dans la séance du 7 mai 1829.)

Tome VII :

Second mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain. (46 p. — Lu dans la séance du 8 avril 1831.)

Troisième mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain. (43 p. — Lu dans la séance du 9 juillet 1831.

Quatrième mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain. (110 p.— Lu dans la séance du 10 décembre 1831.)

De la peinture sur verre aux Pays-Bas. (79 p. — Lu dans la séance du 19 novembre 1831.)

Essai sur la statistique ancienne de la Belgique, jusque vers le XVII.me siècle. (62 p. — Lu dans la séance du 8 octobre 1831.)

Tome VIII :

Essai sur la statistique ancienne de la Belgique; 2.e partie. (166 p. — Lu dans la séance du 3 novembre 1832.)

Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour, avec un appendice sur l'ordre de Saint-Hubert.

Digitized by Google

Supplément à l'art de vérifier les dates et aux divers recueils diplomatiques, ou *Mémoire sur quelques anciens fiefs.*

Tome x :

Cinquième mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain. (27 p. — Lu dans les séances du 22 novembre et du 6 décembre 1834.)

Nouvelles recherches sur Pierre-Paul Rubens, contenant une vie inédite de ce grand peintre, par Philippe Rubens, son neveu. (21 p. — Présenté dans la séance du 17 janvier 1835.)

Tome xi :

De quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant. (17 p.—Lu dans la séance du 1.er décembre 1838.)

Tome xiv :

Coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et la Savoie, avec des rectifications pour l'histoire de la Flandre et du Hainaut. (66 p.—Présenté dans la séance du 17 octobre 1840.)

Coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et le Portugal. (76 p.)

Notice sur frère Corneille de Saint-Laurent. (17 p. — Présenté dans la séance du 5 décembre 1840.)

Notice sur Regnier de Bruxelles. (10 p. — Présenté dans la séance du 17 octobre 1840.)

Itinéraire de l'archiduc Albert, de la reine d'Espagne Marguerite d'Autriche et de l'infante Isabelle, de 1599 et 1600. (33 p. — Présenté dans la séance du 6 février 1841.)

Tome xix :

La plus ancienne gravure connue avec une date. (33. p. — Présenté dans la séance du 7 mai 1845.)

Le feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne. (71 p. — Lu dans la séance du 5 juillet 1855.)

Digitized by Google

Dans les *Bulletins de l'Académie des sciences et belles-lettres:*

Tome II :

Notice nécrologique sur le jurisconsulte Meyer. (p. 10—12.)

Notes sur l'introduction de l'imprimerie à Malines. (p. 119—121.)

Sur un album ancien. (p. 155—160.)

Notice sur le catalogue de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Amand. (p. 217—224.)

Examen d'un passage de Jacques Meyer, etc. (p. 260—265.)

Note sur l'épée de François I.er à Pavie. (p. 325—353.)

Rapport sur les progrès et sur l'état actuel, en Belgique, de la géologie et des sciences qui s'y rattachent. (Fragment d'un *Essai sur la langue et la littérature françaises*, qui était alors sous presse, au dire de l'auteur; lu à l'Académie et inséré dans les *Bulletins.*)

Tome III :

Notice sur une croisade ou expédition projetée par l'un des fils du comte d'Egmont. (p. 191—199.)

Tome IV :

Littérature française du moyen-âge. (p. 242—252.)

Littérature des trouvères. (p. 362—368.)

Discours prononcé sur la tombe de M.r Bekker. (p. 345—346.)

Fragment en langue romane. (p. 414—422.)

Ancienne poésie.—Notice sur les manuscrits de la bibliothèque de Tournay. (p. 509—513.)

Tome V :

D'une langue universelle, à propos d'un projet soumis à l'Académie. (p. 34—38.)

Notes sur Rubens et sur l'origine de l'église du Sablon. (p. 75—78.)

Sur un tableau satirique relatif au gouvernement du duc d'Albe. (p. 116—123.)

Digitized by Google

Notice nécrologique sur le baron Sylvestre de Sacy. (p. 137.)

Remarques sur la numismatique nationale. (p. 215—218.)

Version de la légende de Jourdain de Blaye, attribuée à un Belge. (p. 300—313.)

Notice sur le château de Mierwart. (p. 386—397.)

Charles-Quint, considéré comme renommée populaire. (p. 45)—469.)

Michel d'Eytzing, historien des troubles de la Belgique au XVI.me siècle. (p. 510—526.)

Des légendes poétiques relatives aux invasions des Huns dans les Gaules, et du poème de Waltharius. (p. 597—613.)

Juan Christoval Calvete de Estrella. (p. 687—705.)

Tome VI, première partie :

Observations sur la langue et la littérature romanes, etc. (p. 108—124.)

Proverbes flamands. (p. 124—126.)

Notice sur Jean-François Foppens. (p. 192—216 et p. 322—326.)

Observations sur les patois romans usités en Belgique. (p. 314—322.)

Sur une bague ancienne. (p. 442—444.)

» **deuxième partie :**

Nouvelles observations sur les patois romans usités en Belgique. (p. 169—181.)

Tome VII, première partie :

Projet, conçu par Marnix de Sainte-Aldegonde, de placer les Pays-Bas sous la domination de la France. (p. 216—224.)

Des cours d'amour en Belgique. (p. 335—348.)

Tome VII, deuxième partie :

Sur une flotte de croisés partie en 1189 de l'embouchure de l'Escaut, et qui relâcha en Portugal. (p. 22—30.)

Digitized by Google

Le manuscrit autographe de Sigebert de Gemblours. (p. 102—110.)

Qu'il n'existe aucun témoignage, aucune tradition en faveur de la légende d'un Fromond, comte de Bruges. (p. 175—182.)

Tome VIII, première partie :

Correspondance d'Erycius Puteanus, de 1600 à 1646. (p. 11—28.)

Prétentions de la maison de Hesse sur le Brabant. — Éloges de M.rs Moll et Meyer. (p. 94—97.)

Notice sur Jean de Saint-Amand, savant médecin belge du XII.me siècle. (p. 183—188.)

Sur l'étude du grec au moyen-âge, en Belgique, et sur une ancienne traduction d'Homère. (p. 239—247.)

Sur un petit poème latin du XII.me siècle, en l'honneur de Suger, par Radulphe le physicien. (p. 364—367.)

Addition à la notice sur l'étude du grec au moyen-âge, en Belgique. — Ancien catalogue des manuscrits de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves. (p. 417—427.)

deuxième partie :

Chronique rimée de Nicaise Ladam. — Sur la famille maternelle de Marguerite, duchesse de Parme. — Encore sur le Pseudo-Pindarus. (p. 35—45.)

Notice d'un manuscrit de l'abbaye de Villers. — Poésie romane. — Édition de Simon Stevin, négligée par les bibliographes. — Les Belges à l'étranger. (p. 116—129.)

Notice d'un manuscrit de la bibliothèque royale. — Réclamation à propos d'Antonello de Messine et de Rembert Dodonœus. — Ancienne pièce tournaisienne (?) inédite. (p. 247—268.)

Notice et extraits d'un manuscrit de la bibliothèque royale. — Fragments de métrique et de grammaire. — Martyrologe en vers latins. — Poésie de Fredigardus. — Manuscrits de l'ancienne

Digitized by Google

abbaye de Saint-Trond. — Regnier de Bruxelles. — Nicaise Ladam.— Couronnement de Charles-Quint. (p. 347—366.)

Poésies en l'honneur d'Hartgaire et de Francon, évêques de Liége, au IX.me siècle. — Cleri Deliciæ, *ouvrage dédié à l'empereur Henri III et à l'impératrice Agnès.— Observation sur Jean Van Eyck.—Epitaphe d'Angelbert.* (p. 481—497.)

Tome IX, première partie :

Satire qualifié énigmatique du XIII.me siècle. (p. 29—46.)

Extraits de différents écrits du moyen-âge. (p. 140—156.)

Résumé de deux lettres de M.r Van Thielen. (p. 170—173.)

Continuation de la Revue des manuscrits de la bibliothèque royale. (p. 228—243, 316—342.)

Poème en l'honneur de l'empereur Fréderic Barberousse. — La confession. — Éloge de Renaud, archiviste de Cologne, XII.me siècle.— Pièces de vers et pasquilles du XVII.me siècle. (p. 475—496.)

» deuxième partie :

Poème sur le costume clérical. (p. 80—90.)

Summa Dictamenum, *fragment de l'histoire de l'abbaye de Stavelot.* (p. 272—283.)

Guibert, abbé de Gembloux et de Florennes. (p. 440—456.)

Robert, abbé de Tuy. — Fragment de poésie romane. — Catalogue des manuscrits de l'abbaye d'Anchin au XI.me siècle, etc. (p. 576—592.)

Tome X, première partie :

Ancien manuscrit de l'abbaye d'Anchin. — Le combat de Leckerbetje. — Fragment de poésie romane. (p. 49—64.)

Passional du XII.me siècle. — Poésies de Georges Chastelain, de Pierre Michault et d'Olivier de la Marche.— La manière de faire le ciment à la façon de Grèce.— Cartulaire de Saint-Ghislain. — Recueil historique formé par de Nélis. (p. 156—168.)

Digitized by Google

Versus sapientum *(XI.me siècle).—Remarque relative aux vers sur le chant des oiseaux. — Abrégé des chroniques de Baudouin d'Avesnes (XV.me siècle). — Droits de Philippe-le-Bon sur l'Aquitaine.* (p. 247—270.)

Analyses et extraits de différents manuscrits de la bibliothèque royale. (p. 362—381, 468—484 et 522—547.)

Tome X, deuxième partie :

Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale. (p. 75—90, 240—265 et 472—487.)

Légende de Barlaam et de Josaphat. (p. 333—351 et 427—448.)

Tome XI, première partie :

Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale. (p. 6—22, 43—67, 176—192, 265—279, 314—330 et 386—407.)

» deuxième partie :

Nouvelles recherches sur Rubens.—Observation sur Publius Victor. (p. 15—25.)

Bibliothèque tournaisienne. — Recueil de proverbes imprimé au XV.me siècle. (p. 80—93.)

Pierre Stockmans.—Suite de la Bibliotheca tornacensis *de Du Fief.* (p. 217—318).

Sur une fausse bulle. (p. 400—409.)

Une existence de grand seigneur au XVI.me siècle. (p. 421—447.)

Tome XII, première partie :

Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale. (p. 38—51.)

Vie de saint Lambert, par Etienne et par Renier. — Le Déduit de la chasse, par Gaies de la Bigne. — Les Lépreux. (p. 169—179.)

Un croisé belge, Francon d'Arquenne. (p. 262—267.)

Digitized by Google

L'hiver de 1565. — La fête de l'arbaleste et du prince d'amour à Tournay, en 1455. (p. 321—335.)

Extraits d'une chronique de Flandre inédite. — Jacques Van Artevelde. — Siége de Tournay en 1339. — Ouragans et tempêtes. — Pose de la première pierre du chœur de l'église Saint-Jacques à Tournay en 1368. — Revue des compagnies bourgeoises de cette ville. (p. 54—525.)

Tome XII, deuxième partie :

Nouveaux extraits d'une chronique de Flandre inédite. (p. 63—72.)

Des armes et des chevaux merveilleux, considérés comme moyens épiques dans les poèmes du moyen-âge. (p. 161—186.)

Ancienne chanson française. — Métiers à Tournay, en 1564. (p. 381—393.)

Tome XIII, première partie :

Enfants naturels de Philippe-le-Bon. 1.re partie. (p. 172—187.)

Notice sur Emmanuel de Aranda. (p. 265—281.)

Quelques chartes inédites relatives à la maison d'Avesnes et de Hainaut. — Inscription de l'ancien conseil de Brabant. (p. 360—373.)

Notice sur Henri Delloye, de Huy, pour servir à l'histoire du journalisme en Belgique. (p. 770—793.)

» deuxième partie :

Notice sur M.r Willems. (p. 71—83.)

Quelques mots sur le plan à adopter pour la rédaction d'une Biographie belge. (p. 203—206.)

Fragment d'un ancien fabliau. — Des aérolithes au point de vue historique. (p. 306—314.)

Digitized by Google

Tome XIV, première partie :

Notice sur l'armada de Philippe II. (p. 93—98.)

Sur la peinture à l'huile. (p. 113—115.)

Addition au mémoire sur les anciennes relations de la Belgique et du Portugal.—Peinture à l'huile. (p. 231—240.)

Enfants naturels de Philippe-le-Bon; 2.me partie. (p. 585—597.)

» **deuxième partie :**

Sur d'anciennes cartes à jouer. (p. 270—278.)

Observations sur l'époque de l'introduction de la pomme de terre en Belgique. (p. 361—364.)

Établissement de l'ordre des jésuites aux Pays-Bas, au commencement du XVII.me siècle. (p. 415—426.)

Tome XV, première partie :

Sur un ouvrage en prose et en vers du XV.me siècle. (p. 27—32.)

Sur le sculpteur belge Gabriel de Grupello. (p. 101—107.)

L'Histoire, stances. (p. 215—246.)

Prologue et fables. (p. 546—549.)

» **deuxième partie :**

Trois fables. (p. 88—91.)

Quelques mots sur le blason, à l'occasion de la statue de Godefroid de Bouillon. (p. 148—155.)

Prix des terres au XIII.me siècle; formalités pour changer un fief en héritage. — Quelques notes pour l'histoire des arts en Belgique.—Deux fables. (p. 155—165.)

Ode à une illustre princesse. (p. 392—395.)

Fables. (p. 538—542.)

Une lettre inédite de Chrétien Huygens. (p. 548—554.)

Tome XVI, première partie :

Sur quatre lettres inédites de Chrétien Huygens. (p. 98—104.)

Digitized by Google

Rapport concernant le bouclier, les bas-reliefs et les inscriptions de la statue de Godefroid de Bouillon. (p. 231—234.)

Note au sujet de la décision de l'Académie sur les armoiries. (p. 360—362.)

Fables. (p. 561—566.)

Tome XVI, deuxième partie :

Fables. (p. 315—319.)

Dans l'*Annuaire de l'Académie :*

Notices biographiques sur le comte de Cobentzl (t. 1.er, p. 85—89); *le marquis de Chasteler* (ibid., p. 90—93, et t. III, p. 82—84); *le baron de Feltz* (ibid., p. 93 — 95); *Van Hulthem* (ibid., p. 101 — 108); *Delmotte* (t. III, p. 74 — 81, et t. IV, p. 129—130); *Bekker* (t. IV, p. 68—79); *Raynouard* (t. V., p. 93 — 105); *Van Praet* (ibid., p. 161—178); *Daunou* (t. VII, p. 140 — 149); *Raoux* (t. VIII, p. 83 — 100); *Des Roches* (t. IX, p. 98 — 115); *le marquis de Fortia-d'Urban* (t. X, p. 144 — 174).

Dans les *Publications* de l'ancienne Commission d'Histoire :

Petri a Thymo historia Brabantiæ diplomatica. Bruxelles, 1830; in-8.°

Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or. Bruxelles, 1830; vol. in-4.° d'environ 700 pages avec un atlas in-folio.[1]

Dans les *Publications* de la Commission royale d'Histoire (in-4.°) :

Chronique rimée de Philippe Mouskés; t. 1.er, 1836, de CCCLXXXIX et 654 p., avec 4 planches; t. II, CCCXXVIII et 880 p., avec 2 pl.; supplément, 30 p.

[1] Cet ouvrage, qui manque dans le commerce, est coté 150 francs dans le Bulletin de Techener.

Digitized by Google

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, collection annoncée en douze volumes, dont il a paru :

Tome I.er :

Première division : *Partie diplomatique. Chartes de Namur et de Hainaut;* CXVIII et 804 p., avec 23 planches.

Tome IV :

Deuxième division : *Légendes historico-poétiques. Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon,* poème historique ; t. I.er, CLXXXV et 448 p.

Tome V :

Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon; t. II, CLXXXI et 592 p.

Tome VII :

Gilles de Chin, poème, 190 p. — Troisième division : *Histoires et chroniques. Annales de Stavelot*, p. 195 — 207; *Annales de Saint-Maximin de Trèves*, p. 208; *Annales et nécrologe d'Epternach*, p. 209—212; *Annales d'Anchin*, p. 215—229; Cantatorium *de Saint-Hubert*, p. 233—384; *Chroniques de Liessies*, p. 387—436; *Histoire de Saint-Denis en Broqueroie*, p. 447—637. Ce tome contient en tout 688 p. et une introduction de CXXVI p.

Dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire,* DE REIFFENBERG a publié une suite d'articles sous le titre de :

Notice des manuscrits conservés, soit dans des dépôts publics, soit dans des bibliothèques particulières, et qui ont rapport aux travaux de la Commission, t. I.er, p. 125—129, 164—176, 265 352; t. II, 30—39, 70—91, 166—177, 230—242, 249—258; t. III, 44—55, 130—136, 159—189; t. IV, 13—63, 132—190,

Digitized by Google

224—341; t. v, 31—86, 204—304; t. vi, 40—59, 138—148, 184—194, 272—298, 310—330; t. vii, 236—274, 300—354; t. viii, 167—206, 304—337; t. ix, 319—330; t. x, 106—130, 247—272; t. xi, 257—275, 677—718; t. xii, 71—102, 250—272; t. xiii, 11—82, 213—214, 477—519; t. xiv, 39—119, 217—238, 528—576; t. xv, 119—125, 290—305; t. xvi, 33—69.

Beaucoup de ces articles ont été tirés à part sous différents titres.

Sous le titre : *Publications récentes envisagées au point de vue des travaux de la Commission*, De Reiffenberg avait publié, depuis le 2.me volume des *Bulletins* de la Commission royale d'Histoire, un bulletin bibliographique de tout ce qui intéressait l'histoire de la Belgique.

On a inséré de lui grand nombre d'articles et de notices, dans :

Le Mercure du dix-neuvième siècle, *Le Nain jaune réfugié*, *Le Mercure Belge*,[1] *Le Vrai Libéral*, *Le Courrier des Pays-Bas*, la *Gazette des Pays-Bas*, *l'Almanach Libéral*, l'*Annuaire poétique de la Belgique*, la *Revue encyclopédique*, le *Foreign Litterary Gazette*, *Le Times*, le *Journal de l'Institut historique*, *L'Émancipation*, le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, *La France littéraire* de M.r Charles Malo, *La France provinciale*,

[1] De Reiffenberg fonda *Le Mercure belge* avec M.rs Lesbroussart (Jean-Baptiste-Philippe) et Quetelet. Ce journal, dont une livraison était publiée chaque semaine, se composait de nouvelles, d'articles de critique littéraire, de pièces de vers, d'énigmes, de charades, ... etc.... C'était encore dans l'ensemble un reflet de la littérature impériale. Les comptes rendus du *Mercure belge* seront consultés avec fruit par ceux qui s'occuperont de l'histoire du théâtre de Bruxelles.

Digitized by Google

L'Atlas des littérateurs de M.r Du Jarry de Mancy, la *Correspondance mathématique* de M.r Quetelet, le *Bulletin du Bibliophile* de Techner, *La Renaissance, chronique des arts et de la littérature (Bruxelles); Le moyen-âge et la renaissance*, publié sous la direction littéraire de M.r Paul Lacroix, à Paris, in-4.°; les *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique*, la *Bibliothèque économique* de De Mat, le *Journal bibliographique des Pays-Bas*, la *Revue encyclopédique belge*, *Les Belges illustres*, *Les Belges peints par eux-mêmes*, les *Scènes de la vie des peintres*, l'*Album biographique des Belges célèbres*, *Le Polygraphe*, *L'Hermite en Belgique*, publié à Bruxelles (P.-M. De Vroom, 1827); *L'Hermite en Belgique*, publié à Liége; l'*Almanach des étudiants de Louvain*, la *Revue universelle*, les *Soirées littéraires de Paris*,... *etc*...[1]

De Reiffenberg était un des collaborateurs les plus zélés de la *Biographie universelle* de Michaud, à laquelle il a fourni la plupart des articles relatifs à nos compatriotes.

Il a donné un grand nombre d'articles étendus au *Dictionnaire de la conversation et de la lecture.*

Il a fondé le *Bulletin du Bibliophile belge*, dont les 6 premiers tomes et la 1.re livraison du tome 7 ont paru avant sa mort. La 2.me livraison finit par un morceau de poésie adressé à M.r Haensel, qui signe le *Journal de l'amateur des livres* et que De Reiffenberg avait cru longtemps ne pas exister. Ce morceau se termine par les vers suivants, qu'on ne lira pas sans émotion :

[1] Beaucoup de ces notices, dont la nomenclature serait à elle seule un travail assez long, ont été tirées à part.

Digitized by Google

Cet accord de pensers, cette douce harmonie,
Démontre à tous les yeux que l'on vous calomnie;
Lorsque l'on sent si bien, quand le cœur et l'esprit,
Chacun, de son devoir est nettement instruit,
Serait-on, par hasard, un être chimérique,
Une création futile et fantastique?
Non, vous êtes vivant, très vivant, et *le mort*
Est peut être celui qui confesse son tort.

Hélas! il ne disait que trop vrai!

Que de gens la douleur aigrit et suffirait à rendre méchants! De Reiffenberg, au contraire, malgré sa cruelle maladie, conserva jusqu'au dernier moment cette sérénité, cette mansuétude d'esprit qui lui était propre. Appelé, mourant, à formuler un rapport sur un mémoire adressé à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, «peut-être, dit-il en concluant, suis-je disposé à l'indulgence par la souffrance; peut-être aussi aurais-je dû m'abstenir de juger. Quand on est malade, comme je le suis, on est en quelque sorte ce que les Romains appelaient *capite minutus;*.... je voterai pour la médaille d'or. »

Un portrait lithographié de De Reiffenberg a paru, en 1828, dans une iconographie des professeurs du royaume, publiée par Lemonnier.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, dans sa séance mensuelle du 4 juillet 1850, a décidé, sur ma proposition, qu'une médaille de 18 lignes, à la mémoire de De Reiffenberg, serait frappée sous ses auspices et ceux de la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons. Cette médaille, qui est confiée au burin d'un graveur expérimenté, M.r Léopold Wiener, portera d'un côté le buste du défunt et de l'autre une inscription commémorative.

L'Académie royale de Belgique, dans sa séance du 2 août, a

Digitized by Google

résolu, sur la proposition de M.r Quetelet (Lambert-Adolphe-Jacques), son secrétaire perpétuel, de signaler au Gouvernement les services rendus aux lettres par De Reiffenberg, ainsi que l'activité et le talent dont il a fait preuve comme membre de l'Académie et secrétaire de la Commission royale d'Histoire, et de demander que son buste fût placé, à côté de ceux des autres membres défunts, dans les appartements de la compagnie, où se trouvent déjà les bustes (en marbre) de Gossec, de Van Mons et de Willems.[1]

Un arrêté royal, en date du 27 juillet, a accordé à sa veuve une pension de 1050 francs, imputable sur les fonds de la caisse des fonctionnaires et employés du département de l'Intérieur.

La famille De Reiffenberg porte d'argent à trois bandes de gueules. Cimier : un vol d'aigle blasonné comme l'écu. Supports : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, tenant des bannières aux armes de l'écu.

Par diplôme en date du 25 décembre 1842, De Reiffenberg a obtenu reconnaissance de son titre de baron, transmissible à ses descendants des deux sexes.

Ad. MATHIEU.

[1] L'exécution du buste de De Reiffenberg a été confiée par le Gouvernement à M.r Jean Geefs, lauréat du grand concours de 1846.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

Digitized by Google

MONS.

EXPOSITION

des

produits de l'industrie et de l'agriculture du Hainaut.

FÊTES.

POSE SOLENNELLE DE LA PREMIÈRE PIERRE POUR LA STATUE

DE

ROLAND DE LATTRE.

A L'INTERVENTION

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT :

8 SEPTEMBRE 1851.

Digitized by Google

Digitized by Google

Discours du Président.

MESSEIGNEURS,*

Devenu maître de ses destins, le peuple belge a relu ses vieilles chroniques, fouillé ses archives, interrogé les fastes de l'histoire. Toujours il y a vu la vaillance de ses enfants vantée par les grands capitaines, depuis César jusqu'à Napoléon. Il a fait visiter les musées les plus renommés; partout, aux rangs suprêmes, brillaient des

* LL. AA. RR. le Duc de Brabant et le Comte de Flandre.

Digitized by Google

chefs-d'œuvre artistiques de ses ingénieux fils. Il s'est mis à restaurer les sveltes et hardis monuments, sacrés ou profanes, dont ses villes nombreuses sont ornées, ainsi qu'à rechercher les noms de ceux qui les ont élevés ou conçus. Ses bibliothèques ont été soumises aux investigations de nos érudits; elles ont rendu à la lumière les ouvrages, aussi profonds que consciencieux, de ses professeurs et de ses savants, . . . et les provinces belgiques, ayant compté leurs illustrations, purent se dire avec orgueil, que peu d'États ont proportionnellement montré à l'admiration des siècles autant de légitimes célébrités. — Rois francks, chefs des croisés, guerriers intrépides, princes des peintres et des musiciens, — tribuns courageux, audacieux voyageurs, élégants architectes, sculpteurs distingués, — bienfaisants botanistes, écrivains remarquables : la Belgique a rencontré les siens sur tous les chemins glorieux, elle les a retrouvés dans toutes les voies du savoir et de mérite.

Fiers d'un tel cortége, nous avons voulu montrer de si beaux titres. Le sol national s'est transformé en véritables Champs-Élysées, d'où sont sortis radieux de leurs poussières : Godefroid de Bouillon, Rubens avec Van Dyck, Vésale et Simon Stévin, Grétry comme Froissart. — Hommes illustres de mon pays, puissent ces ovations, bien que tardives, consoler vos grandes âmes du long oubli de vos concitoyens ! Enveloppés de votre gloire, vous avez pu attendre l'heure de la récompense; mais venez constater encore, que la postérité finit par réparer l'injustice ou l'ingratitude des contemporains.

Digitized by Google

En ce jour commence la réparation due à Roland De Lattre, réparation applaudie par l'art des Orphées, qui doit tant à nos artistes. Les Belges, que l'on nommait au loin les Flamands, ont joué à l'étranger, particulièrement au quinzième et au seizième siècle, un rôle des plus marquants. A eux l'honneur d'y avoir fondé les écoles mémorables et dirigé glorieusement les chapelles des puissants de la terre. A Venise, c'est Willaert, de qui Zarlino fut l'élève; à Naples, c'est le docte Tinctoris, auprès de Ferdinand d'Arragon. Là, c'est le gracieux *Antoine* Busnois, chez Charles-le-Téméraire, et le mélodieux *Léonard* Bouthmy, à la cour de Joseph de Portugal; ici, c'est *Simon* Quercu, premier chantre de Louis Sforce de Milan, et, plus tard, *Henri* Dumont, l'un des chefs de la musique de Louis xiv.

Le Hainaut, qui fête aujourd'hui un Montois fameux, le phénix des musiciens de son temps, revendique la plus grande part dans l'auréole musicale qui décore le front belge. N'est-ce pas *Guillaume* Du Fay, de Chimay, qui tint, pendant dix lustres, le sceptre de l'harmonie dans la Rome des Papes? A Ferrare, et à Paris sous Louis xii, ont régné les chants si répandus de l'Hennuyer *Josquin* Des Prez, et, naguère, Gossec, de Vergnies, a entendu ses énergiques compositions, exécutées par seize cents instrumentistes et répétées à l'unisson par les voix exaltées d'une immense population en délire. Que dire enfin de leur maître à tous, de l'immortel *Orland* Lassus, dont on ne peut séparer l'harmonieux *Philippe* De Mons, son ami, favori de deux empereurs? — Que

Digitized by Google

dire de Lassus, digne émule de Palestrina et représentant, avec ce divin maëstro, une époque éclatante de création et de goût; — de Lassus, ce sublime artisan de suaves mélodies qui délassaient le monde fatigué de guerres incessantes; — de Lassus, dont un duc-régnant fut le panégyriste; qui a des Princes, et, sans un évènement douloureux,[1] aurait eu, ce soir, un Monarque, protecteur des arts, pour témoins et coopérateurs de sa résurrection?

Gloire à lui, Messieurs, gloire à lui!

Dans notre reconnaissance aussi, nous votons des statues à nos bienfaiteurs: — j'en appelle à toi, dévoué Belliard — quelquefois même de leur vivant. Le duc Charles de Lorraine a dû être profondément touché des témoignages d'amour, que nos campatriotes, jamais ingrats, lui ont donnés; et si un sentiment de pudique convenance n'avait point arrêté l'élan de notre patriotique armée, nous aurions vu s'élever un monument, qui existe déjà dans nos cœurs, non pas un monument de flatterie, mais un monument de gratitude éternelle, nous aurions vu s'élever un monument, que devra l'histoire au noble fondateur de notre nationalité, au Roi, qui nous donne la paix et que nous conserverons encore longtemps, Dieu le veuille! pour sa dynastie et pour notre prospérité.

Aux plus célèbres, les splendeurs du bronze et du marbre; mais la patrie a d'autres brillants souvenirs à

[1] La mort récente de S. A. R. le Duc de Saxe-Cobourg-Cohary, frère aîné de S. M. Léopold.

Digitized by Google

perpétuer. — Que l'on ouvre, dans la capitale, un palais rémunérateur aux images de ceux qui se seront distingués parmi nous, par leurs belles actions, une vaste intelligence ou d'utiles découvertes. Pourquoi des inscriptions sur des tables d'airain n'éterniseraient-elles pas les services éminents rendus au pays, dans l'administration des affaires publiques ou la haute direction de nos industries. Quelle émulation! Quels enseignements! Quels sentiments généreux ne feraient pas naître ces hommages souverains décernés à la science, au courage, au dévouement, à la vertu!

Que ces grandeurs du passé, ces palmes de l'avenir excitent votre génie, ô vous qui cultivez le domaine de l'intelligence ou les champs de l'invention : vous ne mourrez plus tout entiers ; — qu'elles doublent vos efforts, publicistes et législateurs qui cherchez le bonheur général : la nation vous garde des triomphes. — Marchez, infatigables producteurs de nos richesses ; marchez, fauteurs du progrès commercial : la fortune et les distinctions vous attendent ; — poursuivez vos importants travaux : un gouvernement habile et populaire vous protége, un peuple indépendant vous contemple. — Continuez votre œuvre avec persévérance : devant vous sont ouverts désormais tous les sentiers du souvenir, de la gloire et de l'immortalité.

CAMILLE WINS.

Digitized by Google

Digitized by Google

ROLAND DE LATTRE,

ÉPISODE HISTORIQUE EN UN ACTE ET EN VERS,

MÊLÉ DE CHANT;

représenté pour la première fois, sur le théâtre de Mons,
en présence du Roi et de la Famille royale,
le 8 septembre 1851.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROLOGUE.

PERSONNAGES:

ALFRED, — ARTHUR, — GUSTAVE.

La scène représente l'intérieur d'une tabagie.

PRO DOMO.

ARTHUR et GUSTAVE, attablés à droite, devant un jeu de domino; ALFRED près d'une table à gauche. Au fond, des habitués de l'établissement.

ARTHUR.

Garçon, du feu.

ALFRED.

Garçon, l'affiche du théâtre.

GUSTAVE.

Qui pose?

ARTHUR.

Double six?

GUSTAVE.

Double cinq?

ARTHUR.

Double quatre?

GUSTAVE.

Double trois?

ARTHUR.

Double deux?

GUSTAVE.

Double as?

Digitized by Google

ARTHUR.

Singulier jeu.
Double blanc?

GUSTAVE.

Six et cinq?

ARTHUR.

Six et quatre?

GUSTAVE.

Corbleu!
Mais c'est à n'y pas croire.

ALFRED.

Allons-nous au spectacle?

GUSTAVE.

Six et quatre.... voici.

ARTHUR.

Je n'y mets pas obstacle,
Mais je reste.

ALFRED.

Pourquoi?

ARTHUR.

Six et trois.[1]

ALFRED.

J'aurais cru
Arthur plus curieux d'un ouvrage du crû.

ARTHUR.

Un ouvrage du crû? merci; je sors d'en prendre.

GUSTAVE.

Avant que d'applaudir s'efforcer de comprendre!

ARTHUR.

Encor s'ils avaient fait leurs preuves ces auteurs,
De leurs propres écrits très vains approbateurs,
Donnant à nos bravos leurs vers pour points de mire!
Mais non, c'est tout d'abord qu'il faut qu'on les admire,
Car tous ont dans leur art trouvé la pie au nid.

[1] Arthur et Gustave jouent aussi logiquement qu'ils raisonnent.

Digitized by Google

GUSTAVE.

Parlez moi de Cinna, des Horaces, du Cid,
De Phèdre, Mahomet, Andromaque, Mérope,
Chefs-d'œuvre reconnus qu'admireront l'Europe
Et le monde, en dépit des modernes succès,
Aussi longtemps qu'un homme y parlera français.
Mais le reste, allons donc!

ARTHUR.

Mais un drame indigène....

GUSTAVE.

Indigeste souvent.

ARTHUR.

Ça vous met à la gêne.
On n'a pas de plein saut sur ce que l'on entend
Une opinion faite, et l'on reste flottant
Entre un blâme indécis, un éloge équivoque....

GUSTAVE.

Que l'artiste souvent plus que l'auteur provoque.

ARTHUR.

Bien parlé.

GUSTAVE.

Trois et cinq.

ARTHUR.

Cet avis, c'est le mien,
Gustave. Cinq et deux.

GUSTAVE.

Deux et quatre.

ALFRED.

Fort bien.
Et la conclusion de ce beau manifeste?

ARTHUR.

Mais de vers, mon ami, c'est à qui nous infeste;
C'est une épidémie, un choléra. Tenez
J'aime mieux le tric-trac, je vous le dis tout net;
Et le bruit incessant des dés — cela t'étonne? —
Moins qu'un alexandrin me semble monotone,
Dans son redoublement a quelque chose en soi
De moins désagréable et fatigant pour moi,

Digitized by Google

Dépasse à mes regards de trente-six coudées
Tous ces froids concetti sur les mêmes idées
Vous tombant dans l'oreille à sons intermittents,
Et que j'admirerai quand j'en aurai le temps.

ALFRED.

Puissamment raisonné pour un juge humoriste!
Aux portes d'une ville, un jour, certain touriste
Avise un laideron au dos proéminent,
Et notre observateur d'écrire incontinent
En forme de nota sur ses doctes tablettes:
« Les femmes du pays sont laides et malfaites. »
Vous l'imitez au mieux, convenons-en tout bas.
— Je hais autant que vous ces vers qui n'en sont pas,
Ce triste clapotis de phrases cadencées
Sous l'emphase cachant le vide des pensées;
Ces broussailles de mots, quatrain, strophe ou couplet,
Au sens toujours douteux et toujours incomplet;
Ces éternels refrains d'une muse ignorante
Qu'applaudit une foule oisive, indifférente,
Comme elle applaudirait — je l'ai vu bien souvent —
Le premier baladin qui grimace en plein vent.
Il est dans tout état des sots et des manœuvres;
Mais l'artiste inspiré qui cisèle ses œuvres,
Cultive l'art pour l'art, chaque jour avançant
D'un pas dans son chemin si rude et si glissant,
En a-t-il moins le droit, tant de veilles passées,
A se créer un moule où jeter ses pensées,
De se faire juger par les plus délicats
Sans que nul ait celui de rire en pareil cas?

GUSTAVE.

Un artiste! Eh! mon Dieu, qui ne l'est pas, artiste!
Demandez au plus lourd et plat instrumentiste,
Au premier fringueneur qui vous racle au hasard
D'un violon manchot, s'il n'est pas un Mozart,
Un artiste hors ligne incompris de la foule!
Amour-propre d'un sot qui promptement s'écroule.

ARTHUR.

Quatre et blanc.

GUSTAVE.

Blanc et deux.

Digitized by Google

ARTHUR.

Je passe.

GUSTAVE.

Deux et trois.

ARTHUR.

Allez.

GUSTAVE.

Quatre partout. — Fermé.

ARTHUR.

Mais c'est, je crois,
Une fatalité sans exemple.

GUSTAVE.

A votre aise;
Maugréez, mais comptons d'abord.

ARTHUR.

Six et sept : treize;
Treize et six : dix-neuf.

GUSTAVE.

Bon! Et moi quatre.

ARTHUR.

Marqué.

ALFRED.

Amour-propre pourtant dont on s'est trop moqué,
Car sans cet aiguillon qui stimula leur veine
Combien de vrais talents seraient morts à la peine
Sans pouvoir les franchir ces limbes où grandit
Plus d'un nom qu'aujourd'hui le parterre applaudit?
L'amour-propre souvent est bon à quelque chose.
Qu'importe à nos docteurs parfois qu'il en impose
Si des chefs-d'œuvre éclos au domaine des arts
Il peut, tout bien compté, réclamer les trois quarts!
Laissez faire et laisser passer, dit le proverbe;
L'artiste de talent fera toujours sa gerbe.
Et qu'importe sur cent que quatre-vingt-dix-neuf
N'enfantent jamais rien ni de grand ni de neuf,
Que leurs écrits ne soient qu'un piètre replâtrage
Des centons de nos jours et de ceux d'un autre âge,
Si le centième au moins par d'utiles travaux
Se peut frayer la route à des succès nouveaux!

Digitized by Google

N'est-ce pas là, messieurs, l'image de la guerre?
Ces généraux, partis simples soldats naguère,
De cent mille peut-être aujourd'hui restés seuls,
— Les autres mutilés dormant dans leurs linceuls,
Ou dispersés, errants de royaume en royaume,
Ou rentrés laboureurs sous leurs vieux toits de chaume —
En ont-ils moins de droits aux honneurs qu'on leur rend,
Et leur pays par eux en paraît-il moins grand,
Quand tant d'autres n'ont pu les suivre, et qu'en ce monde
Le succès n'est qu'à ceux que le bonheur seconde?
On l'a dit avant nous et dans plus d'un factum :
Non licet omnibus adire Corynthum.

ARTHUR.

Du latin, à présent?

GUSTAVE.

C'est parler comme un livre....

ARTHUR.

Dont le papier se vend à quatre sous la livre.

GUSTAVE.

Mais il a de l'esprit, Alfred !

ARTHUR.

Comme un démon,
Quand il vous désarçonne en phrases de sermon.

GUSTAVE.

Grand merci. Du latin!

ARTHUR.

S'il était moins candide
Il nous déclamerait, je crois, du Thucydide.

GUSTAVE.

Du grec!

ALFRED.

Et de l'hébreu, messieurs, si l'argument
Pouvait avoir raison d'un tel aveuglement.
Car enfin qui nous dit que la pièce nouvelle....

ARTHUR.

N'est pas d'un Beaumarchais qui tantôt se révèle?

GUSTAVE.

Qu'il attende; demain nous lirons son arrêt
En tête du journal.

Digitized by Google

ALFRED.

Et quand ce ne serait
Qu'un simple canevas de minime importance,
Léger fruit du caprice et de la circonstance,
Qu'un acte en quelques jours au plus improvisé,
Qui pourrait le blâmer, l'auteur, d'avoir osé
Incarner sur la scène et nous faire connaître
Le premier des talents que la ville a vu naître,
Arracher de l'oubli, rendre à son piédestal
L'artiste ramené sous le beau ciel natal,
Et couronner ainsi de ses mains obstinées
Un labeur filial de plus de quinze années?
Ne serait-ce déjà pas assez pour compter
Sur notre empressement, Gustave, à l'écouter,
Assez pour avoir droit à toute l'indulgence
Des hommes de bon sens, de cœur, d'intelligence,
Qui lui tiendront, Arthur, compte de ses efforts
S'il n'a pas pour la lutte eu les reins assez forts?
Et, d'honneur, son espoir n'a pas d'autre portée;
Sa muse d'un succès ne s'est jamais flattée,
Car si l'ambition l'avait pu dominer
Il eût compris du moins qu'il devait l'ajourner.
Ne sera-t-il pas là, vivant de notre vie,
Agissant sous les yeux de la foule ravie,
L'artiste bien aimé qui seul en nos remparts
Dans ce jour solennel fixera les regards;
Et, si loin qu'il ait pu pousser l'outrecuidance,
A moins d'un parti pris de nier l'évidence,
L'auteur s'est-il jamais figuré sottement
Qu'on penserait à lui dans un pareil moment,
Que son petit orgueil oserait prendre texte
Des bravos dont ses vers ne sont que le prétexte
Pour se croire un phénix, — *pauvre sot entêté*
Qui des plumes du paon tirerait vanité!
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . —
Sans crainte à son appel vous pouvez donc répondre.

Digitized by Google

GUSTAVE.

Quelle obstination, mon cher! c'est à confondre.
Je suis presque d'avis....

ARTHUR.

Ah! bah, se déranger.
Pour le plaisir — plaisir si l'on veut — de juger
Une œuvre qui sans doute en naissant condamnée
N'atteindra même pas la fin de la journée!

ALFRED.

Raison de plus alors pour se hâter.

GUSTAVE.

Vraiment?
Vous en parlez, mon cher, très raisonnablement,
Mais vous trouverez bon, moi qui rien ne déguise,
En ceci, comme en tout, que j'en fasse à ma guise.

ARTHUR.

Passe encore si c'était un nouvel opéra,
Le Moulin des Tilleuls, Zerline, et cætera!
La musique a cela d'agréable à l'extrême
Qu'on n'entend pas les vers qui lui servent de thême.

ALFRED.

Un spectacle pourtant vaut parfois un concert.
(*Il prend son chapeau, met ses gants et s'apprête à sortir*).
Je n'en veux pour témoin que ce café désert
(*Les habitués du café remontent la scène et partent un à un.*)
Dont les habitués, amateurs véritables,
Au signal entendu se lèvent de leurs tables,
Tous nos hommes d'élite à leur poste accourant,
Et que l'on voit d'ici les premiers prendre rang
Sous le long péristyle où la foule s'entasse.

GUSTAVE.

Un cigare, garçon.

ARTHUR.

Garçon, la demi-tasse.

ALFRED.

Ne vous déplacez pas; nous sauronsbien sans vous
Nous montrer, Nous de Mons, exacts au rendez-vous,

Digitized by Google

Et, si faible que soit l'œuvre représentée,
Encourager au moins celui qui l'a tentée,
Dût un goût dédaigneux soulignant ses défauts
Contre l'arrêt public demain s'inscrire en faux,
Trouver que l'indulgence a dépassé les bornes
Et prendre en l'attaquant le diable par les cornes
Pour le triste plaisir de ne voir rien de bien....

GUSTAVE.

Quand de bien dans l'ouvrage on ne peut trouver rien.

ALFRED.

Toujours extrême en tout, médisant et caustique.

GUSTAVE.

Toujours de nos Cotins louangeur emphatique.

ALFRED.

N'admettant rien de bon, en haine du succès.

GUSTAVE.

Relisant leurs écrits pour les mettre en français.

ALFRED.

Sifflant sans examen toute œuvre de génie.

GUSTAVE.

Applaudissant quand même et par monomanie.

ALFRED.

Vouloir trop, c'est souvent ne rien vouloir du tout.

GUSTAVE.

Se contenter de peu, c'est prouver peu de goût.

ALFRED.

Soit, mon Dieu; ce n'est pas nous qui sommes en cause.

ARTHUR.

Heureusement pour vous.

GUSTAVE.

Mais enfin je suppose
Que l'œuvre soit mauvaise; aurez-vous bien le front....

ALFRED.

Patience, mon cher. Oh! que vous êtes prompt!
Mauvaise, je me tais; et bonne, je l'approuve.

Digitized by Google

ARTHUR.

Mais pourquoi, s'il vous plaît?

ALFRED.

Parce qu'enfin je trouve
Bonne l'intention.

GUSTAVE (*riant*).

L'intention !... Eh bien !
Va pour l'intention.

ARTHUR.

C'est tout, et ce n'est rien.
Tout, si quelque talent peut lui venir en aide;
Rien, si son impuissance est un mal sans remède.
Mais, pour moi, c'est toujours, comme point de départ,
Et la pierre de touche et l'élément de l'art.
J'en suis fâché pour ceux qui pensent le contraire;
Car ce n'est pas assez de toucher, de distraire,
Il faut qu'une œuvre encor, quelque soit sa beauté,
Atteigne et montre à tous son but : l'utilité.
Le mot, je le sais bien,est un peu prosaïque,
Mais sans elle les vers, savante mosaïque,
Me font toujours l'effet de ce passe-temps sot
Qui consiste à chercher une énigme sans mot.
Donc, avant de juger force est bien que je tâche
De connaître comment l'auteur comprend sa tâche
Et si l'intention (car le mot me revient)
Me semble d'un bon cœur, me plaît et me convient.
Quoi qu'on puisse objecter, je veux ensuite entendre
Pour juger. Au succès quand il ose prétendre,
Je veux être pour lui tout oreilles, et voir
De ses vers sur mes sens quel sera le pouvoir.

GUSTAVE.

Libre à vous. Eh ! mon dieu, la salle est assez large.

ALFRED.

Ne fût-ce qu'une pauvre et misérable charge....

ARTHUR.

Par son intention que l'auteur soit absous!

ALFRED.

Non, prenons le public pour arbitre entre nous.

Digitized by Google

GUSTAVE.

Le public, qui d'instinct admire sans réserve
Et trouve tout parfait quelque mets qu'on lui serve !

ARTHUR.

Autant vaudrait, Alfred, dire en termes exprès :
Applaudissons toujours, nous jugerons après.

ALFRED.

Le grand mal qu'en ce jour de joie universelle
L'auteur même après tout en ait une parcelle !
Le grand mal qu'en ce jour de fête la cité,
Se relâchant un peu de sa sévérité,
Veuille enfin, dans un but noble et patriotique,
A demain s'il le faut remettre la critique,
Pour ne voir maintenant que l'hommage rendu
Au grand homme en nos murs trois siècles attendu,
A l'artiste immortel que l'exil nous ramène
Comme un roi triomphant rentrant dans son domaine,
Beau de gloire et porté par tous sur le pavois,
Salué par un cri de vingt-cinq mille voix
Qui, d'échos en échos, fait vibrer jusqu'aux nues
Des acclamations trop longtemps contenues,
Et dans les cœurs émus éveille ce transport
Que commande la nef de retour dans le port !

ARTHUR.

L'auteur, pour parcourir sûrement la carrière
Choisit donc un grand homme et s'abrite derrière ?
L'expédient me charme et cela se conçoit.

ALFRED.

Libre alors d'applaudir de ce chef.

ARTHUR.

Eh ! bien soit,
Sauf à rire à part nous de sa déconvenue
Quand pour lui du réveil l'heure sera venue.

GUSTAVE.

Payons sans réticence un hommage flatteur
A l'artiste....

ARTHUR.

Et demain nous jugerons l'auteur.

Digitized by Google

ALFRED.

Oh ! tant que vous voudrez. Chacun sa fantaisie.
Mais avouez du moins que l'heure est bien choisie
Pour n'avoir pas à craindre une chute.

ARTHUR.

Pourquoi ?

ALFRED.

C'est qu'on ne siffle pas en présence du roi ;

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Que l'auteur aujourd'hui n'aura que lui pour juge ;
Que ce n'est qu'en lui seul qu'il place son refuge ;
Que si, jusqu'à son cœur pouvant trouver accès,
Un accueil bienveillant lui tient lieu de succès,
Votre approbation, il fera bien sans elle,
Sûr de n'avoir failli que par excès de zèle.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

ROLAND DE LATTRE (75 ans); *premier rôle.*

PHILIPPE DE MONS (73 ans); *père noble.*

THOMAS MEMRANN, médecin ordinaire de Guillaume V de Bavière (50 ans); *financier.*

LÉONCE (de 20 à 25 ans); *jeune premier.*

GASPARD (de 30 à 40 ans); *premier comique grime.*

RÉGINA, épouse de Roland De Lattre (57 ans); *premier rôle.*

RÉGINE, sa fille (18 ans); *jeune première, ingénuité.*

Parents, amis, visiteurs, un domestique,... etc.,... personnages muets.

La scène se passe à Munich le 3 juin 1595.

NOTA. Observer l'ordre des personnages en commençant par la droite de l'acteur.

Les changements de place qui ont lieu dans le cours des scènes sont indiqués par des renvois au bas des pages.

Digitized by Google

COSTUMES.

Roland De Lattre. — Deux robes longues, dont l'une, celle de dessus, noire, à manches très-larges, ornée de fourrure loup-cervier ; l'autre, violet foncé, les manches à peu près collantes. Manchettes et col de chemise blancs. Calottes et babouches noires.

Philippe de Mons. — Long manteau brun Van Dyck, à manches fendues longitudinalement. Collet renversé, de fourrure brune. Vêtement de dessous violet foncé, ainsi que le pourpoint et les chausses. Bonnet et babouches noirs.

Mermann. — Costume noir. Un manteau descendant jusqu'aux genoux, auquel sont adaptées des manches pendantes. Pourpoint dont le bout des manches est orné d'une dentelle blanche. Trousses et longs bas d'attache. Bonnet noir, ressemblant à ceux de nos juges. Collerette à tuyaux retombants. Souliers noirs à bouffettes.

Léonce. — Pourpoint à petites basques. Trousses attachées au-dessus des genoux et retombant sur la ligature. Manteau court sans manches, noir, doublé loup-cervier, orné d'un bord de couleur. Longs bas d'attache. Souliers noirs à bouffettes rouges. Chapeau noir, dont le ruban de forme est rouge. Collet de chemise rabattu et orné de dentelles. Gants ocre jaune.

Gaspard. — Justaucorps brun. Trousses et bas d'attache même couleur. Souliers noirs. Galon jaune ou bleu au bout des manches, au collet,... etc....

Régina. — Justaucorps noir, ouvert sur le devant dans toute sa longueur et se terminant aux hanches par des basques largement plissées. Jupon noir et ample. Le haut des manches bouffant à leur entournure. Vêtement de poitrine montant, blanc. Manchettes blanches, bouffantes.

Régine. — Même costume, sauf que le jupon est retroussé d'un côté et en laisse voir un second amarante avec des broderies noires. Quelques changements dans la coiffure et les couleurs : la coiffure plus brillante, les couleurs moins sombres. Le haut des manches orné de losanges. Coiffure laissant le front à découvert et s'encadrant d'un bonnet de forme Marie Stuart.

Digitized by Google

Autre costume.

Deux robes. Celle de dessus un peu plus courte que l'autre, d'un brun foncé, ornée de passements noirs. Bouffettes aux épaules, aussi d'un brun foncé, avec des dessins noirs. Cette robe s'ouvre de la ceinture jusqu'au bas; elle est décolletée carrément. Manches collantes vert-clair. Collerette, fraise et manchettes blanches. Chaperon superposé sur un scoffion (ou scoffiou[1]) blanc et noir. La robe de dessous, ainsi que le tour de gorge, laque foncé. Une cordelière pour ceinture.

ACCESSOIRES.

Lettre, papier, plume et encre.

[1] Petit bonnet de toile, à peu près de la forme d'une calotte. Les dames ne croyaient pas à cette époque qu'il leur fût permis de ne porter qu'un simple chapeau (ou chaperon), qu'un coup de vent ou le moindre accident eût pu leur enlever. Il était contraire à la modestie de se montrer la tête découverte; ce n'était que le jour de son mariage qu'une fille paraissait la tête nue et les cheveux tombants, avec une simple couronne ou un bouquet sur la tête. De là le proverbe: « *Qui décoiffe une fille paie son mariage.* »

Digitized by Google

Digitized by Google

ROLAND DE LATTRE.

(Salon à boiseries sculptées. Fauteuils à dossiers hauts et à angles droits, aux pieds reliés par des barres. Table à pieds en colonnes torses, reliés par le bas comme ceux des fauteuils. Bahut à panneaux sculptés; montants en colonnes. Porte-bible, dont le montant est posé sur une boule supportée par trois pieds contournés. Le tout en chêne. Porte au fond, ouvrant sur un jardin; portes latérales.)

SCÈNE I.re

RÉGINA, ROLAND, couché dans un fauteuil; MERMANN, LÉONCE, RÉGINE. *Parents, amis.*

RÉGINA.

Eh bien! docteur?

MERMANN.

Le pouls semble moins agité.

RÉGINA.

Mon Orland pourra-t-il recouvrer la santé?

MERMANN.

Je l'espère.

RÉGINA.

Bientôt?

MERMANN.

Oui, bientôt.

ROLAND,

Pas de lettre?

MERMANN (*à part*).

Et n'oser croire encor ce que j'ose promettre!

Digitized by Google

ROLAND.

Pas de lettre de Mons?

RÉGINE.

Aucune.

ROLAND.

Et pour me voir
Personne n'est venu?

RÉGINA.

Personne.

ROLAND.

Plus d'espoir!

(*à Régina.*)

C'est assez; laisse-nous. Va, laisse-nous, te dis-je.

MERMANN.

Quel si grave sujet vous trouble et vous afflige?

ROLAND.

Rien, docteur.

MERMANN.

De vos jours soyez plus ménager.
Votre état maintenant n'offre plus de danger,
Mais demande surtout du calme. Prenez garde!
Votre santé, le roi l'a commise à ma garde,
Et son ordre n'a fait que mettre en mon pouvoir
Ce dont mon dévoûment me faisait un devoir.
Or, pour qu'un plein succès à mes efforts réponde,
Il faut que mon malade à son tour me seconde
Et ne s'obstine pas toujours à me cacher
La fibre de son cœur que je voudrais toucher.
Son secret, quel est-il? Que l'ami le pénètre
Au moins, si le docteur ne peut pas le connaître.

ROLAND.

Rien,.... rien vraiment. Quelqu'un.... qu'autrefois j'ai trouvé
En Italie,.... à Naple — où je fus élevé, —

Digitized by Google

Et qui depuis ce temps, à ce que j'imagine,
S'y doit être établi.

MERMANN.

Deux mots encor....

ROLAND (*appelant à lui sa fille*).

Régine,
Mon enfant....

MERMANN.

Mais enfin....

ROLAND.

Régine.... — La voilà.
Quel trésor de bonté, docteur ! regardez-là !
Qu'elle est belle! En ses traits que d'innocence brille !
C'est l'astre rayonnant sur toute la famille.
Approche aussi, Léonce,... et vous, mes bons amis.
Je tiendrai, croyez-moi, tout ce que j'ai promis ;
Mais plus tard. Je vivrai, c'est plus qu'une espérance,
(Car vos bons soins à tous m'en donnent l'assurance),
Et nous serons heureux encore. Votre amour
Est de ceux, mes enfants, qu'on proclame au grand jour.
(*à Léonce.*)
Artiste et du talent! Talent que l'on te nie,
Je le sais. Eh ! mon Dieu, nous, hommes de génie,
Palestrine lui-même, et tant d'autres encor,
Avons-nous tout d'un coup pu prendre notre essor,
Et le soleil sort-il victorieux de l'ombre
Sans avoir par degrés dissipé la nuit sombre ?
Artiste et du talent ! Mais pauvre, j'en conviens.
Tant mieux! la pauvreté, c'est le premier des biens
Pour l'artiste. Il lui faut, stimulant nécessaire,
Ce puissant aiguillon que donne la misère
Pour lui faire braver les obstacles, docteur.

Digitized by Google

SCÈNE II.

Les précédents, GASPARD. [1]

GASPARD (*à Léonce*).

Monsieur le duc,...

ROLAND.

Comment !

GASPARD.

Ah ! pardon. — Serviteur
Très humble à tous.

LÉONCE.

Eh bien ! que veux tu ? Qui t'amène ?

ROLAND.

Oh ! laissez-le parler, monsieur le duc.

LÉONCE (*balbutiant*).

J'ai peine
A comprendre....

GASPARD (*remettant à Léonce une lettre cachetée*).

Excusez ! Un message du roi....

LÉONCE (*bas, lisant*).

Dieu ! son consentement !

ROLAND.

Ainsi donc, quand chez moi,
Souffrant, infirme et vieux, j'accueillais l'humble artiste
Sans défiance aucune.... Oh ! ce penser m'attriste
Et me fait mal, monsieur, non pour moi, mais pour vous....

RÉGINE (*regardant tristement son père*).

Un seul mot a détruit ses rêves les plus doux !

[1] Régina, Roland, Mermann, Léonce, Gaspard, Régine.

Digitized by Google

ROLAND.

Surpris qu'à cet espoir vous vous abandonnâtes
De passer, imprudent, le seuil de nos pénates
Pour y porter la honte, ô mon larron d'honneur,
Me ravir mon enfant, elle! tout mon bonheur!

LÉONCE.

Comment!

ROLAND.

C'était un piége....

LÉONCE.

Oh! monsieur!

ROLAND.

Une ruse
De guerre, dont la cour étrangement abuse,
Jeune homme, et qui devient d'une banalité
Effrayante, — soit dit en toute vérité.

LÉONCE.

J'espérais que Roland, toujours juge équitable,
Se serait, même ici, montré moins intraitable
Envers celui peut-être en qui le ciel a mis
Le plus ardent désir d'être de ses amis;
Qui, grandi sous ses yeux et sous son patronage,
Pour mériter ses soins n'a rien qu'il ne ménage;
De ses admirateurs, certes, le plus fervent....

GASPARD.

Autant, sur ma parole, en emporte le vent.
Parlez donc à des sourds qui se bouchent l'oreille!

LÉONCE.

Mais, justement froissé d'une injure pareille....

GASPARD (*à lui-même*).

Ah! bah, ne vont-ils pas faire les dégoûtés?
Parvenus, d'amour-propre et d'orgueil hébêtés;
Maniaques, famille à têtes de linotes!

Digitized by Google

LÉONCE.

Sors, Gaspard.

GASPARD.

Oui, monsieur.

LÉONCE.

Mais sors donc.

GASPARD.

Croque-notes,
Va!

(*Il sort par la porte du fond.*)

LÉONCE (*présentant à Roland, qui la froisse, la lettre que vient d'apporter Gaspard*).

Tout semble à vos yeux m'accuser, et pourtant
Ce papier qu'en vos mains je remets en partant
Dissipera bientôt un doute qui m'offense.
Mieux que moi près de vous il prendra ma défense.

(*Il sort par la même porte que Gaspard.*)

ROLAND.

Sa défense !

RÉGINE.

Oh ! lisez, mon père !

ROLAND.

Brisons là ;
J'ai besoin d'être seul à présent.

(*Régina et Mermann sortent par la porte de droite, les parents et amis par la porte du fond. Fausse sortie de Régine.*)

SCÈNE III.

ROLAND, RÉGINE.

ROLAND.

Te voilà
Bien triste, ma Régine ? Oh ! relève la tête.
Tous les jours, mon enfant, ne sont pas jours de fête.
Bien triste, n'est-ce pas ?

Digitized by Google

RÉGINE.

On le serait à moins.
Un affront si cruel, devant tant de témoins!
Ce titre, qu'à toi seul il cachait par prudence,
Nous en avions, ma mère et moi, la confidence,
Et n'attendions tous trois qu'un moment opportun
Qui fît que ce secret pour toi n'en fût plus un.

AIR *de la romance de Téniers.*

Envers lui ta sollicitude
Ne se montrait pas à demi;
C'était mon compagnon d'étude,
Mon frère, et presque ton ami.
De tes bontés, son doux partage,
Une autre aurait pu s'affliger;
Moi, je l'aimais chaque jour davantage....
Pour ne pas te désobliger.

Et toi-même.... Pardon, bon père.... Mais toi-même,
Qui l'aimais comme nous d'une tendresse extrême,
Sur ce point si longtemps te serais-tu mépris?
N'aurais-tu donc jamais sur ses lèvres surpris
De ces mots qui, jetés d'abondance première,
Sont pour nous bien souvent comme un trait de lumière?...
Tu te tais, tu souris,... te voilà désarmé!

ROLAND.

Oh! tu l'aimes donc bien?

RÉGINE (*les yeux baissés*).

Oui. Mais l'aurais-je aimé
Si, par toi devenu presque de la famille,
Ton estime pour lui n'avait gagné ta fille;
Si ce choix, qu'aujourd'hui tu blâmes, n'eût été
Le tien en quelque sorte, et si sa loyauté
N'eût répondu d'avance au soupçon qui l'accuse?

Digitized by Google

ROLAND.

Je ne te blâme pas; loin de là, je t'excuse,
Régine; mais ton père en ses emportements
N'est pas maître toujours des premiers mouvements.
Ne t'en prends qu'à son mal. Bientôt, trop tôt peut-être,
Tu sauras de quel sang le malheur te fit naître
Et comprendras alors jusqu'où va mon amour
Pour toi, ma chère enfant. Espère : chaque jour
Emporte sur son aile un obstacle. Attends; pense
Que toutes tes vertus auront leur récompense,
Et ne me maudis pas, ô ma fille! Jamais
Homme t'aimera-t-il autant que je t'aimais!

RÉGINE.

En aimerai-je un autre autant que toi, mon père!

ROLAND.

Et pourquoi pas, Régine? En mon cœur je l'espère;
Car je vieillis, vois-tu, je vieillis et sens bien
Qu'après moi sur la terre il te faut un soutien;
Un guide ferme et sûr, qui n'exerce d'empire
Sur toi que par l'amour, l'estime qu'il t'inspire;
Quelqu'un qui me remplace et sache quel trésor
Je remets en ses mains. Attends, attends encor.
Ne sommes-nous pas là pour le choisir ensemble?
Par le cœur, mon enfant, je veux qu'il te ressemble,
Comme par le courage, et peut-être — entre nous —
Léonce sera-t-il, dès demain, cet époux.

(*Il l'embrasse. Elle sort joyeuse par la porte de gauche.*)

Digitized by Google

SCÈNE IV.

ROLAND (*seul*).

Age heureux! doux printemps de l'humaine existence,
Où du deuil à l'espoir si courte est la distance
Que le rire parfois aux larmes s'y confond!
Dès demain, ai-je dit? aveuglement profond!
Comme si le retard que je ne puis comprendre
Ne me présageait pas ce que je crains d'apprendre!
Mais l'homme est ainsi fait vis-à-vis du danger
Qu'il recule d'effroi n'osant l'envisager,
Et, dans sa lâcheté qu'il appelle prudence,
S'efforce bien souvent d'en nier l'évidence;
Autruche qui, des chiens pour dépister les pas,
Quand elle a clos les yeux, croit qu'on ne la voit pas!
Moins m'en aurait coûté d'éclaircir jeune encore
Ce secret qui flétrit ma vie à son aurore;
Mais la force toujours m'a failli. J'admettais
Le crime pour certain alors que j'en doutais,
Et de le contester me faisais une étude
Quand j'en sentais sur moi peser la certitude.
Et les jours ont passé, de longs et tristes jours,
Sans prescrire un malheur dont je doute toujours
Et que moi seul peut-être, aveugle volontaire,
A l'heure où nous vivons ignore sur la terre.
Eh! qu'importe la peine où l'opprobre est flagrant!
Oui, des malheurs le doute est encor le plus grand;
Rien ne peut égaler les tourments que je souffre.
Je veux le voir de près et le sonder, ce gouffre
Où, depuis mon enfance, hélas! pauvre martyr,
Tous mes rêves d'orgueil sont venus s'engloutir.
Triste objet de mépris, innocent ou coupable,
O mon père! d'un crime ils t'ont jugé capable,

Digitized by Google

Et cet affront sanglant.... Mais, fût-il mérité,
Ton fils ne l'a-t-il pas amplement racheté,
N'a-t-il pas à lui seul acquis assez de gloire
Pour en couvrir la tache empreinte à ta mémoire;
Léonce sans rougir ne peut-il accepter
Un nom que nos neveux seront fiers de porter?

SCÈNE V.

RÉGINA, qui n'a entendu que les derniers mots de la scène précédente; ROLAND.

RÉGINA (*elle entre par la porte de droite*).

Orlando, ta rigueur et l'attriste et le blesse.
Moins que toi cependant il prise sa noblesse;
C'est un brave et loyal jeune homme qui rendrait
Régine bien heureuse.

ROLAND (*se levant*).

Et qui m'en répondrait?...
Le bonheur, cette plante exotique sur terre,
Ne fleurit que dans l'ombre, en un coin solitaire;
Le grand jour l'étiole et le fane. Insensé
Qui pour un vain éclat abjure son passé!
Les honneurs! les honneurs! Déceptions, mensonges!
Les plus vains, les plus faux, les plus trompeurs des songes
Qu'inventèrent jamais les démons suborneurs:
Voilà ce qu'ici-bas on nomme les honneurs!

AIR *de partie et revanche*, ou *de Préville et Taconnet.*

Tristes illusions d'optique
Qui de loin fascinent les yeux,
Qu'on recherche par politique....
Et, bien souvent, faute de mieux;
Faveurs de cour sans consistance,
Dont on prône en vain les appas,
Et qui ne donnent d'importance
Qu'aux malheureux qui n'en ont pas.

Digitized by Google

Capter de quelque grand à qui l'on vous adresse
A force de travaux un semblant de tendresse;
Faire redire au peuple, après boire, ses airs;
Emplir le temple saint de terrestres concerts;
Marcher aux yeux de tous l'égal de Palestrine;
Sur le cancer en feu qui ronge la poitrine
Appliquer un cordon, vain hochet, impuissant
A calmer les transports qu'y soulève le sang;
Entendre des bravos dont le bruit vous exalte;
Chevalier de Saint-Pierre et de l'ordre de Malte,
Voir les rois vous sourire, un pape, un empereur,
Et, d'hommages comblé, ne pouvoir, ô fureur!
Le front ceint de lauriers comme d'un diadême,
Sans tressaillir d'effroi redescendre en soi-même!
Voilà de tes honneurs le prestige vanté,
Le baume consolant à nos maux présenté
Sur la terre d'exil, ô ciel, où tu nous plonges!
Ironiques bienfaits! déceptions! mensonges!

RÉGINA.

Mon ami, par pitié....

ROLAND.

Oh! c'est beau, n'est-ce pas?
Ces honneurs ont pour toi d'indicibles appas!
Je les ai pour te plaire entassés sur ma vie.
Au sommet où je trône on m'admire, on m'envie,
On célèbre ma gloire et le peu que je vaux.
Je puis de mes succès écraser mes rivaux....
En suis-je plus heureux?

RÉGINA.

Oh! oui; si tu veux l'être,
Orland, mon noble époux, ô mon seigneur et maître,
Ma gloire, mon orgueil! Eh! que te manque-t-il
Pour être heureux? Voyons, plus de détour subtil,

Digitized by Google

De faux-fuyant ; viens çà, laisse ta pauvre femme
Mettre à nu le secret qui te déchire l'âme.
Oh ! ne détourne pas les yeux. Je veux savoir.
Cet amour si profond que tu me faisais voir,
N'en suis-je donc plus digne ? Est-il quelque reproche
A me faire ? Souvent tu fuis à mon approche ;
Ma présence te gêne, et je ne puis songer
A t'entourer d'amour sans peur de t'affliger.

AIR *de la robe et des bottes.*

A ton épouse, douce, aimante,
A quoi bon céler avec art
Le mal affreux qui te tourmente
Quand elle en réclame sa part ?
La confiance a tant de charmes !
D'entre nous pourquoi la bannir ?
Dans mon sein épanche tes larmes
Et crois encore à l'avenir !

ROLAND.

L'avenir ! feu follet qui s'éteint, vain mirage
Qui sans le satisfaire a lassé mon courage !
Ils n'ont que ce mot là : l'avenir, l'avenir !
Soleil du lendemain qu'un souffle peut ternir,
Frêle lueur d'espoir sans cesse renaissante,
Du livre de nos jours page toujours absente,
Fantôme de l'orgueil en qui je n'ai plus foi !

RÉGINA.

Pourquoi ce désespoir, pourquoi ces pleurs ? pourquoi ?
Est-il de nos enfants un seul qui démérite
De tes bontés et dont la conduite t'irrite ?
Rodolphe et Ferdinand n'ont-ils pas par tes soins
Fourni depuis longtemps tous deux à leurs besoins ?
Ne se sont-ils pas fait un nom qui perpétue
Le tien ?

Digitized by Google

ROLAND.

Oh! laisse-moi; ce souvenir me tue.

RÉGINA.

Ernest, Jean, derniers fruits que ma couche a portés,
Jamais du droit chemin se sont-ils écartés?
Anne, qui nous rappelle encor notre jeune âge,
N'est-elle pas heureuse au sein de son ménage?
A son précoce hymen n'avons-nous pas souri?
Serais-tu mécontent d'elle ou de son mari?
Et Régine, sa sœur, de quels dons dépourvue
Peut-elle t'attrister en s'offrant à ta vue?
N'avons-nous pas assez pour vivre et soutenir
Le rang où tes travaux nous ont fait parvenir :
La ville dans l'hiver, dans l'été la campagne,
Et toujours sur tes pas une tendre compagne
Qui t'aime, mon Orland, qui t'admire, et qui n'a
Rien fait pour te déplaire?

ROLAND.

Oh! rien, ma Régina,
Ma chaste et digne épouse à qui je dois la vie,
Car sans toi dès longtemps le ciel me l'eût ravie,
Et si j'existe encore, ô mon ange, crois-moi,
C'est que rien ne pouvait me séparer de toi.

RÉGINA.

Orland, te souvient-il du jour où l'hyménée,
Dans Saint-Pierre, à la tienne unit ma destinée?
Nous étions à l'autel, l'office commencé,
Et l'anneau de ton doigt au mien avait passé
Quand le prêtre t'offrit le livre où se consigne
Le serment nuptial, et que chaque époux signe.
Pour la première fois tu parus te troubler,
Je vis en ce moment, je vis ta main trembler;

Digitized by Google

Une pâleur mortelle inonda ton visage.
Je ne sais, mais j'y lus un sinistre présage
Et ne compris que trop (oh! ne me dis pas non!)
Combien il te peinait de me donner ton nom.

ROLAND.

Vois, mon Dieu! chaque mot dans sa bouche est un glaive
Qui me perce le cœur.

RÉGINA.

J'ai souvent fait ce rêve,
Orland, qu'un jour viendrait où ton amour pour moi
Comblerait la distance entre nous deux.

ROLAND.

Tais-toi!
Je n'y tiens plus; qu'enfin ton erreur se dissipe.
Apprends donc, Régina, puisqu'il le faut....

(*Philippe entre par la porte du fond, sur le seuil de laquelle il s'arrête un moment.*)

Philippe!...
Va, sors; tu sauras tout, dès demain, dès ce soir;
Dans une heure peut-être.

(*Régina sort par la porte de droite.*)

SCÈNE VI.

ROLAND, PHILIPPE.

ROLAND.

O toi, mon seul espoir,
Toi dont le dévoûment, dont l'amitié fidèle
A tous les nobles cœurs serviront de modèle,
Mon élève chéri, mon condisciple, viens
Dans mes bras palpitants mêler tes pleurs aux miens;
Dans mes bras, sur ce cœur pour toi toujours plus tendre!

(*Ils s'embrassent.*)

Digitized by Google

Non, je ne vivais plus, je mourais à t'attendre.
Mais enfin te voici; je renais.

PHILIPPE.

Bon Roland!

ROLAND

Moi, qui comptais les jours, je te trouvais bien lent
A revenir! Or donc, que nous causions ensemble....

PHILIPPE.

Hélas!

ROLAND.

Et béni soit l'instant qui nous rassemble!
Ainsi que le chagrin la joie aura son tour.

PHILIPPE.

Malheureux!

ROLAND.

Grâce à Dieu, te voici de retour,
Mon digne camarade; et des rives fleuries
Où s'égaraient jadis nos molles rêveries
Tu m'es rendu plus frais, plus dispos.... et content,
N'est-ce pas? Bords aimés où je me plaisais tant!
Le ciel, de bien des maux prodigue en sa colère,
Leur rend-t-il à la fin son appui tutélaire?
Le sang que le duc d'Albe a versé dans nos murs,
Quand les têtes tombaient comme des épis mûrs,
Qu'on ne s'éveillait plus qu'au cliquetis des armes,
A-t-il enfin lavé sa trace sous nos larmes?
A-t-on pu reconstruire — avance donc un peu —
Les soixante maisons qu'y dévora le feu
Quand un large incendie, illuminant les ombres,
Entassait dans la nuit décombres sur décombres,
Que l'on n'espérait plus que rien résisterait
Au fléau qui du ciel paraissait un arrêt,

Digitized by Google

Que Saint-Germain détruit dans la ville alarmée
N'offrait plus qu'un amas de cendre et de fumée ?
Qu'as-tu dit en voyant le modeste fronton
Du temple hospitalier qu'éleva Bouzanton ?
La cloche du Château, qui nous mesure l'heure,
Qui, selon nos pensers, tour à tour chante et pleure,
— Voix du ciel qui toujours plane sur la cité —
N'a-t-elle rien perdu de sa sonorité ?
De nos beaux jours enfuis douce réminiscence,
Oh ! combien sur nos cœurs tu gardes de puissance !
D'un esprit inquiet rêves aventureux !
Combien je vous regrette, ô champs, ô bords heureux
Où la nature semble et plus fraîche et plus gaie !
Parle, as-tu vu De Bock, Hauport, Du Clou, Longhaye,
Bosquet.... Mais parle donc, parle, je dois savoir
Tout. Tu fus bien charmé, certes, de les revoir ?
Et Cospeau, le premier d'entre eux en qui j'espère,
Qu'a-t-il fait ? qu'a-t-il dit ? Et mon père, mon père ?...

PHILIPPE.

Ne m'interroge pas.

ROLAND.

Ainsi donc, c'en est fait ?

PHILIPPE.

Du courage, Roland.

ROLAND.

Du courage ! en effet,
J'en dois avoir, Philippe, et j'en ai : je t'écoute.

PHILIPPE.

Non, parlons d'autre chose.

ROLAND.

Ainsi donc, plus de doute !
Condamné, n'est-ce pas, et flétri pour toujours ?

Digitized by Google

PHILIPPE.

L'arrêt fut prononcé, la justice eut son cours.

ROLAND.

Digne fin, mon ami, de ma triste existence!
Et rien ne leur fera révoquer la sentence?

PHILIPPE.

Rien.

ROLAND.

Tu vois, je suis calme assez pour supporter
Le coup que malgré toi tu viens de me porter,
Sans que rien sur mon front trahisse mes tortures.
Si le ciel m'a marqué parmi ses créatures
Comme exemple vivant de la fatalité,
J'ai du moins accompli toute sa volonté.

PHILIPPE.

Que dis-tu?

ROLAND.

Que la mort dès longtemps me réclame,
Et que ce n'est qu'à force et de courage et d'âme
Qu'en combattant contre elle un moment j'ai vaincu.
J'espérais, je voulais vivre; eh bien! j'ai vécu.
Qu'elle vienne à présent! je l'attends de pied ferme.
Que la tombe sur moi, pesante, se referme,
Et du secret fatal emporte une moitié,
Dont l'autre se confie à ta vieille amitié.

PHILIPPE.

Je l'étouffe en mon cœur où ta parole tombe,
Plus muet que la mort, plus discret que la tombe;
Mais éloigne de toi ces pensers dangereux.
Sous un nom plus brillant renais et sois heureux:
Le peuple de Munich, qui t'admire et qui t'aime,
A voulu te fêter, Roland, aujourd'hui même,
Et ses cris d'allégresse arrivent jusqu'à toi.

Digitized by Google

Voix au dehors.

Lassus ! Vive Lassus !

ROLAND.

Lassus ! Malheur à moi !

PHILIPPE.

Jamais honneur investi de la publique estime
Ne reçut un honneur plus grand, plus légitime.

ROLAND (*amèrement*).

Jamais ?

PHILIPPE.

Depuis ce jour à graver sur l'airain
Où le ciel, à ta voix redevenu serein,
En dehors du circuit de la pieuse enceinte
Du cortége sacré permit la marche sainte....

ROLAND (*distraitement*).

C'était la *Fête-Dieu*, je crois ?

PHILIPPE.

Depuis ce jour,
Jamais de plus de soins, de respect et d'amour
Un peuple n'entoura dans son idolâtrie
Ses grands hommes à lui, sauveurs de la patrie.

ROLAND.

Ah ! j'entends, un miracle ! Oui, tel que tu me vois,
J'ai pu de la nature intervertir les lois,
Ramener le soleil et dissiper la pluie ;
Moi qui, porté si haut, des malheurs que j'essuie
N'ai su borner le cours, et meurs désespéré
De laisser à mes fils un nom déshonoré.

PHILIPPE.

Écoute ces accents qu'inspire la tendresse,
Les prières qu'à Dieu pour toi ce peuple adresse.
Quels que soient tes regrets, ces voix parlent plus haut.

(*Va-et-vient de Philippe, du salon au jardin.*)

Digitized by Google

ROLAND.

Pour moi? Moi qui naquis au pied d'un échafaud,
Moi, des hommes maudit avant de les connaître,
Portant dès le berceau la peine de mon être,
A qui ma pauvre mère a transmis en naissant
Le deuil avec le lait, le crime avec le sang;
Qui, repoussé de tous et frappé d'anathême,
Retrempant ma misère aux eaux de mon baptême
Et jeté dans la vie, hélas! pauvre et flétri,
Aux ronces du chemin me suis toujours meurtri;
Qui, partout fugitif, exilé sur la terre,
Traînant comme un boulet l'opprobre héréditaire,
Ne demandais au ciel après tant de malheur
Qu'un peu d'ombre et de calme où cacher ma douleur,
Et qui ne rencontrai dans ma lutte infinie
Que de leurs froids dédains la poignante ironie,
L'insultante faveur de leur vaine amitié,
Pas un mot de pardon, pas un mot de pitié!

Voix au dehors. (Musique de M.r Jules Denefve.)

De son mal trop longtemps rebelle
Le ciel daigne abréger le cours,
Et d'une existence si belle
Nous conserver les plus beaux jours.

ROLAND.

Un nom, toujours un nom, grandissant à mesure
Que du nom paternel pesait la flétrissure;
Un spectre à mes côtés, qui, sorti du tombeau,
A chacun de mes pas attachait un flambeau,
Qui, toujours me guettant, m'épiant au passage,
Me jetait de ce nom la souillure au visage!
(*Tremolo.*)
Par nos dehors trompeurs le public alléché
Ne voit pas au dedans l'anévrisme caché.

Digitized by Google

Vous brillez? à quel titre espérer qu'on vous plaigne!
En vain votre œil se mouille, en vain votre honneur saigne,
Rien n'y fait; on vous porte envie, on croit heureux
Celui que brûle au cœur un poison douloureux;
On rend comme à plaisir sa blessure plus vive,
Sauf, en se l'immolant, à lui crier : Qu'il vive!

(*Tremolo.*)

Toujours lui! lui partout, mon père! toujours lui!
Hier comme demain, demain comme aujourd'hui;
Partout une barrière insurmontable, immonde,
Entre son échafaud et la pitié du monde!

(*Tremolo.*)

Des titres! des honneurs! un éclat emprunté!
Jamais assez de force, assez de volonté
Pour déchirer le voile et pour leur dire en face
Qu'il n'est point de méfait qu'un repentir n'efface,
Point d'opprobre si grand et si bien établi
Que le temps ne périme et ne voue à l'oubli.
Que j'avais assez fait pour expier sa faute,
Pour que son fils enfin marchât la tête haute,
Fier d'avoir relevé, dans la fange abattu,
Ce nom qu'ont rajeuni soixante ans de vertu!

Voix au dehors.

Sa gloire que rien ne balance,
Sa gloire, ses heureux travaux,
Ont fait une loi du silence
A ceux qu'on nommait ses rivaux.

ROLAND.

Du bruit! toujours du bruit! un succès éphémère,
Aussi grand à leurs yeux que ma peine est amère,
Et rien, rien, malheureux! de tout ce que j'aimais.
De la gloire, toujours; et du repos, jamais!

Digitized by Google

Voix au dehors.

Qu'il relève sa tête altière.
Quels talents égalent les siens ?
N'est-il pas pour l'Europe entière
Le prince des musiciens ?

ROLAND.

De la gloire ! et demain, quand ma faible paupière
Sera close ; demain, quand sur ma froide pierre,
Cachant et ma devise et mon noble écusson,
L'ombre d'un échafaud couvrira mon blason,
Qui d'eux ne frémira d'une horreur imprévue
Quand ce nom condamné viendra frapper sa vue,
Et qui d'eux me pourra contempler sans frayeur,
Moi, le fils du proscrit et du faux-monnayeur !

Voix au dehors.

Que son nom cité d'âge en âge,
Son nom que nous devons bénir,
Soit notre plus bel apanage
Aux yeux des siècles à venir !

ROLAND.

Vieux vagabond, assis aux portes de la tombe,
Au bord de cet abîme, hélas ! où tout retombe,
Je crois me voir encor lorsque, pauvre orphelin,
Aux marches de l'autel, en blancs habits de lin,
Je me mêlais au chœur des célestes louanges,
Que la foule à genoux écoutait nos voix d'anges,
Et qu'au sortir du temple un souris gracieux
Faisait rouler d'orgueil une larme en mes yeux.
Près de soixante hivers dans mon âme ulcérée
Ont laissé subsister cette image adorée,
Et dans mes souvenirs je la garde toujours
Brillante de fraîcheur ainsi qu'aux premiers jours.
Oh ! pourquoi cette paix me fut-elle ravie !
Seize ans sonnaient à peine au cadran de ma vie

Digitized by Google

Que sur mon triste sort mes yeux s'étaient ouverts.
Je partis.... Demandez le reste à l'univers,
Aux grands que la musique enivre de ses charmes,
Aux petits dont parfois elle sèche les larmes,
Au siècle qui m'admire et vante mon bonheur....
Comme s'il en était avec le déshonneur,
Comme si de mon nom la tache imméritée,
Opprobre originel, ne m'était pas restée,
Et, bien qu'un si longtemps l'ai dû mettre en oubli,
Ne pesait pas plus fort sur ce cœur affaibli
A mesure que l'âge emporte sur ses ailes
De nos derniers espoirs les pâles étincelles
Et que la solitude autour de nous se fait!

(*Dernière sortie de Philippe.*)

Être grand, applaudi, quel triomphe parfait
Quand un hasard, un mot, qui d'un instant à l'autre
Au lieu d'un nom d'emprunt peut vous rendre le vôtre,
Suffirait (maint exemple, hélas! me l'a prouvé)
A vous briser le crâne à l'angle d'un pavé.

(*Tremolo.*)

Non, non; ce que n'ont pu malgré leur zèle extrême
Tous ceux qui m'ont aimé, je le pourrai moi-même.
Adieu, bords de l'Iser, adieu Munich, et toi,
Guillaume, mon soutien, mon bienfaiteur, mon roi;
Je le brise à tes pieds ce masque qui te trompe.
Assez, assez d'honneurs, de dignités, de pompe,
De vains rêves de gloire et de célébrité;
Je me retrouve enfin et reprends ma fierté.

Voix au dehors.

De son mal trop longtemps rebelle
Le ciel daigne abréger le cours,
Et d'une existence si belle
Nous conserver les plus beaux jours.

Digitized by Google

ROLAND, *comme frappé d'hallucination.*

Plus de déguisement, plus de vain subterfuge!
Allons, entre ce monde et moi que le ciel juge.
Oui, je te reverrai, berceau de mes beaux jours,
Toi que j'ai tant aimé, toi que j'aime toujours,
O ma cité natale, ô ma ville chérie!
J'irai, je reverrai ta campagne fleurie,
Ton beau sol, ton ciel pur, ton soleil réchauffant,
Ces bois, ces monts, ces prés où je jouais enfant,
Ces amis dont la main devançait la pensée....

(*Il s'approche d'une table et écrit.*)

Que cette lettre au prince à la hâte tracée
Me rende mes beaux jours avec l'âge envolés,
Ces jours de ma jeunesse.

(*Il sonne un domestique.*)

Au roi Guillaume. Allez.

(*Pose.*)

Délivré désormais des soins de la chapelle,
D'un arrêt infamant il est temps que j'appelle
Et que je sache enfin si l'implacable affront
Me restera toujours comme un stigmate au front.

AIR *d'Aristippe.*

Que voulez-vous ? chacun à sa faiblesse.
Comme jadis j'espère en l'avenir.
Plaisirs, bonheurs, rang, vanités, noblesse,
Qu'un jour voit naître et qu'un jour voit finir,
Prismes menteurs à l'éclat illusoire,
De tous vos biens rien n'est stable ici-bas.
Avec le temps tout passe.... Mais la gloire,
La gloire ne se prescrit pas.

De notre sort à tous moi seul enfin dispose;
C'est moi seul auprès d'eux qui plaiderai ma cause,
Moi seul qu'ils entendront, nos juges! Mes accords
Ont pu de Charles IX apaiser les remords

Digitized by Google

Quand le monstre, épuisé de jeûne et de neuvaines,
Sentait des Huguenots le sang brûler ses veines,
Et je ne pourrais pas (qui donc ose en douter?)
O mon père, à leurs yeux te réhabiliter!...
Ces titres, ces honneurs, oripeaux que je souille,
Vous m'en croyez indigne? eh bien! je m'en dépouille
De moi-même, et les jette aux quatre vents du ciel.
Plus d'hommage forcé, de titre officiel;
Pauvre et vieux, je reprends le bâton de voyage,
Non plus pour fuir, non plus, comme aux jours du bel âge,
Pour me faire oublier (moi, de tous ignoré!),
Mais pour rendre à son lustre un nom transfiguré,
Et le porter si haut, et de tant de lumière
L'entourer, qu'affranchi de son ombre première,
De cet éclat splendide il brille à tous les yeux
Dont le soleil pour nous brille du haut des cieux,
Sans qu'on s'informe encor de quel marais immonde
Est sorti ce flambeau qui ravive le monde!

SCÈNE VII.

ROLAND, RÉGINA *entrant par la porte de droite.*

RÉGINA.

Qu'ai-je appris? ta missive au prince.... Y penses-tu?

ROLAND.

Trop longtemps dans mes fers je me suis débattu.

RÉGINA.

Mais nous sommes sans pain, sans ressources.

ROLAND, *au plus fort paroxysme de l'exaltation.*

Cher ange!
C'est la gloire aujourd'hui, la gloire qui nous venge,
La gloire dont l'étoile à mes regards a lui;
Je redeviens moi-même à dater d'aujourd'hui.

Digitized by Google

Mes souffrances ont eu leur terme. Ainsi tout passe.
A moi la liberté, le temps, à moi l'espace!
Je revis ! L'univers pour moi sort du chaos.
N'entends-tu pas là-bas le murmure des flots,
De la nature en fleurs ces vastes harmonies,
Ces mille voix du sol aux douceurs infinies,
Ces chants des séraphins dont les divins concerts
De mon nom cadencé font retentir les airs ?
Ah! viens, ma Régina, le ciel s'ouvre!

RÉGINA.

O délire!

ROLAND.

C'est en lettres de feu que mon nom s'y fait lire,
Mon nom plus grand, plus saint que l'est celui d'un roi,
Mon nom qui m'est rendu. Gloire à moi! gloire à moi!

(*Il sort par la porte de droite. Régina suit.*)

SCÈNE VIII.

LÉONCE, GASPARD. (*Ils entrent par la porte du fond.*)

LÉONCE.

Tais-toi donc; pas un mot, un seul, ou je te chasse.

(*Il sort par la porte de gauche.*)

SCÈNE IX.

GASPARD.

Ce qu'il faut endurer pour conserver sa place!
Ces riches! par le droit de quelque sou vaillant
Pouvoir prendre envers nous ce ton humiliant,
Oser nous prodiguer le sarcasme et l'insulte,

Digitized by Google

Nous imposer toujours les objets de leur culte
Et nous faire épouser leurs haines ! Grand merci.
Ayez donc en respect ce qui se passe ici !
Prenez au sérieux, plats valets que vous êtes,
Ces réputations d'avance toutes faites,
A défaut de raisons payez-vous de grands mots,
Vos maîtres vous l'ont dit, admirez. Pauvres sots !
Un clavecin boiteux dont on frappe les touches,
Quelques gammes en l'air, quelques pattes de mouches
Sur du papier brouillard, et soudain, vous voilà
Grand homme improvisé ! (Mais c'est comme cela !)
De compliments, d'égards c'est à qui vous assiége,
Et nos bons Allemands se laissent prendre au piége ;
Pas moi du moins. Voyez un peu quel engoûment !
S'affoler d'un intrus qui, je ne sais comment,
Nous arrive un beau jour de France ou d'Italie ;
Le combler d'amitié, de biens, quelle folie !
Quand Dicksak, le brasseur, dans les moments d'entrain
Étoufferait sa voix en chantant au lutrin !

AIR : *Ces postillons sont d'une maladresse.*

Je comprends peu que l'on s'en fasse accroire
Sur un talent souvent fort contesté.
En fait d'honneurs, de dignités, de gloire,
J'aime surtout la franche égalité,
J'aime la bonne et franche égalité.
D'un fade encens enivrez vos grands hommes,
Je le veux bien, mais du moment, nigauds,
Que tous ici, tous autant que nous sommes,
Nous restons leurs égaux.

A la bonne heure ! soit, mon Dieu ! Mais que ces drôles
S'en viennent nous toiser par-dessus les épaules
Sous couleur d'un talent, déjà pas si fameux,
Que le premier venu pourrait avoir comme eux
S'il se fût efforcé de sortir de la foule,

Digitized by Google

Ou si Dieu, qui peut tout, l'eût jeté dans leur moule!
Le souffrir, c'est tomber dans l'absurde, et, ma foi,
Faire la courte échelle à de plus fins que soi,
Vouloir que le mérite en passant vous offusque
Et d'un poste envié quelque jour vous débusque.
Nul n'est roi ni prophète en son pays, dit-on,
Et celui-ci fit bien de quitter son canton;
Mais, si noble qu'il soit de nom ou d'origine,
Refuser à monsieur pour épouse Régine,
Une fille sans dot! quand moi, moi qui ne suis
Qu'un valet, qui n'ai rien de rien et rien ne puis,
La petite Fanchon, la grosse Mélanie,
Si jamais d'épouser me venait la manie,
Pour se les disputer, ce cœur et cette main,
Feraient auprès de moi les trois quarts du chemin!
Car d'épouseurs vraiment le ciel leur est avare;
La race des maris, de jour en jour plus rare,
Passe à l'état de mythe, et la postérité
Doutera que ce type ait jamais existé.

SCÈNE X.

LÉONCE, RÉGINE. (*Ils entrent par la porte de gauche.*)
GASPARD, *assis à droite.*

RÉGINE.

Non, Léonce, mon père a parlé, c'est un ordre
Pour sa fille.

LÉONCE.

Eh! quoi donc! tu n'en veux pas démordre!
Voyons, qu'ai-je donc fait que l'on puisse blâmer?
Est-ce un crime après tout, Régine, de t'aimer,
Un crime de te dire : Ange de ma pensée,
Seul espoir dont mon âme en tout temps s'est bercée,

Digitized by Google

Contre mes mauvais jours seul talisman vainqueur,
A toi mon sang, à toi ma vie, à toi mon cœur!

RÉGINE.

Écoute-moi, Léonce, et sois plus raisonnable.

LÉONCE.

En quoi donc ma conduite est-elle condamnable?
Quel reproche peux-tu m'adresser?

RÉGINE.

Pauvre enfant
Qui de t'aimer toujours malgré soi se défend,
Ta Régine pour toi n'est-elle plus la même?

LÉONCE.

Laisse-moi te redire alors combien je t'aime,
O mon unique rêve, ô mon unique amour!

RÉGINE.

Léonce!

LÉONCE.

Non, vois-tu, plutôt perdre le jour,
Plutôt cent fois la mort que la seule pensée
Que d'un soupçon jaloux mon amour t'ait blessée;
Mais ton père a parlé: c'est un ordre. Obéir
A cet ordre pourtant, n'est-ce pas me trahir,
Renverser d'un seul mot toutes mes espérances!

RÉGINE.

On a tort bien souvent de croire aux apparences
Et de n'attendre pas pour mieux juger des faits
Que nous en ayons pu comprendre les effets.

LÉONCE.

Qu'as-tu dit?

RÉGINE.

Que mon père a ses raisons sans doute;
Que du reste il n'est rien que de lui je redoute,
Qu'il connaît notre amour et sait l'apprécier.

Digitized by Google

GASPARD (*bas*).

Vous verrez qu'il faudra l'aller remercier!

LÉONCE.

Vous faites-vous, Régine, un jeu de ma misère?

RÉGINE.

Un peu de patience est parfois nécessaire.
Vous en manquez, Léonce, et cela n'est pas bien.

LÉONCE.

C'est juste, je m'attriste à présent pour un rien,
Moins qu'un rien. On me chasse et voilà tout.

RÉGINE. (*Elle lui prend la main.*)

Peut-être.
Que l'espoir en ton cœur ainsi qu'au mien pénètre.
Je ne sais, mais mon père, ici même, tantôt,
S'est fait sur ses desseins entendre à demi-mot :
« Il te faut, m'a-t-il dit, pour époux, — ta main tremble—
Quelqu'un qui par le cœur, mon enfant, te ressemble,
Comme par le courage, et peut-être — entre nous —
Léonce sera-t-il, dès demain, cet époux. »

SCÈNE XI.

Les précédents, PHILIPPE. (*Il entre par la porte du fond et s'arrête un moment au milieu de la scène.*)

PHILIPPE, *indiquant la chambre de droite.*

Dès demain! — Regardez.

RÉGINE.

Mon père! Courons vite.

(*Elle sort précipitamment par la porte de droite. Léonce la suit.*)

Digitized by Google

SCÈNE XII.

GASPARD, PHILIPPE.

PHILIPPE.

Pauvre enfant ! Au bonheur quand son âge l'invite,
Longs projets d'avenir, espoir, famille, amour,
Tout ce qu'elle rêvait, tout perdre dans un jour ;
Sentir, triste jouet d'une trame infernale,
Se faner à son front cette fleur virginale
Que la main d'un amant y venait de poser,
Et son âme s'enfuir sous le dernier baiser
De celui que la mort va toucher de son aile !
Car pour nous, je le sens, cette heure est solennelle
Et nul effort humain ne sauvera ses jours.
A quoi bon Dieu des miens prolongea-t-il le cours
Pour me rendre témoin et cause de sa perte !
Car c'est moi qui rouvris des blessures que, certe,
Au prix de tout mon sang j'aurais voulu guérir.
Avant lui, juste Dieu, que n'ai-je pu mourir
Et m'épargner ainsi les pleurs que sur ta cendre,
Mon pauvre vieux Roland, ton ami va répandre !

GASPARD (*à lui-même.*)

Oui da ! J'ai des amis aussi — très haut placés —
Mais je laisse en ce cas passer les plus pressés.

Digitized by Google

SCÈNE XIII.

GASPARD, RÉGINE, MERMANN, RÉGINA, LÉONCE, PHILIPPE. (*Léonce, Régina, Mermann et Régine entrent par la porte de droite.*)

LÉONCE.

Remettez-vous, Madame, et comptez sur mon zèle.
La princesse m'estime et je vole chez elle.
Votre placet au roi par ses soins parviendra,
Et je suis rassuré sur ce qu'il résoudra.
Il n'est rien jusqu'ici, rien que pour vous je craigne.
Orland, le protégé d'Albert, a sous ce règne
Obtenu plus encor des faveurs du pouvoir
Que personne à Munich ne l'eût osé prévoir.
C'est la gloire du siècle, et notre capitale
Parmi tant de trésors que son orgueil étale,
Qu'elle oppose à l'Europe et montre avec fierté,
N'en a pas de plus grand ni de plus disputé.
Le prince, qui d'honneurs et d'égards l'environne,
Voit en lui le plus beau fleuron de sa couronne,
Et sent que ses bienfaits d'éternel souvenir
Seront son premier titre aux yeux de l'avenir.

RÉGINA.

L'avenir! c'est demain pour lui!

MERMANN.

La fièvre augmente.

RÉGINA.

Et toujours ce penser qui dans son cœur fermente,
Ce secret que personne encor n'a pénétré!

(*Philippe sourit tristement.*)

Digitized by Google

GASPARD (*à lui-même*).

Ce que nous nommons, nous, amour-propre rentré.

MERMANN.

AIR *des frères de lait.*

Parfois notre art, dont le public se joue,
Des maux du corps peut alléger le poids,
Mais le moral, il faut que je l'avoue,
De nos calculs trompe souvent les lois.
Comme remède aux blessures de l'âme
Que tenteraient nos efforts incessants
Où les doux soins, les regards d'une femme,
Pour les fermer sont impuissants!

GASPARD.

De la galanlerie!

RÉGINA.

Oh! soutiens-moi, Léonce.

(*à Mermann.*)

C'est son arrêt, docteur, que ta bouche prononce!

MERMANN.

L'esprit toujours troublé de projets mal venus,
Par lui tous mes conseils ont été méconnus.
Il se plaît dans son mal, l'aggrave, l'alimente;
La fièvre du pays sans cesse le tourmente,
Comme un serpent de feu vous l'étreint et le mord,
Et cette fièvre-là, Madame, c'est la mort,
A moins d'une secousse, en d'autres temps funeste,
Qui d'un sang appauvri ne ranime le reste.[1]

PHILIPPE.

C'est-à-dire, docteur, qu'un grand ébranlement
Ne pourrait exposer ses jours?

[1] Gaspard, Régine, Mermann, Philippe, Régina, Léonce.

Digitized by Google

MERMANN.

Assurément.

PHILIPPE.

Et qu'une forte crise offrirait quelque chance
De le sauver ?

MERMANN.

Peut-être. On le dit, je le pense,
Et crois que désormais c'est l'unique moyen
Qu'il nous reste à tenter dans son état.

PHILIPPE.

C'est bien.
Je le sauverai, moi.

RÉGINA.

Tu dis ?

PHILIPPE.

Quoi qu'il m'en coûte,
Ici même je veux que ton mari m'écoute,
Et je lui rendrai, moi, le calme et le bonheur,
Au prix de mes serments, au prix de mon honneur.

AIR : *Pour te trouver j'arrive en Allemagne* (d'Yelva).

Mon noble ami, mon compagnon, mon maître,
Une voix là me crie au fond du cœur
Que de l'épreuve où je vais te soumettre,
Le ciel aidant, tu sortiras vainqueur.
Puis qu'un grand coup peut être salutaire,
Mon dévoûment me pousse à tout braver :
Avant de jurer de me taire
J'avais juré de te sauver.

GASPARD.

Un brave homme ! Voilà, soit raison, soit folie,
Avec eux désormais qui me réconcilie.
Ces diables d'étrangers ont du bon quelquefois.

Digitized by Google

PHILIPPE (*les yeux tournés vers la porte de droite*).

A nous deux, ô Roland! Mais, chut! j'entends sa voix.

(*Tremolo.*)

LÉONCE.

Je cours chez la princesse, et par elle j'espère,
Mes bons, mes vrais amis, fléchir le roi.

RÉGINA (*à part, à la canonnade*).

Mon père!

LÉONCE.

Il saura me comprendre, et, touché de vos pleurs,
Excusera bientôt....

SCÈNE XIV.

LÉONCE, RÉGINE, MERMANN, ROLAND, RÉGINA, GASPARD.

(*La scène se remplit insensiblement.*)

ROLAND (*exténué et se traînant à peine*).

Inutile: je meurs.
J'avais trop présumé, Léonce, de mes forces.

(*On l'assied. — Musique sourde.*)

Le vieillard mord parfois encore à ces amorces,
Se laisse prendre encore à ces illusions
Qui résistent souvent au feu des passions.
Cette lueur d'espoir qui sur son front scintille,
C'est d'un plus vif éclat une lampe qui brille,
Brille et s'éteint. Mon heure à la fin a sonné.
Errant, méconnu, loin des bords où je suis né,
Ma cendre dormira sur la terre étrangère,
Terre que le regret me rendra moins légère
A moi qui, sous le coup de mon destin fatal,
N'ai revu que deux fois le beau soleil natal.

Digitized by Google

Mais je ne mourrai pas tout entier. Quelque chose,
Comme un instinct secret qui jamais n'en impose,
Me dit tout bas : « Espère ! Il est des jours meilleurs
Qui te sont réservés, pauvre Roland ! Ailleurs,
Dans ces climats plus doux où fleurit ta jeunesse,
Il faudra tôt ou tard que ta gloire renaisse,
Que ton nom glorieux et réhabilité,
Ton nom retentissant dans la postérité,
Salué désormais de transports unanimes,
Fasse battre d'orgueil tous les cœurs magnanimes ! »
Et mes traits revivront dans le marbre ou l'airain;
Je rentrerai debout dans Mons, en souverain,
Radieux, entouré d'un cortége magique;
Et mes titres, inscrits au Panthéon belgique,
Mes titres retrouvés, aux siècles à venir
Porteront de ce jour l'éclatant souvenir.
En vain la mort est proche et ma tombe creusée,
En vain ma voix s'éteint, et ma force épuisée
Ne peut-elle suffire à ce suprême effort;
Ne pleurez pas, enfants, mais bénissez ma mort;
Elle vous rend à tous votre premier prestige,
D'un secret douloureux efface tout vestige,
Me refait grand, chéri de tous et respecté ;
La mort, la mort pour moi c'est l'immortalité.
D'un avenir lointain laissez poindre l'aurore ;
Attendez, attendez.... quatre siècles encore,
Moins peut-être.... et Roland exhumé du tombeau
Sous le ciel paternel reparaîtra plus beau !
Et ses concitoyens dans un tardif hommage
De lauriers et de fleurs couvriront son image !
Et la Belgique entière à ces pompes de l'art,
A ces ovations voudra prendre sa part !
Et les fils de nos fils, ainsi qu'un legs de gloire,
Dans leurs cœurs satisfaits garderont sa mémoire !

Digitized by Google

Attendez, attendez : il s'est levé le jour
Où Mons, la cité-mère, avec des cris d'amour
Rappelle de l'exil l'artiste, le grand homme!
Un roi que l'ouvrier dans ses prières nomme,
Et qui, le cœur saignant, semble chercher des yeux
Son ange bien aimé qui lui parle des cieux,
Vient, en ce jour sacré qu'un peuple solennise,
Inaugurer le socle où mon nom s'éternise.
Oui, de ce peuple ému le cœur bat dans le sien.
Place donc, faites place au vieux musicien !
De vos chants triomphaux que l'accord retentisse;
Voici venir pour lui le grand jour de justice,
Le grand jour, si longtemps promis et souhaité,
Qui lui rend et sa place et son droit de cité!
(*à Philippe.*)
Étouffe tes sanglots, ami; sèche tes larmes.
A bientôt.... dans le ciel!
(*à Régina.*)
Libres, exempts d'alarmes,
Nous nous y reverrons dans peu, ma Régina,
Ange que du malheur la palme couronna.
(*à Mermann.*)
Et vous, docteur, merci. Que le roi vous dispense
De vos bons soins pour moi la digne récompense;
Il aura satisfait au plus cher de mes vœux.
Mais déjà la mort vient, le temps presse.... Je veux
Réparer tous mes torts avant que je ne meure.
Viens, approche, Léonce.... et toi, Régine. — L'heure
(*Il leur impose les mains.*)
Vole. — Soyez unis, mes enfants, devant Dieu.
(*pose.*)
— Te tairas-tu, Philippe?

PHILIPPE.

Oh! maintenant!

Digitized by Google

ROLAND.

Adieu.

GASPARD.

C'est dommage pourtant. —

RÉGINA.

Ah! docteur!

MERMANN.

Il expire.

PHILIPPE.

Et sa gloire sur tous a repris son empire.
Relève-toi, Roland, glorieux et vengé!

GASPARD.

C'était un homme au fond. Je l'avais mal jugé.

Tableau final.

Apothéose de Roland de Lattre.

CHOEURS. (Musique de M.r Jules Denefve).

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES.

Roland De Lattre, connu sous les divers noms d'Orland ou Roland Lassus, Roland Lassé, Roland Lasz, Orland de Lassin, Orlandus Lassus, Orlando di Lasso,... etc,... naquit à Mons en 1520. Il fut d'abord enfant de chœur à l'église de Saint-Nicolas en Havré, quitta cette ville vers l'âge de seize ans pour se soustraire à la honte que faisait, dit-on, rejaillir sur lui une condamnation encourue par son père comme faux-monnayeur, changea de nom et de prénoms, et partit pour l'Italie avec Ferdinand de Gonzague, général de cavalerie au service d'Espagne, qui était venu lever en Belgique des troupes pour soutenir la cause du roi don Carlos en Sicile.

A dix-huit ans, il accompagna Constantin Castriotto à Naples, où il demeura un peu plus de deux ans chez le marquis de la Terza. A vingt et un ans environ, il alla à Rome et y séjourna près de six mois, chez le cardinal-archevêque de Florence. Il fut ensuite nommé maître de chapelle à l'église Saint-Jean de Latran (1541). Deux ans après, il revint à Mons dans l'espoir d'y embrasser une dernière fois ses parents atteints d'une maladie grave, et qui moururent avant son arrivée.

Il quitta cette ville avec Jules-César Brancaccio, amateur éclairé des beaux-arts, parcourut avec lui l'Angleterre et la France, puis vint

Digitized by Google

(probablement en 1544 et 1545) se fixer à Anvers, dont le séjour lui plaisait et où se trouvait Philippe de Mons, qui reçut de lui le complément de son éducation musicale. De Lattre, selon toutes les probabilités, fit ensuite un second voyage en Italie. Ce qu'il y a de certain c'est que plusieurs de ses ouvrages furent alors imprimés à Venise.

En 1557, Albert, dit *le généreux,* duc de Bavière, fondateur de la bibliothèque de Munich, l'appela à sa cour. Un an après (1558), il épousa Régina Weckinger, fille d'honneur de la maison ducale, qui mourut à Munich le 5 juin 1600. Albert le nomma, en 1562, directeur de sa chapelle, une des meilleures de l'époque, et le chargea de la compléter en venant traiter en Belgique avec les chanteurs les plus éminents, les compositeurs les plus renommés. En 1570, à la diète de Spire, l'empereur Maximilien accorda des lettres de noblesse à De Lattre et à ses enfants légitimes des deux sexes. Le pape Grégoire XIII le créa, le 6 avril 1574, chevalier de Saint-Pierre à l'éperon d'or *(de numero participantium).* Philippe Bosquier, né à Mons en 1562, assure « que le roi de France l'anoblit de la croisade de Malthe. » Il se rendit de nouveau en France en 1571 et alla pour la première fois à Paris, où il fut présenté à Charles IX par Adrien Leroy, musicien distingué, plus connu comme imprimeur et marchand de musique, chez lequel il était descendu. Le duc Albert étant mort le 24 octobre 1579, Guillaume V, dit *le pieux,* son fils et successeur, accorda à De Lattre la continuation de son traitement de 400 florins, et lui fit présent, le 17 janvier 1587, de la propriété d'une petite ferme située à Meising, sur l'Amber, juridiction de Stareberg. Il assura en outre viagèrement à sa femme, si elle survivait à son mari, une pension de 100 florins.

De Lattre demanda au roi la permission de passer annuellement quelques mois à Meising pour rétablir sa santé, qui commençait à se délabrer, permission que le prince se montra disposé à lui accorder, à la condition qu'il ne toucherait que la moitié de son traitement; mais De Lattre, ne pouvant supporter cette réduction, considéra la réponse royale comme un refus et reprit son service avec

Digitized by Google

un redoublement de zèle qui valut encore plus d'un chef-d'œuvre au monde artistique.

Cette trop grande assiduité au travail, et, s'il faut en croire tous les biographes qui nous ont devancé, le souvenir de la condamnation de son père, hâtèrent sa fin. Ses facultés mentales, dit Delmotte, à qui j'emprunte une partie des notes qui vont suivre, l'abandonnèrent tout à coup, et Régina, un jour qu'elle revenait de Meising, le trouva dans un état très-alarmant. Dans sa frayeur, elle fut aussitôt avertir la princesse Maximilienne, sœur du roi Guillaume, lequel envoya, à l'instant même, le docteur Thomas Mermann auprès du malade, dont l'extérieur calme n'eût pas laissé deviner l'agitation interne qui le minait. Une lutte violente avait lieu dans ses facultés intellectuelles. Abattu, énervé par ces pénibles combats, il écrivit au duc, dans un moment d'accablement et peut-être de démence, qu'il avait « l'intention de quitter entièrement le service de la cour si celui-ci voulait lui laisser les 400 florins que son illustre père, le duc Albert, lui avait promis, en y ajoutant encore une somme quelconque à sa volonté. » Régina, craignant les résultats de cette démarche inexplicable d'après ce qui s'était déjà passé, eut recours pour y parer à la princesse Maximilienne.

Le catalogue des œuvres de De Lattre, conservé à la bibliothèque de Munich, renferme, tant imprimés que manuscrits, 2337 numéros, dont 1572 sur des sujets sacrés. Dans le nombre de 2337, qui, selon M.r Fétis, est à peu près exact, se trouvent quelques morceaux en double et même en triple, que compensent amplement les ouvrages que M.r Schmiedhamer, le rédacteur de cette partie du catalogue de Munich, a omis de citer. Les manuscrits ne s'élevent pas à moins de 191.

Ses armoiries sont parlantes; elles contiennent un dièse, un bécarre et un bémol sur la bande qui coupe l'écusson. La croix de chevalier de l'empire orne les deux champs de l'écu, qui se répètent au-dessus et au-dessous de cette bande.

Digitized by Google

Page 37, vers 11.

Autruche....

C'est une opinion généralement admise, que l'autruche, lorsqu'elle se sent forcée et hors d'état d'échapper aux chasseurs, cache sa tête et croit qu'on ne la voit pas ; mais il pourrait se faire, dit Buffon, que l'absurdité de cette intention retombât sur ceux qui ont voulu s'en rendre les interprêtes et que l'autruche n'eût d'autre but que de mettre en sûreté la partie de son corps qui est en même temps la plus importante et la plus faible.

Bien qu'on se serve aussi de chiens et de filets pour chasser l'autruche, cette chasse se fait le plus communément à cheval.

Page 40, vers 27 :

Rodolphe et Ferdinand....

Rodolphe s'était déjà fait connaître, en 1588, comme musicien, à la cour de Bavière. En 1593, il était ténor de la chapelle ducale. Il acquit comme compositeur une renommée telle que Gustave-Adolphe, le lion du Nord, pendant le séjour qu'il fit à Munich en 1622, l'honora d'une visite et le chargea de la composition de divers morceaux de musique. En 1609, il était organiste de la cour. Il épousa Ursule Ainhofer, publia plusieurs ouvrages de son père et mourut en 1625.

Ferdinand, ténor à la chapelle ducale en 1593, et, en 1602, maître de chapelle du duc Maximilien 1.er, se livra à la composition et coopéra avec son frère Rodolphe à la publication du *Magnum opus musicum* et d'autres compositions de son père. Il épousa Judith Schloglin, d'une famille bourgeoise de Munich, dont il eut au moins sept enfants : Gaspard, Ferdinand, Guillaume,... etc..... tous musiciens.

C'était l'aîné des fils de Roland. Il mourut à Munich le 27 août 1609.

Digitized by Google

Page 41, vers 2:

Ernest, Jean....

Ernest était, en 1593, instrumentiste de la chapelle ducale.

Jean, fut dit-on, dès 1570, c'est-à-dre à l'âge de onze ans, musicien de la cour et haute-contre de la chapelle.

Page 41, vers 4:

Anne....

Elle épousa N.... Mundpraden.

Anne et *Régina* (*Régine*) vivaient encore toutes deux en 1614. Cette dernière avait épousé un seigneur d'Ach (Léonce) qui, en 1613, fonda un bénéfice et dont les armoiries figurent, à côté de sa femme agenouillée, sur le tombeau élevé à De Lattre dans l'église de Notre-Dame et transféré, lors de l'agrandissement de cette église, dans le cimetière des Franciscains, où il resta jusqu'en 1800.

Page 44, vers 2:

N'offrait plus qu'un amas de cendre et de fumée?

Le 5. de Septembre (1548), vers les 5. heures du soir, l'imprudence d'un plombier et le grand vent, mirent le feu à l'église de St. Germain, qui fut réduite en cendres, avec plusieurs maisons voisines. Le feu gagna à la tour ancienne du Château, à ce que dit Vinchant, [1] d'où il sauta, porté par l'impetuosité du vent, jusqu'au

[1] 1548. L'église de S.-Germain de Mons fut bruslée par la negligence d'un plombier, et la vehemence d'un vent, qui avec l'église consomma plusieurs autres maisons, et mesme la Tour ancienne du Chasteau, dont la presente fut dressée à la place.

(*Annales de la province et du comté d'Haynav*, par François Vinchant [écourtées et mutilées par Antoine Ruteau]. Mons, Jean Havart, 1648, in-f.°)

Digitized by Google

marché aux bêtes, la ruë des Telliers et autres endroits de la ville; de telle sorte, que selon quelques anciens manuscrits, il y eut plus de 60. maisons brûlées.

(De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*, page 187.)

Page 44, vers 4 :

Du temple hospitalier qu'éleva Bouzanton?

Louise de Bouzanton, veuve, en premières noces, de Jean de Hornu, seigneur de Courcelle, et, en secondes noces, de Philippe Du Jardin, receveur général des États, acquit l'hôtel de Bavière et s'en déshérita, le 20 janvier 1562, en faveur des orphelins, qui avaient été jusque-là à la charge de la grande aumône, comme les autres pauvres.

(De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*, pages 194 et 195.)

Page 44, vers 14 :

Parle, as-tu vu De Bock, Hauport, Du Clou, Longhaye,

De Bock (Michel), compositeur, organiste, maître de chapelle de Philippe II. Né à Mons au commencement du règne de Charles-Quint, mort vers la fin du XVI.e siècle.

(*Biographie montoise*, page 11.)

Hauport (Robert de), écuyer, seigneur de Grandsars, de Rumégnies,... etc.,... Né à Mons au XVI.e siècle.

(*Idem*, page 182.)

Du Clou (Servais). Né à Mons au XVI.e siècle.

(*Idem*, page 56.)

Longhaye (David), avocat à la cour souveraine du Hainaut, auteur des Martyrs de Gorgomes, poème français. (Mons, 1618.) Né à Mons au XVI.e siècle.

(*Idem*, page 222.)

Digitized by Google

Page 44, vers 15 :

Bosquet....

Bosquet (Fréderic). Né à Mons au XVI.e siècle.

(*Biographie montoise*, page 14.)

Page 44, vers 17 :

Cospeau,...

Cospeau (Pierre), avocat à la cour souveraine du Hainaut. Né à Mons vers 1550. Auteur d'ouvrages de droit.

(*Idem*, page 63.)

Page 46, vers 8 :

C'était la *Fête-Dieu*,...

Le jeudi de la *Fête-Dieu*, en 1584, un violent orage accompagné d'une grosse pluie éclata sur Munich. Le duc Guillaume, voyant que la procession, où devait se trouver l'évêque d'Eichstaedt, ne pourrait sortir de Saint-Pierre, ordonna qu'on avançât l'ostensoir jusque sous le porche de l'église, en psalmodiant le chant prescrit par le rituel. Mais à peine De Lattre, à la tête de la chapelle ducale, eût-il commencé le motet de sa composition : *Gustate et videte quam suavis sit Dominus timentibus eum*, que la pluie cessa tout-à-coup et que le soleil reparut. Le peuple cria au miracle et regarda De Lattre comme un être divin. On remarqua qu'une nuée épouvantable creva peu après la rentrée de la procession, et que, pendant la marche, chaque fois que De Lattre et ses chanteurs répétaient le motet, le soleil resplendissait de tout son éclat, tandis qu'il semblait se cacher lorsque les chants cessaient. Dès lors ce motet fut adopté pour les processions qui avaient lieu à l'effet d'obtenir du beau temps.

Page 52, vers 2 :

Sentait des Huguenots le sang brûler ses veines,

Après la Saint-Barthélemy (1522), lorsque Charles IX, bourrelé de remords, cherchait vainement le sommeil qui fuyait sa couche, l'impression que lui avaient faite les mélodies des *Sept psaumes de la*

Digitized by Google

pénitence, l'une des plus belles compositions de De Lattre, la plus pathétique, la plus étonnante peut-être, — qui avait été écrite par ordre du prince Albert longtemps auparavant — se présenta à son esprit troublé. Dès lors il voulut que De Lattre lui-même, à la tête des musiciens de la cour de France, lui fit entendre les accents plaintifs et lamentables d'un roi pénitent, et, ce désir s'accroissant de toute la force de son repentir, il offrit au phénix musical de l'époque, pour le décider à se rendre à Paris, la maîtrise de sa chapelle avec un traitement considérable. La musique pouvait seule apporter quelque soulagement aux tortures morales de ce souverain.

De Lattre cependant répugnait à quitter Munich, où son existence était si heureuse; la reconnaissance seule lui faisait même considérer comme un devoir sacré de rester près d'Albert, qui l'honorait de sa protection et de son amitié; mais le duc, quoiqu'il vît à regret le départ de son favori, de celui qu'il se plaisait à désigner sous le titre de *perle de sa chapelle*, l'engagea avec générosité à accepter les offres du roi de France.

De Lattre était bon, compatissant, et il n'hésita pas à se mettre en route lorsqu'Albert, qui avait pris Charles IX en pitié, lui eût persuadé que son talent pourrait seul adoucir les tourments de ce malheureux prince. Il partit donc, mais, à peine arrivé à Francfort, il reçut la nouvelle positive de la mort de Charles, qui expira le 30 mai 1574. Sans perdre une seconde, il rebroussa chemin et revint à Munich, au sein de sa famille. Le duc le reçut avec sa bonté accoutumée, le réintégra immédiatement dans son emploi, le combla de nouveaux bienfaits et de nouvelles faveurs.

Digitized by Google

DU
LIBRE-ÉCHANGE.

N.° 3.

MESSIEURS,

Après s'être livrée à un examen consciencieux et approfondi de la question, votre commission est demeurée convaincue de la vérité des principes du libre-échange; dans ses deux premiers rapports, elle vous a tracé une esquisse du progrès de ce principe en Europe, et vous a présenté un résumé succinct des meilleures raisons que les partisans de ces doctrines invoquent à l'appui de leurs convictions.

Il restait à déterminer les meilleurs moyens d'opérer une transition entre l'ordre de choses ancien et celui qui est préconisé par les adhérents aux idées nouvelles. Votre commission a recherché à cet effet quelle pouvait être l'influence des traités de commerce sur ce passage d'un système à un autre; le

Digitized by Google

résultat de ses investigations a été une esquisse historique de l'action de ces traités sur les transactions commerciales de tous les pays à différentes époques et sous divers systèmes économiques, et un rapide résumé de ce que l'on en peut attendre aujourd'hui, comme moyen de transition, vers un système plus rationnel; c'est cette esquisse que je vais avoir l'honneur de vous lire.

Des traités de commerce.

La définition des traités de commerce, tels que les comprennent actuellement les nations de l'Europe, est celle-ci : *Un contrat stipulé entre deux nations, par lequel celles-ci s'accordent réciproquement des conditions de navigation et de douane qu'elles refusent aux autres nations.*

On sent que cette définition a dû varier, et variera probablement encore, suivant les systèmes économiques qui auront prédominé à l'époque de la conclusion de ces traités.

Jusqu'à présent ils sont, pour la plupart, basés sur l'opinion des gouvernements, qu'ils font tort à leur pays en y admettant les produits et les navires des autres nations; ils semblent se soumettre à une nécessité qui leur est imposée par le besoin de trouver des débouchés aux produits de leurs pays respectifs, aussi tous ces traités sont-ils temporaires; et malgré les protestations de mutuelle amitié et de désir d'unir étroitement les deux nations par le lien du commerce, dont leurs préliminaires sont ordinairement remplis, l'exception que ces traités font aux restrictions habituelles est en général si minime qu'ils n'exercent qu'une faible influence sur le mouvement commercial des peuples qu'ils doivent favoriser.

Digitized by Google

On voit par là, que, quoique personne n'ose plus s'avouer partisan de l'absurde système de la balance du commerce, la plupart des traités n'en sont pas moins basés sur cette doctrine.

Il en résulte que leur importance actuelle, sous le point de vue matériel, est à peu près nulle; sous le point de vue théorique, leur influence est mauvaise en ce qu'il n'y a aucune bonne raison pour favoriser plus tôt telle nation que telle autre, puisque chaque pays a intérêt à trafiquer avec tous les autres, c'est-à-dire à échanger les produits de son sol et de son industrie contre les denrées qu'il ne peut pas produire lui-même, ou qu'il ne peut pas obtenir à aussi bon marché par la production directe que par l'échange. Elle est nuisible encore, en ce qu'ils constituent, par l'exclusion de certaines nations à la participation à leur bénéfice, des priviléges et des monopoles blessants pour les nations exclues, et produisant des effets contraires à ceux qui seraient le résultat naturel de la libre concurrence, c'est-à-dire contraires aux intérêts bien entendus des commerçants.

Si la liberté de naviguer et d'importer, accordée à une nation, nous est avantageuse, on ne voit pas pourquoi elle ne le serait pas, à un plus haut degré, accordée à toutes les nations; que si cette liberté ne doit être considérée (sous le point de vue du système restrictif) que comme un mal nécessaire afin de favoriser nos exportations, le mal serait moindre et le bien plus grand, si la somme de concessions faites à une seule nation était également répartie entre toutes; au moins l'équité naturelle ne serait point blessée; la difficulté consisterait à obtenir de toutes les nations des concessions équivalentes en retour.

En général, dans les traités de commerce, on part du principe qu'il ne faut de concessions qu'en vue d'en obtenir d'autres, au moins d'égale valeur, de la nation favorisée; il faudrait au contraire dans leur texte écarter autant que possible tout ce qui peut constituer un privilége ou donner lieu à un monopole, et ne dispenser de semblables faveurs que dans le cas où elles

Digitized by Google

seraient indispensables pour assurer un débouché important aux productions nationales.

Ce n'est qu'en observant rigoureusement cette règle, et en écartant avec soin des traités le principe de la balance du commerce qu'ils pourront devenir un moyen utile de transition vers la liberté des échanges.

Il en résulte que ce n'est que dans un petit nombre de circonstances, et en quelque sorte exceptionnellement, que les traités de commerce peuvent avoir quelque utilité, ou du moins que leurs avantages peuvent surpasser leurs inconvénients; bientôt, lorsque les vrais principes de l'économie politique seront plus répandus et auront plus complètement déraciné les vieux préjugés du système de la balance du commerce, les nations les plus avancées pourront accorder à tous les pays des avantages égaux et toujours croissants; alors le mal causé par les restrictions retombera le plus fortement sur les nations arriérées qui n'auront pas voulu suivre cette voie, et l'opinion publique les forcera à y entrer.

On se tromperait cependant, si l'on déduisait du peu d'influence utile qu'exercent actuellement les traités de commerce sur les transactions commerciales entre les nations, qu'ils n'ont jamais contribué au développement de la civilisation et de l'industrie, ou qu'ils n'ont jamais favorisé une nation qu'au détriment d'une autre.

Afin que l'on puisse en juger, nous croyons utile de présenter ici quelques détails historiques sur l'origine des traités de commerce, sur les faits politiques ou économiques qui en ont été les causes ou les résultats, et sur les célèbres traités de Methuen, entre l'Angleterre et le Portugal, et de 1786, entre la France et l'Angleterre, dont les principales dispositions et les résultats sont tous les jours très-diversement cités et souvent très-faussement interprétés.

Après la chûte de l'Empire Romain, la violence et la rapine étaient devenus le droit commun, et les nations qui renversèrent

Digitized by Google

le joug des anciens maîtres du monde subsistèrent de pillage tant qu'il y eut quelque chose à piller; — mais lorsque tous les trésors amassés par les Romains eurent été consommés, lorsque les peuples commencèrent à comprendre qu'en détruisant toujours ils ne pouvaient que devenir de plus en plus misérables, quelques communautés se fondèrent dans le but de travailler et de produire.

Vers cette époque les croisades — vastes migrations qui mêlèrent toutes les nations de l'Europe et les portèrent vers des contrées plus civilisées — éveillèrent de nouvelles idées, firent naître de nouveaux besoins, et avec eux de nouvelles industries pour y satisfaire; les communautés déjà formées se livrèrent à ces industries; mais après avoir fabriqué il fallait vendre, et pour vendre, chercher des débouchés. L'habitude du pillage et de la violence était cependant encore tellement enracinée chez les peuples, qu'il était impossible aux industriels de cette époque de sortir de chez eux avec leurs produits sans être volés et maltraités. Cependant, les chefs, les seigneurs, voulant échanger les trésors, fruits de leurs rapines, contre les produits propres à satisfaire leurs nouveaux besoins, accordèrent aux marchands des sauf-conduit pour circuler et vendre dans leurs domaines, prélevant sur eux de fortes contributions en échange de la protection souvent illusoire qu'ils accordaient à leur commerce; mais les commerçants trouvaient encore leur compte à être rançonnés au lieu d'être volés, puisqu'en définitive c'était le consommateur qui payait la rançon, tandis que c'était eux qui supportaient le vol.

Telle est l'obscure origine de ces sauf-conduit, tout à la fois passeports et permis de trafiquer, qui, étendus des personnes aux caravanes, de celles-ci aux communautés qui les envoyaient, puis aux villes fondées par ces communautés, et enfin aux nations, devinrent plus tard des traités de commerce.

Depuis la chûte de l'Empire Romain les transactions commerciales entre les nations étaient devenues si peu importantes que

Digitized by Google

l'on ne pouvait compter sur les droits de douane comme revenu public, aussi n'en existait-il plus. Pour s'assurer le prélèvement des taxes sur les marchands, les seigneurs les rétablirent dans leurs domaines, et de là vint cette multitude de droits de douanes seigneuriales, provinciales et autres, qui entravèrent le commerce dans toute l'Europe pendant tant de siècles, qui ne furent abolis en France que par la révolution de 1789, après les énergiques, mais vains efforts, de Sully, de Colbert et de Turgot, et dont le Zollverein a récemment détruit les derniers vestiges en Allemagne. [1]

Cependant la protection accordée au travail et aux échanges, si faible, si souvent déniée, si chèrement achetée, jointe à l'appui intéressé de la royauté, fut suffisante pour que les communautés acquissent un notable développement en force et en richesses; plusieurs villes devinrent de véritables puissances, particulièrement celles qui faisaient le commerce avec le Levant, comme Venise, Gênes, Barcelone, etc., et bientôt après certaines cités du Nord, telles que Bruges, Anvers, et quelques ports de la Baltique.

Comme on le pense bien, elles ne tardèrent pas à faire usage de leur puissance et de leurs richesses, tantôt pour acheter des traités de commerce, tantôt pour les imposer, toujours pour

[1] Pour donner une idée de la singularité et de la diversité de ces péages, il suffira d'en citer quelques-uns. On payait pour passer sous les ponts le droit de *pontaticum*, et celui de *portaticum* pour entrer dans les ports. — Les seigneurs faisaient payer sur le bord des fleuves la taxe dite *ripaticum*, aux bateaux marchands qui naviguaient le long des terres de leur domination; ils en exigeaient une autre appelée *tranaticum* pour accorder la permission de conduire les marchandises en traîneau. Le *mansionaticum* se payait pour éviter le logement des gens de guerre, et le *pulveraticum* pour la poussière soulevée sur les chemins par les voitures du commerce. On payait encore le *teloneum*, le *paraverdum*, le *cespitaticum*, le *cœnaticum*, et beaucoup d'autres dont les noms ne sont pas moins barbares ni l'objet moins odieux.

(A. Blanqui, *Hist. de l'Econ. polit.*, 3.e édit., tome 1, page 173.)

Digitized by Google

en assurer la fidèle observance; lorsqu'elles ne peuvent pas y parvenir isolément elles se liguent et se prêtent un mutuel appui; de là naît la célèbre *Ligue hanséatique*, qui ne se bornait pas à certaines villes maritimes du nord de l'Allemagne, comme on le croit généralement, mais qui comprenait aussi comme associées ou alliées, des villes d'Angleterre, de Hollande, de Belgique, et même de France, d'Espagne et d'Italie.

Ces changements, graduellement amenés dans la position respective des parties contractantes des traités de commerce, devaient nécessairement apporter d'importantes modifications dans leur forme et dans leurs stipulations; ce sont encore des priviléges accordés à prix d'argent; mais ces priviléges, ces licences deviennent souvent des monopoles au détriment des sujets mêmes des princes qui octroient le traité; ils sont obtenus à des conditions moins onéreuses; et si ces contrats n'ont aucune règle fixe dans leur action sur les transactions commerciales, ils ont une tendance toujours croissante à protéger les personnes et les propriétés des commerçants, tendance qui finit à la longue par créer à leur égard un véritable Code de droit international. Si l'on veut bien se rappeler qu'à cette époque le commerce par commission était inconnu, et que chaque négociant, devant accompagner sa marchandise ou au moins la confier à l'un des siens, avait besoin d'une protection efficace pour sa personne et ses biens, on sentira de quelle haute importance était la nouvelle direction imprimée à ces traités. Aussi c'est à cette époque, c'est-à-dire du douzième jusque vers le milieu du seizième siècle, qu'ils sont de la plus grande utilité et qu'ils offrent le plus vif intérêt.

On voit au douzième siècle les cités italiennes, et surtout Venise, faire le commerce avec les Turcs, malgré la défense expresse des papes et du concile de Latran de 1179, défense qu'ils parviennent toujours à éluder ou à braver, si bien que le Saint-Siége trouve plus convenable, pour sa dignité et pour son intérêt, de leur accorder des licences qu'il leur fait payer. —

Digitized by Google

D'autres priviléges sont achetés par elles; en 1219 la République de Venise fait un traité de commerce et de navigation avec le sultan Saladin,[1] et se montre ainsi assez forte pour braver l'opinion de l'Europe, qui réprouvait hautement toute relation avec les infidèles. Elles établissent des comptoirs en divers points des côtes de la Méditerranée, et cherchent à les protéger et à leur ouvrir des relations par de nouveaux traités.

La ligue hanséatique en fait autant dans le Nord; elle fonde des comptoirs ou des entrepôts à Bruges, à Anvers, à Cologne, à Londres et ailleurs, et conclut des traités avec presque toutes les puissances de l'Europe, surtout avec le Danemarck, qui se montre constamment favorable à cette vaste association. Dans ces traités elle s'applique avec constance à établir des règles pour la sûreté des conventions de commerce; elle parvient à mieux garantir la propriété des commerçants, à les affranchir au moins partiellement du droit d'aubaine et même du droit de caution forcée, qui rendait tous les citoyens d'une ville, parfois tous les habitants d'un pays, solidairement responsables des dettes qu'un des leur pouvait avoir contractées à l'étranger, droit qui donnait lieu à des abus criants, à des vexations sans nombre, et qui ne fut pas des moins difficiles à réformer.

La Belgique ne restait pas en arrière dans cette marche ascendante de la production, dont les traités venaient raffermir les pas, en sanctionnant chaque progrès nouveau par des conventions internationales, qui devaient fonder le droit en matière de commerce et d'industrie; on la voit se tenir constamment au niveau des républiques italiennes; dès le treizième siècle ses fabriques d'étoffes de laine et de lin étendent partout leur réputation; ses richesses, sa nombreuse et énergique population lui font conquérir des lois et des institutions plus libérales, qui servent de modèle aux autres peuples; elle concourt puissamment à diminuer ou à faire cesser les dépréda-

[1] Ou Salah-el-din.

Digitized by Google

tions et les pillages des seigneurs; les autres nations participent plus ou moins à ces précieuses conquêtes, et toutes les grandes cités commerçantes ou manufacturières parviennent à jouir, sinon d'une indépendance complète, au moins d'une dose de liberté fort grande comparativement à celle du reste de l'Europe. [1]

Les faits dont nous venons de donner une rapide esquisse nous amènent à la fin du quinzième siècle. Avant de passer à l'examen d'une ère nouvelle, que l'on nous permette de jeter un coup d'œil sur le passé, afin de mieux saisir l'ensemble des évènements. Nous sommes au huitième siècle : la civilisation ancienne est anéantie, le serf cultive la terre, le seigneur, le guerrier pillent; ce sont les seuls moyens connus de produire ou de s'approprier des richesses; leur distribution est la plus inégale possible.

Une lueur vient traverser ces ténèbres profondes : Charlemagne paraît vouloir réorganiser la société avec des éléments nouveaux; la paix semble être prête à renaître, mais le météore s'éclipse et tout rentre dans la nuit.

Cependant cet instant de bien-être relatif laisse des souvenirs; les seigneurs veulent jouir un peu mieux de ce qu'ils possèdent, les serfs veulent posséder à leur tour; de là naît quelque chose qui sera plus tard l'industrie manufacturière et le commerce. Mais pour cela un peu de liberté est nécessaire; on en accorde le moins possible. Les besoins de tout genre que font naître les croisades forcent les nobles à en donner un peu plus, et ce peu suffit pour qu'une lutte commence entre la civilisation ancienne et la civilisation nouvelle, entre ceux qui veulent s'approprier par la violence la richesse créée par autrui, et ceux qui veulent la créer et en jouir eux-mêmes. Les nouvelles

[1] Voir, dans divers historiens, l'état comparatif de la Belgique, sous Philippe-le-bon, et de la France, sous Charles VII et sous Louis XI, ses contemporains.

Digitized by Google

bases de la société devaient être bien fortes pour n'avoir pas été renversées mille fois dans cette longue et pénible lutte, dans laquelle le plus faible a constamment été l'agresseur et a fini par vaincre.

A la fin du quinzième siècle, la lutte était loin d'être terminée, mais déjà l'on combattait à forces égales ou à peu près; déjà les seigneurs féodaux, devenus la noblesse, comptaient avec leurs serfs, devenus des bourgeois ; le pouvoir souverain aussi avait fini par s'apercevoir combien sa force pouvait s'accroître par l'abaissement des seigneurs, et venait en aide à la bourgeoisie. — On conviendra que celle-ci avait marché rapidement; aussi fut-elle éblouie de ses succès, et commit-elle la faute de vouloir être aristocratie et d'avoir des priviléges à son tour.

Les traités de commerce, qui sont pour nous l'indice de la situation de l'industrie dans les diverses phases de ces grands évènements, ces traités, qui ont commencé par être de simples permis de circuler, révocables à volonté et accordés avec mille réserves humiliantes et vexatoires, sont, à l'époque où nous sommes parvenus, des conventions entre deux puissances, consacrant la liberté des personnes et le droit de propriété, fixant la manière dont certaines transactions auront lieu, et enfin restreignant sans cesse les droits fiscaux, restes toujours amoindris des droits d'aubaine et seuls obstacles à la liberté absolue du commerce.

Mais tout à coup un grand changement se fait, qui recule les bornes du monde connu, qui modifie la forme des empires, la politique, les sciences, les idées, et exerce une puissante influence sur le négoce.— Qui croirait que, pendant que tout est en progrès, l'économie politique seule fera un pas en arrière, que les peuples les plus libres, les cités les plus industrieuses, se forgeront des entraves à l'envi et seconderont les projets anti-économiques de Charles-Quint.

Les historiens attribuent généralement à celui-ci l'invention

Digitized by Google

dès funestes doctrines économiques connues aujourd'hui sous le nom de *Système de la balance du commerce.* Il est reconnu que, poussé par la pénurie de son trésor, toujours épuisé par ses guerres continuelles, et que, partageant l'ignorance commune en fait d'économie politique, de finances et d'impôts, il a voulu se créer des ressources par un système fiscal rigoureux appliqué aux produits du commerce étranger; mais les doctrines exclusives l'avaient certainement précédé, il n'a fait que les mettre en œuvre sur une plus vaste échelle. — On trouve dans les actes des grandes cités commerçantes, particulièrement de Venise, dans les ordonnances de quelques rois de France, et dans les écrits de plusieurs écrivains italiens du seizième siècle, le germe du système de la balance du commerce, et surtout du système prohibitif ou soi-disant protecteur des industries nationales.

Ainsi une ordonnance de Philippe-le-bel, du 28 juillet 1303, prohibe l'or et l'argent à la sortie.[1]

Plus tard Venise défend aux étrangers le transport des marchandises par leurs propres navires, et leur fait payer, en toutes choses, le double des droits auxquels sont soumis les nationaux. Toute association entre Vénitiens et étrangers est interdite : il n'y a ni protection ni privilége pour ces derniers. — Les fabricants vénitiens, après avoir acquis de grandes richesses par un travail pénible et assidu, aspirent à en jouir en paix et dans une douce oisiveté, mais sans cesser de les accroître; à cet effet ils réclament et se font accorder des priviléges, des monopoles et des prohibitions de produits similaires, qui finissent par ruiner la République; ils défendent aux ouvriers manufacturiers de s'expatrier, sous peine de mort. Il en résulte que l'industrie vénitienne, autrefois supérieure à celle des autres nations, faute de concurrence et d'instruction, tombe dans des voies routinières qui en amènent la décadence.

[1] Voir Blanqui, *Histoire de l'Economie politique*, 3.e édition, tome 1.er, chapitre 18.

Digitized by Google

D'un autre côté, qui ne connaît les rivalités et les haines entre Bruges, Gand et Anvers, l'esprit d'exclusion et les priviléges exhorbitants des corporations d'arts et métiers belges ?[1] Il est fort probable que cette inimitié envieuse, cette soif du monopole existaient entre les villes hanséatiques comme entre les cités belges et entre les petites républiques de l'Italie.

Au reste, tout cela n'était que la conséquence nécessaire de l'esprit du temps; on n'avait pas encore établi de distinction bien nette entre la création de la richesse par le travail et le déplacement des biens par la rapine; on croyait même le travail tellement impuissant à créer que bien long-temps après on érigeait encore en maxime qu'une nation ne peut s'enrichir par le commerce, comme par la guerre, qu'aux dépens d'une autre nation.[2] Nous devons avouer que, même à notre époque, qui se vante avec tant de raison de sa civilisation avancée, où les progrès de toutes les sciences sont si admirablement employés à accroître le bien-être des hommes, l'application de la morale à tous les actes de la vie semble seule, sinon faire un pas rétrograde, au moins rester stationnaire.

Quoiqu'il en soit, des monopoles et des priviléges étaient établis, et de toutes parts on ne cherchait qu'à les maintenir et à les étendre. L'Espagne et le Portugal, dont l'industrie était fort arriérée, souffraient particulièrement de cet état de choses, et firent de grands efforts pour se soustraire à la domination mercantile de Venise. C'est en haine de son arrogance et de l'abus de son monopole que Christophe Colomb et Vasco de

[1] Témoin le port de l'Ecluse, qui fut brûlé et pillé par les Brugeois, en 1323, pour punir ses habitants d'avoir voulu faire le commerce par eux-mêmes, nonobstant le privilége de la ville de Bruges de vendre toutes les marchandises qui arrivaient à ce port, sans distinction de provenances: (Voir Sauvage, *Chroniques de la Flandre.)*

[2] Voir Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, art. *Patrie*, et la maxime si connue de Montaigne : *Le profit de l'un est le dommage de l'autre.*

Digitized by Google

Gama cherchèrent à peu d'intervalle, et chacun par une voie différente, un nouveau chemin vers les Indes-Orientales, qui affranchit leurs pays du coûteux et incommode intermédiaire des Vénitiens. Une fois ce chemin trouvé, une fois d'immenses richesses mises à leur disposition, est-il étonnant que les Espagnols et les Portugais aient tourné contre leurs maîtres en commerce le système que ceux-ci leur avaient enseigné et dont ils avaient été victimes, et qu'à leur tour ils aient voulu jouir de ces biens nouveaux, à l'exclusion des autres nations ?

Nous maintenons donc que Charles-Quint, en créant le système de la balance du commerce, en mettant en vigueur d'absurdes tarifs de douane, ne fit que se conformer à l'opinion dominante et se borna à exécuter sur une grande échelle ce qu'il avait trouvé établi en de plus petites proportions.

Il est vrai que son système fut appliqué avec une impitoyable rigueur et avec cet esprit de rapacité qui, à cette époque, paraît avoir caractérisé la nation espagnole, plus habituée à des guerres d'extermination et de rapine contre les Arabes d'Andalousie et les Mexicains aborigènes qu'à de paisibles transactions de commerce.[1]

Un fait tend à confirmer cette manière de voir, c'est la rapidité avec laquelle toute l'Europe adopta les théories sur lesquelles le système de la balance du commerce était fondé. Au seizième et au dix-septième siècle on voit tous les auteurs chercher à démontrer que l'or et l'argent sont les seules richesses, et que le commerce et l'industrie n'ont d'autre utilité que de les

[1] Nous n'en voulons pas faire un crime à cette nation. Forcés par le voisinage des Maures à être constamment en guerre, et à négliger les arts de la production pour les arts de la défense et de la destruction, les Espagnols ne pouvaient être à la fois bons guerriers et bons industrieux; plus tard l'administration cruelle et avide de leurs rois et le joug intolérant et anti-civilisateur de leur théocratie, les forcèrent à rechercher dans la violence des moyens d'exister, qu'ils ne trouvaient plus dans le paisible exercice de leurs facultés productives.

Digitized by Google

procurer aux nations qui ne sont pas assez fortunées pour posséder des mines de ces métaux. En cela ils n'étaient que les organes d'une opinion universellement répandue, et quoique la fausseté de ces principes soit maintenant clairement démontrée, les conséquences funestes de son adoption par nos pères n'en ont pas moins réagi jusqu'à nous. Aujourd'hui encore la plupart des gouvernements agissent comme s'il était généralement reconnu comme vrai.

En conséquence de ces théories, chaque nation chercha, avant tout, à acquérir des métaux précieux, et une fois ceux-ci acquis, à les conserver chez elle par tous les moyens possibles. — La douane devint l'auxiliaire indispensable de ce système. Jusqu'alors les droits imposés sur les produits étrangers avaient été purement fiscaux, ils étaient nécessairement peu élevés, car un droit trop fort, en établissant une prohibition de fait, ou au moins en amenant une diminution notable de la consommation, eût manqué son but, et au lieu d'accroître le revenu du trésor il l'eût amoindri. — La restriction devint au contraire la règle, la liberté une exception; il fallait frapper de droits élevés tous les produits exotiques autres que les métaux précieux, afin d'en restreindre l'entrée; il fallait prohiber tous les produits que l'on pouvait ou que l'on pourrait fabriquer dans le pays, sans s'inquiéter à quel prix, sans calculer si la quantité des denrées produites serait suffisante pour satisfaire les besoins de la nation.

A la vérité, le prix de ces marchandises s'élevant considérablement par suite des entraves de tout genre que créaient les prohibitions et de leur insuffisance, la consommation en devint moindre, et le besoin qu'on en avait parut se régler sur la facilité de produire. C'était ce qu'on voulait : il fallait s'habituer à se passer des produits étrangers, afin de ne prendre en échange de ses propres denrées que des métaux précieux.

On ne voyait pas que l'humanité tout entière devait être la

Digitized by Google

victime de cet ordre de choses nouveau, que le système colonial, qui en était la conséquence forcée, devait amener l'esclavage des noirs et la dépendance des colons; que les produits ne s'achetant qu'avec des produits (voir les Mémoires de la Société, rapport de M.r Devillez, tome 6, page 81), les prohibitions à l'entrée étaient parfaitement équivalentes à des défenses d'exporter, et devaient produire la stagnation du commerce et de l'industrie, sauf la contrebande; que cette cause, jointe à la trop grande abondance relative de l'or et de l'argent, plongerait des populations entières dans le dénuement et ferait accroître dans une proportion effrayante la plaie du paupérisme, plaie que les guerres, suites nécessaires d'un système qui ne pouvait se maintenir que par le violence, se chargeraient d'aviver sans cesse.

On conçoit que, sous l'empire de ce nouveau système économique, les traités de commerce vont changer de rôle; ils avaient protégé les commerçants contre l'avidité et l'injustice des seigneurs, ils doivent maintenant établir des exceptions à une règle, qui, si elle eût été rigoureusement appliquée, eût anéanti complètement toutes les relations commerciales de peuple à peuple. Il tombe sous les sens, en effet, que le principe de la balance du commerce peut être exécuté à la lettre par une seule nation, au moins pendant quelque temps, lorsque les autres pays professent un principe opposé; mais quand tous l'adoptent également, on ne comprend plus comment le commerce peut avoir lieu, sinon à main armée, et alors il ressemble beaucoup plus à du brigandage qu'à un système d'échanges librement consenti.

Aussi les traités de commerce étaient-ils plus souvent imposés par la force qu'acceptés de plein gré par les puissances contractantes; ils étaient ordinairement le corollaire d'un traité de paix. — On parvenait difficilement à en régler les clauses à l'amiable, puisque chaque état exigeait des sacrifices de la part de l'autre et tâchait toujours de donner le moins possible

Digitized by Google

en compensation; on dépensait à cette occasion tout ce qu'on pouvait accumuler de ruse et de mauvaise foi; et malgré les efforts faits et les succès obtenus, on se croyait toujours plus ou moins dupe. Après avoir négocié pendant des années avant de conclure, on ne mettait les traités en vigueur que pour un temps très-court; on se voyait souvent forcé de laisser inexécutées des clauses dont la rigoureuse observance eût amené la ruine de l'une ou l'autre branche d'industrie.

Ces traités devaient nécessairement produire peu d'effet; plus ils paraissaient avantageux et habilement combinés, mieux ils réussissaient à repousser toute importation de l'étranger, et moins leurs résultats répondaient à l'attente des diplomates. — Ceux-ci, malgré toute leur habileté, n'avaient pas encore compris ce qui nous semble aujourd'hui une vérité si simple, grâce aux belles démonstrations de Say, savoir que les nations sont solidaires dans la bonne comme dans la mauvaise fortune et que la ruine de l'une ne peut jamais être favorable à la prospérité des autres.[1]

On voit qu'à partir du règne de Charles-Quint, la plus belle partie de la mission des traités de commerce est accomplie, et que dès lors ils ne jouent plus qu'un rôle fort secondaire dans l'histoire des progrès de la production et des échanges.

Une chose affligeante à constater, mais vraie, c'est que dès ce moment la contrebande commence à remplir les fonctions auxquelles les traités de commerce paraissaient appelés; c'est elle seule qui tempère avec quelque efficacité les absurdes rigueurs de la balance du commerce.

Il est malheureux que le bien qu'elle a produit ait toujours été accompagné de tant de maux et que son caractère d'illégalité lui ait imprimé une telle flétrissure qu'il en soit sorti peu d'enseignements utiles aux nations.

[1] Voir son *Cours complet d'économie politique*, tome 1.er, 5.e partie, chapitre 2.

Digitized by Google

Cet état de choses durait depuis plus d'un siècle et avait engendré des guerres continuelles qui se faisaient tantôt à main armée, tantôt au moyen de tarifs de douane; les mille barrières du moyen-âge, si péniblement abaissées, semblaient de toutes parts s'être relevées lorsque Colbert parut. — On a porté sur les opinions et sur les actes de ce grand ministre des jugements très-divers; on leur a prodigué tour à tour l'éloge et le blâme sans mesure, et comme il ne nous a laissé aucun écrit, il est difficile de démêler dans toutes ces contradictions quel a été réellement le but de ses travaux ou au moins le résultat qu'il en attendait. — Jusqu'à lui tous les gouvernements avaient considéré le commerce et l'industrie comme choses peu dignes de leur attention, et en général on avait enveloppé l'agriculture dans le même oubli; Sully seul avait essayé de protéger les cultivateurs et de les délivrer des nombreuses vexations dont ils étaient accablés. Colbert fut donc le premier qui comprit l'influence que le commerce et l'industrie pouvaient exercer sur la prospérité d'une nation; malheureusement il ne se faisait pas une idée aussi nette du rôle que devait jouer l'agriculture, à laquelle il enleva ses débouchés par des prohibitions de sortie et une partie de ses capitaux en surexcitant la production manufacturière.

Il partageait les préjugés de ses contemporains sur le système mercantile; cependant il paraît avoir compris que le principe exclusif ne devait pas être appliqué dans toute sa rigueur; il croyait sans doute que la balance serait toujours favorable à la nation dont le commerce et les manufactures auraient atteint un grand développement.[1]

Son premier tarif de douane, 1664, était fort modéré, ne contenait aucune prohibition, et donnait au commerce de grandes facilités; il le favorisa encore en rendant les formalités

[1] Voir dans J.-B. Say, *Cours complet d'économie politique*, 4.e partie, chapitre XI, ce que c'est qu'une balance favorable.

Digitized by Google

douanières plus uniformes et moins vexatoires, et en faisant agir la diplomatie pour sa protection. Son but principal en instituant ce tarif paraît avoir été d'encourager les manufactures par une réduction des droits d'entrée sur les matières premières et une augmentation de ces droits sur les produits fabriqués, qui constituaient une prime en faveur des produits similaires du pays. Il avait compris (mais malheureusement pas assez) que cette prime pourrait un jour être considérée comme un droit acquis, et donnerait aux fabricants un bénéfice toujours assuré sans qu'ils prissent la peine de le mériter par leurs efforts. Il crut remédier à cet inconvénient par une mesure qui devait être bien plus funeste encore : la mise en tutelle de l'industrie, à qui dès lors il fut défendu de suivre librement sa propre impulsion et enjoint de se soumettre à des réglements très-sévères dont le but était de prévenir les fraudes commerciales et de régulariser la production. — Personne ne s'aperçut d'abord des vices de cette nouvelle organisation, car la modération du tarif de douanes, le mode meilleur de percevoir les droits, l'appui du gouvernement à l'intérieur et au dehors, la sollicitude personnelle du ministre, les encouragements de tout genre, tout cela contrastrait si heureusement avec l'administration cruelle et rapace de Richelieu et de Mazarin, dont on se souvenait encore, que l'industrie eut confiance et prit un essor jusqu'alors inconnu, essor que beaucoup de personnes attribuent encore maintenant aux bons effets des droits protecteurs et des réglements sur les maîtrises.

En somme, Colbert n'a été l'auteur d'aucun système nouveau; le bien qu'il a fait est dû à une administration protectrice, sévère et juste tout à la fois ; ses tarifs et ses réglements étaient bons comparativement à ce qui existait auparavant, et ses doctrines d'exclusion des produits étrangers reposaient sur des bases plus plausibles, en apparence, que le système de la balance du commerce, quoiqu'au fond ce fut la même chose ; mais précisément à cause de cela ses effets n'en ont été que plus funestes

Digitized by Google

par la suite. On conçoit facilement l'absurdité du système mercantile, mais on se laisse généralement séduire par l'idée de protéger le travail national en repoussant la concurrence étrangère; il y a sur cette idée un vernis de patriotisme dont l'éclat empêche qu'on s'aperçoive de sa fausseté. Une fois l'idée admise comme vraie et la protection établie, il n'y avait guère de raisons pour qu'on ne s'avanturât pas plus loin dans ce chemin. Aussi un nouveau tarif plus protecteur, plus exclusif, ne tarda pas à remplacer le premier; mais tel était l'aveuglement, que ses conséquences désastreuses n'ouvrirent les yeux à personne, et quoique ce tarif de 1667 eut amené des représailles funestes aux producteurs français, et bientôt après, une guerre avec la Hollande, depuis lors l'industrie française n'a pas cessé un seul jour de réclamer de nouvelles protections, et les tarifs de 1816 et de 1822, qui consacrent tant de prohibitions, en ont été la suite.

Ce ne sont pas les Français seuls qui ont été ainsi aveuglés; les autres nations ont partagé les mêmes idées. Les renseignements donnés par d'illustres économistes, l'heureuse issue du petit nombre d'expériences tentées dans divers pays dans le sens de la liberté des échanges, ne les ont encore que faiblement modifiées.

Le traité de commerce dit de Methuen, conclu en 1703 entre l'Angleterre et le Portugal, a été cependant considéré par quelques personnes comme dicté sous l'influence des idées de la liberté des échanges. En examinant les choses de près, on ne tarde pas à s'apercevoir que c'est là une profonde erreur. Que l'on parcoure tous les auteurs qui ont précédé cette époque, et les écrivains financiers y sont en assez grand nombre, on n'en trouvera aucun qui ait mis de pareilles idées en avant, preuve évidente que l'opinion publique ne s'en était pas occupée. — Boisguilbert est le seul qui ait entrevu l'erreur du système de la balance du commerce; il démontre assez clairement, dans son *Détail de la France*, que l'or et l'argent ne sont pas les seules

Digitized by Google

richesses, et que tout ce qui sert à satisfaire nos besoins doit également être rangé parmi celles-ci. — Il s'élève avec force contre les droits de douane trop élevés, et surtout contre les abus et les vexations auxquels leur perception donnait lieu, mais seulement sous le point de vue des entraves directes et matérielles qu'ils attachent à l'industrie; il n'examine pas quels sont les avantages qui résulteraient de leur abaissement, ou de leur suppression, sous le rapport des relations commerciales entre les nations.[1]

Mais il faut remarquer que ce livre a été publié en 1697 seulement, c'est-à-dire six ans avant la conclusion du traité, et qu'il était fort peu connu en France, où personne alors ne s'occupait de l'étude des questions d'économie et de finances, auxquelles on ne commença à accorder quelque attention que sous la régence et sous le règne de Louis xv; il est donc à supposer que ni Methuen ni les diplomates portugais n'en avaient connaissance. D'ailleurs, quand même ils eussent partagé les dées de Boisguilbert, leurs actes n'eussent probablement pas été sanctionnés par leurs gouvernements respectifs.

Si nous examinons maintenant le texte de ce traité, en tenant compte des diverses circonstances qui ont précédé ou accompagné sa conclusion, nous n'y verrons rien non plus qui justifie l'opinion d'après laquelle il aurait été dû à l'influence des idées libérales; mais aussi rien n'y démontre qu'il ait été conclu par l'Angleterre dans la vue de ruiner le Portugal pour profiter de ses dépouilles, ainsi qu'on l'a quelquefois affirmé.

Non pas qu'une telle politique n'entrât plus ou moins dans les idées de l'époque; on possédait si peu les premières notions

[1] Voir la *Collection des économistes financiers du dix-huitième siècle*, avec les notices d'Eugène Daire, publiée par Guillaumin, tome 1.er — Le style de Boisguilbert est diffus, et les précédentes éditions étaient si mauvaises et si incorrectes, que ces défauts seuls peuvent avoir éloigné les lecteurs. On l'avait d'ailleurs calomnié; Voltaire aussi en a dit beaucoup de mal dans son Siècle de Louis xiv et ailleurs.

Digitized by Google

de l'économie sociale qu'il n'était encore venu à la pensée de personne que commencer par ruiner une nation avec laquelle on veut faire le commerce, c'est commencer par la mettre hors d'état de payer les marchandises qu'on a l'intention de lui envoyer. Peut-être même trouverait-on encore aujourd'hui des hommes d'état qui méconnaissent cette notion tellement simple que le contraire révolte le bon sens.

Quinze ans avant la conclusion du traité, les tissus de laine anglais entraient en Portugal moyennant un droit de quinze pour cent; les vins portugais payaient, à leur entrée en Angleterre, un droit qui variait d'après les exigences ou le caprice du moment, mais qui était en général fort élevé.— En 1688 les Portugais avaient prohibé les tissus anglais; le traité qui levait la prohibition et la remplaçait par un droit de 15 p. % sur ces articles, ne faisait donc que remettre les choses sur l'ancien pied, et ne constituait pas un avantage très-marqué pour l'Angleterre, car on sait que dans les pays du midi la contrebande a toujours été organisée de manière à rendre les prohibitions illusoires.

Le Portugal et l'Angleterre produisaient tous deux de la laine en quantité; la laine portugaise était d'une qualité supérieure, et par suite du bas prix des terres, joint à la douceur du climat, ses frais de production devaient être moins élevés qu'en Angleterre. Que l'on joigne à ces avantages un droit protecteur de 15 p. %, les frais de transport, de commission, etc., que devaient supporter les marchandises étrangères, et l'on voit qu'il restait encore assez de protection à l'industrie portugaise pour la faire prospérer, si tel était réellement son effet. Sous ce rapport donc le traité de Methuen n'a pas pu ruiner l'industrie portugaise. Serait-ce la clause qui donne aux Portugais le privilége de pouvoir importer leurs vins en Angleterre, moyennant un droit toujours inférieur d'un tiers aux droits frappés sur les vins de provenance française?

On ne le croirait pas; mais telle fut effectivement la cause,

Digitized by Google

indirecte à la vérité, de la ruine de l'industrie manufacturière et agricole en Portugal.

Avant de passer à l'exposé des faits qui prouvent la vérité de cette assertion, nous allons citer textuellement le traité, afin que l'on puisse se convaincre qu'il ne renferme aucune autre clause qui ait pu produire cet effet ou qui y ait contribué. — Voici ce texte :

ART. 1.er. S. M. le roi de Portugal, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, promet d'admettre désormais en Portugal les draps et autres étoffes de laine d'Angleterre, selon l'usage existant avant la prohibition, sous la condition, savoir :

ART. 2. Que S. M. le roi de la Grande-Bretagne, en son nom et au nom de ses successeurs, sera tenu à l'avenir et à toujours d'admettre les vins du crû de Portugal en Bretagne; de sorte qu'en aucun temps de paix ou de guerre entre les royaumes de Bretagne et de France, il ne soit rien demandé pour ces vins sous le nom de douanes, droits, ou sous autres titres quelconques, directement ou indirectement, qu'ils soient introduits dans la Grande-Bretagne en pipes, muids ou autres vases, que ce qui sera exigé pour la même quantité ou mesure de vins français, en déduisant un tiers de cette douane ou droit; mais s'il était porté atteinte à cette déduction de douane, S. M. le roi de Portugal aura le droit et la liberté de défendre de nouveau les draps et autres produits des fabriques de laine britanniques. [1]

Ce document ne renfermant aucune autre clause que celles qui concernent les tissus de laine et les vins, ce ne sont que celles-ci qui ont pu avoir quelque influence sur la prospérité du Portugal.

L'article qui favorise à un si haut degré les vins de ce pays,

[1] Voir le journal *Le Libre-Echange*, du 7 mars 1847, n.° 15, et le *Journal des Économistes*, livraison d'avril 1847.

Digitized by Google

devait, semble-t-il, faire accroître considérablement leur production; il est du moins présumable que tel eût été son résultat dans toute autre contrée, mais ici il en fût différemment.

Aussitôt après la ratification du traité, il se forme une compagnie dite des vins d'Oporto, qui comptait parmi ses membres quelques personnes des plus influentes à la cour.

Par leur intermédiaire elle obtint des priviléges excessifs, entre autres celui de faire seule le commerce de vins avec l'Angleterre, et une puissance sans bornes pour arrêter et punir toute infraction à ses droits. Elle en usa si largement qu'au bout de peu d'années tous les autres propriétaires, dont le nombre et les capitaux s'étaient d'abord rapidement augmentés aux dépens des autres industries, étaient découragés et vendaient leurs terres à vil prix à la compagnie, ou arrachaient leurs vignes pour les remplacer par une culture plus avantageuse. La compagnie alors profita de son monopole pour élever de beaucoup le prix de ses vins, et toute concurrence ayant cessé, les vignes restèrent à peu près sans culture, le vin devint mauvais et on le falsifia, de telle sorte que bientôt, malgré la grande faveur qui leur était accordée, les vins du Portugal coûtaient en Angleterre au moins aussi cher que ceux de France; c'est-à-dire que la consommation en fut à peu près réduite à rien.

Voilà comment l'agriculture portugaise fut ruinée sans compensation; ne pouvant plus rien vendre, elle ne pouvait plus acheter, et les manufactures en ressentirent cruellement le contre-coup; de même que de nos jours, une disette des denrées alimentaires amène forcément une stagnation dans la demande de tous les autres produits.

Cette ruine a dû s'accomplir avec d'autant plus de facilité que l'inégale répartition des produits du travail, causée par les priviléges et les monopoles de toutes sortes, devait avoir ôté toute énergie aux producteurs; en cela le Portugal était sur le même pied que l'Espagne, qui s'est ruinée sans l'intervention

Digitized by Google

d'aucun grand traité de commerce. Une autre cause qui y a puissamment contribué c'est l'idée, enracinée chez ces peuples, que la possession de l'or et de l'argent qu'ils tiraient de l'Amérique suffisait pour les enrichir et les dispensait de tout travail.

Examinons maintenant quels furent les effets de ce traité sur l'industrie anglaise. Puisque l'industrie des laines en Portugal ne trouvait plus de débouchés dans l'intérieur du pays par suite de son appauvrissement successif, il devait en être de même pour l'industrie similaire anglaise; celle-ci ne devait donc rien gagner au traité, le commerce tout entier ne pouvait guère y trouver de plus grands avantages; le vin et l'or étant à peu près les seules marchandises qu'elle pût prendre en retour des produits anglais, car alors déjà les colonies orientales des Portugais ne comptaient plus pour rien; les Hollandais s'en étaient emparés en partie et faisaient une rude concurrence au reste. Le vin n'avait presque plus de débouchés en Angleterre à cause de sa mauvaise qualité et de son prix élevé: restait l'or. On s'exagère généralement l'importance de ce produit, elle est fort minime en comparaison des richesses créées par d'autres industries. J.-B. Say a évalué, en s'appuyant sur des calculs fort plausibles, que la seule industrie des cordonniers en France, crée plus de richesses nouvelles en un an, que toutes les mines réunies de l'Amérique n'en peuvent produire dans le même temps. [1]

Suivant les idées du temps, l'importation de l'or était pour l'Angleterre un très-grand avantage; maintenant nous savons mieux qu'il se réduit à pouvoir porter un peu plus de bijoux, et à voir la valeur de la monnaie s'avilir : ce qui, pendant un certain temps du moins, équivaut à un enchérissement de tous les autres produits. D'ailleurs, lors de la conclusion du traité,

[1] Voir son *Cours complet*, etc., 1.re partie, chapitre IV. Cet auteur dit : « C'est faire injure à l'industrie de la vieille Europe que de la comparer aux mines du Pérou. »

Digitized by Google

on ne pouvait encore en prévoir toutes les conséquences, et les Anglais n'ont pas dû compter sur cette importation. — Si nous passons à l'examen de ses inconvénients pour la nation britannique, nous voyons qu'en grevant les vins français d'une surcharge de droits de moitié, elle prohibait de fait ce produit, et le tableau des importations prouve que la consommation des vins français en Angleterre tomba de 18,000 tonneaux, moyenne des neuf années antérieures au traité, à 433 tonneaux, importation pendant 1703. [1]

Par là l'Angleterre se fermait un marché bien autrement important que celui du Portugal ; en outre elle excitait la haine de la nation française et s'exposait à des réprésailles et à des guerres. — Ces conséquences étaient certes assez importantes pour n'avoir pu échapper à l'attention du gouvernement anglais ; aussi recherchait-il un tout autre résultat que celui d'étendre les relations commerciales de son pays ; il voulait, en accordant une faveur à l'industrie vinicole du Portugal, engager le gouvernement de cette nation à partager ses vues hostiles à la France et le faire entrer dans une ligue pour s'opposer à l'avènement du petit-fils de Louis XIV au trône d'Espagne.

L'avantage politique qu'il a pu retirer de cette ligue, dont les projets ont échoué, n'a nullement pu compenser les pertes que ce traité a occasionnées à son commerce.

Pendant que le Portugal se ruinait, non pas par suite des machiavéliques combinaisons de l'Angleterre, comme on l'a si souvent avancé, mais bien par sa propre incurie et par son amour désordonné du privilége et des monopoles, on commençait en France à étudier sérieusement les finances et l'économie des sociétés; en même temps que Boisguilbert, le maréchal de Vauban faisait un énergique exposé des misères de la France,

[1] Voir un article de M.r Anisson-Dupéron, pair de France, dans le *Journal des économistes*, livraison d'avril 1847.

Digitized by Google

et proposait comme remède un meilleur système financier, une répartition plus équitable de l'impôt, dont nul ne devait être exempt, et l'abaissement des droits de douane, et tandis que des écrivains distingués, tels que Thomas Mun (1664), lord Davenant, Josiah Child (1742), sir James Stenart, Melon (1734), Forbonnais (1734 à 1776), Ustaritz (1753), Genovesi et Galiani (1750),[1] défendaient encore les systèmes de la balance du commerce, d'autres, connus sous le nom d'économistes du système agricole, au nom desquels il faut ranger Quesnay (1759), Mercier de la Rivière (1770 à 1792), Baudeau (1764 à 1786), Gournay, Dupont de Nemours, le marquis de Mirabeau et le célèbre Turgot, attaquaient ces doctrines avec force et talent, et démontraient combien étaient nuisibles toutes les entraves à la liberté de la production et des échanges. — Adam Smith (1776) vint bientôt après leur prêter l'appui de sa solide raison et de ses démonstrations rigoureuses. — En même temps les nations s'instruisaient dans ces luttes de principes, et d'autres traités de commerce, quoique toujours conçus d'après le principe exclusif, venaient plus ou moins en adoucir la rigueur.

Parmi ceux-ci, le célèbre traité de 1786 entre la France et l'Angleterre se fait remarquer par des tendances plus libérales; on y aperçoit déjà l'influence des nouvelles doctrines économiques, quoique chacune des nations contractantes ait espéré se rendre la balance plus favorable au moyen de ses stipulations.—Cependant ce n'est pas sans difficulté que la conclusion de ce traité eut lieu; il semblait au parlement anglais que des relations commerciales entre la Grande Bretagne et la France devaient faire prospérer cette dernière nation, et on était encore persuadé que tout ce qui était favorable à la France devait par cela même porter préjudice aux intérêts de l'Angleterre. Aussi le gouvernement français fut-il obligé d'user de

[1] Voir la *Bibliographie raisonnée de l'économie politique*, de Blanqui.

Digitized by Google

rigueur pour forcer les Anglais à s'en occuper sérieusement. Il paraît cependant que le fameux Pitt finit par y attacher une grande importance et s'en promettait d'excellents résultats pour sa nation; nous ne savons pas sur quoi ces espérances étaient fondées, mais à coup sûr elles n'étaient pas partagées par les membres les plus distingués du Parlement, qui s'opposèrent vivement à son adoption.— C'était aussi un grand retour sur d'antiques préjugés nationaux; depuis près d'un siècle, tout commerce avec la France était interdit par une loi, quoique l'on fermât les yeux sur les nombreuses infractions qu'on y faisait, attendu que sa stricte exécution eût été impossible. On avait déjà vainement essayé de conclure un premier traité en 1713. On ne pouvait donc espérer voir celui-ci être accepté sans opposition.— En France, au contrairer ce projet fut favorablement accueilli et même réclamé avec instance par le commerce de plusieurs grandes villes, telles que Paris, Versailles, Lille, Montpellier, etc.

Le bon effet de ce traité pour la France fut d'anéantir en grande partie l'active contrebande qui se faisait pour l'introduction des produits anglais; le commerce fut ainsi plus libre dans ses allures et le trésor en profita. — Les droits d'entrée étaient calculés d'après la prime qui était accordée aux fraudeurs. Malheureusement les Anglais, grâce à l'invention encore récente de leurs machines à filer le coton, pouvaient livrer les fils et tissus à beaucoup meilleur marché que les Français, qui ne possédaient encore que trois de ces machines; l'abaissement considérable et subit du droit sur ces produits amena donc quelques perturbations dans l'industrie cotonnière de la France, mais ici encore les monopoles vinrent aggraver ce mal passager. On avait accordé aux trois machines à filer importées d'Angleterre pour quinze ans un privilége exclusif, qui empêchait leur propagation, laquelle eût rapidement réparé le mal. On proposa en vain au gouvernement français de racheter ce privilége: ce qui eût été l'équivalent d'une récompense nationale

Digitized by Google

à l'importateur. — Ce qui empirait encore la chose, c'est que les fermiers de la douane n'exerçaient pas une surveillance suffisante sur leurs employés, et que ceux-ci, par des motifs d'intérêt personnel, transigeaient avec les marchands de coton anglais pour l'acquit des droits, de telle sorte qu'ils ne payaient en réalité que 3 p. % environ au lieu des 10 p. % que portait le tarif.

Nous croyons que c'est le seul inconvénient réel qui soit résulté du changement de tarif. On voit combien il eût été facile de l'éviter avec quelque prudence et quelque sollicitude pour l'industrie.

Les droits sur l'introduction des vins français en Angleterre ayant été abaissés d'un tiers, et ceux qui grevaient l'eau-de-vie, le vinaigre et quelques autres produits ayant été diminués dans des proportions assez analogues, leur consommation augmenta considérablement, et le commerce de Bordeaux en tira particulièrement de grands avantages.

Il y eut aussi un accroissement d'importation en Angleterre sur les quincailleries, les tissus de laine, et même, en 1792, les tissus de coton commencèrent à figurer dans les états d'entrée de la douane anglaise pour une somme de 99,000 francs.

Ces résultats, ce que nous savons de la prospérité de l'industrie française à cette époque et l'absence de toute plainte contre ce traité, nous font repousser comme absurde et évidemment partiale l'accusation dont on semble vouloir l'accuser aujourd'hui, d'avoir ruiné l'industrie et le commerce français. — Tout ce que nous pouvons admettre, c'est que l'état prospère de la production en France n'était pas uniquement dû à l'influence de cette convention, qui avantageait les exportations et régularisait seulement la forme des importations que la contrebande effectuait auparavant. Ce qui doit y avoir puissamment contribué, c'est l'administration d'hommes tels que Turgot et Necker et surtout l'abolition des priviléges, des monopoles et

Digitized by Google

de toutes les entraves de l'industrie en 1789, ainsi que la création des assignats avant qu'ils fussent tombés en discrédit, création qui eut pour effet de convertir en machines et en autres instruments de production, une partie du grand capital improductif consistant en monnaies.

Mais la durée du traité et des autres causes de prospérité de l'industrie fut trop courte pour que l'on puisse démêler leurs effets respectifs. Néanmoins, ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que la décadence qui se prononça en 1793 fut l'effet des orages politiques et aussi de la dépréciation prodigieuse et presque instantanée des assignats.

Comment admettre qu'un traité de commerce ait pu ruiner l'industrie française en six ans, lorsqu'il ne changeait que fort peu de chose à ce qui était établi par les usages et par la contrebande, et lorsque ce peu devait lui être favorable à tous égards? Sauf en ce qui concerne les soieries, qui étaient prohibées à l'entrée en Angleterre, les économistes français en sont encore réduits à regretter la courte durée de ce traité.

Il est curieux de comparer le langage actuel des ennemis de la liberté des échanges au sujet de ce traité et de l'abaissement des droits protecteurs en général avec celui des protectionnistes anglais en 1786. Ce rapprochement montre que les amis des monopoles d'aujourd'hui se sont emparés des expressions de ces derniers pour les tourner contre eux.

Nous empruntons à M.r Anisson-Dupéron le passage suivant, extrait en partie du recueil des *Débats parlementaires*, de Hansard :

« Cependant la conclusion du traité fut à peine connue, que les plus vives, les plus ardentes réclamations éclatèrent de toutes parts en Angleterre contre son exécution : les vins de France devaient ruiner les brasseries; le rhum des Antilles serait anéanti par nos eaux-de-vie; le sol de la chambre des

Digitized by Google

communes fut jonché des innombrables pétitions des principaux fabricants de draps, des fabricants les plus considérables de cotons à Londres et dans toute l'Angleterre. Les fabricants de glaces, de merceries, d'ébénisterie, les fabricants de toiles, de batistes, de linons, de dentelles, de modes, etc., etc., s'insurgèrent; l'alderman Newnham, au nom de la chambre générale des manufactures, déclarait leur ruine inévitable par *l'inondation imminente* des produits français.

« L'exportation de l'or et de l'argent ne pouvait manquer d'épuiser le pays de numéraire, etc., etc.

« Et ce langage était appuyé et surpassé par celui des hommes politiques les plus éminents dans le parlement.

« Méfiez-vous de la France, l'ennemie naturelle de l'Angleterre, s'écria M.r Fox, d'accord avec Ch. Grey (depuis lord Grey); à défaut des moyens de conquête de Louis XIV, disait-on, elle y veut suppléer par un traité plein d'embûches :

Timeo Danaos et dona ferentes.

« La France est profondément perfide, disait M.r Burke; ses industries se soumettront à des pertes temporaires devant la supériorité de vos fabriques, afin d'absorber plus tard vos capitaux :

Hoc ligno occultantur Achivi.

« La France veut s'unir à vous, dit-elle, pour gouverner le monde, observait M.r Francis; oui, mais à condition que dans l'union conjugale, elle occupera la place du mari.

« A la chambre des lords, lord Scarborough reproduisait le *Timeo Danaos*, depuis naturalisé français à l'égard de l'Angleterre.

« La prospérité de la France, disait le docteur Watson, évêque de Landaff, c'est la ruine de l'Angleterre; elle est notre ennemie naturelle. Jusqu'à présent nous avons prospéré sous l'interdiction du commerce de France; ne courons pas les hasards du changement.

« A quoi le marquis de Lansdowne répondait dignement :

Digitized by Google

« Entre états indépendants, je ne connais d'ennemi naturel que celui qui, en temps de paix, entretient une armée de 300,000 hommes.

« On voit que les avocats de la prohibition et de l'isolement en tout temps, dans tout pays et dans toutes les langues, n'ont rien à s'apprendre ni à s'envier, et leur langage de 1787 est encore le même en 1847. »

Du moins résulte-t-il de ce qui précède, que le traité de commerce conclu entre la France et la Grande-Bretagne, en 1786, n'avait pas été arraché, comme on l'a dit, à l'imprévoyance française, par la perfide et active habileté de la diplomatie britannique.

Après la rupture de ce traité, de graves évènements se passèrent qui offrirent aux économistes de nombreux sujets d'observation et d'étude, mais qui n'avancèrent en rien l'éducation économique des masses; car, après que le blocus continental eut été levé, toute l'Europe eut peur de la concurrence des manufactures anglaises, et l'Angleterre conserva, de son côté, ses mêmes craintes et ses mêmes préventions à l'égard de l'industrie du reste du monde. — Les nations qui avaient été unies sous l'Empire, et dont les barrières de douane avaient été abaissées depuis des années, sans que leurs industries respectives s'en fussent mal trouvées, se hâtèrent de les relever et de les hérisser de force prohibitions et mesures restrictives; mais nulle barrière ne paraissait assez élevée pour être opposée à la production anglaise, qui était devenue et n'a plus cessé d'être un épouvantail pour tous les manufacturiers du continent. La plupart des tarifs de 1814 se ressentirent fortement de ces préventions et de ces craintes; les Pays-Bas, la Suisse et la Saxe résistèrent seuls à l'entraînement général; ces pays étaient à la fois trop petits et trop producteurs pour renfermer leur activité dans des limites aussi étroites. Les tarifs de Colbert, de 1664 et même de 1667, eussent paru la liberté pure à côté de toutes les

Digitized by Google

entraves que les autres nations semblaient à l'envi opposer à leur commerce.

On voulut aussi encourager les marines nationales, en excluant les navires étrangers par des lois de droits différentiels calquées sur la fameuse loi de navigation de l'Angleterre, qui valut à cette nation tant de haines, de réprésailles et de guerres. Quoiqu'il soit très-facile de démontrer maintenant que ni la Grande-Bretagne ni aucune autre nation n'a rien pu gagner en richesse ni en puissance par de semblables lois, c'est encore une opinion très-répandue que la prospérité du commerce des Anglais, l'état florissant de leur marine marchande, et par contre-coup, la prépondérance de leur marine militaire, est due en grande partie, sinon en totalité, au célèbre *acte de navigation.*

C'est en assurant à leurs marines marchandes le fret à un prix toujours élevé que l'Angleterre, et plusieurs autres nations après elle, ont voulu leur procurer des avantages.—Elles n'ont pas vu que la seule condition possible à laquelle ceci pouvait avoir lieu, était d'augmenter l'offre des marchandises à transporter, ou, ce qui revient au même, de diminuer l'offre des moyens de transport. Or il n'est au pouvoir d'aucune loi de créer des marchandises à transporter; on n'avait donc pas le choix entre les deux moyens de remplir la condition voulue; qui ne voit que si ceux-ci produisent le même résultat, quant au prix du fret, leur choix n'est nullement indifférent quant à l'intérêt du commerce. Le deuxième moyen en effet est très-désavantageux pour le commerce en général, et la marine ne peut prospérer que pour autant que celui-ci soit prospère lui-même.

Il y a plus, on voulut rendre plus rare l'offre des moyens de transport, en excluant les navires étrangers par des droits de tonnage et autres, plus élevés, et surtout en faisant payer de plus fortes redevances de douanes pour les marchandises importées par des navires.

Ceci pouvait atteindre son but, quoique toujours aux dépens du commerce, tant que les autres nations n'adoptaient pas le

Digitized by Google

même système; mais dès que celles-ci en faisaient autant (et elles se hâtèrent de le faire), tout ce que la navigation gagnait d'un côté elle le perdait de l'autre, et bien au-delà. — Si l'on ne voulait que hausser le prix du fret, on y réussissait parfaitement; mais si l'on avait pour but d'accroître les bénéfices des armateurs, il était complètement manqué.

Le prix du fret était accru :

1.° Parce que l'offre des moyens de transport était plus rare;

2.° Parce qu'un navire, ayant déchargé sa cargaison dans un port étranger, ne trouvait pas de fret en retour, les lois de représailles le mettant dans des conditions trop désavantageuses par rapport à la marine du pays. De sorte que le fret du voyage simple devait payer les frais du voyage d'aller et retour, et était ainsi augmenté sans que le profit de l'armateur fût accru, au contraire.

Par ces raisons, ces transports étant plus onéreux il s'en faisait moins : ce qui tendait dans une certaine mesure à rétablir l'équilibre de l'offre à la demande, et par conséquent celui du prix, tout en diminuant à la fois les profits du négociant et de l'armateur.

La loi qui devait *protéger* la marine tendait donc à ruiner tous ses éléments de prospérité. Quel est maintenant le pays qui a pu gagner à l'existence de semblables lois? Aucun, évidemment.

Et cependant on les a maintenues partout. La Belgique les a longtemps repoussées, mais elle a fini également par les adopter en 1844, et déjà son commerce maritime s'en ressent. — Mais en même temps qu'un préjugé généralement répandu parmi les hommes d'état les engageait à promulguer partout des lois calquées sur l'acte de navigation, une espèce d'instinct avertissait l'industrie des transports que telle n'était pas la meilleure manière d'assurer sa prospérité, et maintenant les traités de commerce, si peu efficaces contre le tarif de douane, semblent avoir pris à tâche de modérer l'action de la soi-disant protection des marines nationales.

Digitized by Google

C'est par de semblables traités que les Américains ont toujours essayé d'éluder, ou au moins d'atténuer, l'effet des tarifs de droits différentiels adoptés par les nations de l'Europe, car leurs inconvéniens se font sentir avec force dans un pays dont la marine marchande a acquis un si grand développement, sans que la nation qui les établit en retire aucun avantage en compensation.

Ce sont eux qui ont obtenu la première dérogation à l'acte de navigation anglais; ils n'ont pas tardé à voir la Belgique dévier en leur faveur de la loi des droits différentiels du 21 juillet 1844. Jamais notre pays n'a conclu autant de traités de commerce et de navigation, proportion gardée au temps, que dans le court espace qui s'est écoulé depuis la mise en vigueur de cette loi. — Elle n'était pas encore adoptée par les chambres législatives, que déjà on y introduisait une exception en faveur de sept millions de kilogrammes de café provenant des colonies hollandaises. A la vérité, on exigea que ces marchandises entrassent par voie de terre, sans doute pour ménager la susceptibilité de nos armateurs et pour que l'exception ne parût pas trop flagrante.

Il semble qu'avant même que la loi fût votée, on commençait à sentir que, dans l'état actuel de nos relations commerciales avec les autres nations, elle était en réalité inexécutable, et les évènements ne tardèrent pas à justifier cette prévision que l'amour-propre de ceux qui avaient proposé la loi, les empêcha d'avouer; aussi se hâtèrent-ils d'y faire de larges brèches, pensant avec raison que l'unique moyen de sauver son existence était de consentir à quelques sacrifices.— C'est ainsi que, peu après, un traité fut conclu avec le Zollverein, par lequel ces droits différentiels sont sacrifiés dans nos rapports avec les états de l'union douanière allemande.

Un autre traité, conclu en 1845 avec les États-Unis, assimile les navires américains aux navires belges dans leurs relations directes entre les deux nations, et c'est là sans doute le coup

Digitized by Google

le plus rude qui ait été porté à la loi du 21 juillet 1844, car lorsqu'on admet la libre concurrence avec des rivaux aussi redoutables, il ne reste plus aucune raison plausible pour repousser les autres.

Enfin le traité de commerce et de navigation conclu avec la Hollande le 29 juillet 1846, est venu constituer une nouvelle et importante exception à cette loi, en établissant une parfaite égalité et une réciprocité entière entre la marine belge et la marine hollandaise, qui s'étend même jusqu'à la navigation des fleuves et des canaux, et n'admet d'exception que pour les navires et bateaux des pêcheurs qui ne peuvent être considérés comme exerçant l'industrie des transports.— Il est malheureux que cette liberté et cette égalité absolue se soient bornées à la navigation, et qu'on ne les ait pas étendues aux produits. N'était-ce pas le moment de reconstituer ce qu'il y avait de plus regrettable dans nos anciennes relations ? Et d'ailleurs, qu'est-ce que le café de Java, l'étain de Banca et le fromage d'Edam avaient à craindre des clous de Charleroy, des draps de Verviers, des armes de Liége, et réciproquement ? — Jamais les produits de l'industrie de deux nations voisines n'ont été dans de meilleures conditions d'échange; il serait difficile d'en trouver qui fussent de nature plus opposée. —

Mais au lieu de laisser les choses reprendre leur ancien cours, qui avait été reconnu favorable aux deux nations, on s'est borné à se concéder mutuellement des *faveurs*, et afin que celles-ci fussent autant que possible équivalentes, on les a mesurées, et à cet effet on a été obligé d'y mettre des limites.

Ainsi, on a borné à 7 millions de kilogrammes de café de Java et à 180,000 kilogrammes de tabac originaire des pays situés hors d'Europe, les quantités qui peuvent entrer annuellement en Belgique, non en franchise, mais à un taux réduit, quoique inférieur encore de 11 p. % aux droits payés pour les mêmes

Digitized by Google

denrées importées par navires belges.[1] — En compensation, les navires belges pourront exporter des colonies orientales de la Hollande 8000 tonneaux de marchandises destinées à la Belgique, aux mêmes droits que s'ils avaient été exportés sous pavillon hollandais, également avec augmentation de 11 p. %.[2]

Des conditions analogues sont stipulées pour d'autres produits à leur entrée, tant en Hollande qu'en Belgique, entre autres pour des quantités assez considérables de morue et de poisson frais. — Il est fait ensuite, de part et d'autre, des déductions de droits sur un assez grand nombre de produits de l'industrie des deux pays; il faut cependant remarquer qu'au point de vue des partisans de la protection, la Belgique a été dupe dans ces concessions, car la Hollande n'a guère fait autre chose que d'abaisser les droits sur nos marchandises au taux où ils étaient avant 1845, époque à laquelle notre loi des droits différentiels provoqua de la part de cette nation des représailles qui se traduisirent en une surélévation de leur tarif de douanes quant à nos produits.

Si nous examinons les résulats que notre convention avec la Hollande doit avoir pour le pays, nous trouvons d'abord que, comme traité de navigation, il anéantit complètement l'effet de la loi du 21 juillet 1844 à l'égard de la Hollande, et procure aux deux pays, dans les limites de sa sphère d'action, les avantages attachés à la liberté du travail; ensuite que, comme traité de commerce, ses avantages sont à peu près nuls, au moins comparativement à ce qui existait avant 1845. C'est certes un bien pour nous que de recevoir certains produits de la Hollande ou de ses colonies à des droits réduits, mais ce bien est plus ou moins balancé par deux inconvénients. Le premier, c'est que, pour pouvoir introduire en Belgique une quantité déterminée de marchandises, il faut que la douane soit mise à même de

[1] Voir l'art. 14 du traité.

[2] Art. 15.

Digitized by Google

vérifier cette quantité; de là, la nécessité de ne laisser entrer ces denrées que par un petit nombre de bureaux de perception, c'est-à-dire par un petit nombre de ports ou de villes frontières, à l'exclusion des autres, ce qui constitue pour les premiers un privilége injuste, et pour les exclus un détriment proportionné.

Le second, c'est que les tableaux d'entrées et de sorties ne sont publiés par l'administration des douanes qu'assez longtemps après l'époque où elles ont eu lieu; d'où il résulte que le négociant ne sait jamais au juste combien il peut encore importer de marchandise sans avoir à payer la surtaxe, et que, n'étant pas sûr des résultats de ses opérations, il s'abstiendra de les tenter, surtout quand le lieu de provenance des denrées est éloigné, et que la quantité déjà importée est devenue un peu considérable; les effets de ce droit variable sont donc analogues à ceux du tarif à échelle mobile sur les céréales, c'est-à-dire que comme celui-ci il gêne le commerce et ralentit son action.

L'expérience seule peut apprendre si les avantages l'emporteront sur les inconvénients, ou si ce sera le contraire qui aura lieu; mais on peut, dès maintenant, affirmer qu'aucun inconvénient n'accompagnerait la suppression des limites posées aux concessions mutuelles que se font les deux nations.

La France entre, à l'égard de ses lois sur les droits différentiels, dans les mêmes voies que la Belgique; ne pouvant les supprimer, parce que l'opinion publique n'est pas encore assez éclairée ou assez bien représentée pour que cette mesure obtienne sa sanction, elle procède aussi par la voie des exceptions; son traité de navigation, récemment conclu avec la Russie, en fait foi; elle se propose aussi de réformer, dans le même sens, ses traités avec les puissances riveraines de la Méditerranée.

Digitized by Google

CONCLUSION.

A toutes les époques, les traités de commerce ont été utiles à des titres divers; mais après avoir créé les règles qui devaient présider aux transactions internationales de commerce, par un brusque revirement des choses, ils sont devenus des exceptions à ces mêmes règles modifiées de fond en comble par l'invasion d'un système nouveau. Dès lors, impuissants à remédier aux désastreux effets de systèmes économiques erronés, leur utilité a été graduellement en diminuant; aujourd'hui, que les abus auxquels ils avaient mission de s'opposer semblent devoir bientôt cesser d'exister, leur importance s'évanouit avec eux.

Nous avons vu combien, à partir du règne de Charles-Quint, leur effet était incertain et borné; plus le mal était grand, moins le remède était efficace; il le devint si peu, qu'on en chercha un autre. On le trouva, ou du moins on crut le trouver dans la contrebande.

Des hommes éminents l'ont applaudie, des poètes l'ont chantée, et cependant ils ne cherchaient pas à masquer son côté immoral.

Nous ne partageons pas leur opinion. La contrebande est un remède aux prohibitions, c'est vrai, mais c'est un de ces remèdes qui s'attaquent aux effets du mal et les paralysent, mais laissent subsister la cause, et tout en lui permettant de se développer, empêchent qu'on s'aperçoive de ses progrès et qu'on les arrête.

Sont-ce les sourdes menées de la contrebande qui ont délivré l'Angleterre des lois céréales et du système protecteur? Non, elles l'ont aidé à prendre son mal en patience pendant deux siècles; ce qu'il l'a délivrée, c'est la courageuse opposition de Cobden et des ligueurs, qui n'ont pas craint de se montrer en

Digitized by Google

plein jour, sans autres forces que la conscience de leur bon droit, sans autres armes que leurs éloquentes et énergiques paroles.

A notre époque donc, la contrebande devenue un mauvais remède, les traités de commerce un palliatif impuissant, ce n'est plus par d'aussi faibles moyens que nous devons chercher à soulager les maux que causent aux producteurs de toutes les classes, les entraves encore nombreuses qui s'opposent à la liberté des échanges ; le temps est venu de ne plus procéder par des exceptions, ce sont les règles elles-mêmes qu'il faut modifier en ce qu'elles ont de vicieux, et pourvu que l'on sache éviter toute secousse brusque, l'effet produit sera à la fois plus rapide, plus bienfaisant et plus conforme aux lois de l'équité.

Le meilleur moyen de parvenir à ce double but, c'est d'éclairer l'opinion publique; les lumières pénètrent lentement, graduellement dans les masses, à mesure qu'elles y auront accès les réformes s'effectueront sans causer de pertubations, parce qu'on les verra arriver et qu'on aura eu le temps de s'y préparer.

L'Angleterre et les États-Unis d'Amérique ont fait un pas immense dans la voie des réformes économiques et leurs tentatives ont été couronnées d'un plein succès ; les tableaux du produit des douanes de ces pays en 1846 et 1847 en offrent une preuve, mais ce qui le démontre mieux encore c'est l'état prospère de leur commerce, malgré toutes les causes de crises qui, en d'autres temps, leur eussent été si funestes. La Prusse se prépare à suivre cet exemple, et elle entraînera avec elle toute l'Allemagne. Puissions-nous ne pas être des derniers à profiter de ce grand enseignement!

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Ceux qui voudront s'éclaircir plus amplement sur les théories et les faits qui ont rapport avec les traités de commerce, et, par extension, avec les théories du libre-échange, pourront consulter avec fruit les ouvrages suivants :

Pour les théories économiques.

Adam SMITH. — *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.* Édition Blanqui. 2 vol. 8.°

J.-B. SAY. — *Cours complet d'Économie politique pratique.* 2 vol. 8.° Paris, Guillaumin, 1845.

Joseph GARNIER. — *Éléments de l'Économie politique.* 1 vol. in-18.° Paris, Guillaumin, 1846.

Les *Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, tome 6, contenant les deux précédents rapports sur la question du libre-échange.

Pour la partie historique.

Ad. BLANQUI. — *Histoire de l'Économie politique depuis les anciens jusqu'à nos jours.* Paris, Guillaumin, 1845. 2 vol. in-8.° ou in-18.

Théod. FIX. — *Études sur les traités de commerce* dans le *Journal des Économistes*, novembre 1843 et février 1844.

Anisson DUPÉRON. — *Essai sur les traités de commerce de Methuen et de 1786 : Journal des Économistes*, avril 1847.

Une brochure, sans nom d'auteur, ayant pour titre : *Examen rapide des questions commerciales et industrielles*, etc. Bruxelles, Wouters et compagnie, 1844.

Le traité de commerce conclu entre la Belgique et la Hollande le 29 juillet 1846, et publié le 3 août suivant.

Le rapport de la section centrale de la Chambre des représentants sur ce traité, présenté par M.r H. de Brouckère, en août 1846.

Digitized by Google

Résumé sur la situation actuelle de la question du Libre-Échange.

Les pages qui précèdent ont été écrites au commencement du mois d'août 1847; diverses circonstances en ont retardé la publication; nous croyons utile aujourd'hui d'y joindre un résumé rapide des progrès faits dans la voie de la liberté commerciale par les diverses nations de l'Europe, et d'exposer brièvement les modifications que les circonstances ont amenées dans la manière d'envisager cette importante question.

En 1847 la discussion sur cet intéressant sujet était vive et animée; elle donna lieu, en Belgique et en France, à de nombreux écrits. Le congrès des économistes qui se réunit à Bruxelles, au mois de septembre, répandit de vives lumières sur la question et attira sur elle l'attention publique. Jusqu'alors les journaux avaient gardé le silence sur une question qui, pour être convenablement traitée, exige des connaissances en économie politique, qui excèdent de beaucoup celles que possèdent la plupart des journalistes.

La disette de 1847 avait ouvert les yeux des populations sur l'iniquité de la prétendue protection à l'agriculture, consistant en un droit à échelle mobile sur les céréales; la Hollande et la Belgique se hâtèrent de l'abolir; l'Angleterre fit, au 1.er janvier 1849 l'application d'une loi antérieure qui décrétait la libre entrée des céréales; elle avait supprimé successivement diverses taxes sur les consommations, qui procurèrent à la nation anglaise une économie annuelle de près de deux cents millions de francs, sans diminuer sensiblement les ressources du trésor, et lui permirent de la traverser sans trop de désastres.

Diverses tentatives furent faites pour étendre les relations commerciales entre les nations; des traités de commerce furent conclus dans des vues généralement libérales; les bases d'une convention furent arrêtées entre le Saint-Siége, la Sardaigne, la Toscane et Lucques, pour l'établissement d'une ligne douanière qui devait embrasser ensuite l'Italie entière, en suppri-

Digitized by Google

mant ses douanes intérieures. Malheureusement, d'autres évènements empêchèrent la réalisation de ce beau projet.

Les droits différentiels de navigation ont été abolis dans les États Sardes. — L'Autriche a supprimé les lignes de douanes qui séparaient les diverses provinces de son vaste empire et entravaient l'essor de son industrie. — La Russie, suivant son exemple, vient d'abolir également l'obstacle douanier qui s'élevait entre elle et la Pologne.

Voyons maintenant ce qu'a fait la France pendant ces quatre années. Ses économistes ont cherché, par de nobles et persévérants efforts, à propager leurs doctrines, mais d'autres écrivains, plus nombreux et plus influents, travaillaient depuis J.-J. Rousseau à donner aux idées des Français une autre direction, et, aidés par des préjugés, fruits d'une éducation nationale vicieuse,[1] ils ne parvinrent que trop bien à leur but.

La révolution de février 1848 éclata aux cris de LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Un instant les économistes se bercèrent de l'espoir que leurs théories allaient se réaliser; que la *Liberté* s'étendrait au travail et aux échanges, que l'*Égalité* naîtrait de la suppresion de tout privilége, de tout monopole, que la *Fraternité* universelle serait le résultat prochain de l'abolition des restrictions douanières, source presque unique des rivalités et des haines internationales et de l'oppression des colonies.

Hélas! Plus de maîtres, — plus d'esclaves, — plus d'injustice, — plus d'oppression, — plus de causes sans cesse renaissantes d'inégalité, — plus de richesses acquises par la spoliation, — plus de populations fatalement vouées à la misère et au vice, — plus de pauvreté autre que celle qui naît de la paresse, de l'ignorance et de l'inconduite volontaires. — Combien tôt cette brillante utopie fit place à la triste réalité!

Cette fois encore, ce que fit la nation française après avoir renversé son gouvernement, ce ne fut point d'anéantir les priviléges dont quelques-uns avaient joui à ses dépens, et d'y

[1] Voyez le pamphlet de Bastiat, intitulé : *Baccalauréat et Socialisme.*

Digitized by Google

substituer la liberté ; la majorité, trop peu instruite, victime longtemps des priviléges du petit nombre, en demanda à son tour ; chacun voulut avoir le sien. Les ouvriers, las de souffrir de l'exclusion des capitaux étrangers du marché intérieur, voulurent, non les appeler pour faire hausser leurs salaires par l'accroissement de la demande du travail, mais, procédant à l'exemple de leurs patrons, ils usèrent de la voie d'exclusion et expulsèrent les ouvriers étrangers.

Enfin vint le jour où la nation commença à sentir que le petit nombre peut spolier la grande majorité pendant des siècles, sans que celle-ci en soit nécessairement anéantie ; tandis que, quand c'est l'inverse qui a lieu, la minorité est ruinée à l'instant et les spoliateurs se voient bientôt réduits à vivre de leur travail comme avant, moins l'aide du capital qui l'allégeait et que leur spoliation a détruit, moins les secours de la charité qui soulageait leur misère, et qui devient impossible quand cette misère est égale pour tous.

Ces tentatives malheureuses n'ont donc abouti qu'à semer la défiance, quelquefois la haine, entre deux classes de la nation, mais n'ont remédié à aucun des maux précédents, qu'une aveugle réaction a plutôt fait considérer comme le seul état compatible avec la civilisation et les mœurs du pays.

Tant qu'il ne s'agissait que de déblayer le terrain sur lequel il fallait élever l'édifice de la régénération sociale, toutes les sectes socialistes agissaient d'un parfait accord ; mais leur triomphe venu, il fallut choisir le système auquel on donnerait la préférence, et alors eurent lieu entre elles des discussions dont l'aigreur et la véhémence laissaient loin en arrière celle des attaques qu'ils livraient naguère à l'ordre social qu'ils prétendaient réformer. Elles réussirent parfaitement à se démontrer les uns aux autres qu'elles étaient impuissantes à substituer à cet ordre quelque chose de mieux, et de tous ces systèmes il ne reste aujourd'hui qu'une aspiration vague vers des améliorations sociales, un désir d'arriver à une répartition plus équitable et plus égale des richesses, désir naturel et juste,

Digitized by Google

partagé par les économistes, quoique ceux-ci ne conçoivent sa réalisation que par la garantie la plus forte donnée à la liberté et au droit de propriété, tandis que les socialistes aux aspirations vagues, que nous venons de citer, le voient dans des atteintes plus ou moins directes portées à ces droits au profit de la communauté, ce qui revient à dire que tous gravitent, à des distances diverses, autour du principe du communisme.

La lutte n'a donc plus lieu aujourd'hui sur une question de suprématie industrielle, de tarifs et de temps, mais sur une grande question de principes : L'homme-il est libre, responsable de ses actes et propriétaire du produit de ses œuvres, ou bien est-il soumis à une loi sociale plus forte que la loi naturelle? Doit-il son labeur à la société, à la charge par celle-ci de subvenir à ses besoins dans une certaine mesure, et la propriété, au lieu d'être individuelle, doit-elle être collective et sociale ?

On sent que la liberté des échanges est subordonnée à la manière dont ce grand problème sera résolu.

Les économistes disent : L'homme est né libre; sa volonté, ses facultés intellectuelles lui appartiennent; aucune force extérieure ne peut le contraindre à penser et à vouloir autrement qu'il ne l'entend; ses organes sont intimement liés à ses facultés, à son *moi;* il leur commande; on ne peut nier qu'ils lui appartiennent également, et cela pendant toute la durée de sa vie. Chaque fois donc qu'il *travaille*, il *use* une portion de ces facultés, de ces organes qui sont sa propriété, du temps dont se compose sa vie; son travail, *c'est*, comme le dit M.r Louis Leclercq, *sa vie même*, *se consacrant avec effort à sa propre durée;* il lui appartient donc de même que ses résultats — services ou produits; — d'où résulte que le droit de propriété de l'homme sur les fruits de son travail a son fondement dans la liberté même, dans le droit d'exister.

Quant à la matière à laquelle son travail s'applique et aux forces naturelles dont il s'aide, leur appropriation a lieu sans que les droits du restant de l'humanité soient lésés. Et cela est si vrai que, dans aucun échange, la valeur d'un produit ne

Digitized by Google

s'élève plus haut que celle des services humains qui ont contribué à lui donner l'utilité que l'on y recherche, les libéralités de la nature se donnant toujours gratuitement par dessus le marché. Il s'ensuit que le droit de propriété est, de même que la liberté, un droit naturel, antérieur à l'existence de la société, — que les hommes ne se sont réunis que pour le maintenir et le fortifier, et que la société n'y peut porter aucune atteinte sans ébranler ses propres fondements.[1]

De ce droit absolu de propriété dérive nécessairement la liberté pour l'homme de disposer des fruits de son travail comme il l'entend, et par conséquent la liberté de les échanger comme et où bon lui semble.

Parmi les nombreuses sectes de socialistes et de communistes, les unes soutiennent que l'intelligence, la volonté même de l'homme sont façonnées par l'éducation qui lui est donnée par autrui, par la société ; qu'il pense et agit en vertu d'une impulsion venue du dehors, qu'il n'est donc ni libre ni responsable de ses actes, et que le fruit de son travail appartient à la communauté sous la condition que celle-ci pourvoie à ses besoins.[2] D'autres, n'osant pas aller aussi loin, ne dénient pas à l'homme sa liberté primitive, mais toutes prétendent que le droit de propriété dérive d'une convention sociale, et que la société, qui a fait cette convention, a le droit de la modifier à son gré, de la restreindre au profit de la communauté : c'est même l'opinion de beaucoup de personnes éclairées qui ne sont pas socialistes ou qui ne croient pas l'être. De là naît, selon elles, le droit, l'obligation même, pour l'État, de restreindre l'usage que les particuliers peuvent faire des fruits de leur travail, chaque fois que la nation jugera que cela est de

[1] Voir, à ce sujet, le remarquable article intitulé : *Simple observation sur le droit de propriété*, par M.r L. Leclercq (Journal des Économistes, année 1848), et les *Harmonies économiques*, de Fréderic Bastiat.

[2] Voir les théories de M.r Owen dans l'ouvrage de M.r Louis Reybaud, sur les *Réformateurs contemporains*, et l'*Histoire du communisme*, de M.r Alfred Sudre.

Digitized by Google

son intérêt; il peut donc aussi supprimer le droit de libre-échange. L'unique point qui reste en litige parmi les personnes qui partagent cette opinion, c'est la limite dans laquelle il convient que ce droit de la société sur les propriétés individuelles soit exercé, et comme entre le *zéro* des économistes et le *tout* des communistes il y a un nombre infini de termes intermédiaires, il n'est pas étonnant que l'on n'ait pu se mettre d'accord et en adopter un de préférence à tous les autres. [1]

Ceci explique la longue durée des discussions sur ce sujet et le peu de lumières qui en naissent. De là aussi la dure nécessité de résoudre parfois la question par la force des armes, faute d'une solution pacifique qui satisfasse tout le monde. Cette lutte entre les principes des économistes, des communistes et des socialistes mixtes date déjà de bien des siècles et menace de causer à la société les perturbations les plus graves, si l'on ne parvient à convaincre bientôt les hommes qui pensent et qui, par leur ascendant, entraînent la multitude, de la vérité de l'un ou de l'autre des principes extrêmes, ou à fixer les limites que doit se poser le principe mixte.

La question du libre-échange n'est donc que secondaire maintenant, et toutes les intelligences d'élite doivent s'appliquer à tomber d'accord sur la question principale, à démontrer d'une manière irréfutable le principe qu'ils auront adopté et à mettre sa démonstration à la portée de tous.

Est-il nécessaire de dire que nous sommes persuadé que la question sera résolue dans le sens du principe des économistes, et que nous appelons de tous nos vœux l'instant de son triomphe pacifique ?

Mons, le 12 septembre 1851.

Le Rapporteur, CH. DE BEAULIEU.

[1] Consulter aussi le pamphlet de Bastiat, intitulé : *Protectionnisme et Communisme.*

Digitized by Google

ÉPHÉMÉRIDES.

Professione pietatis aut laudatus aut excusatus.
TACITE.

JANVIER.

1.er — 1807.

Inauguration de la première salle de spectacle construite rue des Tuileries. On avait commencé à y travailler le 15 octobre 1805. Incendiée dans la nuit du 27 au 28 février 1839.

2 — 1786.

Mort, à Mons, de Charlé de Tiberchamps (Ignace-Franç.-Jos.), jurisconsulte et auteur montois. Né le 7 janvier 1709.

4 — 1756.

Naissance de Delneufcour (Pierre-Franç.-Jos.), avocat au Conseil souverain du Hainaut,... etc.,... auteur montois. Mort, à Mons, le 8 avril 1827.

5 — 1477.

Mort, à la bataille de Nancy, de Charles-le-Téméraire, âgé de 44 ans.

7 — 1709.

Naissance de Charlé de Tyberchamps (Ignace-Franç,-Jos.), jurisconsulte et auteur montois. Mort, à Mons, le 2 janvier 1786.

» — 1829.

Mort, à Mons, de Defontaine (Auguste-Jos.), auteur montois. Né le 18 septembre 1800.

10 — 1848.

Mort, à Charleroi, de Harpignies (Maurice), auteur montois. Né le 11 novembre 1792.

11 — 1738.

Mort, à Bruxelles, de Tahon (André-Franç.), jurisconsulte et auteur montois.

13 — 1749.

Naissance de Hoyois, père (Henri-Jos.), imprimeur et auteur montois. Mort, à Kelh, dans le duché de Bade, le 3 décembre 1785.

Digitized by Google

19 JANVIER 1562.

Cession de l'hôtel de Bavière, faite par Louise de Louzanton, pour la construction de l'hospice des Orphelins.

» — 1847.

Mort, à Ixelles-lez-Bruxelles, de Laitat (Philippe), auteur montois. Né le 9 décembre 1795.

20 — 1612.

Lettres patentes données à Bruxelles, par les archiducs Albert et Isabelle, pour l'établissement de la cour réformée.

» — 1720.

Mort, à Mons, de Hennekine (Michel), conseiller de robe longue à la Cour souveraine du Hainaut, auteur montois.

25 — 1834.

Mort, à Tournay, de Du Vivier (Joseph-Hipp.,) vicaire-général du diocèse de Tournai,... etc.,... auteur montois. Né le 20 avril 1752.

26 — 1823.

Mort, à Mons, de Harmignies (Pierre-Phil.-Jos.), avocat, greffier féodal près du Conseil souverain du Hainaut, notaire à Mons, auteur montois. Né, à Belœil, en 1753.

28 — 1818.

Naissance de Louyet (Paulin-Laur.-Char.-Eval.), chimiste montois. Mort, à Ixelles, le 3 mai 1850.

29 — 1719.

Ouverture de l'église des Visitandines.

» — 1795.

Naissance de Campion (Pierre-Louis), auteur montois. Mort, à Mons, le 26 décembre 1843.

29 — 1824.

Mort, à Florence, de la comtesse Albany (Louise-Max.-Car.-Emm.), veuve du dernier des Stuarts. Née, à Mons, le 20 septembre 1752.

31 — 1753.

Mort, à Pampelune, de Jean-Bonav.-Thiéry Dumont, comte de Gages, vice-roi de Navarre. Né, à Mons, le 27 décembre 1682.

» — 1827.

Mort, à Mons, de Du Pré (Edmond), bourgmestre de Mons, Né, en cette ville, en 1759.

Digitized by Google

FÉVRIER.

6 — 1399.

Mort, à Valenciennes, de De Guyse (Jacques), grand oncle de Marie De Guyse, fondatrice de l'hospice des Ursulines; auteur des Annales du Hainaut (en latin). Né à Mons.

» — 1556.

Abdication de Charles-Quint.

10 — 1279, ou 1280.

Mort, à Gand, de Marguerite, comtesse de Hainaut.

» — 1602.

Sacre du montois François Buisseret, comme évêque de Namur, dans l'église de Sainte-Waudru, par Guillaume de Berghes, archevêque de Cambrai, assisté de Michel d'Esne, évêque de Tournai, et de Du Plouy, évêque d'Arras.

11 — 1826.

Mort, à Mons, de Mauroy (Léopold-Jos.), médecin et auteur montois. Né en 1753.

13 — 1646.

Les Sœurs-Capucines prennent possession du couvent qu'elles ont fait bâtir sur l'emplacement de l'arsenal des comtes de Hainaut. L'autorisation de s'établir à Mons avait été donnée à leur communauté par les magistrats de cette ville le 19 février 1646.

14 — 1708.

Mort, à San Salvador (Ciudad-de-la-Bahia), dans l'Amérique méridionale, de Mouton (Laurent), carme déchaussé sous le nom de père Élie de Saint-Albert, ambassadeur du shah de Perse près de l'empereur d'Allemagne, évêque d'Ispahan,... etc.... Né, à Mons, en 1664.

15 — 1596.

Mort, à Mons, de Louis Berlaymont, archevêque de Cambrai (15 septembre 1570). Il est enterré aux Sœurs-Noires.

20 — 1638.

Acquisition, par les magistrats de Mons, de la maison du comte de Bucquoy, près d'Hyon, pour y bâtir l'hospice des Pestiférés.

21 — 1753.

Naissance, à Givet (France), de Gendebien (Jean-Franc.), premier président du Congrès national belge en 1830, ancien greffier échevinal du Magistrat de Mons, pension-

Digitized by Google

naire des États, député aux États-Généraux (1790), membre du Conseil général du département de Jemmapes, membre du Corps législatif de France, des États-Généraux belges-néerlandais (1816 — 1822), président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Mons (1830), etc.... Mort, à Mons, le 4 mars 1838.

23 FÉVRIER 1600.

Entrée solennelle des archiducs Albert et Isabelle.

24 — 1611.

Lettres patentes, données à Bruxelles, par les archiducs Albert et Isabelle, pour la réforme de la cour du Hainaut séant à Mons.

25 — 1846.

Mort, à Mons, de Le Mayeur (Adrien-Jacq.-Jos.) auteur montois. Né en 1761.

26 — 1357.

Prise de possession du comté de Hainaut, à Mons, par Guillaume III, duc de Bavière.

28 — 1839.

Incendie de la première salle de spectacle construite rue des Tuileries. Inaugurée le 1.er janvier 1807.

MARS.

1.er — 1718.

Ouverture de la maison de charité, près de la porte du Rivage.

4 — 1838.

Mort, à Mons, de Gendebien (Jean-Franç.), premier président de Congrès national belge en 1830, ancien greffier échevinal du Magistrat de Mons, pensionnaire des États, député aux États-Généraux (1790), membre du Conseil général du département de Jemmapes, membre du corps législatif de France, des États-Généraux belges-néerlandais (1816—1822), président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Mons (1830), etc.... Né, à Givet (France), le 21 février 1753.

5 — 1411.

Octroi, donné au Quesnoy, par Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, pour l'établissement du serment des archers ou confrérie de Sainte-Christine, à Mons.

Digitized by Google

6 MARS 1686.

Mort, à Namur, de De Heest (Christophe), abbé de Floreffe (14 août 1677),... etc.,... auteur montois.

7 — 1836.

Mort, à Mons, de Delmotte (Henri-Flor.), auteur montois. Né le 20 juin 1798.

10 — 1788.

Mort, à Mons, d'Éloy (Nicolas-Franç.-Jos.), médecin et auteur montois. Né le 20 septembre 1714.

» — 1851.

Mort, à Saint-Josse-ten-Noode, de Paridaens (Ferdinand-Charl.-Hyacint.-Jos.), auteur montois. Né le 14 sept. 1785.

12 — 1450.

Pose de la première pierre de l'église de Sainte-Waudru.

» — 1582.

Consécration de l'église de Sainte-Waudru, par André, évêque de Calcédoine, suffragant de Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai.

13 — 1764.

Naissance de Dolez (Jean-Franç.-Jos.), membre du conseil de ville et du tiers-état, en 1794; jurisconsulte et auteur montois. Mort, à Mons, le 25 octobre 1834.

14 — 1775.

Naissance de Descamps (Nicolas-J.-Hen.), auteur montois. Mort, à Mons, le 21 août 1846.

» — 1833.

Constitution définitive de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, séant à Mons.

15 — 1072.

Mort de Richilde, comtesse de Hainaut.

» — 1691.

Siége de Mons par les Français.

» — 1838.

Mort, à Mons, d'Accarain (Antoine), médecin et auteur. Né, à Nimy-lez-Mons, le 13 décembre 1807.

18 — 1644.

Naissance, à Mons, de Leclercqz (Gabriël), médecin ordinaire de Louis XIV, auteur,... etc....

Digitized by Google

19 MARS 1648.

Consécration de l'ancienne chapelle des Carmes déchaussés; Charles Malapert, leur premier définiteur, y chante la messe. Ces religieux résidaient auparavant dans une maison près de la place Saint-Jean. Ils y avaient dressé un autel, où Philippe Malapert, abbé de Saint-Feuillien, officia le 28 juillet 1647.

» — 1773.

Naissance de demoiselle Dumont (Bonne-Phil.-Jos.-Hub.), auteur montois. Morte, à Mons, le 29 juin 1805.

» — 1808.

Naissance de Delcourt (Charles-Jean-Baptiste-Jos.), auteur montois. Mort, à Mons, le 4 juin 1839.

20 — 1744.

Naissance de Du Chasteler (François-Gab.-Jos.), auteur montois. Mort, à Liége, le 11 octobre 1789.

» — 1822.

Mort, à Havré-lez-Mons, de Philippron (Charles-Henri), auteur. Né, à Binche, en 1759.

21 — 1657.

Mort, à Douai, de Galopin (Georges), auteur montois. Né vers 1600.

» — 1468.

Joyeuse entrée de Charles-le-Téméraire à Mons.

23 — 1648.

Rentrée des Ursulines. Elles s'installent chez N. De Semeries, où elles restent jusqu'au 12 septembre 1654.

» — 1691.

Ouverture de la tranchée pour le siége de Mons par les Français.

» — 1761.

Naissance de Leclercqz (Jean-Baptiste-Dés.-Jos.), bibliophile et auteur montois. Mort, à Mons, le 8 décembre 1828.

24 — 1614.

Le montois François Buisseret est élu archevêque de Cambrai, en remplacement de Jean Richardot, décédé le 28 février même année. Il prend possession de cet archiépiscopat le 21 mars.

» — 1698.

Entrée à Mons (par la porte de Nimy) de Ferdinand-Gaston Lamoral de Croy, comte de Rœulx, en qualité de grand bailli du Hainaut.

Digitized by Google

24 MARS 1857.

Naissance, à Laeken, du comte de Flandre (PHILIPPE-Eug.-Ferd.-Mar.-Clém.-Baud.-Léop.-Georg. de Saxe-Cobourg).

26 — 1472.

Ratification des chartes et priviléges du Hainaut par Charles-le-Téméraire.

» — 1588.

Priviléges accordés, par les archiducs Albert et Isabelle, au serment de Saint-Michel ou des gladiateurs, à Mons.

27 — 1482.

Mort, à Bruges, de Marie de Bourgogne. Elle laisse deux enfants, Philippe, père de Charles V, et Marguerite.

28 — 1606.

Ouragan à Mons. Le clocher de l'abbaye des Écoliers est renversé.

30 — 1567.

Exécution, assassinat judiciaire, de De Brès (Guy), le réformiste, auteur montois, sur la place du Marché, à Valenciennes. Né vers 1523.

» — 1765.

Naissance, à Dour, d'Estievenart (Jean-Bapt.-Fulg.) célèbre médecin, y décédé le 1.er juin 1839.

31 — 1671.

Mort, à l'abbaye de Bonne-Espérance, de De Felleries (Augustin), auteur montois. Né au commencement du dix-septième siècle.

AVRIL.

2 — 1605.

Pose de la première pierre de la chapelle de l'hospice des Orphelins, par Jacques de Saint-Genois, premier échevin.

3 — 1389.

Entrée, à Mons, du duc Albert, de Bavière, successeur de Guillaume III, comme comte de Hainaut.

» — 1632.

Mort, à Mons, de D'Offignies (Théodore-Thiry), seigneur de Collenelle, échevin de Mons (1597—1598), conseiller de robe longue à la Cour souveraine du Hainaut,... etc.,... auteur montois. Né en 1570.

Digitized by Google

3 AVRIL 1635.

Expulsion des Ursulines de Mons, par ordre du Conseil-privé. Elles se retirent à Namur.

» — 1812.

Naissance, à Palerme, de Louise-M.-T.-C.-I. d'Orléans, première reine des Belges. Morte, à Ostende, le 11 octobre 1850.

4 — 1640.

Tremblement de terre à Mons.

Quarta dies aprilis erat qua terra tremebat
Auroræ flavis axe rubente rotis.

» — 1835.

Fondation de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons.

6 — 1580.

Tremblement de terre à Mons, vers six heures du soir. Quelques maisons renversées.

8 — 1767.

Naissance de Mathieu (Charles-Ber.-Jos.), jurisconsulte et auteur montois. Mort, à Mons, le 26 décembre 1837.

» — 1827.

Mort, à Mons, de Delneufcour (Pierre-Franç.-Jos.), avocat au Conseil souverain du Hainaut,... etc.,... auteur montois. Né le 4 janvier 1756.

9 — 1691.

Reddition de la ville aux Français. Ils y entrent le lendemain par la porte de Bertaimont. Les bourgeois désarmés.

» — 1835.

Naissance, à Bruxelles, de Léopold-Louis-Phil.-Marie-Vict. de Saxe-Cobourg, duc de Brabant, héritier présomptif de la couronne de Belgique.

» — 1849.

Mort de Siraut (Dominique-Nic.-Jos.), bourgmestre de Mons, né dans cette ville le 10 août 1787.

10 — 1709.

Entrée, à Mons, de Léopold-Phil.-Charl.-Jos., duc d'Arenberg, en qualité de gouverneur de cette ville.

» — 1714.

Incendie de l'ancienne église de Sainte-Elisabeth.

11 — 1824.

Mort, à Mons, de Delmotte (Philibert-Ign.-Mar.-Jos,), auteur montois. Né le 18 juin 1745.

Digitized by Google

12 AVRIL 1725.

Pose des pierres fondamentales de la nouvelle maison abbatiale des dames d'Epinlieu.

13 — 1293.

Commencement de la première porte dite *du Parc*.

14 — 1205.

Mort, au siége d'Andrinople, de Banduin VI, comte de Hainaut, empereur de Constantinople.

16 — 1607.

Acquisition, par les Jésuites, de l'abbaye des dames d'Epinlieu.

» — 1661.

Écroulement de la deuxième tour du château.

» — 1701.

Exemption des impôts de la ville accordée aux Sœurs-Grises.

17 — 1749.

Naissance de Foslard (Jacques-Joseph), auteur montois. Mort, à Mons, le 12 décembre 1828.

18 — 1691.

Mort de sainte Aye, abbesse du monastère de Sainte-Waudru

» — 1722.

Mort, à Mons, du baron de Pattey (Jacques-Henri), montois, général de cavalerie au service d'Autriche.

» — 1850.

Mort, à Saint-Josse-ten-Noode, de De Reiffenberg (Fréderic-Aug.-Ferd.-Thom.), auteur montois. Né le 14 novembre 1795.

19 — 1485.

Établissement de l'hospice de la Tichthuys (plus tard des Filles-repenties, aujourd'hui du Bon-Pasteur).

» — 1752.

Naissance de Du Vivier (Joseph-Hipp.), vicaire-général du diocèse de Tournai,... etc.,... auteur montois. Mort, à Tournai, le 25 janvier 1834.

» — 1837.

Nomination de Siraut (Dominique-Nicol.-Jos.), comme bourmestre de Mons.

21 — 1393.

Placement de l'ancienne grosse cloche de la tour du château. Brisée en 1701.

Digitized by Google

23 AVRIL 1625.

Consécration de la nouvelle église des Capucins, par l'archevêque Vanderburgh.

» — 1706.

La grosse cloche du château, fondue en 1551, se brise.

26 — 1695.

Mort de Jacques de Farriaux, comte de Maulde, montois; un des premiers soldats de son siècle.

MAI.

1.er — 1451.

Chapitre de la Toison d'or tenu, par le duc Philippe-le-Bon, dans l'église de Sainte-Waudru.

» — 1752.

Mort, à Saint-Ghislain, de Baudry (Pierre), abbé du monastère de cette ville, auteur montois. Né le 5 août 1702.

» — 1813.

Mort, à Mons, de Delobel (Louis-Charl.-Alb.-Jos.), auteur montois. Né le 7 août 1746.

» — 1850.

Mort, à Ixelles, de Louyet (Paulin-Laur.-Char.-Eval.), chimiste montois. Né le 28 janvier 1818.

5 — 1615.

Mort, à Valenciennes, de Buisseret (François), archevêque de Cambrai (24 mars 1614). Né, à Mons, en septembre 1549.

8 — 1646.

Mort, au château de Lisieux, de Cospeau (Philippe), évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux. Né, à Mons, en 1570.

« — 1708.

Consécration de la nouvelle église des Carmes déchaussés, par le prince Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne; en présence de Maximilien-Emmanuël, duc de Bavière, son frère.

9 — 1741.

Naissance, à Givry, de Hossart (Philippe), historien du Hainaut. Mort, à Mons, en 1792.

10 — 1756.

Naissance d'Amand (Dominique-Jos.), auteur montois. Mort, à Thulin, le 29 août 1817.

Digitized by Google

13 MAI 1715.

Pose de la première pierre de l'église des Visitandines.

16 — 1204.

Couronnement de Bauduin VI, comte de Hainaut, empereur de Constantinople.

» — 1834.

Mort, à Bruxelles, de LOUIS-PHILIPPE-Léop.-Vict.-Ernest de Saxe-Cobourg, premier né de Léopold 1.er (George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg), roi des Belges, et de Louise-Mar.-Thér.-Charl.-Isabel. d'Orléans. Né, à Bruxelles, le 24 juillet 1833.

18 — 1840.

Mort, à Bruxelles, de Hallez (Germain-Jos.), peintre. Né, à Frameries, le 18 juillet 1769.

19 — 1305.

Mariage de Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut, et de Jeanne de Valois, sœur de Philippe, roi de France.

24 — 1572.

Louis de Nassau s'empare de Mons par surprise.

26 — 1748.

Naissance de Delattre (Nicolas-Jos.-Germ.), auteur montois. Mort, à Jemmapes, le 9 octobre 1831.

28 — 1749.

Naissance de Saint-Genois (François-Joseph, comte de), auteur montois. Mort, à Bruxelles, en 1816.

29 — 1418.

Entrée solennelle à Mons de Jacqueline de Bavière et de Jean, duc de Brabant, son époux.

JUIN.

1.er — 1405.

Entrée à Mons de Guillaume IV d'Ostrevant, comme comte de Hainaut.

» — 1839.

Mort, à Dour, d'Estievenart (Jean-Bapt.-Fulg.) célèbre médecin. Né, à Dour, le 30 mars 1765.

2 — 1681.

Mort, à l'abbaye de Saint-Ghislain, de Marlier (Jérôme), auteur montois. Né en 1613.

Digitized by Google

3 JUIN 1595.

Mort, à Munich, de De Lattre (Roland), le prince des musiciens de son temps. Né, à Mons, rue des Capucins, en 1520.

4 — 1831.

Élection de LÉOPOLD I.er (George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg) comme roi des Belges.

» — 1839.

Mort, à Mons, de Delecourt (Charles-Jean-Bapt.-Jos.), auteur montois. Né le 19 mars 1808.

5 — 1600.

Mort, à Munich, de Régina Weckinger, veuve de De Lattre (Roland).

» — 1777.

Naissance de Knapp (Jean-Baptiste-Louis-Franç.-Jos.), auteur montois. Mort, à Mons, le 10 novembre 1822.

7 — 1707.

Pose des deux premières pierres de l'église des Carmes chaussés à Mons, par M.lle de Montigny, chanoinesse de Sainte-Waudru.

» — 1840.

Naissance, à Laeken, de la princesse MARIE-Charl.-Amél.-Aug.-Vict.-Clém.-Léop., fille de Léopold I.er (George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg), roi des Belges, et de Louise-Mar.-Thér.-Charl.-Isab. d'Orléans.

9 — 1755.

Mort, à Mons, de De Boussu (Gilles-Jos.), auteur montois. Né le 13 octobre 1681.

11 — 1482.

Translation du couvent des Sœurs-Noires de Mons, du Béguinage à la rue des Juifs.

12 — 1740.

Mort, à Louvain, de De Le Loz de Buillemont (Jean-Franç.), auteur montois. Né à la fin de juin 1668.

13 — 1662.

Pose des premières pierres de la nouvelle tour du Château.

18 — 1572.

Décret de Philippe II transférant le siége de la justice de Mons à Ath.

» — 1745.

Naissance de Delmotte (Philibert-Ign.-Mar.-Jos.), auteur montois. Mort, à Mons, le 11 avril 1824.

Digitized by Google

18 JUIN 1815.

Désastre de Waterloo.

20 — 1798.

Naissance de Delmotte (Henri-Flor.), auteur montois. Mort, à Mons, le 7 mars 1836.

24 — 1313.

Établissement à Mons d'une compagnie de cinquante arbalétriers.

25 — 1650.

Établissement des Visitandines à Mons.

26 — 1200.

Chartes du Hainaut, ou formes de la paix, octroyées au châtel à Mons, par Bauduin de Constantinople.

» — 1831.

Acceptation conditionnelle de la couronne de Belgique par Léopold-George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg.

27 — 1665.

Permission donnée par les magistrats de Mons, aux Carmes chaussés, de s'établir en cette ville.

29 — 1805.

Mort, à Mons, de demoiselle Dumont (Bonne-Phil.-Jos.-Hub.), auteur montois. Née le 19 mars 1773.

30 — 1186.

Grêle de pierres tombée à Mons, selon G.-J. De Boussu et autres.

JUILLET.

1.er — 1846.

Mort, à Bruxelles, de Duvivier (Augustin-Jos.), ministre d'Etat, etc. Né, à Mons, le 12 décembre 1772.

6 — 1849.

Nomination de Dethuin (Désiré) comme bourgmestre de Mons.

8 — 1615.

Commencement d'une peste à Mons. Elle dure deux ans.

9 — 1557.

Mort, au couvent d'Anderlecht, du Ruteau (Antoine), auteur montois. Né dans le seizième siècle.

Digitized by Google

9 JUILLET 1847.

Mort, à Mons, de Delobel (Pierre-Louis), auteur montois. Né le 27 juillet 1786.

11 — 1749.

Mort, à Mons, de Du Brœucquez (Jean-François), médecin et auteur montois. Né en 1690.

» — 1808.

Mort, à Mons, de Capiaumont (Henri-Jos.), chirurgien et auteur montois. Né le 10 décembre 1743.

12 — 1831.

Acceptation définitive de la couronne de Belgique par LÉOPOLD-George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg.

13 — 1628.

Arrivée des Sœurs-Célestines à Mons. Elles habitent d'abord la rue du Haut-Bois.

» — 1691.

Contribution de cent mille florins frappée par ordonnance de Louis XIV sur la ville de Mons, à la suite de la prise de cette ville, le 9 avril même année.

16 — 1599.

Consécration de la première église des Capucins à Mons, par Jacques Blaise, évêque de Namur.

17 — 1070.

Mort de Bauduin de Mons, comte de Hainaut.

» — 1621.

Mort, à Cambrai, de De Guyse (Nicolas), auteur montois. Né vers 1550.

» — 1831.

Entrée en Belgique du prince LÉOPOLD-George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg, proclamé roi des Belges, par le Congrès national, le 4 juin précédent.

18 — 1769.

Naissance, à Frameries, de Hallez (Germain-Joseph), peintre. Mort, à Bruxelles, le 18 mai 1840.

19 — 1582.

L'échevin Louis Alauve pose la première pierre de la chapelle de l'école dominicale, en présence de François Buisseret, official de Cambrai, etc.

» — 1642.

Mort, à Namur, de Matthias ou Matthieu (Pierre), auteur montois. Né vers 1575.

Digitized by Google

21 JUILLET 1831.

Inauguration et prestation de serment de Léopold-George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg, élui roi des Belges, par le Congrès national, le 4 juin même année.

24 — 1417.

Établissement à Mons d'une compagnie de vingt-quatre canonniers et de deux connétables, laquelle prend le nom de confrérie, ou serment, de Saint-Laurent.

» — 1833.

Naissance, à Bruxelles, de Louis-Philippe (Léop.-Vic.-Ern. de Saxe-Cobourg, premier né de Léopold 1.er (George-Chrét.-Fréd.), roi des Belges, et de Louise-Mar.-Thér.-Charl.-Isab. d'Orléans. Mort, à Bruxelles, le 16 mai 1834.

25 — 1557.

Entrée de Philippe II à Mons.

26 — 1685.

Mort, à Mons, de Malingreau (Jean De), auteur montois. Né dans le dix-septième siècle.

27 — 1786.

Naissance de Delobel (Pierre-Louis), auteur montois. Mort, à Mons, le 9 juillet 1847.

AOUT.

4 — 1631.

Arrivée de Marie de Médicis, mère de Louis XIII, à Mons, par la porte de Bertaimont.

5 — 1702.

Naissance de Baudry (Pierre), abbé du monastère de Saint-Ghislain, auteur montois. Mort, à Saint-Ghislain, le 1.er mai 1752.

6 — 1665.

Consécration de l'église des Capucines à Mons, par Ladislas Jonnart, montois, évêque de Saint-Omer.

» — 1846.

Mort, à Philippeville, de Brouta (Lucien-Ad.), auteur montois. Né le 11 décembre 1800.

7 — 1665.

Consécration du premier oratoire des Carmes chaussés à Mons, rue du Haut-Bois (Longue allée).

Digitized by Google

7 AOUT 1746.

Naissance de Delobel (Louis-Charl.-Alb.-Jos.), auteur montois. Mort, à Mons, le 1.er mai 1813.

8 — 1834.

Mort, à Mons, de Wins (Paul-Ant.-Herm.), prêtre, annotateur. Né, à Boussu, le 19 décembre 1760.

9 — 1631.

Entrevue à Mons de Marie de Médicis, mère de Louis XIII, avec l'infante Isabelle, arrivée de Bruxelles.

9 — 1832.

Mariage, à Compiègne, de LÉOPOLD-George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg, premier roi des Belges, et de LOUISE-Mar.-Thér.-Char.-Isab. d'Orléans, fille de Louis-Philippe 1.er, roi des Français.

10 — 1787.

Naissance, à Mons, de Siraut (Dominique-Nicol.-Jos.), bourgmestre de cette ville. Y décédé le 9 avril 1849.

12 — 1709.

Décret ordonnant la fondation d'un hôpital royal à Mons. Entériné le 30 avril 1710.

12 — 1586.

Établissement des Clarisses à Mons.

14 — 1424.

Ouverture de la deuxième église de Saint-Nicolas. (La première datait de 1224.)

15 — 1678.

Levée de blocus de Mons par les troupes françaises, à la suite d'un combat livré la veille à Casteau, près de Saint-Denis.

» — 1724.

Pose des premières pierres du ravelin de la porte de Bertaimont à Mons.

17 — 1850.

Inondation à Mons et dans une grande partie de la Belgique.

20 — 1635.

Mort, à Mons, de Vinchant (François), annaliste du Hainaut. Né, à Mons, vers 1580.

21 — 1746.

Mort, à Mons, de Descamps (Nicolas-Jos.-Henri), auteur montois. Né le 14 mars 1775.

Digitized by Google

22 AOUT 1716.

Mort, à Mons, de Petit (Pierre), jurisconsulte montois. Né le 25 septembre 1648.

25 — 1295.

Édit de Jean d'Avesnes affranchissant les serfs ayant demeuré un an et un jour à Mons.

» — 1645.

Mort, à Douai, de Du Thrieu (Philippe), auteur latin. Né, à Havré-lez-Mons, en 1576.

26 — 1505.

Cession des prisons de la ville aux échevins de Mons, par Philippe d'Autriche.

28 — 1634.

Naissance, à Mons, de De Scockart (Louis-Alex.), comte de Tirimont; conseiller privé, ambassadeur de Charles II, etc.

29 — 1817.

Mort, à Thulin, d'Amand (Dominique-Jos.), prêtre, auteur montois. Né le 10 mai 1756.

30 — 1567.

Mort de Duet (Antoine), auteur montois. Né vers 1500.

SEPTEMBRE.

1.er — 1718.

Le Conseil souverain séant à Mons quitte le vieux château pour aller s'établir à l'hôtel de Cambron, rue de Nimy, en face de l'église de Sainte-Élisabeth.

2 — 1520.

Mort, à l'abbaye d'Haumont, de Brisselot (Jean), auteur montois. Né dans le milieu du quinzième siècle.

3 — 1709.

Mons investi par les troupes du prince héréditaire de Hesse.

4 — 1331.

Établissement à Mons de la foire aux chevaux.

» — 1571.

Publication à Mons du règlement pour la levée du dixième et du vingtième denier.

5 — 1548.

Incendie de l'église de Saint-Germain à Mons. Soixante maisons brûlées.

Digitized by Google

7 SEPTEMBRE 1654.

Bénédiction de la cloche des Ursulines à Mons.

» — 1800.

Mort, à Mons, de Paridaens (Albert-Joseph), conseiller de robe longue au Conseil souverain du Hainaut, etc... Né, à Hal, en 1739.

8 — 1644.

Arrivée des Sœurs-Capucines à Mons. Elles descendent à l'hôtel du prince de Ligne, où elles restent jusqu'au 13 février 1648.

» — 1851.

Pose de la première pierre du monument à élever à Roland De Lattre au centre du Parc.

11 — 1689.

Bénédiction de la nouvelle église des Carmes déchaussés à Mons.

14 — 1785.

Naissance de Paridaens (Ferdinand-Charl.-Hyac.-Jos.), auteur montois. Mort, à Saint-Josse-ten-Noode, le 10 mars 1851.

17 — 1477.

Explosion du magasin de poudre de Mons, situé à l'arsenal.

18 — 1692.

Tremblement de terre à Mons, à deux heures quinze minutes de l'après-midi.

» — 1800.

Naissance de Defontaine (Auguste-Jos.), auteur montois. Mort, à Mons, le 7 janvier 1829.

19 — 1572.

Capitulation de la ville de Mons, qui se rend au duc d'Albe. Louis de Nassau, après une défense désespérée, sort de cette ville avec armes et bagages.

» — 1715.

Pose de la première pierre du couvent des Carmes chaussés à Mons.

» — 1830.

Bataille de la porte de Nimy.

20 — 1714.

Naissance d'Éloy (Nicolas-Franç.-Jos.), médecin et auteur montois. Mort, à Mons, le 10 mars 1788.

Digitized by Google

20 SEPTEMBRE 1752.

Naissance, à Mons, de la comtesse d'Albany (Louise-Max.-Car.-Emm.), veuve du dernier des Stuarts. Morte, à Florence, le 29 janvier 1824.

» — 1773.

Naissance de Hoyois, fils (Henri-Jos.), imprimeur et auteur montois. Mort, à Mons, le 9 octobre 1841.

21 — 1572.

Évacuation de la ville de Mons par les troupes de Louis de Nassau.

22 — 1674.

Mort, à Cambrai, de Jonnart (Ladislas), auteur montois. Né en 1594.

25 — 1607.

Consécration de la chapelle de l'hospice des Orphelins à Mons, par Guillaume de Berghes, archevêque de Cambrai.

» — 1648.

Naissance de Petit (Pierre), jurisconsulte montois. Mort, à Mons, le 22 août 1716.

» — 1826.

Mort, à Mons, de Boulenger (Charles-Jos.-Phil.-Ant.-Ghisl.), auteur montois. Né le 8 octobre 1771.

26 — 1709.

Ouverture de la tranchée pour le siége de Mons, investi, depuis le 3 du même mois, par les troupes du prince héréditaire de Hesse.

27 — 1625.

Mort, à Douai, de La Cauchie (Antoine), auteur montois. Né vers 1584.

28 — 1735.

Naissance de De Marbaix (Charles-Jos.), auteur montois. Mort, à Mons, le 26 décembre 1811.

29 — 1585.

Bénédiction et consécration de la chapelle de l'école dominicale par Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai. Elle est dédiée à Dieu et à sainte Catherine.

» — 1830.

La garnison hollandaise de Mons met bas les armes. La ville est entièrement au pouvoir de la bourgeoisie. Le général Howen se constitue prisonnier.

30 — 1780.

Naissance, à Mons, de Doutremer (Léopold-Lamb.), conseiller communal, juge au tribunal de commerce, premier prési-

Digitized by Google

dent de l'Association libérale fondée à Mons le 1.er mai 1846, auteur du plan de la nouvelle salle de spectacle inaugurée à Mons le 19 octobre 1843. Mort, à Paris, le 6 octobre 1847.

OCTOBRE.

1.er — 1478.

Interdiction à Mons du jeu de dés et du jeu de brelan, par ordonnance de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne.

2 — 1671.

Naissance de Daelman (Charles-Ghisl.), auteur montois. Mort, à Louvain, le 21 décembre 1731.

6 — 1847.

Mort, à Paris, de Doutremer (Léopold-Lamb.), conseiller communal, juge au tribunal de commerce, premier président de l'Association libérale fondée à Mons le 1.er mai 1846, auteur du plan de la nouvelle salle de spectacle inaugurée à Mons le 19 octobre 1843. Né, à Mons, le 30 septembre 1780.

7 — 1521.

Entrée à Mons de l'empereur Charles-Quint.

8 — 1771.

Naissance de Boulenger (Charles-Jos.-Phil.-Ant.-Ghisl.), auteur montois. Mort, à Mons, le 25 septembre 1826.

9 — 1409.

Établissement des assesseurs, ou avocats, à Mons.

» — 1831.

Mort, à Jemmapes, de Delattre (Nicolas-Jos.-Germ.), auteur montois. Né le 26 mai 1748.

» — 1841.

Mort, à Mons, de Hoyois, fils (Henri-Jos.), imprimeur et auteur montois. Né le 20 septembre 1773.

11 — 1789.

Mort, à Liége, de Du Chasteler (François-Gab.-Jos.), auteur montois. Né le 20 mars 1744.

» — 1841.

Fondation, à Mons, de la Société de chœur Roland De Lattre.

» — 1850.

Mort, à Ostende, de Louise-M.-T.-C.-I. d'Orléans, reine des Belges. Née, à Palerme, le 3 avril 1812.

Digitized by Google

13 OCTOBRE 1681.

Naissance de De Boussu (Gilles-Jos.), auteur montois. Mort, à Mons, le 9 juin 1755.

14 — 1723.

Mort, à Malines, de De Decker (Léger-Charles), auteur montois. Né en 1645.

15 — 1805.

Pose de la première pierre de la première salle de spectacle construite rue des Tuileries. Inaugurée le 1.er janvier 1807; incendiée dans la nuit du 27 au 28 février 1839.

» — 1849.

Inauguration de la statue de Roland De Lattre à Munich.

19 — 1840.

Inscription scellée dans la pierre au-dessous de la choque engravée dans le seuil de la porte à gauche de l'entrée de l'escalier-bastion de Sainte-Waudru.

» — 1843.

Inauguration de la nouvelle salle de spectacle.

» — 1848.

Inauguration du nouveau palais de justice, rue de Nimy.

20 — 1671.

Consécration, par l'archevêque Jonnart, de l'église des Oratoriens, à Mons.

» — 1709.

Reddition de la ville de Mons aux troupes des hauts-alliés. La garnison en sort le 23.

23 — 1588.

Consécration de l'église de Sainte-Élisabeth. Brûlée le 10 avril 1714.

24 — 1659.

Mort, à Mons, de Brasseur (Philippe), auteur montois. Né en 1597.

25 — 1834.

Mort, à Mons, de Dolez (Jean-Franç.-Jos.), jurisconsulte et auteur montois. Né le 13 mars 1764.

31 — 1841.

Inauguration de la deuxième salle de spectacle construite rue des Tuileries.

Digitized by Google

NOVEMBRE.

1.er — 1720.

Consécration de la chapelle des Ursulines, par de Mornay, coadjuteur de Quebecq, évêque d'Euménie. Le plan de cette chapelle est de Claude-Joseph de Bettignies, qui en a dirigé les travaux.

2 — 1477.

Entrée solennelle à Mons de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche, son époux.

» — 1555.

Édit de Philippe II déclarant les étrangers inhabiles aux emplois dans le Hainaut.

5 — 1630.

Mort, à Vittoria, en Catalogne, de Malapert (Charles), auteur montois. Né en 1581.

6 — 1171.

Mort de Bauduin l'Édificateur, comte de Hainaut. Inhumé dans l'église de Sainte-Waudru.

7 — 1663.

Mort de Lefort (Michel), auteur montois. Né au commencement du dix-septième siècle.

» — 1792.

Entrée des Français à Mons, après la bataille de Jemmapes, par les portes de Bertaimont, du Rivage et d'Havré.

8 — 1298.

Mort, à Cambron, de De Boussu (Bauduin), auteur montois.

10 — 1515.

Entrée de Charles-Quint à Mons, comme comte de Hainaut; par la porte d'Havré.

» — 1822.

Mort, à Mons, de Knapp (Antoine), médecin et auteur montois. Né en 1739.

» — 1822.

Mort, à Mons, de Knapp (Jean-Baptiste-Louis-Franc.-Jos.), auteur montois. Né le 5 juin 1777.

11 — 1645.

Passage de la reine de Pologne par Mons.

» — 1792.

Naissance de Harpignies (Maurice), auteur montois. Mort, à Charleroi, le 10 janvier 1848.

Digitized by Google

14 NOVEMBRE 1795.

Naissance de De Reiffenberg (Fréderic-Aug.-Ferd.-Thom.), auteur montois. Mort, à Saint-Josse-ten-Noode, le 18 avril 1850.

17 — 1524.

Ordonnance de Charles-Quint pour l'érection du clocher de l'église de Saint-Germain.

18 — 1724.

Mort, à Mons, de Delewarde (Michel), auteur montois. Né en 1650.

19 — 1445.

Inondation à Mons.

» — 1708.

Mort de Bricquet (Philippe), jurisconsulte et annotateur montois. Né dans la première moitié du dix-septième siècle.

20 — 1707.

Ouverture de la chapelle de la confrérie de la Miséricorde, rue de Nimy (ancienne chapelle Saint-Jacques).

22 — 1844.

Pose de la première pierre du nouveau palais de justice, rue de Nimy, sous l'angle gauche de l'aile droite de la façade.

23 — 1631.

Les Sœurs-Célestines transfèrent leur communauté de la rue du Haut-Bois à la rue de Nimy.

25 — 1586.

Établissement des Clarisses au couvent de Sainte-Croix.

29 — 1532.

Entrée solennelle de Marie, reine de Hongrie, à Mons.

» — 1649.

Mort, à Mons, de Malapert (Philippe), auteur montois. Né en 1595.

» — 1706.

Écroulement de la rotonde du couvent des Ursulines.

» — 1828.

Mort, à Namur, de Sotteau (Augustin-Hyac.-Jos.), auteur montois. Né le 24 décembre 1768.

30 — 1615.

Consécration de l'église des Jésuites.

Digitized by Google

DÉCEMBRE.

1.er — 1633.

Mort, à Bruxelles, de l'infante Isabelle, comtesse de Hainaut.

» — 1823.

Mort, à Mons, de Bourlard (François-Jos.), médecin et auteur montois. Né en 1754

3 — 1785.

Mort, à Kehl, dans le duché de Bade, de Hoyois, père (Henri-Jos.), imprimeur et auteur montois. Né le 13 janvier 1749.

4 — 1658.

Naissance, à Mons, de Denis (Pierre-Jos.), habile ciseleur.

5 — 1244.

Mort, de Jeanne, comtesse de Hainaut.

» — 1424.

Entrée à Mons de Jacqueline de Bavière et du duc de Clocester, son troisième époux.

» — 1775.

Mort, à Mons, de Recq (François-Domin.), jurisconsulte. Né, à Braine-le-Comte, en 1709.

8 — 1703.

Mort, à Mons, de Leduc (Philippe), auteur montois. Né dans la première moitié du dix-septième siècle.

» — 1828.

Mort, à Mons, de Leclercq (Jean-Bapt.-Dés.-Jos.), bibliophile et auteur montois. Né le 23 mars 1761.

9 — 1795.

Naissance de Laitat (Philippe), auteur montois. Mort, à Ixelles-lez-Bruxelles, le 19 janvier 1847.

10 — 1743.

Naissance de Capiaumont (Henri-Jos.), chirurgien et auteur montois. Mort, à Mons, le 10 juillet 1808.

11 — 1800.

Naissance de Brouta (Lucien-Adolphe), auteur montois. Mort, à Philippeville, le 6 août 1846.

12 — 1772.

Naissance, à Mons, de Duvivier (Auguste-Joseph), ministre d'État, etc... Mort, à Bruxelles, le 1.er juillet 1846.

» — 1828.

Mort, à Mons, de Foslard (Jacques-Joseph), auteur montois. Né le 17 avril 1749.

Digitized by Google

13 DÉCEMBRE 1807.

Naissance, à Nimy-lez-Mons, d'Accarain (Antoine), auteur et médecin. Mort, à Mons, le 15 mars 1838.

14 — 1256.

Mort de Jean d'Avesnes, premier comte de Hainaut.

15 — 1515.

Charles-Quint rend la cour de Mons souveraine et indépendante.

16 — 1790.

Naissance, à Cobourg, de LÉOPOLD (George-Chrét.-Fréd. de Saxe-Cobourg), roi des Belges.

17 — 1195.

Mort, à Mons, de Bauduin V, comte de Hainaut. Inhumé à Sainte-Waudru.

» — 1609.

Lettres patentes données à Bruxelles, par les archiducs Albert et Isabelle, pour le transfert, au lundi après la Quasimodo, de la franche foire (établie en 1290 par Jean d'Avesnes), laquelle commençait précédemment le jour de la Pentecôte.

» — 1612.

Installation à Mons de la cour souveraine du Hainaut.

19 — 1760.

Naissance, à Boussu, de Wins (Paul-Ant.-Herm.), prêtre, annotateur. Mort, à Mons, le 8 août 1834.

20 — 1323.

Établissement à Mons des grands baillis du Hainaut.

» — 1386.

Octroi donné par le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, pour l'établissement d'une fontaine sur le Grand Marché à Mons.

» — 1595.

Règlement donné par les magistrats de la ville pour l'hôpital de Saint-Nicolas.

» — 1841.

Inauguration de la station du chemin de fer.

21 — 1731.

Mort, à Louvain, de Daelman (Charles-Ghisl.), auteur montois. Né le 2 octobre 1671.

23 — 1836.

Mort, à Mons, de Dubuisson (Théodore-Joseph), auteur montois. Né en 1763.

Digitized by Google

24 DÉCEMBRE 1768.

Naissance de Sotteau (Augustin-Hyac.-Jos.), auteur montois. Mort, à Namur, le 29 novembre 1828.

26 — 1640.

Mort, à Mons, de d'Espiennes du Fay (Jean), auteur montois. Né en 1592 ou 1593.

» — 1675.

Homologation, par Charles d'Aremberg, duc d'Arschot, grand bailli du Hainaut, des règlements portés par les magistrats de Mons pour le marché aux toiles et rollets, établi près du Mont-de-piété.

» — 1811.

Mort, à Mons, de De Marbaix (Charles-Jos.), auteur montois. Né le 28 septembre 1835.

» — 1837.

Mort, à Mons, de Mathieu (Charles.-Bern.-Jos.), jurisconsulte et auteur montois. Né le 8 avril 1767.

» — 1843.

Mort, à Mons, de Campion (Pierre-Louis), auteur montois. Né le 29 janvier 1795.

27 — 1682.

Naissance, à Mons, de Jean-Bonav.-Thiéry Dumont, comte de Gages, vice-roi de Navarre. Mort, à Pampelune, le 31 janvier 1753.

» — 1812.

Mort, à Mons, de Fonson (Michel-Joseph), auteur montois. Né en 1737.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONTOISE.

INTRODUCTION.

§ I.er

Essai sur l'histoire littéraire de la ville de Mons.

Avant de faire connaître le résultat de nos recherches sur l'établissement et les progrès de l'imprimerie à Mons, nous croyons devoir jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire littéraire de cette ville.

Nous n'imiterons pas ceux qui, par un sentiment de vanité nationale, s'efforcent de pénétrer l'obscurité des temps, pour assigner à l'histoire des lieux qui les ont vu naître une date glorieuse par son antiquité, mais presque toujours imaginaire; nous saurons résister à ce patriotique entraînement et imposer silence à notre amour-propre, préférant nous borner au narré des faits dans toute sa simplicité et son exactitude.

Digitized by Google

La ville de Mons, qui doit son origine, d'après l'opinion la plus probable et la plus accréditée, au pieux oratoire que sainte Waudru éleva, vers le milieu du septième siècle, sur l'emplacement d'un ancien camp romain, ne vit apparaître qu'au douzième, à son horizon scientifique et littéraire, ces premiers rayons de lumière qui dissipèrent peu à peu les ténèbres dont la plupart de nos contrées étaient alors enveloppées.

Ce n'est pas à dire cependant que, dans les établissements religieux fondés à Mons et ses environs, les hommes voués à la vie monastique ne se livrassent pas déjà, avant cette époque, aux travaux de l'esprit : les nombreux manuscrits qui se trouvaient dans les riches bibliothèques de nos monastères sont là pour attester que ces pieux cénobites, tout en défrichant le sol, ne négligeaient pas le domaine de l'intelligence. Qu'on leur reproche, si l'on veut, de s'être réservé trop long-temps le monopole des connaissances acquises, mais qu'on ne leur dispute pas l'honneur d'avoir, pendant le moyen-âge, conservé au monde civilisé ces chœfs-d'œuvre de l'esprit humain, ces précieux trésors de l'antiquité, échappés, comme par miracle, à la destruction des barbares, après la chute de l'empire romain.

Les premiers souvenirs littéraires que nous rencontrons dans l'histoire de Mons remontent à l'établissement des clercs, antérieurement à l'an 1200. Ces clercs, conseillers du prince pour l'administration de la justice, étaient les hommes lettrés de l'époque ; la rue où ils se logèrent a retenu d'eux le nom de *Rue des Clercs*, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Jacques De Guyse nous apprend que, « vers l'an 1200, Baudouin, comte de Hainaut et de Flandre, à la suggestion de certains grands clercs de ses états, fit réunir et composer par eux des histoires sous une forme abrégée, à partir de la création du monde jusqu'au temps où il vivait, particulièrement celles qui avaient rapport à ses pays, et les généalogies des

Digitized by Google

princes du lignage desquels il paraissait venu. » Le vieux chroniqueur montois en a inséré plusieurs dans son ouvrage. Ces compilations, qui prirent le nom d'*Histoires de Baudouin*, furent rédigées en langue française. Les clercs furent aussi chargés par ce prince de rassembler en corps de loi et de rédiger les coutumes du Hainaut et de la Flandre.[1]

Baudouin VI, dit *Baudouin de Constantinople*, qui eut la noble ambition d'être l'historien et le législateur de son pays, aimait, comme son prédécesseur Baudouin V,[2] surnommé *le courageux*, à cultiver les lettres. C'est donc à tort que Philippe Mouskes lui adresse un reproche d'ignorance dans sa Chronique rimée.[3]

On cite de Baudouin VI des vers, en langue provençale, qu'il adressa, en 1202, au troubadour Folquet de Roman, alors qu'ils se trouvaient à la cour de Boniface II, marquis de Montferrat, avec lequel le prince s'embarqua pour la Terre-Sainte. Voici à quelle occasion il composa ces vers : Le troubadour, jaloux de la dignité et des droits de l'intelligence, répugnait à se montrer le flatteur des grands. Le comte de Hainaut, qui aimait, paraît-il, la flatterie, voulant donner une leçon au poète peu courtisan, lui reprocha, dans les premières strophes d'une tenson, d'avoir déjà amassé quelque fortune et d'affecter des airs au-dessus de son rang.

[1] Jacques DE GUYSE, *Annales du Hainaut*, traduction de Fortia d'Urban, tome XIII, page 245.

[2] Baudouin V, qui fut appelé, en 1171, à succéder à son père Baudouin, dit *l'édificateur*, se distinguait par sa magnificence et par la splendeur de sa cour. Il était assez versé dans la grammaire, dans la rhétorique, et surtout dans la poésie, *maximè in poetriâ, imbutus fuit.* Il savait presque par cœur le Traité de la Consolation, de Boèce, ainsi que plusieurs autres ouvrages ; et sa mémoire était si bonne, que fort souvent elle lui tenait lieu de livres. JACQUES DE GUYSE, *Annales du Hainaut*, traduction de Fortia d'Urban, tome XII, page 207.

[3] Philippe MOUSKES, tome II, page 461.

Digitized by Google

Voici une de ces strophes que nous transcrivons, comme un échantillon du talent poétique du comte de Hainaut :

Pero conseill li darai gen
Et er fols s'el no l'enten,
C'ades tegna son viatge
Dreit lai vas son estatge ;
Que sai vei la gent disen
Que per cinq cent marcs d'argen
No ill calria metre gatge.

La réponse du poète ne manqua, dit-on, ni de noblesse ni de causticité.[1]

Mons, comme toutes les villes capitales où le prince avait sa résidence et tenait sa cour, eut sans doute, avant comme depuis le douzième siècle, ses joyeux trouvères[2] et ses ménestrels,[3] poètes romanciers, amants de la gaie science, qui célébraient dans leurs vers, tantôt les exploits du comte et de ses guerriers, tantôt les triomphes plus doux de la beauté des dames du Hainaut.

Les écrits de nos vieux poètes montois, leurs noms mêmes, sont restés pour ainsi dire ignorés jusqu'aujourd'hui ; mais la publication des *Trouvères du Hainaut*, promise par M.r Arthur Dinaux, et si impatiemment attendue, les arrachera sans doute à l'oubli. Citons, en attendant, Raoul de Bresy, de

[1] Raynouard, Choix des poésies des troubadours, vers 152; — *Histoire littéraire de la France*, xviii, 622; — De Reiffenberg, Introduction à la chronique rimée de Philippe Mouskes, i, page cxl.

[2] *Trouveur, trouvère, trouvadour, troubadour*, sont des mots qui correspondent à notre expression *poète*, formée du grec ποιεω (*poiéo*) qui signifie *inventer, trouver*.

[3] M.r Gibelin, procureur général à Pondichery, dans ses études sur le droit civil des Hindoux, fait dériver le mot *ménestrel* du sanscrit *manastarala*, qui signifie celui qui donne l'illustration aux mânes, le chantre des ancêtres.

Digitized by Google

Mons; Regnier, de Quaregnon; Gauthier, de Soignies, et Colins, erronément connu sous le nom de *Colmi*. Puisse un heureux hasard nous révéler un jour l'œuvre et le nom de ce poète qui chanta le courage des Ronds, dans un poème, en langue vulgaire ou romane, d'environ deux mille vers, que Jacques De Guyse eut sous les yeux et dont la perte est d'autant plus regrettable que ce serait un des plus anciens monuments du langage français, dont l'usage écrit ne s'est introduit dans nos contrées qu'au commencement du douzième siècle!

On sait que la ligue des Ronds fut formée par les six fils de Gérard-le-Rond, boucher à Chièvres, qui voulurent venger la mort de leur père tué par les vassaux flamands de Marguerite II, dite *de Constantinople*, devenue comtesse de Flandre et de Hainaut en 1244. Cette ligue eut aussi pour but d'affranchir cette province du joug des Flamands et de l'oppression du gouvernement d'une princesse que le peuple, dans son énergique langage, a surnommée *la noire dame*. [1]

Le Hainaut, où l'amour de la rime florissait dans ces anciens temps, peut être considéré comme le berceau de la poésie française.

« C'est un fait digne de remarque, dit M.r Auguis, [2] que le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la Flandre soient, de toutes les provinces de France en deçà de la Loire, celles qui, au treizième siècle, aient compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, et que tous ces écrivains aient été regardés comme les meilleurs de leur temps. Leurs ouvrages ont été

[1] Jacques De Guyse, *Annales du Hainaut*, traduction de Fortia d'Urban, XV, page 111 et suivantes; — De Reiffenberg, Introduction à la Chronique rimée de Philippe Mouskes, I, page CL.

[2] *Les poëtes français* depuis le douzième siècle jusqu'à Malherbe. Paris, 1824; 6 vol. in-8.°; tome I, page 379.

Digitized by Google

des modèles pour les auteurs de la même époque, et même pour les siècles suivants. Marot lui-même avait appris, au quinzième siècle, d'un Belge, les règles de la bonne versification et les premiers principes de l'harmonie dans les vers; car ce fut Jehan Lemaire (né à Bavay) qui enseigna à Marot l'art de faire des vers où la mesure fut marquée, l'élision faite à propos, l'hiatus évité, les rimes masculines et féminines alternées; art que l'on reproche à Marot de n'avoir pas assez souvent observé. »

Marot, rendant hommage à la verve et à l'entrain des habitants du Hainaut, disait, dans son épigramme à Salel sur les poètes français: *Ceulx de Hainaut chantent à pleines gorges!*[1]

Les efforts individuels, les productions plus ou moins heureuses des amis de la chanson et de la rime dans ces temps reculés, ne sont encore, pour ainsi dire, que les premiers jalons de notre histoire littéraire.

Il est bien vrai que déjà au commencement du treizième siècle, Gilbert, prévôt de Mons, avait écrit sa chronique, ce précieux monument de l'histoire du Hainaut, depuis 1030 environ jusqu'à 1195; mais, quoiqu'il en coûte à notre amour-propre, il faut bien avouer que, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, époque où Jacques De Guyse écrivait les annales de sa patrie, ses concitoyens attachaient peu d'importance encore aux travaux de l'intelligence, surtout à l'étude des sciences exactes ou spéculatives. Écoutons, avec quelle touchante simplicité, avec quelle modeste abnégation, l'historien du Hainaut expose les motifs qui l'ont engagé à entreprendre son œuvre:[2]

« Jacques, dit-il, serviteur, non seulement de Jésus-Christ,

[1] Marot, épigramme 4, livre 5.

[2] Jacques De Guyse, *Annales du Hainaut*, traduction de Fortia d'Urban, I, page 64 et suivantes.

Digitized by Google

mais encore de ses concitoyens ; Jacques, non seulement mineur, mais le moindre des mineurs, s'efforce de servir les princes et les tribus du Hainaut et ses concitoyens, en recherchant les vestiges de sa nation faible et peu connue. Ce même Jacques voyant que, depuis vingt-six ans, il avait consacré les jours que Dieu lui a donnés, à l'étude de la logique, de la philosophie naturelle et morale, des mathématiques et de la physique, et étant enfin parvenu au grade de docteur en théologie ; après être revenu dans son pays natal, c'est-à-dire dans le Hainaut, et ayant reconnu l'esprit qui y règne, il s'est convaincu que la théologie et les autres sciences spéculatives y étaient méprisées, et même que ceux qui les possédaient étaient regardés comme des insensés et des gens en délire, *imò quod quasi delirantes et amentes harum possessores reputabantur*. Réfléchissant en lui-même et pensant comment il pourrait préserver le reste de ses jours de l'ennemie de l'âme, l'oisiveté, et comment il se consacrerait, de manière ou d'autre, aux sciences communes et matérielles, *ad scientias grossas atque palpabiles;* reportant ensuite son attention sur les premiers éléments, et voulant servir son prince et son pays, il a entrepris le présent ouvrage qui est hérissé de fatigues et de difficultés. »

Dans la première moitié du treizième siècle, les Frères Mineurs de l'ordre de Saint-François, attirés par la libéralité de la comtesse Jeanne, fille de Baudouin de Constantinople, établissent un couvent à Mons, et, bientôt après, des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation du Val des Écoliers de Paris, appelés en cette ville par la munificence de la comtesse Marguerite, sœur de Jeanne, y fondent aussi un établissement.

La bibliothèque du couvent des Frères-Mineurs renfermait des richesses littéraires qui s'étaient surtout accrues par la donation de plusieurs ouvrages que lui firent, en 1397, Jacques De Guyse, l'historien, et Jean De Guyse, son frère,

Digitized by Google

ouvrages parmi lesquels se trouvait, peut-être, le manuscrit autographe des annales du Hainaut.[1]

Après les *ménestrels*, qui tenaient encore leurs assemblées ou leurs écoles à Mons, en 1406, ainsi que le prouve un

[1] A. Lacroix, *Souvenirs sur Jacques de Guyse*, pages 2—6.

On est assez peu fixé sur le sort du manuscrit autographe des *Annales du Hainaut*. Il est incontestable toutefois que ce manuscrit, donné, vers 1490, d'après ce que dit Vinchant (édition des Bibliophiles, tome 2, page 332), au couvent des Frères-Mineurs de Mons par Antoine de Bourgogne, fils naturel de Philippe-le-bon, est resté dans ce couvent, au moins jusqu'en 1691. On cite une anecdote qui fait peu d'honneur aux connaissances de ces religieux : Le baron Leroy ayant écrit au père gardien pour avoir copie de quelques chapitres de cette chronique, il lui fut répondu qu'aucun des frères ne pouvait la déchiffrer.

Bayle, Foppens et Paquot pensent que ce manuscrit a été brûlé lors du siége de Mons en 1691. M.r Adolphe Mathieu, dans sa *Biographie montoise*, partage l'opinion de ceux qui soutiennent, avec le père Lelong, que, devenu, on ne sait comment, la propriété des frères Jacques et Pierre Dupuy, ce manuscrit fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du roi à Paris. M.r le marquis de Fortia d'Urban croyait qu'il se trouvait à Valenciennes; mais le bibliothécaire de cette ville, feu M.r Aimé Leroy, était d'une opinion contraire, et les raisons sur lesquelles il s'appuie sont victorieuses. Sans prétendre résoudre une question encore indécise, mais désireux de faire connaître les divers sentiments exprimés à cet égard, nous croyons qu'on nous saura gré de transcrire ici, sous toutes réserves contre la préférence accordée à Valenciennes, une note inédite d'un auteur montois qui s'est beaucoup occupé de notre histoire.

« Il n'est pas vrai, dit M.r le curé Amand, que le manuscrit de Jacques De Guyse périt pendant le siége de Mons en 1691. Voici ce que je sais : La ville ayant été prise par Louis XIV, il chassa du couvent de Mons les récollets de la province wallone, et y introduisit les récollets de la province française de Saint-André, si je ne me trompe. On croit que le sujet de la colère du roi contre les récollets vient de ce qu'il faillit être emporté dans son carosse d'un boulet de canon, qu'un récollet avait pointé sur lui des remparts. Quoiqu'il en soit, quand les récollets français évacuèrent le couvent de Mons, en 1697, lorsque la ville fut rendue à l'Espagne par la paix de Riswick, ils emportèrent furtivement tout ce qu'il y avait de plus précieux dans le couvent, et entre autres effets, le manuscrit de

Digitized by Google

document des archives communales,[1] on voit apparaître les *rhétoriciens*, dont l'existence en cette ville, comme association privée, semble pouvoir être fixée à une date même antérieure à 1431,[2] mais qui n'obtinrent cependant du conseil de ville, que le 13 mars 1533, l'autorisation d'y établir officiellement leur confrérie sous le titre de *Chambre de rhétorique*. C'est dans ces petites académies, érigées en l'honneur et sous l'invocation de la mère de Dieu, que nos ancêtres se livraient aux jeux et aux délassements de l'esprit.

Jacques De Guyse fut transporté à Valenciennes. Rien de plus simple que de dire qu'il avait été brûlé pendant le siége. Foppens l'a cru et l'a écrit dans ses notes sur Lemire et dans sa *Bibliothèque belgique*.

« En 1788, j'ai vu, dans la bibliothèque des Récollets, à Valenciennes, les trois volumes de De Guyse, sur vélin, avec le portrait de l'auteur en miniature à la tête du premier volume, et quelques lettres initiales dorées dans le goût antique. Le caractère est très-lisible et paraît être du siècle de l'auteur. On dit qu'il s'en trouve un exemplaire à Lille; je ne l'ai pas vu, ainsi je ne saurais décider si celui de Valenciennes est autographe ou si c'est celui de Lille; au reste celui de Valenciennes le paraît; il était enchaîné chez les récollets. Le troisième volume est rongé des rats. — Quand les monastères ont été détruits en France, tous les livres qu'on pût ramasser dans les maisons religieuses furent déposés au collége de Valenciennes; j'y eus accès et j'y vis encore ledit manuscrit. Il y resta quelques années; mais vers 1799, des commissaires de Paris devaient fourrager *(sic)* partout pour enlever les manuscrits précieux pour la bibliothèque nationale. La municipalité de Valenciennes, craignant pour le manuscrit de De Guyse, le fit transporter à l'hôtel-de-ville, où il est aujourd'hui (1802). Depuis il repose à la bibliothèque de cette ville. »

[1] A. Lacroix, *Episode du règne de Jean de Bavière*, page 43. Un compte de 1406 contient cette mention :

« Au roy des menestreurs de Haynaut et à plusieurs compaignons menestrels qui, en sou quaresme, avoient tenut leur escolles en le ville de Mons fu donnet de courtoisie en ayde de fraix par yaulx fais, . . iiij liv. x s. »

[2] H. Delmotte, *Notice sur la chambre de rhétorique de Mons;* — *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, 1835, page 257; — Vinchant, édition des Bibliophiles de Mons, tome 4, à la date de 1431.

Digitized by Google

Ces utiles institutions, si célèbres dans l'histoire littéraire de la Belgique, existaient dans presque toutes nos villes; elles étaient connues sous les dénominations diverses de *Puys*[1] *d'amour*, de *Puys verd*, de *Confrérie des clercs*, de *Chambres* ou *Escoles de rhétorique*, etc., etc., et, c'est une justice à leur rendre, elles aidèrent puissamment à faire renaître et à développer le goût des lettres dans notre pays. L'instruction, qui, jusqu'à cette époque, était restée, en quelque sorte, concentrée dans les monastères, va se propager peu à peu, et déjà se lève l'aube de l'émancipation intellectuelle du peuple.

Ces chambres de rhétorique ouvraient des concours, proposaient des questions et décernaient des récompenses aux auteurs des meilleures réponses. Vinchant rapporte, sous la date de 1431, « que les bourgeois de Mons, qui se nommoient *rhétoriciens*, se trouvèrent en l'abbaye de Liessies, avec ceux de Valenciennes, Douay, Cambray, Hesdin et autres lieux pour assister à la dispute de rhétorique qui devoit y avoir lieu pour décider cette question mise au concours par l'abbé Gilles Duchesnes : *Pourquoi la paix ne cognoissoit le royaulme de France?* » Question toute de circonstance, à une époque où la France et l'Angleterre en armes luttaient avec le plus d'acharnement. Le premier prix, ajoute Vinchant, qui était *un paix*[2] d'argent, fut décerné à ceux de Hesdin, et le second, qui était un *agnus Dei*, à ceux de Valenciennes.[3]

[1] *Puy*, du latin *podium*. C'était un lieu élevé devant l'orchestre du théâtre où se plaçaient les consuls et les empereurs. Le nom de *Puy* donné à ces réunions littéraires où l'on jugeait les concours, est venu de ce qu'on élevait, dans ces occasions, un théâtre ou une estrade pour la distribution des prix.

[2] *Paix*, espèce de relique ou d'instrument sacerdotal, en métal ciselé, émaillé ou niellé, que le prêtre officiant donnait à baiser dans l'église les jours de grande fête. On ne baise plus aujourd'hui que la patène. Les paix niellées du quinzième siècle sont fort recherchées des curieux.

[3] VINCHANT, édition des Bibliophiles de Mons, tome 4, à la date de 1431.

Digitized by Google

Il est à remarquer que c'est aussi en 1431 qu'a lieu, sur la même question, le concours d'Arras, où figurent, dit M.r Gérard dans sa notice sur les chambres de rhétorique, rapportée par M.r De la Serna Santander, les sociétés de Valenciennes, Douay, Cambray et Hesdin.[1] L'auteur ne mentionne pas celle de Mons, mais il est à croire qu'ayant pris part au premier concours, elle a également assisté au second.

N'est-ce pas le cas de répéter avec le prophète : *Nihil sub sole novi?* Les choses qui paraissent nouvelles ne sont le plus souvent que des réminiscences, et, comme l'a dit un grand écrivain : *Inventer n'est que se ressouvenir.* Qui se serait douté que nos pères, devançant de plus de quatre siècles la manifestation de généreuses utopies, eussent aussi tenu leurs *congrès de la Paix?*

Au mois de juillet 1498, les arbalétriers de Mons, ayant remporté le premier prix au concours de Gand, auquel avaient pris part les sociétés de toutes les villes du pays, des rhétoriciens montois se distinguent particulièrement au banquet offert aux vainqueurs. Vinchant nous a conservé les noms de ces joyeux convives, amis de la chanson et de la rime ; voici ce qu'il en dit: « Aucuns rhétoriciens de Mons, en nombre de cinq, si comme Hierosme Fosset, Jamin Lescoignies, le petit Jacquet, Jacquemin Bosquet et Rogerie, donnèrent plusieurs récréations et contentements aux assistants. »[2]

Les rhétoriciens de Mons s'assemblaient à la maison de paix dans la chambre dite de *Notre-Dame* (aujourd'hui le grand salon de l'hôtel-de-ville), mise par le magistrat à la disposition de cette confrérie et appropriée à son usage aux frais du trésor communal. Souvenir honorable des encouragements que

[1] *Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne*, page 161.

[2] VINCHANT, édition des Bibliophiles de Mons, tome 4, à la date de 1498.

Digitized by Google

l'autorité municipale accordait aux utiles travaux et aux nobles plaisirs de l'intelligence.[1]

C'est vers le milieu du quinzième siècle qu'apparaît à Mons un genre de spectacle ou de représentations dramatiques populaires, en harmonie avec les mœurs simples et l'esprit religieux de l'époque. L'église condamnait les spectacles, comme elle avait auparavant défendu les tournois, les sotties ou les farces.

Pour amuser l'oisiveté des grands seigneurs et délasser le peuple de ses rudes travaux, tout en l'initiant à la connaissance de l'écriture sainte, on représenta des Mystères, drames, tirés de l'ancien testament ou de l'évangile, qui, servant de transition entre la tragédie antique et la tragédie moderne, doivent être considérés comme les premiers monuments de l'enfance du théâtre français. La scène où se représentaient ces mystères se formait de vastes échafauds dressés, le plus souvent, au coin des rues ou au milieu d'une place publique ; les rôles étaient remplis par des membres de corporations ou confréries, auxquels s'adjoignaient presque toujours des personnages de distinction de l'ordre laïque et même de

[1] A. Lacroix, *Souvenirs sur Jacques De Guyse; la Chambre de rhétorique de Mons*, etc., page 7.

Lorsque nous écrivions ces lignes, nous éprouvions le regret de penser que la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, moins favorisée que les rhétoriciens du quinzième siècle, n'avait pu obtenir de l'autorité publique un asile convenable pour la tenue de ses séances. Constamment ballottée depuis son origine, en 1833, de local en local, passant successivement d'une salle de lecture de la bibliothèque publique à un salon de l'hôtel-de-ville, puis à une autre salle du gouvernement provincial, et enfin à une chambre incommode de l'école des mines (rue des Ursulines), cette Société voit arriver le terme de ses périgrinations, car, nous le disons avec une vive satisfaction, le conseil communal a, par résolution du 27 juillet 1850, décidé qu'un local, dans l'hôtel-de-ville, attenant au salon ci-devant occupé par les rhétoriciens de Mons, serait mis à la disposition de cette société, qui pourra en prendre possession avant peu, les travaux d'appropriation étant sur le point d'être terminés.

Digitized by Google

l'ordre religieux. Les acteurs, qui prenaient, paraît-il, la chose fort au sérieux, couraient quelquefois certains dangers. Qu'on nous permette de citer ici, en forme de digression, une anecdote assez piquante que les frères Parfait rapportent dans leur histoire du théâtre français : [1] « L'an 1437, lorsque Conrad Bayer, évêque de Metz, fit exécuter le mystère de la Passion en la plaine de Veximiel, près cette ville, fut dieu un sire, appelé *seigneur Nicolle Dou Neufchatel en Tourraine*, lequel estoit curé de Saint-Victour de Metz, lequel fut presque mort en la croix, s'il n'avoit esté secouru ; et convient qu'un autre prestre fut mis en la croix pour parfaire le personnage du crucifiement pour ce jour ; et le lendemain ledit curé de Saint-Victour parfit la résurrection, et fit très-haultement son personnage, et dura ledit jeu. Et un autre prestre, qui s'appeloit messire Jean de Nicey, qui estoit chapelain de Métrange, fut Judas, lequel fut presque mort en pendant, car le cœur lui faillit, et fut bien hastivement despendu, et porté en voye. Et estoit la bouche d'enfer très-bien faite, car elle ouvroit et clooit quand les diables vouloient entrer et issir. »

C'est à l'occasion de la réception qui fut faite à Philippe-le-bon, lors de sa venue à Mons, au mois de juin 1455, qu'eut lieu l'une des plus remarquables représentations de drames populaires, ou mystères, dont les archives communales de cette ville nous ait conservé le souvenir.[2]

Hors de la porte d'Havré, par où le duc fit son entrée, on représenta la lutte de la religion contre l'hérésie. Un théâtre y avait été élevé, sur lequel se tenait debout une vierge, personnifiant la *Foi catholique*. Elle était tout échevelée et vêtue d'un manteau couvert d'inscriptions symboliques, telles

[1] *Histoire du Théâtre-Français*, tome II, pages 285 et 286.

[2] 2.me registre des résolutions du conseil de ville de Mons, entre les fol. 332 v.° et 333 r.°; — M.r Gachard, notes sur l'*Histoire des ducs de Bourgogne*. Edition de Bruxelles, tome 2, page 132.

Digitized by Google

que : *la Foi Abel*, *la Foi Enoch*, *la Foi Noël*, *la Foi Abraham*, *la Foi Isaac*, *la Foi Jacob*, *la Foi Moïse*, *la Foi saint Pierre*, *la Foi saint Paul;* etc... — A sa gauche, était un grand prince appelé *Hérèse*, et ses complices, menaçant d'une hâche, qu'il tenait à la main, cette vierge que défendait un autre prince placé à sa droite, nommé *Ami* ou *Secours de Foi*, lequel avait des anges parmi ses compagnons. Vis-à-vis de l'entrée de la rue du Hautbois, se trouvait un autre théâtre où fut représentée la prise de Constantinople, par Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut. Un troisième avait été dressé près de la fontaine sur le Marché.[1] On y exécuta le couronnement du comte Baudouin. Enfin, à l'entrée de la rue de Naast, on simula l'Assomption de Notre-Dame, ayant plusieurs vierges martyres à ses côtés; des anges chantaient des cantiques à sa louange, et, à coté de Dieu, parmi les apôtres et les chevaliers martyrs, on voyait saint George, saint Maurice, saint Victor, saint Eustache, saint Adrien. Un homme éloquent, c'est l'expression consignée dans le registre du conseil de ville (un rhétoricien sans doute), muni d'un livret, donnait au duc, à chaque théâtre, l'explication du spectacle.

La même année, le 26 juillet, commença la représentation, qui dura quatre jours, de la Vie, de la Passion, de la Mort, de la Résurrection et de l'Ascencion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.[2]

Lors de la joyeuse entrée de Charles-le-téméraire à Mons, le 21 mars 1467 (1468 nouveau style),[3] le conseil de ville fit encore représenter des mystères.

[1] Aujourd'hui la Grand'Place.

[2] 2.me registre des résolutions du conseil de ville de Mons, fol. 333 v.o.

[3] On sait que ce n'est qu'en 1575 que Philippe II, par un édit du 16 juin, ordonna que le commencement de l'année civile fût fixé au premier janvier. Antérieurement, l'année commençait à Pâques dans le diocèse de Cambrai. Par conséquent, le mois de mars inscrit 1467, était véritablement le mois de mars 1468, puisque l'on comprenait sous le millésime 1467 tous les mois qui s'écoulaient depuis Pâques 1467, venant le 29 mars, jusqu'à Pâques 1468, venant le 17 avril.

Digitized by Google

Il existe, aux archives communales, un compte détaillé des dépenses faites, à cette occasion, par le magistrat; ce document contenant quelques renseignements assez curieux, on ne nous saura peut-être pas mauvais gré d'en insérer ici, en note, un extrait succinct.[1]

Le mystère de la Passion, cette grande épopée religieuse, fut encore représenté à Mons, en 1501, avec une pompe extraordinaire.

Telle était l'importance attachée à ces sortes de solennités que Philippe-le-beau écrivit, le 2 juillet, au magistrat, pour

[1] A la vefve Hellin Lecarlier dite *le tourneur*, lequelle on fist faire ordonner et mettre soubz plusieurs hours (A) pour cause de ladite venue, si comme ung hourt sur le Marchiet sur lequel fut ordonné en estat qu'il appartenoit les xij pères, ossi les bannerez, les abbés et bonnes villes du pays de Hainaut. *Item* une porte à l'entrée de la rue de Nimy, entre la maison du *Miroir* (B) et la maison où demeuroit Mahieu Loste Clercq et allençon (C), d'icelle porte hours où furent ordonnez les personnages de saint Vinchien et sainte Waudru et au-dessus d'icelle porte ung lion, une pucelle jetant vin et yeau. *Item* ung hourt au-devant et emprès le capel de Medame (D) en ladite rue de Nimy où furent ordonnez les vij Vertus, ung autre hourt devant Saint-Jacques (E), où furent iiij Vertus; ung hourt au dehors de le porte de Nimy où fut ordonné Judicq; ung hourt en la ruë du Casteau où fut ordonné *Te Deum*, et le roelx de Fortune (F) et ung autre hourt assez près de l'église madame Sainte-Waudru, a esté paiet pour tous ces hours, fais et livrez, tant pour étoffes comme pour œuvre de le main, cariages et autrement, d'accord fait à elle, . . xlv liv.

(A) Exécuter plusieurs théâtres, échafaudages. — (B) La rue du Miroir ne fut ouverte, sur le terrain de deux maisons portant pour enseigne : *Au grand* et *Au petit Miroir*, d'où elle a pris son nom, qu'après l'acquisition de ces propriétés faite par la ville de Mons, le 14 avril 1516.—(C) Auprès, contre. — (D) Aujourd'hui l'église de Sainte-Elisabeth. Ce n'était en 1468, qu'une petite chapelle fondée en 1345 par Elisabeth d'Antoing, sur l'emplacement occupé par l'hôtel de son mari Gérard Deverchin, sénéchal du Hainaut. — (E) L'hôpital Saint-Jacques supprimé en 1703, par suite de sa réunion avec l'hôpital royal. Les confrères de la miséricorde y établirent leur confrérie en 1707, et sur l'emplacement a été bâtie, en 1818, par M.rs Honnorez frères, la maison portant aujourd'hui le numéro 108 de la rue de Nimy. — (F) La roue de fortune.

Digitized by Google

l'inviter à retarder de trois semaines ou d'un mois le jour fixé pour ce spectacle, afin qu'il pût y assister avec sa sœur la princesse de Castille, qui devait passer par cette ville. Le conseil envoya une députation au prince pour le prier de consentir à ce que la cérémonie eût lieu au jour primitivement fixé, donnant pour raison que les préparatifs faits, les dépenses qu'ils avaient entraînées et les avertissements répandus dans le pays pour attirer le peuple, ne permettaient pas d'ajourner la fête, sans un grand préjudice pour la ville de Mons.[1]

Ce n'est que longtemps après que la représentation de ce drame religieux est faite à Valenciennes. Il est assez curieux,

A Jacques Masselot pour avoir fait et teint xxiiij kevelures pour servir aux angeles ordonnez sur ledit hourt en ladite rue du Casteau, onze autres kevelures et ung pour saint Antoine, prix par accord fait portant. . lx sols.

Pour dépens fais par les *compagnons* du hourt en ledite rue du Casteau à plusieurs fois qu'ils se trouvèrent ensemble, tant pour adviser, ordonner matère de le mystère (G) qu'ils avoient intention de mettre soubz, comme en sollicier (H) ledit hour avec en pourvoir de ornements et tapisseries servant à le mystère dudit hourt, aussi le jour de ledite venue tant sur ledit hourt en attendant nostre très-redoubté seigneur, et après ce qu'ils furent dudit hourt descendus, pour être rendus à Baudouin Gossuin Clercq . . . . . x livres xvij sols.

A plusieurs *compagnons* qui se mirent ensemble ès le maison de le Paix (J), pour keillier (K) advis et matères, le mannière de faire pour lesdits hours, tant du Marchiét, comme de celuy de Nimy, pour selon ce fournir et mettre soubz les *dictées* des mystères, fut donné pour faire ensemble bonne chière, ... xl sols.

Pour dépens fais par les devant dits commis, leur clercq et autres *compagnons* qui les assistèrent, que journellement il leur convenait tenir ensemble pour adviser à tout ce qu'il estoit de faire, et ossi pour compter et payer les parties devant dites et en autre manière besongnier, a esté pour la somme de . . . . . xviij livres x sols v deniers.

[1] 4.me registre des résolutions du conseil de ville de Mons; assemblées du 12 et du 19 juin, du 3 et du 14 juillet 1501, fol.° 352 v.° à 354 r.°

(G) Préparer la matière du mystère. — (H) Établir. — (J) L'hôtel-de-ville. — (K) Recueillir.

Digitized by Google

pour se faire une idée exacte de ce genre de spectacle, de connaître les détails que Doutreman en donne dans son histoire, nous les transcrivons ici : [1]

« Aux festes de Pentecoste de l'an MDXLVII, les principaux bourgeois de la ville représentèrent sur le théâtre, la Vie, Mort et Passion de Nostre-Seigneur, en vingt-cinc journées: en chacune desquelles l'on fit paroistre des choses estranges, et pleines d'admiration. Les secrets du Paradis et de l'Enfer estoient tout à faict prodigieux, et capables d'estre pris par la populace pour enchantement. Car l'on voyoit la Vérité, les Anges et divers autres personnages descendre de bien haut, tantost visiblement, autrefois comme invisibles, puis paroistre tout à coup; de l'Enfer, Lucifer s'eslevoit, sans qu'on vist comment, porté sur un dragon. La verge de Moyse, de seche et sterile, jettoit à coup des fleurs et des fruits; les ames de Hérode et de Judas estoient emportées en l'air par les diables. Les diables chassés des corps, les hydropiques et autres malades guéris, le tout d'une façon admirable. Icy Jésus-Christ estoit eslevé du diable, qui rampoit le long d'une muraille plus de quarante pieds de haut: là il se rendoit invisible: ailleurs il se transfiguroit sur la montagne de Thabor. On y vit l'eau changée en vin, mais si mystérieusement, qu'on ne le pouvoit croire: et plus de cent personnes de l'auditoire voulurent gouster de ce vin; les cinc pains et les deux poissons y furent semblablement multipliés, et distribués à plus de mille personnes: nonobstant quoy il y en eut douze corbeilles de reste. Le figuier maudit par Nostre-Seigneur parut seché et les feuilles flestries en un instant. L'éclypse, le terre-tremble, le brisement des pierres, et les autres miracles advenus à la mort de Nostre-Seigneur furent représentés avec des nouveaux miracles. La foule y fut si grande, pour l'abord des estrangers, qui y vindrent de France, de Flandre et d'ailleurs, que la recepte

[1] DOUTREMAN, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, page 396.

Digitized by Google

monta jusqu'à la somme de quattre mille six cens et quattre-vingts livres : combien que les spectateurs ne payassent qu'un liard, ou six deniers chacun. Les vers furent du depuis imprimés à Paris, sans le nom des aucteurs. »

Des mystères furent encore représentés à Mons à l'occasion d'autres réjouissances publiques ; nous citerons, comme les plus remarquables, ceux qui furent joués lors du passage en cette ville, au mois de novembre 1470, de Marguerite d'Yorck, accompagnée de Marie de Bourgogne, et plus tard, pour célébrer la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle, le 23 février 1600.

M.r Lacroix a consigné, dans une intéressante notice, la relation du premier, et madame Clément-Hémery le souvenir du second, en publiant le compte-rendu de Jean Bosquet, auteur montois, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de Cambrai sous le numéro 693.[1]

Ces spectacles populaires qui marquent l'époque de l'enfance ou, si l'on aime mieux, de la renaissance de l'art théâtral, se rattachent trop intimement à notre sujet pour qu'on ne nous pardonne pas de nous être un peu trop complu, peut-être, à en parler.

Les établissements d'instruction publique, les musées, les bibliothèques, les sociétés scientifiques doivent aussi trouver leur place dans une notice sur l'histoire littéraire d'une ville. Jetons donc un coup d'œil rapide sur les institutions de cette espèce dont la ville de Mons fut successivement dotée.

Il nous est impossible de dire quels étaient les moyens d'instruction pour les habitants de nos contrées depuis le septième siècle jusqu'au onzième. On peut conjecturer toutefois, sans

[1] A. Lacroix, *Relation de la joyeuse entrée à Mons, en 1470, de Marguerite d'Yorck d'Angleterre et de Marie de Bourgogne*, page 14 et suivantes ; — Clément-Hémery, *Histoire des fêtes civiles et religieuses de la Belgique méridionale*, 2.e volume, page 300 et suivantes.

Digitized by Google

craindre de trop se tromper, que ces moyens étaient extrêmement restreints et presque exclusivement accessibles à ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique.

Le premier établissement d'instruction publique dont nos vieilles chroniques montoises nous aient conservé la mémoire, est la grande école dite *l'école au surplis*, fondée par les chanoines de Saint-Germain, à une date très-reculée, que nous ne pouvons préciser, mais qui est certainement antérieure au douzième siècle. Il est présumable d'ailleurs que la ville de Mons avait déjà, au commencement du neuvième siècle, une de ces écoles monastiques que Charlemagne, ce grand restaurateur de l'enseignement et des lumières, fit établir auprès de toutes les cathédrales et dans les principales villes de ses vastes états.

Un document authentique, reposant aux archives de l'administration des Hospices, le testament d'un curé de Saint-Nicolas, nommé Nicolas Leleux, daté du jour de Saint-Martin 1290, prouve qu'à cette époque déjà une école des pauvres existait à Mons. On y voit en effet que ce prêtre fait une donation en faveur de cet établissement.[1]

En 1545, le magistrat établit le collége de Houdain, après avoir fait, le 12 décembre 1544, un concordat avec les chanoines de Saint-Germain. C'est de ce collége, recommandable non moins par le mérite des professeurs, parmi lesquels figurent avec honneur Julien Waudré, Jean Desmaret et Pierre Procureur, que par les bonnes et fortes études qu'on y faisait, que sont sortis plusieurs de ces élèves distingués qui brillèrent au premier rang à l'Université de Louvain, et la plupart des hommes de lettres et des savants qui tiennent une place honorable dans la biographie des auteurs montois de la seconde moitié du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième.

[1] *Rapport sur l'origine et les revenus de la* grande aumône *et de la* maison du Saint-Esprit, *fait au conseil de régence de Mons, le 11 mai 1833, par Charles Rousselle.*

Digitized by Google

Bientôt après, en 1583, nous voyons apparaître à Mons, sous les auspices d'Alexandre Farnèse, cette corporation, célèbre à des titres si divers, constamment attaquée et toujours défendue avec une égale ardeur; tantôt puissante, tantôt persécutée; sorte de phénix sans cesse renaissant; espèce d'hydre dont les innombrables têtes se multiplient sous les coups qui les abattent; insaisissable Protée empruntant parfois l'éclat du flambeau de la raison et de la liberté, parfois se couvrant de l'ombre de l'ignorance et se chargeant des chaînes du despotisme; véritable sphinx, en un mot, posant au monde une redoutable énigme qui n'est pas encore résolue.

Après quelques années de séjour à Mons, les jésuites y ouvrent, en 1598, leurs écoles d'humanités, et, en 1620, un séminaire, qu'ils y maintiennent jusqu'à la suppression de leur ordre en Belgique, en 1773.[1]

Les établissements d'enseignement primaire, exclusivement tenus et dirigés à cette époque par des instituteurs dépendants du clergé, jouissaient, ainsi que les deux colléges d'humanités qui existaient alors à Mons, d'une grande prospérité.

Nous trouvons les renseignements suivants, sur l'état de l'instruction publique en cette ville, dans un rapport fait par le magistrat à la fin du seizième siècle: « La josnesse y est tres-bien instruite, y ayant plusieurs gens d'eglise tenant escolles trivialles;[2] sy y sont deux colleiges et maistres très-doctes; les peres de la société de Jhesu y enseignent; et y sont pour le present environ IV ^c^ escolliers, et n'en sont en moindre nombre au colleige de Houdaing, anchienne escolle soubz l'administration de la ville. »[3]

[1] Le décret de Marie-Thérèse abolissant l'ordre des Jésuites dans les Pays-Bas, en exécution de la bulle de Clément XIV, du 21 juillet 1773, porte la date du 13 septembre de la même année.

[2] Écoles élémentaires; écoles primaires.

[3] *Rapport sur les antiquités de Mons, fait par le magistrat.* Publication des Bibliophiles de Mons, n.° 2, page 9.

Digitized by Google

Les idées nouvelles, dont la révolution française voulut assurer le triomphe, amenèrent nécessairement des modifications profondes dans l'ancien système d'instruction publique. Une loi du 3 brumaire an IV posa les bases d'une nouvelle organisation de l'enseignement, et c'est en vertu de cette loi qu'une école centrale, pour le département de Jemmapes, fut créée à Mons, par un arrêté de l'administration départementale du 17 floréal an V (6 mai 1797). Elle cessa d'exister le 1.er nivôse an XI (22 décembre 1802),[1] par suite d'un arrêté du 26 vendémiaire précédent, instituant un lycée à Bruxelles, en exécution de la loi du 11 floréal an X (1.er mai 1802), loi qui, modifiant l'organisation précédente, divisait les institutions d'instruction publique en écoles primaires, en écoles secondaires, en lycées et en écoles spéciales.

De l'école centrale de Mons, établissement fondé sur des bases larges et solides, et dirigé par des professeurs habiles, sont sortis plusieurs des hommes distingués qui, depuis un demi-siècle, ont marqué dans l'histoire administrative, judiciaire, artistique, scientifique et littéraire de cette ville. Hallez (Germain) y enseigna le dessin; Malghem (Jean-Joseph), la grammaire générale; Robert et Masson-Regniez, les belles-lettres; Ricourt, la physique et la chimie expérimentales; Anthoine, les mathématiques; Boulenger (Charles), l'histoire et la géographie; Duvivier (Auguste), l'histoire naturelle; Thomeret (Athanase-Marie), la législation. La conservation et la direction de la bibliothèque étaient confiées à Philibert Delmotte.

A la fermeture de son école centrale, la ville de Mons eut deux écoles secondaires, ou d'enseignement moyen, instituées conformément à la loi du 11 floréal an X; l'une, qui siégeait au

[1] Les cours de l'école centrale étaient donnés dans les bâtiments du couvent des Ursulines, alors supprimé; le pensionnat était établi au local de l'ancien séminaire des Jésuites, aujourd'hui l'athénée.

Digitized by Google

refuge de Saint-Ghislain,[1] cessa d'exister en 1810; l'autre, qui occupait les bâtiments de l'ancien séminaire des Jésuites, fit place ou plutôt s'incorpora à cet important établissement d'instruction moyenne que l'autorité communale organisa en 1817, sous le titre de *collége de Mons*, et qui, depuis la loi du 1.er juin 1850, a pris celui d'*athénée*.

Ce nouvel état de choses appelle une réorganisation de l'enseignement; puissent ceux qui en seront chargés et qui arrêteront le programme des cours, ne pas céder à cet entraînement irréfléchi et trop commun de nos jours, de vouloir faire tout apprendre à la jeunesse! En étendant outre mesure le cadre des matières, on fait perdre en profondeur aux études ce qu'elles gagnent en superficie, et, dans les efforts d'une vaine tentative pour acquérir à la fois toutes les connaissances, l'intelligence des élèves s'étiole, leur jugement s'affaiblit, en même temps que le demi-savoir élève et grandit leurs prétentions.

La ville de Mons offre de nombreuses et précieuses sources d'instruction à la jeunesse; elle possède, indépendamment d'une école des mines fondée en 1837 et qui, lors de sa réorganisation en 1845, a pris le titre d'école spéciale de commerce, d'industrie et des mines, une académie des beaux-arts,[2] une école de musique[3] et un musée, dont la formation ne date que de 1839.

C'est un plaisir pour nous de pouvoir dire ici en l'honneur de la magistrature municipale de Mons qu'elle n'a failli, dans aucun temps, à ses devoirs envers l'instruction publique, ce

[1] Aujourd'hui le couvent des filles de la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus, rue des Ursulines.

[2] Fondée en 1781.

[3] Fondée en 1820 et réorganisée d'abord en 1835 puis en 1844.

Digitized by Google

premier besoin des sociétés, et qu'elle n'a jamais reculé devant aucun sacrifice pour satisfaire aux exigences de l'enseignement.

Avant le dix-neuvième siècle aucun dépôt littéraire ouvert au public n'existait en cette ville; toutes les richesses bibliographiques se trouvaient disséminées dans les bibliothèques des monastères. Les frères mineurs, les récollets de Mons, les abbayes d'Alne, de Saint-Ghislain, de Cambron, de Saint-Denys en Brocqueroy, de Bonne-Espérance, de Saint-Foillan au Rœulx, de Lobbes et d'Hasnon passent pour avoir possédé les collections les plus riches et les plus précieuses en livres imprimés et en manuscrits.

La bibliothèque publique de Mons doit son origine à la création d'une école centrale dans cette ville. La loi du 3 brumaire an IV, en instituant une école de cette espèce au chef-lieu de chaque département, avait ordonné qu'une bibliothèque y fût annexée. Celle de l'école centrale de Mons fut organisée, en l'an V de la République française, par les soins de Philibert Delmotte, et au moyen de la réunion des livres et des manuscrits provenant des collections littéraires des couvents supprimés. On y adjoignit 461 volumes fournis par la bibliothèque des États du Hainaut et 530 ouvrages provenant des couvents de Tournai.[1] Établie dans l'ancienne église de l'abbaye d'Épinlieu, elle fut ouverte pour la première fois au public le 15 floréal an X (5 mai 1802).

A l'époque de la suppression de l'école centrale du département de Jemmapes, en l'an XI, la ville de Mons fut au moment de perdre sa bibliothèque qui constituait une propriété de l'État; mais, cédant à de justes représentations, le gouvernement lui en fit l'abandon. La vente par l'État du domaine d'Épinlieu rendit nécessaire le choix d'un nouveau local pour

[1] Ch. Delcourt, *Notice historique sur la bibliothèque de Mons*, page 65 *et passim*.

Digitized by Google

y transférer la bibliothèque de la ville. Une propriété communale, l'ancien collége des Jésuites, fut disposée pour la recevoir, et, le 6 août 1811, cette bibliothèque fut ouverte au public dans les bâtiments où elle se trouve aujourd'hui.

Formée, comme nous l'avons dit plus haut, de la réunion des livres et des manuscrits des couvents supprimés et de ceux de l'ancienne bibliothèque des États du Hainaut, elle s'est successivement enrichie depuis, notamment par les acquisitions faites à la vente de la belle bibliothèque de M.r Leclercqz, qui commença le 3 août 1829, et, plus tard, de celles de M.r le chanoine Wins et de M.r le bibliothécaire Henri Delmotte, qui eurent lieu en 1835 et en 1838. Elle s'accroît encore chaque année par les acquisitions faites au moyen d'un subside communal, malheureusement insuffisant, et par les dons du gouvernement et de quelques particuliers.

Le catalogue de cette bibliothèque, que l'on imprime en ce moment, mettra enfin le public à même de connaître les richesses de ce dépôt littéraire.

La bibliothèque de Mons possède aujourd'hui 406 manuscrits et environ 16,000 volumes imprimés, dont 91 incunables.

Parmi les imprimés, nous citerons comme les plus importants : la polyglotte de Plantin et celle de Vitré; une collection assez précieuse des pères de l'église et de théologiens; les œuvres de Mabillon, de Du Cange, de Montfaucon, de Kircher, de Muratori, de Grœvius, le Journal des savants, l'Encyclopédie de Panckouke, le grand ouvrage sur l'Égypte, le Racine in-folio de Didot; enfin une riche collection de livres et de brochures sur l'histoire du pays et plus spécialement sur celle de la ville de Mons.

Les manuscrits les plus intéressants concernent l'histoire du Hainaut; on remarque toutefois, en dehors de cette catégorie, un Flavius Josèphe du douzième siècle *(De antiquitatibus judaicis)*; les Tournois de Chauvenci, par Jacques Brétex,

Digitized by Google

annotés par Philibert Delmotte et publiés par son fils ; enfin le roman de Perceval le Gallois. [1]

Deux ouvrages xylographiques d'une grande rareté se trouvent dans cette bibliothèque : l'un est un exemplaire de la troisième édition dont parle La Serna [2] de la fameuse *Bible des pauvres*, exemplaire malheureusement incomplet, car il ne renferme que 21 planches du nouveau Testament ; l'autre est un exemplaire complet de l'*Exercicium super Pater noster*, ouvrage plus rare encore que la Bible des pauvres et qui a été cité pour la première fois dans le *Dictionnaire bibliographique du quinzième siècle*. [3]

Elle possède aussi un magnifique exemplaire de l'*An des sept dames*, incunable fort recherché, et un *Ptolemée*, imprimé sur vélin, à Venise, en 1511, avec les cartes enluminées.

N'oublions pas de mentionner le précieux dépôt, accessible au public, des archives des anciens États du Hainaut, de la trésorerie des chartes de cette province, de la cour féodale et des chapitres nobles de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, auxquelles sont venus et viendront encore s'adjoindre des documents historiques extraits des archives judiciaires ; n'oublions pas non-plus, l'importante collection des archives communales de Mons, toutes sources qui offrent, pour l'étude de l'histoire de la patrie, des matériaux non moins intéressants que nombreux, et qui n'attendent qu'une main habile et exercée pour en faire sortir une bonne histoire de Mons et du Hainaut.

[1] M.r Adolphe Mathieu a publié une liste des manuscrits de la bibliothèque de Mons sur l'histoire du pays ; elle a paru dans plusieurs recueils périodiques et notamment dans les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, tome VI, pages 35—49. La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut a maintenant sous presse un précis analytique, par M.r Alex. Pinchart, des manuscrits que renferme ce dépôt.

[2] *Dictionnaire bibliographique du quinzième siècle*, tome II, p. 209.

[3] *Ibidem*, p. 402—407 ; — *Bulletin du bibliophile*, Paris, 1840, p. 197.

Digitized by Google

Depuis les chambres de rhétorique, on ne trouve rien qui signale l'existence à Mons d'autres sociétés littéraires, si ce n'est l'essai tenté, en 1800, par les professeurs de l'école centrale, à qui est due la création de la *Société philomathique*, qui publia la *Feuille décadaire du département de Jemmapes*, depuis le 4 messidor an VIII jusqu'au 4 germinal an IX. En 1824, quelques hommes d'intelligence, amis de la gaieté et de la chanson, résolurent de s'assembler tous les mois et prirent l'engagement de lire, à chacune de leurs réunions, une pièce de vers composée par eux sur un sujet donné. Henri Delmotte, Auguste Defontaine, pour ne citer que ceux qui ne sont plus, faisaient partie de ce cercle littéraire, qui avait pris le nom de *Société lyrique* et dont les archives inédites, riches en spirituelles compositions et en joyeux refrains, sont restées en la possession de M.r le docteur François, aujourd'hui professeur à l'université de Louvain. Ce qui donne un relief tout particulier à cette société, c'est que Béranger, l'immortel chansonnier, avait bien voulu, par une faveur toute exceptionnelle à cette époque, en faire partie comme membre honoraire. Elle se recommande encore en ce qu'elle a donné naissance à l'idée et à la publication du premier journal d'un intérêt véritablement local, rédigé par des Montois, qui parut à Mons du 9 juillet 1825 au 31 mars 1827, sous le titre : *Le Dragon*.

A partir de cette époque le goût des sciences et des lettres semble prendre un essor plus hardi, et nous touchons au moment où vont se poser deux actes qui auront l'influence la plus heureuse sur l'histoire littéraire de la ville de Mons ; nous voulons parler de la fondation *de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, qui eut lieu le 13 juin 1833, et de la création *de la Société des bibliophiles belges*, séant à Mons, instituée le 4 avril 1835, la première de ce genre qui ait été établie en Belgique.

En 1838 fut aussi fondée à Mons, sous le titre de *Société*

Digitized by Google

scientifique, une autre institution littéraire qui n'eut que quelques mois d'existence.

La Société des sciences, des arts et des lettres compte parmi ses membres plus d'une illustration dans les diverses branches des connaissances humaines, et, dans les colonnes du tableau de ceux que la mort lui a enlevés, on voit figurer, comme un souvenir d'honneur et d'éternels regrets pour elle, les noms de Fortia d'Urban, de Charles Nodier, de Germain Hallez, de Henri Delmotte, de Louis Delobel, et enfin de Fréderic de Reiffenberg, le dernier descendu dans la tombe, emportant avec lui tous les trésors d'un savoir encyclopédique, mais laissant à la ville de Mons la gloire d'avoir donné le jour à l'un des écrivains les plus érudits, les plus féconds et les plus infatigables de l'époque.

La Société des bibliophiles, créée dans le but de publier des documents historiques ou littéraires inédits, et de faire réimprimer des opuscules d'une grande rareté, concernant plus particulièrement le Hainaut et la ville de Mons, poursuit sa tâche avec un noble désintéressement et une intelligente activité. Elle a déjà mis au jour vingt volumes d'un haut intérêt, et, bien qu'elle ne reçoive aucun subside du trésor public, elle n'a pas hésité d'élever, avec ses propres ressources, un monument remarquable à l'histoire du pays, en entreprenant l'importante publication du manuscrit des *Annales du Hainaut*, par Vinchant, dont le père Ruteau n'avait donné qu'un abrégé défectueux et écourté.

Nul doute que ces deux utiles institutions n'aient été déjà fécondes en bons résultats, et ce sera un jour un beau titre pour ceux qui les ont fondées, d'avoir, en excitant leurs concitoyens à l'amour des travaux de l'intelligence, contribué à augmenter la richesse et l'importance de l'histoire littéraire du Hainaut et de la ville de Mons.

Digitized by Google

§ II.

De l'établissement de l'imprimerie à Mons.

La merveilleuse découverte du quinzième siècle, le grand art de la typographie, dont l'inventeur, selon la belle expression d'un poète, fut le mécanicien d'un monde nouveau, fit ses débuts à Mons à une époque assez tardive; c'est seulement en 1580 qu'un typographe flamand, du nom de *Roger Velpen*, mais plus connu sous celui de *Rutgher Velpius*, qu'il avait adopté, quitta la ville de Louvain où il exerçait son industrie, pour venir, le premier, établir une imprimerie dans la capitale du Hainaut.

Cette date n'a rien qui doive étonner: notre ville n'était pas un de ces grands centres d'instruction, un siége d'université, comme Louvain et Douai, qui attiraient le travail et la spéculation des imprimeurs. Elle manquait réellement des conditions nécessaires pour occuper l'activité d'une presse. Entourée, pour ainsi dire, d'un réseau de couvents et peuplée de religieux assez peu partisans de la publicité, elle ne possédait, à proprement parler, qu'une grande institution, la Cour souveraine du Hainaut, qui eût pu faire sentir la nécessité de l'établissement d'une imprimerie, si les avocats et les conseillers de cette cour n'avaient conservé l'ancienne habitude, qui s'est continuée même jusqu'à la fin du siècle dernier, de faire copier, pour leurs bibliothèques, tous les recueils manuscrits de la législation et de la jurisprudence du pays; mieux eût valu sans doute les livrer à l'impression, mais, soit crainte de la lettre moulée, soit désir de conserver le monopole de la science judiciaire, on ne le fit pas.

Digitized by Google

De pareilles mœurs, de pareils usages devaient nécessairement faire rechercher et rendre lucrative la profession de copiste et d'enlumineur de manuscrits ; aussi ces sortes d'écrivains, ou calligraphes, existaient-ils à Mons de temps immémorial, et même y formaient-ils une corporation importante en 1487, puisqu'ils obtinrent des lettres patentes le 17 juillet de cette année.[1]

Si notre ville ne jouit qu'assez tard de l'avantage de posséder une imprimerie, elle avait depuis longtemps des libraires, ou marchands de livres, qui faisaient déjà imprimer des ouvrages, pour leur compte, dans d'autres villes du pays.

Le premier qui tenta cette spéculation fut Jean Pissart, demeurant dans une maison située rue des Clercs et portant pour enseigne : *Saint Jean l'évangéliste.* En 1535, il fit imprimer, pour son compte, à Anvers, par les ordres du sénéchal de Hainaut, Pierre de Verchin, et par les presses de Michel de Hochstrat, la première édition des chartes du comté, de 1533, ainsi que des chartes et coutumes des chefs-lieux de la ville de Mons. Ce Jean Pissart était sans doute de la même famille que Jean et Antoine Pissart, libraires à Louvain, pour qui Guillaume Vissenaegen imprimait en 1544, à Anvers, une élégie sur la mort de Réné de Chalon, prince d'Orange.[2]

Les chartes du comté de Hainaut, celles des chefs-lieux de la ville de Mons et de Valenciennes furent encore réimprimées à Anvers par le même typographe et pour le compte du même libraire montois, en 1538 et 1540.

Deux autres libraires de Mons, nommés Jean Monsieur et Laurent Lenfant, firent imprimer, en 1553, par Jean Loy d'Anvers,

[1] De Boussu, *Histoire de Mons*, page 426.

[2] Un exemplaire de cette brochure rarissime existe à la bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Vanhultem, n.° 13,675. — Le *Bulletin du bibliophile belge*, tome 3, page 368, en a donné le titre.

Digitized by Google

les chartes du comté et celles du chef-lieu de Mons et de celui de Valenciennes.

Ces productions de la typographie anversoise se rattachant à l'histoire bibliographique de Mons, puisqu'elles ont été éditées par des libraires de cette ville, avant l'introduction de l'imprimerie dans ses murs, nous avons cru devoir donner ici les titres de ces volumes qui sont d'une extrême rareté.

a. Loix chartes: et coustumes du noble pays et comte de Haynnau qui se doibvent observer et garder en la souueraine et haulte court de Mons et jurisdiction dudict pays ressortissans à la dicte court de Mons.— Imprime en Anvers par Michel de Hochstrat pour Jehan Pissart, libraire demourant à Mons en Haynnau en la ruë des Clercs à lenseigne Sainct Jehan levageliste. M. CCCCC. XXXV. Cum gratia, et privilegio, In-folio, titre et feuillets liminaires 7 pages non chiffrées; texte LXXXIII pages. On remarque dans le titre une gravure sur bois, encadrée dans un cartouche contenant l'écusson des douze pairies du Hainaut, avec leurs noms sur une banderole, gravure qui représente Charles-Quint présidant l'assemblée des États du comté. *(Bibliothèque de M.r l'avocat Le Tellier, à Mons.)* M.r Van Praet cite un exemplaire de ce livre imprimé sur vélin.

b. Loix chartes: et coustumes du chief lieu de la ville de Mons et des villes ressortissans audict chief lieu de Mons. — Imprime en Anvers par Michel de Hochstrat pour Jehan Pissart, libraire demourant à Mons en Haynnau en la rue des Clercs à lenseigne Sainct Jehan levageliste. M. CCCCC. XXXV. Cum gratia, et privilegio. In-folio, titre et feuillets liminaires 4 pages non chiffrées; texte XXXVII. Dans le titre se trouve la même gravure qu'à l'ouvrage précédent. *(Bibliothèque de M.r l'avocat Le Tellier.)*

c. Loix chartes et coustumes du noble pays et conte de Haynnau qui se doibvent observer et garder en la souveraine et haulte court de Mons et jurisdictions dudict pays ressortissans à la dicte court de Mons. Nouvellement reveues et corrigees. — Imprime pour Jehan Pissart libraire demourant à Mons en Hainaut en la rue des Clercs à lenseigne Saint

Digitized by Google

Jehan levangeliste. M. D. xxxiii. Cum gratia et privilegio. In-4.°, titre et feuillets liminaires 7 pages non chiffrées; texte CLII pages avec la même gravure au verso du titre. (*Bibliothèque publique de Mons : Fugitives, coutumes;* portefeuille n.° I.)

d. Loix chartes et coustumes du Chief lieu de la ville de Mons et des villes ressortissans audit chief lieu de Mons. Nouvellement reveues et corrigees. — Imprime pour Jehan Pissart libraire, demourant à Mons en Haynnau en la rue des Clercs à lenseigne Sainct Jehan levangeliste. Mil. D. xxxviii. In-4.°, titre et feuillets liminaires 5 pages non chiffrées; texte 69 pages. Au verso du titre se trouve aussi la gravure. (*Bibliothèque publique de Mons : Fugitives, coutumes;* portefeuille n.° VI.)

e. Coustumes et usaiges de la Ville Eschevinaige, Banlieue et Chief lieu de Vallenchiennes. — Imprime pour Jehan Pissart libraire demourant à Mons en Haynnau en la rue des Clercs à lenseigne Sainct Jehan levangeliste. Mil. D. xl. In-4.°, titre et feuillets liminaires 12 pages non chiffrées; texte 68 pages avec la gravure au verso du titre. (*Bibliothèque publique de Mons : Fugitives, coutumes;* portefeuille n.° V.)

f. Loix, chartres et coustumes du noble pays et conte de Haynnau qui se doibvent observer et garder en la souveraine et haulte court de Mons et jurisdictions dudit pays ressortissans à la dicte court de Mons, nouvellement reveues et corrigées. — Imprimé pour Jehan Pissart libraire demourant à Mons en Haynnau en la rue des Clercs à lenseigne Sainct Jean levangeliste. Mil. D. xl. Cum gratia et privilegio. In-4.°, titre et table 8 feuillets non chiffrés, texte 152 pages avec la gravure au verso du titre. (*Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds de la ville.*)

g. Lois, chartes et coustumes du chief lieu de la ville de Mons nouvellement reveues et corrigées. — Imprimé pour Jehan Pissart libraire demourant à Mons en Haynnau en la rue des Clercs à l'enseigne Sainct Jehan levangeliste. Mil. D. xl. In-4.°, titre et table 5 feuillets non chiffrés; texte 64 pages, avec la même gravure au verso du titre. (*Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds de la ville.*)

Digitized by Google

h. Coustumes et usaiges de la ville eschevinaige banlieue et chef lieu de Valenchiencs. — Imprimé pour Jehan Pissart, libraire demourant à Mons en Haynnau en la rue des Clercs à lenseigne Sainct Jehan levangeliste. Mil. D. xl. In-4.°, titre et feuillets liminaires 12 pages non chiffrées ; texte 68 pages avec la même gravure au verso du titre. (*Bibliothèque publique de Mons : Fugitives, coutumes ;* portefeuille n.° v.)

i. Loix, chartres et coustumes du noble pais et Cōte de Haynault qui se doibvent observer et garder en la souveraine et haulte court de Mons et jurisdictions dudict pays ressortissantes à la dicte court de Mons. — Imprime en Anvers par Jehan Toy pour Jehan Monsieur et Laurēs Lenfant libraires de Mons en Haynault. Lan M. D. LJJJ. Avecq grace et priviliege. Petit in-8.°, titre et table 8 pages non chiffrées ; texte 205 pages. (*Ma bibliothèque.*)

k. Loix, chartres et coustumes du chieflieu de la ville de Mons et des villes ressortissantes audict chieflieu de Mons. — Imprime en Anvers par Jehan Loy pour Jehan Monsieur et Laurēs Lenfant libraires de Mons en Haynault. Lan M. D. LJJJ. Avecq grace et priviliege. Petit in-8.°, titre, privilége et table 6 pages non chiffrées ; texte 94 pages, la dernière chiffrée abusivement CXIIII. (*Ma bibliothèque.*)

l. Chroniques abrégées des guerres faictes depuis l'an 1520 jusqu'à la prise du roi François, 1525. — Imprimé pour Jehan Pissart libraire à Mons. In-4.° (BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, tome 1.er, page 658.)

Cette obligation gênante de confier à l'étranger l'impression des ouvrages d'un intérêt local et d'un usage journalier, les nécessités de l'instruction publique à satisfaire et surtout les besoins de la civilisation, devaient mettre en évidence les inconvénients résultant de l'absence d'une presse. A la vérité, la ville de Mons, exposée à toutes les incertitudes des agitations politiques de la fin du seizième siècle et placée dans les conditions religieuses dont nous avons parlé plus haut,

Digitized by Google

offrait peu de chances de succès à une spéculation industrielle basée sur l'exploitation d'une imprimerie.

Cependant, hâtons-nous de le dire, malgré ces circonstances défavorables, l'autorité municipale prit une noble initiative, et, dès l'année 1579, elle sollicita de Philippe II l'autorisation d'introduire l'art typographique à Mons. Transcrivons ici, comme un hommage à leur mémoire, les noms de ceux qui composaient à cette époque la magistrature communale : Louis Alauwe, Jean Amand, Jean Ansseau, Gilles Bocquet, Louis Bourguignon, Guillaume Caudrelier, Jean De Gevrey, David De Haulchin, Philippe Delabarre, Simon Delabarre, Gilles De Masnuy, Jean Dervillers, Toussaint Dervillers, Michel Dessus-le-Moustier, Jean Dufosset; Quintin Dupret, Jérôme Franeau, François Gaultier, François Godin, François Hallet, Jean Hallet, Martin Hallet, Jacques Hanot, Quintin Legrand, Jean Le Mesureur, Gabriel Le Roy, Antoine Longhehaye, Louis Mainsent, Laurent Monissart, Arnoul Moreau, François Pieron, Jacques Placquet, Gilles Pottier, Jean Resteau, Gilles Vinchant, Louis Vivien. L'autorisation fut accordée par des lettres patentes de Philippe II, datées de Maestricht le 14 janvier 1580, et ainsi conçues :

« Philippes, par la grâce de Dieu, roy de Castille, etc., etc., etc., à tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons : Nous avons receu l'humble supplication et requeste de noz chiers et bien amez les mayeur, échevins et conseil de nostre ville de Mons, ensemble du maistre et recteur du collége d'icelle ville,[1] contenante que pour la multitude des escolliers y estans présentement, et qui pourront s'accroistre et augmenter à l'advenir, ilz ont bien souvent faulte de livres

[1] Le recteur ou régent du collége de Houdain à cette époque était Pierre Demaret, dit *Paludanus*.

Digitized by Google

propices et convenables pour l'instruction des enfants, à raison de quoy ilz nous ont très-humblement supplié leur vouloir *deslivrer la grâce et faculté d'imprimerie* en nostre dicte ville de Mons, et sur ce leur faire dépescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes. Pour ce est-il que, nous, ce que dessus considéré ausdicts supplians, inclinans favorablement à leur dicte supplication et requeste, avons octroyé, consenty et accordé, octroyons, consentons et accordons, de grâce espécialle, par ces présentes qu'ilz puissent et pourront *faire dresser et ériger une imprimerie en nostre dicte ville de Mons*, et ce par provision et moïennant qu'en ce intervienne l'auctorité et ordre de nostre grand bailly de Haynnau, et en gardant noz ordonnances sur ce faictes. Si donnons en mandement à noz amez et feaulx les président et gens de noz privé et grand co(nseil et tous noz aultres)[1] justiciers et officiers qu'il appartiendra, que de nostre présente grâce, octroy et accord, selon et par la manière que dict est, ilz facent, seuffrent et la(issent plainement faire et) paisiblement joyr et user, cessans tous contreditz et empeschemens au contraire; car ainsi nous plaist-il. En tesmoing de ce avons faict mett(re nostre séel à ces présentes. Donné à) Maestricht le quatorziesme jour de janvier l'an de grâce mil cincq cens octante; de noz règnes, assavoir: des Espaignes, etc.

« Sur le pli :

« Par le roy en son conseil,

« Signé : D'Enghien. »

Ce document important, que nous avons eu sous les yeux, se trouve en expédition originale sur vélin aux archives générales du royaume, à Bruxelles, dans la collection des acquits des

[1] Les lettres entre parenthèses sont déchirées dans la charte originale.

Digitized by Google

comptes du sceau secret. Comment se fait-il qu'il n'en existe aucune trace dans les archives communales de Mons? Serait-ce que, dans la confusion administrative produite par les troubles du temps, il n'en eût pas été expédié copie au magistrat de cette localité? Ce qui nous porte à le penser, c'est que le conseil de ville, ignorant sans doute l'existence de ces lettres patentes du 14 janvier 1580 qui autorisent l'établissement d'une imprimerie à Mons, ne donna pas une exécution immédiate à son projet.

En effet, au mois de mai de la même année, alors qu'Alexandre Farnèse, gouverneur-général des Pays-Bas, vint résider à Mons avec sa cour, pendant que Bruxelles et la plupart des villes du pays étaient agitées par les troubles,[1] il n'existait pas encore d'imprimerie à Mons; mais la capitale du Hainaut, devenue le siége du gouvernement, ne pouvait plus se passer d'une presse; il en fallait une pour publier les actes du prince, et les archives communales nous apprennent qu'Alexandre Farnèse engagea le magistrat à en favoriser l'établissement.

Accédant à cette invitation qu'il n'avait pas attendue, disons-le en son honneur, pour penser à doter ses concitoyens du bienfait de l'art typographique, le conseil de ville résolut de faire approprier à ses frais un local pour établir l'atelier et l'habitation d'un imprimeur. Voici la mention que contiennent les procès-verbaux du conseil à la date du 3 juin 1580: *A esté conclud d'accomoder ung imprimeur,*

[1] Alexandre Farnèse tint sa cour à Mons, à l'hôtel de Naast, depuis le mois de mai 1580 jusqu'en 1581, époque où il alla s'établir à Tournai, après que cette ville se fut rendue aux Espagnols; il y séjourna jusqu'au mois de mars 1585, date de la reddition de Bruxelles. — COLINS, *Histoire des choses les plus mémorables advenues en ce temps*, pages 537 et 542; — VINCHANT, *édition des Bibliophiles de Mons*, à la date de 1590; lisez 1580.

Digitized by Google

d'une maison, pour y faire sa résidence en ceste ville, aux frais de la dicte ville.[1]

Bientôt après cette résolution arrive à Mons Rutgher Velpius, et les premiers produits de ses presses, en cette ville, portent en effet la date de 1580.

Aucune obscurité n'existe donc pour fixer, d'une manière précise, l'époque de l'introduction de l'imprimerie à Mons; c'est bien réellement dans les six derniers mois de l'année 1580 que cet art civilisateur y fut implanté, et, rapprochement bizarre, nous en devons en partie le bienfait à l'intervention d'un prince espagnol représentant un gouvernement despotique et ombrageux.

Il ne faut attribuer qu'à une erreur typographique évidente la citation faite par Foppens, d'un livre de Mathieu Martin, prétenduement imprimé à Mons en 1528; c'est 1628 qu'il faut lire, car l'ouvrage dont il est question et qui a pour titre : *Les Apanages d'un Cavalier chrétien*, etc., est sorti des presses de François De Waudré, qui ne commença à imprimer en cette ville qu'en 1623.

Si Mons ne peut revendiquer l'honneur de figurer à côté des villes de la Belgique qui ont, les premières, comme Alost, Louvain, Anvers, Bruges, Bruxelles, Audenarde et Gand, accueilli, presque à son berceau, l'une des plus belles découvertes du génie de l'homme, elle tient encore cependant un rang distingué dans l'histoire bibliographique du pays et dans celle de la province actuelle du Hainaut; elle occuperait même la première place s'il ne fallait la céder, peut-être, à la ville de Binche, où l'imprimerie ne s'est établie d'une manière permanente, à la vérité, que dans ces derniers temps, mais qui se

[1] 10.me registre des résolutions du conseil de ville de Mons, fol. 156 v.o.

Digitized by Google

présente avec un titre apparent à la priorité, s'il faut en croire le témoignage du catalogue du duc De La Vallière et de celui de la bibliothèque dramatique de M.r De Soleinne, d'après lesquels un typographe du nom de Guillaume Cordier y aurait imprimé en 1544 et en 1545.

Voici le titre de deux opuscules indiquant la ville de Binche comme lieu de leur impression :

Dialogue nouveau à trois personnaiges C'est à savoir Lembassadeur de Lempereur Dame Paix et Bellone la deesse de guerre, Vello par comeg est, Après la guerre uient la Paix. En binch. Imprimés par Guillaume Cordier, Lan M. D. XLIV.; petit in-4.° de 8 feuillets. *Catalogue des livres de la bibliothèque du duc De La Valliere*, tome II, page 350. — Brunet s'est trompé en donnant à l'impression de cet opuscule la date de 1548. — *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, tome II, page 73. — *Bibliothèque dramatique de M.r De Soleinne*, tome I, n.° 712.

La vie et legēde de madame saincte Luthgarde. iadis tressaincte moniale au monastere de Cuuiere ou pays de Brabant. Imprime en Binch pour monsieur Labbe Daulne, Lan M. V. C. XLV., par M. Guillaume Cordier ; in-4.° de 46 feuillets à 31 lignes par page; signature A—M (2 feuillets à la dernière signature.) BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, tome IV, page 617, 4.° édition.[1]

[1] Guillaume Cordier imprima encore à Binche un autre ouvrage ayant pour titre: *De varia fontium quorumdam natura fluminibus et anni partibus*. Binchii 1544; ouvrage cité aussi par Swertius, *Athenæ Belgicæ*, page 303, et par Foppens, *Bibliothèque Belgique*, tome 1.er, page 396.

Guillaume Cordier, né à Lobbes, imprimeur et poète, composait ordinairement les écrits qu'il livrait à ses presses. Voici ce qu'en dit Philippe Brasseur, dans ses *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, pages 20 et 21:

Edidit hic *fontes adjunctis partibus anni*,
Et sita diversis *flumina rara* locis.
Amborum effectus, *naturalesque favores*
Quœ simul excuso * protulit ille libro.

* Binchii, an. 1544.

Digitized by Google

On pourrait supposer avec quelque vraisemblance que ce nom d'imprimeur, cette indication de lieu et cette date sont apocryphes; il serait extraordinaire en effet que le premier imprimeur qui eût conçu le projet de s'établir dans le Hainaut fût allé de préférence fixer le siége de son industrie dans une ville de peu d'importance, plutôt que dans la capitale de la province; et ce qui pourrait venir en aide à cette supposition, c'est que les recherches minutieuses que nous avons faites et les renseignements que nous avons obtenus de personnes en position d'être bien informées, nous ont donné la certitude qu'il n'existe dans la ville de Binche aucun souvenir, aucune trace d'un établissement typographique antérieur à 1824.

Quoiqu'il en soit, et tout invraisemblable que cela paraisse de prime abord, comme il n'est pas impossible, à cause de la résidence que les gouverneurs-généraux faisaient à cette époque dans le magnifique château de Binche et dans la royale demeure de Mariemont, détruits, l'un et l'autre, en 1554, par la torche incendiaire des soldats du roi de France Henri II, et à cause aussi du voisinage des riches abbayes d'Alne et de Bonne-Espérance, qu'une presse portative et d'emprunt, peut-être, ait fonctionné momentanément à Binche en 1544 et en 1545, soit pour le compte du prince, soit pour celui des religieux; nous croyons devoir, par un sentiment de scrupuleuse exactitude, mais après avoir fait toutefois nos réserves en faveur de la ville de Mons, placer celle de Binche en tête du tableau que nous donnons ici pour indiquer — d'après l'état des dernières recherches bibliographiques et les renseignements que nous avons puisés aux meilleures sources — la date de l'introduction de l'imprimerie, avec les noms des premiers imprimeurs, dans toutes les localités du Hainaut où des presses ont été établies, depuis l'origine jusqu'au moment où nous écrivons.

Digitized by Google

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

de l'introduction de l'imprimerie dans le Hainaut.

NOMS DES LIEUX.	DATES.	NOMS DES IMPRIMEURS.
Binche,	1544?[1]	Cordier, Guillaume.
Mons,	1580	Velpius, Rutgher.
Tournai,	1610	Laurent, Nicolas
Ath,	1610	Maës, Jean.
Bonne-Espérance,	1719	L'abbaye.
Belœil,	1780	Le prince de Ligne.
Charleroi,	1809	Lelong, Hippolyte, de Mons.
Soignies,	1824	Robyns, Amand-Fidèle-Vincent.
Enghien,	1826	Guerin, Anne-Françoise, veuve Lemaire, de Cherbourg.
Lessines,	1827	Deltenre, Augustin.
Leuze,	1829	D'Ennetières, Éd., de Tournai.
Péruwelz,	1830	Willaume, Joseph-Félix, de Mons.
Thuin,	1835	Pinelle, Eugène.
Gosselies,	1837	Lelong, Hippolyte, de Mons.
Beaumont,	1837 [2]	Dutront, Séraphin, de Beaumont.
Châtelet,	1838	Werotte, Alexandre, de Namur.
Chimai,	1840	Sébille.
Pâturages,	1841	Caufriez-Descamps, Pierre-Phil., de Pâturages.
Saint-Ghislain,	1842	De Paepe, Victor, de Waudrez.
Rœulx,	1845	Delmotte, Louis, de Binche.
Wasmes,	1846	Fay-Renuart.
Seneffe,	1846	Laurent, J.-B.te, de Seneffe.
Fontaine-l'Évêque.	1848	Delcourt-Sillez, Adrien, de Fontaine-l'Évêque.
Dour,	1848	Bailly, Jules, de Moustier.
Jemmapes,	1849	Pinguet, Maxim.-Louis, de Mons.
Houdeng-Gœgnies.	1849	Mazy-Gillard, Charles-François-Joseph, de Namur.
Chièvres,	1850	Capart-Bailly, Jules-J.-B.te-Jos., de Tournai.
Fleurus,	1850	Oudart, Félix, de Fleurus.
Boussu,	1851	Capart-Bailly, Jules-J.-B.te-Jos., de Tournai.

[1] Depuis Guillaume Cordier, en admettant qu'il ait réellement imprimé à Binche, rien ne revèle l'existence d'une imprimerie en cette ville jusqu'en 1824, époque où M.r Hippolyte Fontaine, de Binche, y créa un établissement typographique.

[2] C'est par goût plûtôt que par spéculation que M.r Dutront, horloger, établit une petite imprimerie d'amateur à Beaumont. Ce n'est qu'en 1844 que M.rs Florent Seutin et Joseph Gérard formèrent en société un établissement typographique réellement industriel.

Digitized by Google

Les bibliophiles, et notamment notre ami M.r Renier Chalon, dans son intéressante notice sur Velpius, supposent que le premier produit de la typographie montoise est un pamphlet intitulé : *Le Renart decouvert,* dirigé contre le prince d'Orange, Guillaume-le-Taciturne. [1]

Il est difficile, pensons-nous, d'établir d'une manière certaine quelle est la première impression de Velpius à Mons; il est à croire qu'appelé par Alexandre Farnèse pour imprimer les actes du gouvernement, il a dû commencer par publier les ordonnances de police et les édits du prince. Quoiqu'il en soit, si *Le Renart decouvert* n'est pas le premier produit des presses montoises, il est assez probable qu'il est le premier opuscule de quelque importance qui en soit sorti.

D'après ce que nous avons dit des mœurs littéraires et de l'influence que les corporations religieuses exerçaient à Mons au seizième siècle, on comprendra aisément que les imprimeurs n'y devaient pas trouver un grand aliment à l'activité de leurs presses; aussi, pendant vingt-sept ans, c'est-à-dire de 1580 à 1597, n'y eut-il successivement qu'un seul imprimeur: c'était Rutgher Velpius de 1580 à 1585, année où il partit pour Bruxelles comme imprimeur du gouvernement, quelque temps après que cette ville se fût rendue aux Espagnols; puis c'est Charles Michel, de 1586 à 1607, alors que Lucas Rivius vient former un établissement rival.

A partir de cette époque le labeur des presses montoises devient plus considérable et le nombre des imprimeurs va lui-même en augmentant; il leur est impossible toutefois de lutter avec les grands établissements typographiques des villes d'Anvers, de Louvain et de Douai, protégées par une législation spéciale et des priviléges particuliers. C'est ainsi que l'édit des archiducs Albert et Isabelle, du 11 mars 1611, [2] défendait aux

[1] *Le bibliophile belge,* tome 1.er, page 9.

[2] *Recueil de placards fort utiles au pays de Hainaut,* page 202.

Digitized by Google

imprimeurs et aux libraires du pays de confier aucun livre aux presses étrangères, sans avoir auparavant offert aux établissements typographiques de ces trois villes une préférence qu'ils devaient leur accorder, même avec un prix supérieur de dix, quinze et vingt pour cent.

Les principales productions des presses montoises, jusqu'au milieu du dix-septième siècle, ont trait presque toutes à la liturgie, à la morale et à l'instruction de la jeunesse. L'imprimerie devait nécessairement refléter les sentiments et les opinions de l'époque, et l'on comprend que, sous l'empire de la législation existante et dans une ville soumise, comme l'était alors Mons, à l'influence des corporations religieuses, il ne pouvait sortir des presses locales que des livres entièrement orthodoxes et empreints de l'esprit ascétique du temps.

Avant d'être affranchi des entraves qui enchaînaient son essor, l'esprit humain a dû longtemps combattre pour conquérir le droit de libre manifestation de la pensée. On a peine à s'expliquer aujourd'hui les règlements sévères qui asservirent la presse, dans des temps qui ne sont pas encore bien éloignés de nous. Pour suivre les progrès de la lutte que l'intelligence a eu à soutenir contre l'intolérance politique et religieuse, nous allons essayer d'exposer succinctement quelle fut anciennement la condition des écrivains, des imprimeurs et des libraires, et quelle influence la législation a exercée sur l'émancipation de la presse en Belgique.

Disons toutefois pour être juste, qu'il ne faut pas juger avec une intolérante sévérité et en se plaçant au point de vue de notre civilisation actuelle, des mœurs et des institutions qui ont fait leur temps, sans doute, mais qui ont eu peut-être leur raison d'être, pour préparer et amener plus sûrement le triomphe de la raison humaine.

Digitized by Google

§ III.

Esquisse historique sur la police des livres et sur la législation de la presse, en Belgique.

Au moyen âge, les livres, bien qu'ils fussent très rares, étaient soumis, déjà depuis longtemps, à la surveillance du pouvoir civil et à la censure de l'autorité épiscopale. La poursuite et le jugement des délits commis à l'occasion de la liberté d'écrire appartenaient, au point de vue politique, aux officiers du souverain chargés du maintien de l'ordre public. Cette attribution d'administration générale fut spécialement confiée aux échevins de Mons par Jacqueline de Bavière qui, en 1428, leur accorda la juridiction sur toutes les affaires de police dans le ressort du chef-lieu.

Au commencement du seizième siècle les provinces Belgiques, heureuses et fières de leurs institutions politiques et de leurs priviléges, jouissaient encore d'un gouvernement doux et paternel. Tenu par son serment à respecter les constitutions et les coutumes du peuple, le souverain n'était, pour ainsi dire, que le premier magistrat d'un pays, dont l'administration par les États, ces organes sympathiques des vœux populaires, était sage et bienveillante.

Mais lorsque Charles-Quint, en 1519, eut placé sur sa tête la triple couronne d'Allemagne, d'Espagne et des Pays-Bas, ce prince, formé à l'école espagnole où il avait puisé l'amour du pouvoir absolu, médita le projet d'en faire passer les principes dans le gouvernement de la Belgique, sa patrie, en y introduisant le système inconnu jusqu'alors de la centralisation.

La puissante voix de Luther venait de se faire entendre,

Digitized by Google

proclamant la liberté de conscience et le droit d'examen. Les peuples émus s'agitaient aux mots nouveaux alors de réforme et de progrès.

Rome ne pouvait rester impassible au milieu du mouvement des esprits : le 15 juin 1520, Léon x publie sa fameuse bulle dont il réitéra les prescriptions le 3 janvier 1521, et qui condamne les doctrines de Luther et le frappe d'anathème ainsi que ses adhérents, mettant en interdit leurs personnes et leurs biens, si, dans les soixante jours, ils ne se rétractent et ne brûlent les livres infectés d'hérésie.[1]

A son tour Charles-Quint veut opposer une digue à l'entraînement des esprits. Il convoque à Worms une diète devant laquelle il ajourne Luther. Le moine réformateur refuse toute rétractation. Alors, sous le prétexte de défendre la religion catholique, mais dans le but surtout de protéger le principe d'autorité contre l'envahissement des idées nouvelles, ce prince substitue à la législation douce des temps antérieurs sur la police de livres, les lois les plus sévères qui aient jamais entravé la liberté d'écrire et d'émettre la pensée.

Le premier édit qu'il porte est daté de Worms, le 8 mai 1521.[2] Après avoir déclaré qu'il tient Martin Luther pour hérétique et séparé de communion, il ordonne de le saisir et de l'emprisonner, après le terme de vingt-et-un jours expiré, de poursuivre ses adhérents et de les priver de tous leurs biens meubles et immeubles; il défend enfin d'imprimer, distribuer ou lire, non seulement les livres de Luther, dont il ordonne l'anéantissement, mais même aucune espèce d'ouvrage en matière de foi, sans la permission de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque diocésain, et, en toute matière, sans l'autorisation du souverain.

Cette ordonnance, que l'empereur fit publier, contrairement

[1] Fra Paolo, *Histoire du concile de Trente*, livre I, page 10.

[2] *Placards des Flandres;* tome I, page 88. — Fra Paolo, *Histoire du concile de Trente*, livre I, page 14.

Digitized by Google

à l'usage, sans en avoir donné connaissance aux États, prononce la peine de la confiscation des biens des coupables pour les partager par tiers entre le fisc, les juges et les dénonciateurs.

C'est le commencement de l'inquisition aux Pays-Bas, cette ligue du despotisme avec la superstition.[1]

Mais les rigueurs de cet édit et de celui du 17 juillet 1526 qui le suivent, n'ayant pu arrêter le progrès de la réforme, l'empereur eut recours à des moyens plus sévères encore, et, par une ordonnance du 14 octobre 1529, remplaça les peines pécuniaires du décret de 1521 par la peine de mort.

Le nombre des sectateurs des idées nouvelles augmentait malgré les édits du prince et en raison peut-être des persécutions dont ils étaient l'objet. C'est une triste page de l'histoire du pays que celle où se trouve inscrite la liste des lois inspirées par le fanatisme religieux du seizième siècle et sanctionnées par l'absolutisme, pour opprimer la liberté de penser et d'écrire.

Les édits se succédèrent avec une incroyable rapidité, et toujours avec plus d'intolérance et de nouvelles rigueurs, jusqu'au 29 avril 1550, date de la publication de cette ordonnance célèbre qu'on peut appeler le code de la presse en Belgique, au seizième siècle, et qui est le résumé général de toutes les dispositions antérieures sur la matière.

Cet édit forme, avec le catalogue des livres réprouvés, rédigé par les docteurs en théologie de l'Université de Louvain, imprimé en cette ville en 1546, par Servais Sassenus, et réimprimé par le même typographe en 1550, les deux monuments les plus curieux du despotisme ombrageux et inquisitorial de cette déplorable époque. Ce catalogue est le second *Index librorum prohibitorum* publié en Belgique; le premier, inséré dans l'édit de Charles-Quint du 22 septembre 1540, fut imprimé la même année, à Bruxelles, in-4.°

[1] Le prieur des écoliers de Mons fut choisi par Clément VII, en 1527, pour exercer l'office d'inquisiteur dans le Hainaut et les provinces voisines.

Digitized by Google

Voici le préambule de l'édit de 1550.

« Combien que nous ayons tousiours sur toutes choses tenu soingneux et continuel regard, de maintenir et faire observer, la vraye et ancienne foy, et religion catholicque, en et par tous noz royaumes, pays, terres et seigneuries : et recherché tous remèdes, et moyens possibles, pour extirper plusieurs sectes, erreurs, et hérésies, de longtemps semées, et pullulées en la chrestienneté contre notre dite foy, et les doctrines, et ordonnances de nostre mère la saincte Église, ayant à ceste fin décerné et faict publier en noz pays d'embaz plusieurs placartz, statutz, et éditz avec apposition de très griefves paines contre les transgresseurs d'iceux; toutes fois entendons à nostre très-grand desplaisir, que plusieurs tant noz subjets, qu'autres estrangers, hantans, et conversans en iceux pays d'embaz, infectez desdites sectes, erreurs, et hérésies, et seminateurs d'icelles, s'efforcent de iour en iour, de secrètement divertir, séduire, et attirer à leurs damnables opinions, fausses et erronées doctrines, le simple peuple, tellement que trouvons estre requis et très-nécessaire, que diligente inquisition se face contre tels séducteurs, leur complices, fauteurs et adhérens, et que nos dits placcartz, statuts et édictz soyent renouvellez, et de rechef publiez en et par tous nos dits pays d'embas, et les exécutions d'iceux poursuyvies, et rigoreusement continuées, pour exterminer le fond, et racine de ceste peste, et ayant à l'assemblée généralle des Estatz d'iceux nosdits pays dernièrement tenüe en nostre ville de Bruxelles, les admonesté et leur recommandé, que chacun respectivement en son endroit eust à faire loyal debvoir, de soy maintenir, et ceux qui sont soubz eux, en nostre dite vraye et ancienne foy catholique, avec le soing requis pour le repulsement de toutes lesdites hérésies et erronées opinions. Puisque l'exemple de noz voisins monstre assez les sédictions du peuple et perturbation de l'Estat et repos publique, et autres inconvénients que de ce sourdent et succèdent, outre la perdition

Digitized by Google

des âmes. *Pour ce est-il*, que nous, désirans de tout nostre cueur et povoir, y pourvoir et remédier, avons à grande et meure délibération de conseil, par l'advis de nostre très-chière et très-amée seure la royne douaigière de Hongrie, de Bohême, etc., pour nous régente et gouvernante en noz pays de par-deça, des chevaliers de nostre ordre et des chiefz présidens et gens de noz consaulx d'Estat et privé, de notre propre mouvement et certaine science, pour édict et loy perpétuelle de rechief interdit et deffendu, ordonné et statué: interdisons et deffendons, ordonnons et statuons respectivement ce que s'ensuyt. »

Viennent ensuite les dispositions de cet édit draconien, dont voici l'analyse succinte :

« L'achat, la vente, la distribution, la simple détention même des livres de Luther, d'OEcolampade, de Zwingle, de Bucher, de Calvin et autres hérésiarques sont interdits; nul ne peut publier ou posséder des caricatures tournant en ridicule les objets du culte catholique ou de l'ordre ecclésiastique, ni assister à des assemblées secrètes où l'on propage des erreurs contre l'église et le trône, et où l'on a coutume de rebaptiser les néophytes; ni discuter ou raisonner, soit en public soit en particulier, sur le sens et l'interprétation des écritures, ni enseigner les matières religieuses, à moins d'être théologiens ou canonistes reçus par une université reconnue.

« Quiconque était convaincu d'avoir enfreint ces prescriptions était déclaré perturbateur du repos public, ennemi de la religion et du trône, incapable de tester et d'aliéner, et condamné à la confiscation de ses biens et à la peine de mort. — Les hommes étaient décapités, les femmes enterrées vives, les relaps impitoyablement livrés aux flammes. Aucune rétractation ne pouvait les sauver; l'abjuration ne faisait qu'apporter un faible adoucissement à leur supplice.

« Nul ne pouvait donner asile aux sectaires, leur procurer

Digitized by Google

des vêtements ou des aliments, sans s'exposer à encourir les mêmes peines que les coupables, s'il ne les dénonçait pas.

« Pour obtenir l'autorisation de résider dans le pays, chacun devait produire un certificat de moralité délivré par le curé de son dernier domicile.

« Il était enjoint de prêter aide et assistance aux inquisiteurs pour la poursuite des hérétiques; la dénonciation, imposée comme un devoir, était récompensée par la dévolution de la moitié des biens du condamné, si leur valeur n'excédait pas cent livres de groz, et d'un dixième en plus, en cas d'excédant. Le silence, au contraire, considéré comme un acte de complicité, était puni des mêmes peines que le fait d'hérésie.

« Des tribunaux d'exception connaissaient des délits. Il était défendu aux juges d'adoucir la rigueur des lois, sous peine d'un châtiment sévère. Les magistrats chargés des poursuites étaient, en cas de négligence, frappés de destitution de leurs charges, et déchus du droit d'exercer à l'avenir des fonctions publiques.

« Nul ne pouvait ouvrir une école sans la permission du magistrat, du curé de l'église paroissiale du lieu où il voulait s'établir, ou de l'écolâtre; les maîtres ne pouvaient mettre sous les yeux de leurs élèves que les livres approuvés par les théologiens de l'Université de Louvain dans le catalogue de 1546, sous peine d'amende et de bannissement. »

Telles étaient, au triple point de vue de la liberté des cultes, de la presse et de l'enseignement, les dispositions de cette ordonnance terrible contre les adeptes de la nouvelle croyance religieuse.

Passons maintenant aux points qui se rattachent plus directement à la question bibliographique, et disons quelles étaient les conditions vexatoires imposées à l'exercice de la profession d'imprimeur et de libraire.

« Pour être imprimeur, il fallait obtenir des lettres-patentes

Digitized by Google

du souverain ; on ne pouvait, sous peine de bannissement et d'amende, livrer aucun ouvrage à l'impression, sans qu'il n'eût été préalablement examiné par l'autorité religieuse et sans qu'une permission et un privilége de l'empereur n'eussent été accordés. La publication d'un livre défendu, sans l'accomplissement de ces formalités, était punie de la peine de mort et de la confiscation, et la publication d'un livre même orthodoxe et permis, du banissement et de l'amende. Les maîtres étaient responsables du fait de leurs ouvriers, à qui défense était faite d'imprimer hors des ateliers.

« Les lettres-patentes d'imprimeur ne s'accordaient qu'à des personnes de la religion catholique, munies d'un certificat d'aptitude et de bonne conduite, et qui avaient prêté serment de n'imprimer aucun ouvrage qu'après l'avoir soumis à la censure.

« Un imprimeur n'avait le droit d'exercer son état que dans le lieu désigné pour sa résidence ; il ne pouvait faire sortir de ses presses que des livres portant en tête un extrait du privilége et de l'approbation, et les mettre en vente qu'après en avoir fait collationner un exemplaire par le préposé du gouvernement, sur la minute approuvée antérieurement, laquelle restait en mains de ce dernier.

« Les libraires devaient, avant d'être admis à l'exercice de leur commerce, justifier aussi de leur foi religieuse, d'une bonne réputation, et prêter serment d'observer les réglements sur la matière ; il leur était défendu d'étaler ou de vendre des livres autres que ceux imprimés dans le pays et revêtus d'une approbation de la censure et d'un privilége, sous peine de mort pour la vente des livres contraires à la religion, et d'amende, pour les livres même orthodoxes. — Il leur était enjoint, sous les mêmes peines, de ne déballer les livres venant de l'étranger qu'en présence d'un agent spécial de l'autorité publique, et de ne les exposer en vente qu'après visite et autorisation.

Digitized by Google

« Les libraires ne pouvaient avoir des magasins que dans les villes désignées pour leur résidence. Ils étaient tenus d'exposer dans leurs établissements, avec le catalogue des ouvrages qui s'y trouvaient, celui des livres censurés par l'Université de Louvain. Deux fois par an, et même plus souvent s'ils le trouvaient bon, les magistrats municipaux, accompagnés de gens lettrés, visitaient les magasins des libraires à qui seuls il était permis de faire le commerce de livres. Dans la crainte que l'une ou l'autre de ces dispositions réglémentaires ne tombassent en désuétude, l'ordonnance enjoignait aux magistrats d'en renouveler la publication tous les six mois. »

Philippe II, dont la politique, sans en avoir la grandeur, fut plus ombrageuse encore que celle de son père, se garda bien de laisser émousser l'arme terrible que cet édit mettait aux mains de l'inquisition. Par un décret daté de Gand, le 20 août 1556, il confirme les dispositions de l'ordonnance de 1550 et en recommande la ponctuelle et sévère exécution.[1]

Il est juste de dire cependant que l'initiative de ces lois rigoureuses qui ont rendu odieux le pouvoir espagnol en Belgique, dans le seizième siècle, n'a pas été prise par Philippe II, mais par Charles-Quint, et que, si la mémoire du père n'est pas flétrie dans l'histoire comme celle du fils, c'est que la gloire fait quelquefois oublier le despotisme.

Sous le règne de ce prince on voit surgir une foule de dispositions spéciales concernant la police des livres.

Ce serait mettre la patience et la bienveillance de nos lecteurs à une trop rude épreuve que d'en faire passer sous ses yeux la longue énumération ; il trouvera toutefois, à la fin de ce chapitre, le recueil analytique et par ordre chronologique des édits, règlements et arrêtés qui ont régi la matière en Belgique jusqu'à nos jours.

[1] Archives communales de Mons, registre aux placards, de 1545 à 1655, page 312 verso. — Placards de Brabant, 1.re partie, page 45.

Digitized by Google

Qu'il nous suffise de rappeler que l'édit des archiducs Albert et Isabelle, du 11 mars 1616, et les dispositions réglémentaires qui l'ont suivi jusqu'au 22 novembre 1784, tout en adoucissant la rigoureuse législation de Charles-Quint et de Philippe II sur la presse, ne firent pas cependant cesser complètement le système d'oppression organisé contre la liberté de l'écrivain, de l'imprimeur et du libraire, qui subirent encore les exigences tracassières d'une censure intolérante.

A partir de l'édit de 1616, si la peine de mort disparaît du code de la presse, le bannissement et les grosses amendes n'en subsistent pas moins ; l'exercice de la profession d'imprimeur et de libraire reste, comme par le passé, un privilége exclusif pour ceux qui appartiennent à la religion catholique et continue d'être assujetti à la formalité de l'octroi des lettres patentes du souverain, qui ne s'accordaient jamais que sur un certificat du curé et sur le vu d'un diplôme de capacité délivré par deux examinateurs nommés, l'un par l'évêque diocésain, l'autre par le magistrat de la localité. Tout ouvrage n'en doit pas moins être soumis, avant l'impression, à la censure de l'autorité ecclésiastique et à l'obtention d'un privilége royal ; le domicile n'est pas plus respecté qu'auparavant, et la demeure des imprimeurs, des libraires et même de leurs commis est toujours exposée aux visites incessantes des agents préposés à la surveillance des livres.

Les ouvrages réprouvés ou mis à l'index qu'on saisissait étaient brûlés publiquement par la main du bourreau. Usage ridicule et barbare, renouvelé de la coutume de quelques empereurs romains, et qui s'est maintenu jusqu'à la révolution française, surtout pendant la Terreur.

C'est en vertu de cette législation que furent prononcées ces nombreuses condamnations qui révoltent notre raison et dont le souvenir reste comme une flétrissure dans les annales judiciaires de ces jours néfastes.

On a peine à comprendre, dans notre époque de tolérance,

Digitized by Google

qu'il fût un temps où la liberté des croyances religieuses n'existant pas, l'acquisition, la simple détention des livres les plus inoffensifs, d'une bible même, était interdite sous les peines les plus sévères. Cependant rien n'est plus vrai. Peut-être un jour livrerons-nous à la publicité la longue et effrayante liste des condamnations prononcées à Mons du chef d'hérésie, sous l'empire de cette législation oppressive. Cette ville compte, depuis Jean De Cartigny jusqu'à Guy De Brès, plus d'une victime des persécutions religieuses du seizième siècle; ses archives judiciaires, que nous avons compulsées, en conservent le triste souvenir. Ne voulant pas étendre outre mesure le cadre que nous nous sommes tracé, nous nous bornerons à rappeler ici les condamnations qui ont exclusivement trait à la police des livres.

Nous avons eu sous les yeux une analyse des décisions et des jugements portés sur cette matière, par le magistrat de Mons, depuis 1596 jusqu'en 1768; nous y avons trouvé quelques particularités intéressantes pour l'histoire bibliographique de cette ville, et nous croyons dès lors qu'il n'est pas hors de propos d'en donner une indication sommaire suivant l'ordre chronologique.[1]

[1] Recueil des dossiers concernant la police des livres, des libelles diffamatoires, etc., exercée par le magistrat. (Archives communales de Mons.)

Il existait à l'hôtel-de-ville de Mons une chambre appelée l'*Enfer*, où se trouvaient déposés les ouvrages à l'index, saisis par la police. En 1821 ou en 1822 les livres provenant de ce dépôt ont été réunis à ceux de la bibliothèque publique, où malheureusement on les a confondus, au lieu d'en faire une catégorie spéciale, ce qui eût permis d'en reconnaître l'origine. Cette dénomination provient sans doute de ce que, dans les bibliothèques de moines et surtout des Jésuites, il y avait un endroit appelé l'*Enfer*, où l'on enfermait les ouvrages suspects. Ces sortes de livres étaient signalés ordinairement sur le dos de la reliure; les pages en étaient raturées et souvent les titres enlevés. A la bibliothèque royale de Paris il y avait aussi autrefois un local nommé l'*Enfer*, où l'on reléguait les ouvrages saisis par la police comme portant atteinte aux mœurs,

Digitized by Google

En 1596. — Une instruction a lieu contre Alexandre Bosquet, accusé d'avoir en sa possession des livres contraires à la religion catholique. — On ne trouve pas de traces du jugement rendu.

19 juillet 1604. — La femme de François Darras et sa fille Marie sont accusées d'hérésie et poursuivies du chef de détention de livres défendus, trouvés chez elles par le magistrat lors d'une visite domiciliaire. C'étaient la traduction en vers français par Marot et De Bèze, des *Psaumes de David*, mis en musique, édition de Genève, et deux catéchismes imprimés en Hollande.[1] Nous ignorons quel fut le résultat de cette poursuite.

20 juin 1605. — François Darras est décrété de prise de corps, et condamné au bannissement pour le même fait de détention de livres entachés d'hérésie.

28 juillet 1635. — Nicolas Claye est banni de la ville, et les livres à l'index trouvés chez lui sont brûlés publiquement, par la main du bourreau, sur un échafaud dressé en face de l'hôtel-de-ville.

Avril 1690. — Un livre ayant pour titre: *Remontrance justificative des pères de l'Oratoire de Mons*, et dont Quesnel passe pour être l'auteur, fut condamné comme injurieux envers le magistrat de cette ville et brûlé en place publique. [2]

[1] Ces livres avaient été mis à l'index par un édit de Philippe II, du 15 février 1569.

[2] De Boussu. Notes inédites sur l'histoire de Mons, à la date de 1690. — On sait que les pères de l'Oratoire de Mons furent longtemps en butte aux attaques des jésuites de cette ville, qui les accusaient de jansénisme et cherchaient, par tous moyens, à les empêcher d'ouvrir un collége rival du leur. Le magistrat de Mons, ayant prêté l'oreille aux accusations dirigées contre les pères de l'Oratoire, avait donné à celui de Liége des renseignements défavorables au sujet de l'établissement d'instruction que ceux-ci voulaient établir en cette dernière ville. C'est à cette occasion que parut la *Remontrance justificative des pères de l'Oratoire*, qui fut considérée comme un pamphlet injurieux contre l'autorité publique.

Digitized by Google

22 mai 1699. Poursuites contre plusieurs individus accusés d'être les auteurs de couplets injurieux contre une jeune personne de cette ville.

27 juin 1716. Le magistrat interdit la vente d'un opuscule intitulé: *Le Jubilé centenaire du glorieux Saint Macaire, célébré à Mons le 26 avril 1716*, et enjoint à ceux qui possèdent des exemplaires de ce libelle, condamné comme diffamatoire, de les remettre au greffe de la police pour qu'ils y soient supprimés.

10 novembre 1727. — Instruction à charge de Jean Desterbecq, de Pâturages, détenu à la conciergerie de la ville de Mons sous la prévention *d'avoir voulu acheter* des livres défendus. On ne voit pas quelle peine fut prononcée contre ce délit de nouvelle espèce.

20 août 1729. — Sur la dénonciation du sergent Damoisy, les livres défendus, introduits en ville par un libraire colporteur du nom de Nicolas Ledru, sont confisqués et le délinquant est condamné aux frais de la procédure.

15 octobre 1729. — Nouvelle poursuite à la charge du même libraire et confiscation de ses livres à l'index.

8 novembre 1732. — Arthur Dufour, marchand-libraire établi à la foire de Mons, est poursuivi pour avoir exposé en vente une *Prière adressée à Dieu par l'intercession du bienheureux diacre Pâris*. Les exemplaires saisis de cette prière furent brûlés en place publique, en vertu d'une sentence du magistrat de Mons prononcée le 12 du même mois. [1]

[1] On sait que les Jansénistes tentèrent la fortune des miracles dans l'intérêt de leur cause et encouragèrent les folies des *Convulsionnaires* du cimetière de Saint-Médard. Les pères de l'Oratoire de Mons, dont les relations intimes avec Port-Royal sont connues, ne manquèrent pas d'exalter le bienheureux diacre Pâris. L'influence des Jésuites, alors toute puissante en cette ville, ne fut sans doute pas étrangère à la condamnation qui frappa le libraire Dufour.

Digitized by Google

25 septembre 1733. — Jugement qui déclare téméraire, scandaleux, séditieux, attentatoire et injurieux à l'autorité épiscopale, à celle du Saint-Siége, et condamne au bûcher un libelle imprimé portant pour titre : *Déclaration et protestation de M. Nicolas Malliart, prêtre, bâchelier formé en théologie et chanoine de la collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, au sujet d'une sentence d'excommunication portée contre lui par M. l'official de Cambray.*

20 janvier 1734. — Saisie et confiscation d'une brochure du médecin Dubrœcquet, imprimée chez Mathieu Wilmet, sans permission du magistrat.

8 février 1734. — Sentence qui ordonne la suppression de cette brochure et condamne solidairement aux dépens l'auteur et l'imprimeur.

20 février 1736. — Sentence du magistrat défendant la vente des *Lettres Persannes*, et ordonnant que les exemplaires saisis soient brûlés sur l'échafaud. [1]

2 août 1738. — Poursuites contre Charles Robert prévenu d'être l'auteur d'un libelle diffamatoire contre le curé Dumont et le greffier fiscal Pepin.

[1] Voici la sentence rendue par le magistrat de Mons. Nous la transcrivons ici comme une nouvelle preuve de l'intolérance de l'époque :

« Vu par Messieurs les Magistrats de la ville de Mons les informations tenues d'office au sujet de l'introduction et distribution d'un ouvrage en deux tomes in-octavo reliés en un volume portant pour titre : *Lettres Persannes*, prétenduement imprimé à Cologne chez Pierre Marteau, 1730, sans approbation et sans nom d'auteur, et dans lequel l'éditeur, avouant qu'il doit ses soins à une profession qu'il caractérise par les quatre dernières lignes de la deuxième page du premier tome, la dégrade par la traduction de laquelle il ne se reconnaît pas seulement l'auteur, mais encore en ce qu'il avoue qu'il a mis cet ouvrage aux mœurs des Français; quoique ce ne soit qu'une compilation de ce que les hérétiques les plus outrés, les déistes les plus grossiers, et les libertins les plus effrontés ont osé avancer, non seulement contre les puissances que

Digitized by Google

24 septembre 1739. — Poursuites à la charge de François Brabant, détenu à la prison de la prévôté de Mons et accusé de s'être présenté chez Joseph Delloy pour y acheter un livre intitulé : *Les Secrets du petit Albert.*[1]

29 janvier 1745. — Interrogatoire de Jean-Baptiste Varret, au sujet d'une demande qu'il avait adressée au magistrat de Mons pour obtenir la permission d'imprimer une brochure ayant pour titre : *Histoire et lamentations de Prusias.*

15 juillet 1746. — Réprimande faite par le magistrat à Jean-Baptiste Varret, au sujet de l'impression et de la distribution sans permission, du traité de capitulation pour la reddition de la ville de Mons à la France, par les troupes autrichiennes.

11 février 1747. — Poursuites contre les auteurs et les distributeurs de chansons injurieuses pour les Français qu'on répandait dans la ville.

1.er août 1749. — Sentence du magistrat ordonnant la suppression, par la main du bourreau, d'un libelle envoyé de

Dieu a établies pour gouverner la terre et son Église, contre les vérités évangéliques, contre la religion et ce qu'elle a de plus auguste dans ses mystères, mais encore contre les attributs essentiels de la divinité. Le tout considéré, Mesdits sieurs ont déclaré et déclarent ledit livre impie, blasphématoire, injurieux à Dieu, à la religion, à ce qu'elle a de plus sacré et de plus auguste dans ses mystères, à ses ministres, aux puissances séculières, et avançant des maximes propres à exciter à la rebellion, et comme tel, ordonnent qu'il soit supprimé et brulé par le boureau sur un échafaud qui sera pour ce dressé dans la place publique. Ordonnent à tous ceux qui en ont des exemplaires de les remettre au gref en déans le terme et sous les peines portées par les ordonnances. Au surplus qu'il sera procédé à l'appréhension de tous imprimeurs, libraires, colporteurs et autres qui en introduiraient ou en débiteraient en cette ville, pour de suite leur instruire la procédure à l'extraordinaire. Ainsi prononcé le 20 de février 1736. »

[1] C'est un abrégé des *Secrets du grand Albert*, ouvrage absurde qui traite de la magie.

Digitized by Google

Bruxelles à différentes personnes de Mons, le 19 juillet, intitulé: *Mémoire ou abrégé de la vie du sieur.....* et promettant une récompense de vingt-cinq écus à celui qui en dénoncerait l'auteur ou les complices.

21 février 1751. — Le libraire Bottin est réprimandé pour avoir acheté des livres aux étudiants de cette ville, sans la participation de leurs parents.

11 août 1751. — Il est interdit à l'imprimeur Mathieu Wilmet de vendre une brochure sans approbation ni permission et sans nom d'imprimeur, qui avait pour titre: *La Défense des saignées dans les maladies, par M.***

2 janvier 1753. — Sentence du magistrat déclarant diffamatoire la *Lettre d'un Chinois à un Gaulois*. Ce libelle fut brûlé par le bourreau.

21 juillet 1755. — Henri Bottin est réprimandé et condamné aux frais judiciaires pour avoir imprimé, sans permission du magistrat, le catalogue des livres de M.r De Masnuy.

15 décembre 1755. — Le magistrat ordonne la suppression d'un livre intitulé : *Mémoire du comte de Rantzow*. La sentence porte que ce livre, dans lequel la religion catholique est tournée en ridicule, sera brûlé au greffe de la police par un aide du bourreau. — Le libraire Henri Bottin, qui l'avait exposé en vente, sans qu'il fût compris dans la liste des livres de son magasin soumise à l'inspection de la police, fut admonété et condamné aux frais de la procédure.

9 décembre 1757. — Réprimande infligée à Pierre Plon pour avoir imprimé sans permission une chanson sur la victoire remportée près de Breslau, le 22 novembre précédent, par les Autrichiens contre l'armée prussienne, et condamnation du sieur Louis Philippart pour l'avoir distribuée.

15 mai 1759. — Le libraire Desfossez est réprimandé et condamné à une amende de dix livres et aux frais de la poursuite judiciaire, comme coupable d'avoir exposé en vente des

Digitized by Google

ouvrages contraires aux bonnes mœurs et qui ne figuraient pas dans le catalogue des livres de son magasin. Les exemplaires saisis ont été brûlés.

13 juin 1762. — Le magistrat ordonne au messager de Mons à Paris, nommé Dussart, de déposer au greffe de la police les exemplaires d'une brochure dont la distribution est interdite, et publiée sous ce titre : *Constitution de N. S. P. Clément, pape, XIII.e du nom.* C'était, on le sait, une bulle dirigée contre les spéculations mercantiles de l'ordre des Jésuites. Il faut que cette corporation célèbre était bien influente alors dans notre ville pour que la magistrature municipale la protégeât même contre la puissance de Rome.

9 novembre 1763. — Pierre Finel, libraire, établi à la foire de Mons, est condamné à la réprimande, aux frais de la poursuite et à la confiscation de l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique par Formey*, ouvrage déclaré contraire aux dogmes de l'église et dont il avait exposé des exemplaires en vente, bien qu'il ne figurât pas dans le catalogue de ses livres remis à la police.

14 janvier 1765. — L'imprimeur Mathieu Wilmet est réprimandé pour avoir fait sortir de ses presses une chanson composée contre un avocat de la Cour souveraine.

23 novembre 1768. — Le bourreau brûle sur la place publique, en vertu d'une sentence du magistrat, une brochure intitulée : *Le Dîner du comte de Boulainvilliers.* Le libraire Pierre Finel, qui l'avait exposée en vente à la foire de Mons, a été incarcéré pour ce délit à la conciergerie de la ville.[1]

7 décembre 1772. — Instruction judiciaire à la charge de l'imprimeur Plon, par le conseiller avocat fiscal Fontaine, pour avoir publié, sans permission de l'autorité, un simple factum de droit sous le titre de *Mémoire justificatif du chevalier Desmarcq*. Sur

[1] Cet ouvrage, qui parut en 1767 sous le pseudonyme de Saint-Hyacinthe, est de Voltaire.

Digitized by Google

la requête en grâce adressée par l'auteur lui-même, les poursuites furent arrêtées, à la condition que l'imprimeur paierait les frais.

27 juin 1787. — Arrêt de la Cour souveraine du Hainaut qui défend l'introduction, l'impression, la vente et même la simple communication des n.os 310 et 312, en date du 2 et du 7 juin de cette année, du *Journal général de l'Europe*, contenant des allégations et des réflexions injurieuses et fausses, de nature à exciter l'esprit de parti et à semer la division et le trouble parmi les citoyens.

29 janvier 1790. — Arrêt de la même Cour interdisant la vente et la distribution d'un ouvrage périodique intitulé : *Nouvelle correspondance littéraire et politique.*

20 avril 1790. — Arrêt de la même Cour défendant définitivement la vente et la distribution du *Journal général de l'Europe.*

Telle fut jusqu'alors la situation des choses en Belgique ; et si, pendant la période qui s'est écoulée jusqu'à la réunion de ce pays à la France, les lois anciennes qui gênaient la libre manifestation de la pensée ne furent pas expressément abrogées, l'application en fut toutefois suspendue, et il exista une liberté de fait dont nous trouvons la preuve dans les innombrables pamphlets qui furent publiés à cette époque et dont la plupart ne donnèrent lieu à aucune poursuite.

L'éveil civilisateur donné à la France et au monde par la glorieuse, par l'immortelle assemblée constituante de 1789, trouva un écho sympathique dans le cœur des Belges. Par elle, les grands principes de la raison et de la liberté civile, politique et religieuse viennent d'être proclamés; mais ce n'est pas assez d'une déclaration de principes, il faut du temps et de rudes épreuves avant qu'un peuple en recueille les fruits.

Digitized by Google

Durant l'incorporation de la Belgique à la France, la liberté de la presse devra subir encore bien des vicissitudes. Sous le règne de la convention, soumise à une inquisition plus odieuse, plus sanguinaire encore que celle du seizième siècle, elle recule devant la terreur; l'échafaud se dresse partout et reste en permanence, attendant les victimes qu'on immole à ce nouveau Molock qu'on appelle alors le salut public. La ville de Mons a conservé le souvenir de cette époque néfaste; elle a vu fusiller sur la place publique un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, le dominicain Charles-Louis Richard, condamné à mort le 28 thermidor an II (15 août 1794) par le tribunal criminel du département de Jemmapes, *jugeant révolutionnairement*, pour avoir fait imprimer une brochure ayant pour titre : *Parallèle des Juifs qui ont crucifié J.-C., leur messie, et des Français qui ont guillotiné Louis XVI, leur roi, et de plusieurs autres de cette espèce.*

Mais jetons un voile sur ces sanglantes saturnales du fanatisme révolutionnaire, en des temps tristement célèbres.

La constitution de l'an III, publiée en Belgique le 14 vendémiaire an IV (6 octobre 1795), consacre enfin sans restriction la liberté de la presse. Bientôt les professions d'imprimeurs et de libraires, soumises depuis des siècles à un régime oppressif, sont émancipées et affranchies de toute entrave, par la promulgation dans ce pays, le 19 brumaire an IV (10 novembre 1795), du décret du 17 mars 1791, qui rend libre l'exercice de toutes les industries.

Mais il reste encore à traverser plus d'un mauvais jour : La loi du 28 germinal an IV (17 avril 1795) vient porter une nouvelle atteinte à la libre manifestation de la pensée, et le directoire, ce pouvoir faible, ne tente un coup de force le 18 fructidor an V (4 septembre 1795) que pour étouffer dans les déserts de Sinnamary l'opposition courageuse des citoyens qui

Digitized by Google

osaient déplorer la malheureuse impulsion donnée à la France à cette époque.

La Presse retrouve un peu de liberté sous le Consulat; mais lorsqu'arrive à l'empire cet homme prodigieux dont le despotisme égala la gloire et le génie, elle retombe sous le joug d'un pouvoir ombrageux et tyrannique. On institua une direction générale de l'imprimerie et de la librairie; les libraires, les imprimeurs durent être brevetés et assermentés. Pour obtenir des brevets, il fallait un certificat de moralité et d'attachement au souverain. Le nombre des imprimeurs fut limité par un décret impérial du 5 février 1810; mais, sur le rapport du directeur général le baron de Pommereul, le ministre de l'intérieur ayant reconnu l'impossibilité d'indemniser les imprimeurs dont les établissements devaient être supprimés, décida de les diviser en deux classes, l'une des imprimeurs à conserver, l'autre de ceux qui ne devaient pas avoir de successeurs.[1]

Une déclaration préalable à l'impression de tout ouvrage devait être faite à l'autorité publique, pour que celle-ci fût à même d'en interdire la publication, s'il y avait lieu; le nom de l'auteur ou de l'imprimeur était exigé, ainsi que le dépôt de cinq exemplaires. Les infractions à ces dispositions étaient punies par la confiscation de l'ouvrage.

A la chute de Napoléon, la Belgique réunie à la Hollande jouit d'une législation sur la presse, plus douce et plus libérale sans doute que celle de l'empire, mais exposant trop souvent encore les citoyens à des poursuites tracassières.

[1] A Mons, où le nombre légal des établissements typographiques fut réduit à trois, un arrêté du ministre de l'intérieur, du 9 juillet 1811, maintint, avec un caractère de permanence, les ateliers de M.rs Jevenois, Antoine; Monjot, Antoine, et Hoyois, Henri; et, jusqu'à la mort de leurs propriétaires seulement, ceux de M.rs Lelong jeune, Jacques-Joseph; Capront, Nicolas-Joseph, et Tahon, Philippe-Joseph.

Digitized by Google

Nous touchons au moment d'une ère nouvelle : nous sommes en 1830, et le congrès national, cette fidèle et glorieuse représentation de la Belgique, inscrit dans l'acte constitutionnel du pays l'une des plus nobles et des plus complètes formules de toutes les libertés.

Ainsi, malgré les obstacles, le temps et la raison amènent nécessairement le triomphe des vérités sociales; le despotisme a beau river des chaînes pour arrêter l'essor du progrès et de la pensée humaine, ces chaînes doivent tomber un jour, et la Belgique, c'est notre foi et notre espérance, a vu tomber les siennes pour jamais ! Marie-Joseph Chenier l'a dit, il y a longtemps, dans un magnifique langage :

> Le pouvoir absolu s'efforcerait en vain
> D'anéantir l'écrit né d'un souffle divin :
> Du front de Jupiter c'est Minerve élancée.
> Survivant au pouvoir l'immortelle pensée,
> Reine de tous les lieux et de tous les instants,
> Traverse l'avenir sur les ailes du Temps.

En exposant la marche lente mais assurée de la liberté de la presse, cette grande puissance civilisatrice qu'il faut se garder de confondre avec cet esprit des ténèbres et du mal qui cherche à s'abriter sous son manteau et qu'on nomme la *licence,* nous avons dit au prix de quels efforts et de combien de luttes elle avait incessamment marché en Belgique vers le but qu'elle a atteint aujourd'hui. Ce coup-d'œil rétrospectif doit faire naître un noble et juste sentiment d'orgueil au cœur de tout vrai Belge qui peut s'avouer, à juste titre, que si son pays est libre, il est digne de la liberté; car si l'on connaît ici tous les droits du citoyen, on en pratique aussi tous les devoirs. Oui, il peut être fier, ce peuple, des institutions libérales et progressives qu'il s'est données. Il peut être fier surtout de ce bon sens national qui lui permet de ne pas confondre l'erreur avec

Digitized by Google

la vérité, le perfectionnement possible des institutions sociales avec les utopies irréalisables; et ce sera un éternel honneur pour lui d'avoir su, dans ces derniers temps, marcher avec sagesse et fermeté dans la voie du progrès et de la véritable civilisation, sans se laisser détourner de sa route pour suivre ce chemin des abîmes où conduisent, comme un phare trompeur, les doctrines de ces novateurs rétrogrades qui, loin d'apporter une pierre pour couronner, s'il est possible, notre antique édifice social, œuvre du temps et de la raison humaine, semblent vouloir en saper les fondements et ont rêvé de bâtir je ne sais quelle nouvelle tour de Babel.

La société, et c'est un des bienfaits de la Providence, a été créée perfectible; mais ses bases sont immuables et éternelles, car elles sont l'œuvre de Dieu.*

H. ROUSSELLE.

* La suite prochainement.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE MONTOISE.

Supplément.

PARIDAENS (Ferdinand-Charles-Hyacinthe-Joseph),

Ancien receveur, puis inspecteur de l'enregistrement, membre de la Société de littérature de Bruxelles; veuf, en premières noces, de Pauline-Charlotte-Georde-Joseph Andry, décédée à Namur le 10 août 1814, et, en secondes noces, de Marie-Adelaïde-Honorine Daelman, née à Chimai le 10 février 1782, décédée à Mons le 17 janvier 1827, qu'il épousa à Mons le 21 mai 1823 et dont il laisse une fille, aujourd'hui religieuse au Sacré-Cœur à Louvain, Rose-Esther-Honorine-Hyacinthe-Joseph, née à Mons le 19 avril 1824.

Ferdinand Paridaens, né à Mons le 14 septembre 1785, d'Albert-Joseph, conseiller de robe longue au Conseil souverain du Hainaut, et de Marie-Magdelaine-Joseph De Wesemael des Mairies, mourut à Saint-Josse-ten-Noode le 10 mars 1851.

Il n'eut que son père pour le diriger dans ses études, le collége de Mons étant fermé à l'époque où il eût pu y entrer. Il s'enrôla fort jeune (à 16 ans) dans le 108.e régiment de ligne, alors en garnison à Mons, y resta peu d'années, et quitta le service, comme pensionné, à peine promu au grade de caporal ou de sergent.

On a de lui :

— Mons sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts, par F. Paridaens, de

Digitized by Google

la Société de littérature de Bruxelles. (Tournai, de l'imprimerie de Castermann, 1819; 298 pages, plus 4 de titres.)

— Souvenirs nationaux, par F. Paridaens, de la Société de littérature de Bruxelles. (Tournai, D. Casterman, 1819; premier volume, 209 pages in-12, plus 16 pages de titres et de préface.) Les autres volumes n'ont pas paru.

— Navigation intérieure. Province de Hainaut. Mémoire. (Mons, Monjot, 1819; brochure in-8.°)

— Épitre de Chapelain, auteur de *La Pucelle*, à l'auteur de l'Ode sur la réunion des provinces belges et bataves (M.r Le Mayeur); 2 pages in-f.°

— La Délivrance des Provinces-Unies (Namur, de l'imprimerie de Dieudonné Gérard; 7 pages in-8.°, en vers.)

— Stances lyriques, épitre et conte en vers, par F. Paridaens. (Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, 1816; 16 pages petit in-8.°)

— Epitre de Corinne à Osvald. (A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, 1817; in-12 de 11 pages, compris le titre.)

— Musée Montois, descriptions et portraits; par F. P. (Mons, chez Hoyois-Derely, 1829; 37 pages in-18, compris le titre.)

— La Garde communale, cantate dédiée à Messieurs les Gardes communaux de la ville de Mons, par F. Paridaens, militaire pensionné, auteur des Souvenirs nationaux, de l'épitre de Corinne à Osvald, etc. (Mons, de l'imprimerie de Monjot, libraire, 1828; in-8.° de 8 pages.)

AD. MATHIEU.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

contenues

dans le Tome 9.me des Mémoires & Publications

de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

1848 — 1850.

Biographie montoise, 149.
Biographie montoise (supplément), 1 à XXVII; 211 à 212;
DE BEAULIEU, Ch. Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1848 — 1849, XX; — *ibid.*, 1849 — 1850, XLV. — Du Libre-Échange, 3.me mémoire, 77. — Des traités de commerce, 78. — Conclusion, 114. — Résumé sur la situation actuelle du Libre-Échange, 117.
De l'établissement de l'imprimerie à Mons, 176.
De Reiffenberg (Fréderic - Auguste - Ferdinand - Thomas, baron), 1.
Des traités de commerce, 78.
Discours d'ouverture de la séance du 9 avril 1849, IX.
Discours prononcé lors de la pose de la première pierre pour la statue de Roland De Lattre, 3.
Du Libre-Échange, 3.me mémoire, 77.
Éphémérides, 123.
Esquisse historique sur la police des livres et sur la législation de la presse, en Belgique, 190.
Essai sur l'histoire littéraire de la ville de Mons, 149.
Fonctionnaires de la Société, XXXIII et LXII.
LAMBERT, G. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 1850, XLI.
MATHIEU, Ad. Rapport sur le concours de 1848—1849, XXV.— Liste des Fonctionnaires et des Membres de la Société au 9 avril 1850, XXIII; — *ibid.*, au 6 mai 1850, LXI. — Rapport sur le concours de 1848—1849, XXV.—Rapport sur le concours de 1849—1850,

Digitized by Google

LI. — Biographie montoise (supplément) : De Reiffenberg (Frédéric-Auguste-Thomas, baron), 1; — Roland De Lattre, épisode historique en un acte et en vers, mêlé de chant, 13. — Éphémérides, 123. — Paridaens (Ferdinand-Charles-Hyacinthe-Joseph), 211.

Membres de la Société, XXXIV et LXII.

Membres décédés, XXXIX et LXVII.

Poésie, 13.

Procès-verbal de la séance du 9 avril 1849, seizième anniversaire, III.

Procès-verbal de la séance publique du 11 octobre 1850, dix-septième anniversaire, XLI.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1848 — 1849, XX.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1849 — 1850, XLV.

Rapport sur le concours de 1848 — 1849, XXV.

Rapport sur le concours de 1849 — 1850, LI.

Résumé sur la situation actuelle du Libre-Échange, 117.

Roland De Lattre, épisode historique en un acte et en vers mêlé de chant, 13.

ROUSSELLE, H. Bibliographie montoise, 149 — Essai sur l'histoire littéraire de la ville de Mons, *ibid.* — De l'établissement de l'imprimerie à Mons, 176. — Tableau chronologique de l'introduction de l'imprimerie dans le Hainaut, 187. — Esquisse historique sur la police des livres et sur la législation de la presse, en Belgique, 190.

Tableau chronologique de l'introduction de l'imprimerie dans le Hainaut, 187.

WINS, C. Discours d'ouverture de la séance du 9 avril 1849, IX. — Discours prononcé lors de la pose de la première pierre pour la statue de Roland De Lattre, 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google